

**La construction des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant
que problème public au Québec de 1977 à nos jours : représentations sociales et
pratiques à la protection de la jeunesse**

Nathalie Plante

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
Philosophica Doctor (PhD) en service social

École de service social
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Nathalie Plante, Ottawa, Canada, 2022

REMERCIEMENTS

Il est difficile de décrire ce que représente le dépôt de la thèse pour un étudiant au doctorat. C'est l'aboutissement d'un parcours qui va bien au-delà de ce qui se trouve dans les pages que vous vous apprêtez à lire. Dans mon cas, ce grand travail prend racine dans des questionnements qui me sont venus il y a plusieurs années alors que j'étais intervenante en centre d'hébergement et de réadaptation et que je travaillais auprès de jeunes pour la plupart suivis par la protection de la jeunesse à Montréal. Je me suis demandée, pour commencer, comment pourrions-nous collectivement soutenir davantage ces jeunes remplis de potentiel, mais qui vivaient un quotidien aux confins d'une adolescence ou d'une enfance que l'on pourrait qualifier de « normale ». Sans être misérabiliste, le quotidien en centre jeunesse présente en effet diverses particularités. C'est d'abord à eux que je souhaite dire merci, merci de s'être ouvert et d'avoir partagé avec moi des expériences desquelles ont émergé à la fois ma volonté de poursuivre des études supérieures sur le sujet de l'intervention à la protection de la jeunesse ainsi que mes intuitions en la matière. Dans le même ordre d'idées, je souhaite aussi remercier les intervenantEs, collègues ou superviseures, avec qui j'ai aussi partagé de foisonnantes réflexions et qui m'ont inspiré dans la poursuite de mon parcours.

Avant de devenir intervenante, je dois avouer que j'avais déjà un intérêt marqué pour la recherche et les perspectives diverses qui peuvent coexister quant à un même phénomène. La complexité, tant philosophique que théorique, politique ou pratique, m'a toujours fascinée. Quant au choix de poursuivre cet intérêt jusqu'au doctorat, je remercie ma sœur aînée, Isabelle Plante, et son mari, Mathieu Roy, tous deux professeurs à l'université, et

qui, depuis le début de mes études supérieures, m'ont soutenue, aiguillée, rassurée et encouragée. Je remercie aussi les autres membres de ma fratrie ainsi que mes parents pour leurs encouragements et énergies positives. Enfin, je réserve un remerciement particulier à ma mère pour son support inconditionnel, son dévouement et sa disponibilité.

Je remercie aussi mon conjoint, Alexis Pilon Gladu, sans conteste mon plus grand fan et admirateur sans réserve depuis les débuts de ce parcours. Merci aussi à tous mes amis pour leur support, les encouragements, leurs conseils, les textos de pensées positives en période de rédaction et les soirées où la réussite d'une étape importante était synonyme de souper festif. Maude, Sarah, Véronique, Maïté, Jacinthe, Lalou, Camille, Caroline, Jeanne, Félix... À vous toutes et tous, un grand merci.

Je remercie aussi mon directeur, Lilian Negura, sans qui cette thèse n'aurait sans doute jamais fini. Son support, ces commentaires, sa disponibilité et son respect auront fait des années passées une période meublée de succès, d'apprentissages nombreux, de collaborations fructueuses et de souvenirs positifs. Merci aussi au personnel de l'École de service social ainsi qu'à Stéphanie Garneau pour ses précieux conseils et commentaires. Je remercie, enfin, le Fonds de recherche du Québec, volet société et culture, pour son support financier.

En dernier lieu, je souhaite remercier les intervenantEs que j'ai rencontrés dans le cadre de cette thèse pour leur ouverture, leur transparence et leur franchise. Chaque entrevue complétée m'a donné le sentiment d'un cadeau. J'espère le plus sincèrement du monde que la richesse de ces expériences humaines saura toucher les lecteurs et lectrices de cette thèse autant qu'elle m'aura touchée moi.

PRÉFACE

Cette thèse a reçu l'approbation du choix d'effectuer une thèse par articles de l'école de service social de l'université d'Ottawa en mai 2019. Des trois articles publiés ou soumis dans le cadre de cette thèse, deux sont signés de l'étudiante-chercheuse seule. Le deuxième article a été publié conjointement avec le directeur de cette thèse, M. Lilian Negura. Dans le cadre de cette collaboration, les étapes de l'élaboration de la problématique, l'établissement des objectifs, la collecte et l'analyse des données, l'écriture des premières versions de l'article, l'administration générale de la recherche ainsi que l'acquisition de financement ont été entièrement réalisées et complétées par Nathalie Plante, étudiante-chercheuse et première auteure de l'article. M. Negura a collaboré aux étapes de la conceptualisation et structuration de l'article, la validation des analyses, la révision du contenu et la révision linguistique, le dépôt final et les communications avec l'éditeur en chef de la revue *Society* et enfin, la supervision générale. Cette thèse a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal le 21 juin 2019. Cette approbation a été renouvelée le 21 juin 2020. Cette thèse a aussi reçu l'approbation éthique du bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'université d'Ottawa le 13 novembre 2019. Cette approbation a été renouvelée le 17 juillet 2020.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
PRÉFACE	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	viii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
1.1. Enjeux quant aux pratiques actuelles de la protection de la jeunesse en matière de mauvais traitements psychologiques envers les enfants	2
1.1.1. Prévalence des mauvais traitements psychologiques envers les enfants	3
1.1.2. Concomitance des situations de mauvais traitements psychologiques avec d'autres problématiques	6
1.1.3. Pertinence des interventions mises en place	7
1.2. Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public	11
1.2.1. Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants et le modèle de Blumer	17
1.2.1.1. Émergence, légitimation et mobilisation autour du problème - Défense des droits des enfants et ingérence de l'État dans la sphère familiale	19
1.2.1.2. Définition d'un plan d'action officiel pour contrer le problème – La LPJ de 1977 et l'intégration des mauvais traitements psychologiques en 2006	33
1.2.1.3. Transformation du plan d'action dans sa mise en œuvre concrète	40
1.3. Rôle des représentations sociales dans la construction des problèmes publics	42
1.4. Question et objectifs de la recherche	53
1.5. Méthodologie	54
1.5.1. Premier objectif spécifique	54
1.5.2. Deuxième objectif spécifique	57
1.5.3. Troisième objectif spécifique	60
2. ARTICLES	64
2.1. Representations of Child Abuse in Quebec Print Media and the Integration of Child Psychological Ill-Treatment into the Youth Protection Act: When Distancing Abusive Families Matters More.	64
2.1.1. INTRODUCTION	65
2.1.2. SOCIAL REPRESENTATIONS THEORY, COMMON SENSE, AND THE MEDIA	68
2.1.3. OBJECTIVE, METHOD, AND MATERIALS	71
2.1.4. RESULTS	73
2.1.4.1. The objectivation of child abuse and child psychological ill-treatment	73
2.1.4.2. The anchoring of child abuse and child psychological ill-treatment	76
2.1.5. DISCUSSION	90
2.1.5.1. The social representation of child psychological ill-treatment and the social representation of child abuse	91
2.1.5.2. Othering abusive families	91

2.1.5.3.	Crisis mentality	95
2.1.6.	CONCLUSION	97
2.2.	Social Representations of Children and Parents in Parliamentary-Committee Debates about the Inclusion of Child Psychological Maltreatment in the Quebec Youth Protection Act	99
2.2.1.	Introduction	99
2.2.2.	Conceptual Framework: Social Representations, Child Psychological Maltreatment, and Child Abuse	104
2.2.2.1.	Objectification and Anchoring of Social Representations	105
2.2.2.2.	Cognitive Polyphasia	106
2.2.3.	Materials and Methods	108
2.2.3.1.	Research Questions	108
2.2.3.2.	Materials	108
2.2.3.3.	Analysis	110
2.2.4.	Results	111
2.2.4.1.	Issues Related to the Incorporation of Child Psychological Maltreatment into the Law	112
2.2.4.2.	Social Representations of the Children Concerned When It Comes to Youth Protection	115
2.2.4.3.	Social Representations of the Parents Concerned When It Comes to Youth Protection	117
2.2.5.	Discussion	126
2.2.6.	Limitations	133
2.2.7.	Conclusions	133
2.3.	Pratiques d'intervention à la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques ; contradictions et polyphasie cognitive chez les intervenantEs	136
2.3.1.	Introduction	137
2.3.2.	Problématique	138
2.3.3.	Cadre théorique et méthodologique	141
2.3.4.	Résultats	144
2.3.4.1.	Discours managérial	145
2.3.4.2.	Discours légal	146
2.3.4.3.	Discours féministe	148
2.3.5.	Discussion	150
3.	DISCUSSION	156
3.1.	L'émergence, la légitimation et la mobilisation autour du problème des mauvais traitements psychologiques au Québec – Indignation morale et altérisation symbolique comme moteur de respectabilité sociale du problème des mauvais traitements psychologiques	157
3.2.	Formulation d'un plan d'action officiel – Représentations sociales des parents et des enfants et intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ	164
3.3.	Transformation du plan d'action dans la mise en place concrète du plan d'action – contradictions et polyphasie cognitive chez les intervenantEs	172
3.4.	Implications pour la pratique – retour sur les enjeux liés aux pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques	183
3.4.1.	Enjeux quant à la prévalence des mauvais traitements psychologiques	183

3.4.2. Enjeux liés aux pratiques en situation d'exposition à la violence conjugale et de conflits sévères de séparation	185
3.4.3. Enjeux quant à la pertinence des services mis en place	187
3.4.4. Enjeux liés à la participation potentielle des enfants et des parents à l'intervention	192
CONCLUSION	197
BIBLIOGRAPHIE	199
ANNEXE A	219
Grille d'analyse et de codification – Ancrage et objectivation des représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans les médias	219
ANNEXE B	224
Canevas investigatifs – Représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques et audiences en commission parlementaire en vue de leur intégration à la LPJ	224
ANNEXE C	227
Approbation éthique – Bureau d'éthique et d'intégrité à la recherche de l'Université s'Ottawa	227
ANNEXE D	229
Renouvellement de l'approbation éthique – Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa	229
ANNEXE E	231
Approbation éthique – Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	231
ANNEXE F	233
Renouvellement de l'approbation éthique – Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	233
ANNEXE G	235
Formulaire d'information et de consentement	235
ANNEXE H	240
Guide d'entretien	240
ANNEXE I	243
Vignettes cliniques	243
ANNEXE J	244
Premier article – Publié	244
ANNEXE K	267
Deuxième article – Publié	267
ANNEXE L	288
Troisième article – Preuve de soumission	288

LISTE DES TABLEAUX

Table 1. Stakeholders and their type	<i>107</i>
Table 2. Types of social representations of the parents, images used, and related claims	<i>123</i>
Tableau 3. Exemples d'intervention en regard des facteurs de risque parentaux et de la catégorie de mauvais traitements psychologiques	<i>184</i>

RÉSUMÉ

Au Québec, les mauvais traitements psychologiques envers les enfants ont été ajoutés à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) en 2006. L'intervention de la protection de la jeunesse dans ces situations fait toutefois l'objet de nombreux enjeux qui sont en augmentation constante depuis le début des années 2000. Diverses interrogations sont aussi soulevées en ce qui a trait à leur identification. Enfin, de nombreux questionnements sont liés à la pertinence des interventions qui sont mises en place, en particulier dans les situations d'exposition à la violence conjugale et à la violence conjugale post-séparation. Si certaines pistes sont proposées dans la littérature, les enjeux que présentent les pratiques de la protection de la jeunesse dans ces situations sont très rarement abordés en regard du développement sociohistorique des pratiques à la protection de la jeunesse du Québec, d'une part, et des étapes d'appropriation collectives des mauvais traitements psychologiques envers les enfants, d'autre part.

Cette thèse porte sur la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public au Québec et l'influence des représentations sociales aux différentes étapes de cette carrière. En se basant, comme cadre structurant, sur le modèle de Blumer portant sur la construction sociale des problèmes publics, et, comme cadre opérationnel, sur la théorie des représentations sociales de Moscovici, la thèse a répondu aux objectifs spécifiques suivants : 1) documenter le contexte dans lequel ont eu lieu les débats sur l'intégration des mauvais traitements psychologiques envers les enfants à la LPJ à travers l'analyse de contenu des représentations sociales dans les médias; 2) analyser l'instrumentalisation des représentations sociales à travers les discours politiques et l'élaboration d'un plan d'action officiel pour contrer le problème des mauvais traitements

psychologiques envers les enfants et 3) analyser le rôle des représentations sociales et de la polyphasie cognitive dans l'application du plan d'action par les intervenantEs chargéEs d'appliquer la LPJ aux diverses étapes du processus d'intervention. Chacun de ces objectifs a été répondu par une collecte et une analyse de données différenciées, dont les résultats ont fait l'objet des trois articles de cette thèse. Le premier article porte sur les dynamiques représentationnelles identifiées dans les médias dans les années entourant l'intégration formelle des mauvais traitements psychologiques à la LPJ. Le deuxième se penche quant à lui sur l'instrumentalisation des représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques dans les recommandations émises lors des audiences en commission parlementaire ayant précédé l'adoption des modifications apportées à la LPJ en 2006. Enfin, le dernier article porte sur l'analyse des dynamiques représentationnelles, en particulier les différentes modalités de coexistence des discours qui influencent les pratiques à la protection de la jeunesse du point de vue des personnes chargées d'appliquer le plan d'action. Le dernier chapitre de cette thèse revient sur la contribution de chacun de ces articles à la réponse à l'objectif général de cette thèse et permet d'en souligner l'apport pour une meilleure compréhension des enjeux présents liés aux pratiques de la protection de la jeunesse et les barrières implicites qui limitent la résolution de ces enjeux ainsi que le renouvellement des pratiques.

MOTS CLÉS : Mauvais traitements psychologiques, maltraitance envers les enfants, intervention de la protection de la jeunesse, représentations sociales, polyphasie cognitive, problème public, altérisation symbolique.

INTRODUCTION

Au Québec, les Directeurs et directrices de la protection de la jeunesse (DPJ) sont chargés, entre autres, de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), adoptée en 1977, et de la protection des enfants¹ dont la sécurité ou le développement sont ou peuvent être considérés comme compromis. Les situations pouvant nécessiter l'intervention des DPJ, appelées des motifs de compromission, sont décrites dans la loi et ont changé à travers le temps. En 2006, les mauvais traitements psychologiques ont été intégrés à la liste des motifs de compromission. Dans ce contexte où la maltraitance se manifeste de façon plus subtile, où les conséquences sur l'enfant peuvent être difficiles à identifier tout autant que les critères d'anormalité en ce qui a trait aux comportements des parents, l'intervention présente de nombreux enjeux. Aussi, les débats sur le rôle des services de protection de l'enfance en matière de mauvais traitements psychologiques et les pratiques à adopter dans ces situations sont loin d'être éteints.

C'est dans le but de mieux comprendre les multiples difficultés que pose l'intervention des services de protection de l'enfance dans les situations de mauvais traitements psychologiques envers les enfants et les débats qui l'entourent aujourd'hui que cette thèse propose de documenter la construction sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public au Québec.

Avant d'y venir, la première section de cette thèse présente d'abord les données récentes sur le problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec. Y seront abordés la définition officielle des mauvais traitements psychologiques envers les enfants ainsi que les principaux enjeux soulignés dans la littérature en ce qui a trait à l'intervention de la protection de

¹ Dans cette thèse, le terme « enfant » réfère à une personne âgée de moins de 18 ans.

la jeunesse dans ces situations. Au-delà de sa valeur descriptive, qui permet néanmoins de souligner l'importance de se pencher sur cette problématique, cette première section vise aussi à situer le lecteur quant à la pertinence d'employer une perspective théorique qui se penche sur la notion de construction sociale pour étudier le problème, en particulier la perspective de Herbert Blumer. Proposé par le sociologue en 1971 dans un article qui présente les problèmes publics² comme des comportements collectifs, Blumer élabore un modèle en cinq étapes : l'émergence des problèmes publics, leur légitimation, la mobilisation de l'action autour du problème, la formation d'un plan d'action formel pour contrer le problème et enfin, l'application de ce plan d'action. Dans son modèle, l'auteur met l'emphasis sur le caractère éminemment sélectif du processus de construction des problèmes publics et sur le rôle des contingences, des rapports de pouvoir, réactions sociales et autres éléments qui sont selon lui sous-estimés par les perspectives fonctionnalistes et scientistes appliquées aux problèmes sociaux. Cette perspective théorique sert ensuite de cadre structurant pour les sections suivantes et permet de situer la façon dont chacun des articles contribue aux connaissances qui sont produites dans le cadre de cette thèse.

1.1. Enjeux quant aux pratiques actuelles de la protection de la jeunesse en matière de mauvais traitements psychologiques envers les enfants

En 2006, le gouvernement du Québec intègre donc formellement les mauvais traitements psychologiques à la liste des motifs de compromission de la sécurité et du développement d'un enfant justifiant ou pouvant nécessiter l'intervention de l'État et se dote de la définition suivante :

² Bien que la plupart des auteurs qui seront cités plus loin emploient les termes de problèmes sociaux (*social problems*), nous privilégions celui de problèmes publics afin de mettre l'accent sur les processus d'appropriation et de définition collectifs des problèmes et non sur les questions relevant de leur statut ontologique.

[...] lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale. (*Loi sur la protection de la jeunesse*. RLRQ, c. P-34.1)

En 2016, le contrôle excessif est ajouté à la liste des comportements par lesquels peuvent se traduire les mauvais traitements psychologiques (*Ibid*). Cette énumération non exhaustive en fait l'une des lois canadiennes les plus spécifiques en matière de mauvais traitements psychologiques (Chamberland et al., 2011; Malo et al., 2018; Trcomé et al., 2011).

Comme pour les autres motifs de compromission listés, les intervenantEs chargéEs de l'évaluation des signalements doivent aussi s'appuyer sur quatre critères énumérés dans la loi et qui doivent être pris en considération dans la décision rendue :

- a) la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés;
- b) l'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant;
- c) la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant;
- d) les ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant et à ses parents. (*Loi sur la protection de la jeunesse*. RLRQ, c. P-34.1)

L'intervention des services de protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques présente toutefois plusieurs enjeux particuliers. Il est, entre autres, question de : a) leur prévalence élevée ; b) leur concomitance avec d'autres problématiques individuelles, familiales ou sociales et c) la pertinence des services offerts et des interventions mises en place.

1.1.1. Prévalence des mauvais traitements psychologiques envers les enfants

Selon le bilan des DPJ, les mauvais traitements psychologiques représentent, en 2016 et en 2018, le troisième motif de signalement le plus souvent retenu, avec des taux respectifs de 15,7% et 16,6% (Québec, 2016, 2018). Même s'il s'agit du troisième motif de rétention, après la négligence et l'abus physique, les signalements retenus pour mauvais traitements psychologiques font l'objet d'une hausse constante depuis le début des années 2000 (Québec, 2016). Une hausse qui s'est d'ailleurs maintenue dans les dernières années, alors que la prévalence d'autres formes de mauvais traitements diminuait (Hélie et al., 2017). Ce constat est à nouveau confirmé par les données plus récentes qui montrent que les mauvais traitements psychologiques représentent 19,4% des signalements retenus en 2021, ce qui correspond à une augmentation de 17,6% par rapport à 2020. Dans leur dernier bilan, les DPJ émettent aussi l'hypothèse que l'augmentation accrue du taux de signalements retenus pour des mauvais traitements psychologiques serait due aux mesures de confinement imposées par le gouvernement pour freiner la pandémie de COVID-19 et au stress vécu par les familles. Cette inquiétude est d'ailleurs partagée par plusieurs analystes soulignant que le stress accru vécu par les familles lors des mesures de confinement, en particulier la fermeture des écoles, aurait eu des conséquences particulièrement néfastes en regard des violences psychologiques (Connell et Strambler, 2021; Fore, 2021; Gadermann et al., 2021) . Suite à l'évaluation des signalements, les mauvais traitements psychologiques représentent 25% des situations où la sécurité ou le développement sont considérés comme compromis, constituant ainsi le deuxième motif de prise en charge le plus fréquent après la négligence et le risque sérieux de négligence.

Les résultats de la dernière étude canadienne sur l'incidence des signalements montrent aussi une forte augmentation des situations d'abus émotionnel depuis le début des années 2000

(Chamberland et al., 2011)³. Enfin, la dernière étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse fait elle aussi état d'une augmentation significative du taux d'incidents fondés pour mauvais traitements psychologiques entre 1998 et 2014 et remarque une augmentation particulièrement drastique en ce qui concerne l'exposition à la violence conjugale qui est passée de 1,3/1000 à 3,2/1000 entre 1998 et 2014 (Hélie et al., 2017).

D'ailleurs, l'exposition à la violence conjugale est, de loin, la forme de mauvais traitements psychologiques la plus souvent signalée au Québec, avec un taux de 51,8% (Québec, 2016).

Qui plus est, pour plusieurs, les données portant sur les dossiers reçus et/ou retenus à la protection de la jeunesse sous-estiment fort probablement la prévalence des mauvais traitements psychologiques envers les enfants (Baker et al., 2021; Hélie et al., 2017; Malo et al., 2018). Par exemple, une étude menée par Trickett et al. (2009) portant sur des dossiers évalués par les services de protection de l'enfance californiens, montre en effet que, si seuls 9% des dossiers corroboraient des mauvais traitements psychologiques, ces mêmes situations soumises à l'analyse codifiée développée par l'équipe de chercheurs montraient une présence de mauvais traitements psychologiques dans 50% des cas. Les résultats de Malo et al. (2017) suggèrent aussi que les intervenantEs pourraient avoir des difficultés à identifier les formes directes de mauvais traitements psychologiques, telles que le rejet affectif, les menaces ou l'isolement, et ce même si elles sont citées dans la loi et explicitées dans divers manuels de référence (ex. : Québec (2010)). Dans une autre étude, Baker et al. (2021) faisaient aussi état de barrières importantes par rapport au signalement des situations par les professionnels, y compris dans les juridictions où les mauvais

³ Malheureusement, les données canadiennes subséquentes sur la violence familiale ont été colligées à partir des situations rapportées à la police et ne comportent pas de catégorie spécifique pour les mauvais traitements psychologiques. La dernière étude canadienne sur la violence familiale cite toutefois des résultats montrant que 64% des canadiens estiment, en 2018, avoir vécu au moins une forme de pratique parentale sévère et qui s'apparente à des mauvais traitements psychologiques durant leur enfance (ex : dénigrement, propos ayant fait de la peine, propos ayant fait sentir que l'enfant n'est pas voulu ou pas aimé) (Conroy et al., 2019 En ligne).

traitements psychologiques font l'objet d'un signalement obligatoire par les professionnels, comme c'est le cas au Québec. Pour eux et pour d'autres, il s'agit d'un autre argument soutenant l'idée que les mauvais traitements psychologiques sont aujourd'hui sous-estimés dans les diverses enquêtes sur la maltraitance envers les enfants (Baker et al., 2021; Brassard et al., 2020).

1.1.2. Concomitance des situations de mauvais traitements psychologiques avec d'autres problématiques

Un autre enjeu important touchant l'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques concerne leur concomitance particulièrement élevée avec d'autres problématiques, entre autres des problèmes de santé mentale et/ou d'abus de substance (Chamberland et al., 2012; Trocmé et al., 2011 ; Trocmé et al., 2014). Par exemple, dans des dossiers de négligence émotionnelle, les mères présentaient une problématique de santé mentale dans 50% des cas, par rapport à 20% pour des dossiers retenus pour d'autres formes de maltraitance (Chamberland et al., 2011). Dans 40% des dossiers, elles présentaient des problèmes liés à l'abus d'alcool, alors que cette proportion ne dépasse pas les 20% pour les autres formes de mauvais traitements étudiées (*Ibid*). Comme cela est souligné par plusieurs auteurs, la complexité des situations familiales et la chronicité des différentes difficultés sont des facteurs importants en ce qui a trait à la mobilisation des services de protection de l'enfance (Casanueva et al., 2008 ; Chamberland et al., 2011 ; Scannapieco et Connell-Carrick, 2005). Dans les dossiers retenus par les DPJ québécois, les mauvais traitements psychologiques sont aussi fréquemment associés à au moins un autre motif de compromission (Malo et al., 2019; Malo et al., 2017).

La très forte prévalence d'autres problématiques associées au mode de vie des parents⁴ dans les dossiers retenus de mauvais traitements psychologiques amène d'ailleurs plusieurs auteurs à recommander qu'une meilleure distinction soit faite entre ceux-ci et ces autres problèmes (Trocmé et al., 2011). Toutefois, certains auteurs expliquent que, vu l'absence de critères claires pour reconnaître et documenter la présence de mauvais traitements psychologiques, surtout s'il s'agit d'actes d'omission, les intervenantEs se tournent peut-être davantage vers les conditions de vie et les autres difficultés parentales pour appuyer leurs décisions (Chamberland et al., 2012; Glaser et Prior, 1997).

Ainsi, la concomitance plus élevée des mauvais traitements psychologiques avec d'autres problématiques pourrait être liée à leur identification plus difficile et au type de critère qui devrait être employé à cet effet (Glaser, 2011; Malo et al., 2017). Ce qui contribue, dans tous les cas, à accentuer la complexité des pratiques dans ces situations qui sont alors particulièrement difficiles à cibler.

1.1.3. Pertinence des interventions mises en place

Enfin, plusieurs auteurs émettent des réserves quant aux interventions qui sont mises en place par les services de protection de l'enfance. Entre autres, English et al. (2015) soulèvent que, à moins que l'enfant ne présente de sérieux problèmes externalisés, les interventions sont généralement orientées vers les parents et impliquent souvent la participation à des ateliers sur le développement des habiletés parentales. Cependant, sans égard à la dynamique sous-jacente aux comportements psychologiquement violents, la cible de ce type d'intervention n'est pas nécessairement adéquate (Baker et al., 2011; English et al., 2015; Glaser, 2002, 2011). Une récente évaluation québécoise

⁴ Outre les problèmes reliés à la santé mentale ou à la consommation d'alcool ou de drogues chez le(s) parent(s), les auteurs font aussi référence à des déficiences cognitives, une absence de réseau social, de l'instabilité au niveau du logement et des problèmes financiers (Trocmé et al., 2011).

du programme « Ces années incroyables » supporte d'ailleurs cette hypothèse, ayant montré une efficacité nettement plus faible de ce programme dans les situations de mauvais traitements psychologiques que dans les autres situations (Letarte et Leclair Mallette, 2019). Ailleurs, Malo et al. (2017) soulignent aussi que les facteurs de risque spécifiques liés aux mauvais traitements psychologiques étant méconnus et contradictoires d'une étude à l'autre, les interventions sont souvent non spécifiques et leur pertinence peut s'avérer questionnable. Comme mentionné plus haut, les difficultés liées à l'identification des mauvais traitements psychologiques peuvent non seulement en tronquer le reflet statistique, mais aussi influencer les interventions. À commencer par une augmentation des délais d'intervention, en particulier lorsque la documentation d'impacts observables chez l'enfant est requise (Glaser, 2002; Trcomé et al., 2011). Enfin, plusieurs travaux soulignent que la réponse typique des services de protection de l'enfance occidentaux, basée sur un modèle abus-événement, ciblant les interventions à court terme et de gestion du risque, est bien mieux adaptée aux situations d'abus physiques et sexuels qu'elle ne l'est pour les situations de négligence et de mauvais traitements psychologiques (Brassard et al., 2020; English et al., 2015; Glaser, 2002, 2011; Glaser et Prior, 1997; Morelen et Shaffer, 2012).

L'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations d'exposition à la violence conjugale et d'exposition au conflit sévère de séparation fait aussi l'objet de nombreuses critiques (Featherstone et Peckover, 2007; Lapierre et Côté, 2011). Par exemple, la protection de la jeunesse est considérée, par sa méconnaissance ou non-reconnaissance des risques associés à la violence conjugale post-séparation, comme mettant les victimes et leurs enfants à risque élevé en obligeant la collaboration et la négociation des deux parents ou en croyant à tort que la séparation conjugale met nécessairement fin à la violence (Fleury-Steiner et al., 2016; Hayes, 2012). Des données récentes ont aussi montré que, dans de nombreuses situations de violences post-séparation,

l'intervention de la protection de la jeunesse allait jusqu'à court-circuiter les stratégies de protection que des femmes et d'autres instances mettent en place (Dubé et al., 2020; Frenette et al., 2018). Dans ces situations, l'incapacité à adéquatement différencier les conflits sévères des ruptures se produisant dans un contexte de violence conjugale amènerait les intervenantEs à largement sous-estimer les risques associés aux dernières (Dubé et al., 2020; Godbout et al., 2018). Soulignons ici que la rupture est en effet associée à une augmentation accrue des risques pour les victimes et une aggravation des violences qui peuvent aller jusqu'à l'homicide (Hotton, 2001). Enfin, les situations relevant de la notion plus récente de conflits sévères de séparation semblent, du point de vue des intervenantEs, échapper largement aux méthodes d'intervention habituelles (Godbout et al., 2018). L'exposition aux conflits sévères de séparation est aussi souvent associée à la notion d'aliénation parentale très controversée dans la littérature (Meier, 2009; Pepiton et al., 2012; Platt et al., 2016).

Enfin, la protection de la jeunesse fait aussi l'objet de nombreuses critiques en ce qui a trait à l'intervention auprès de diverses populations marginalisées et vulnérables. En particulier, la surreprésentation des populations racisées et issues de l'immigration dans les dossiers qui font l'objet d'un suivi à la protection de la jeunesse est soulignée (Québec, 2021a). Les enfants noirs, plus spécifiquement, représentent 30% des enfants dont le dossier est retenu pour être évalué à la protection de la jeunesse, alors qu'ils ne représentent que 15% de la population (Ibid). Aussi, la question des pratiques, autant historiques qu'actuelles, auprès des peuples autochtones est décriées et reconnues par plusieurs comme contribuant à la discrimination systémique des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis (De La Sablonnière, 2020; Viens, 2019). Les études soulignent, entre autres, le taux de placement beaucoup élevé des enfants autochtones que celui touchant leurs homologues allochtones. Selon la plus récente étude canadienne sur l'incidence des

signalements de maltraitance envers les enfants dénonçant la surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de la jeunesse au pays, un enfant autochtone a jusqu'à 17,9 fois plus de risque qu'un enfant allochtone de faire l'objet d'un placement hors de son foyer familial (Fallon et al., 2021). Les travaux portant plus spécifiquement sur les pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques ne font toutefois pas d'analyse en lien avec ces problématiques et excluent même explicitement les données relatives aux enjeux autochtones (p.ex. Malo et al., 2017). À l'inverse, lorsqu'il est question des décisions des services protection de la jeunesse concernant des enfants autochtones, les études ne font pas nécessairement mention des mauvais traitements psychologiques (Sinah et al., 2013; Fallon et al., 2013). Il est donc difficile de relier les enjeux liés aux pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques aux questions très complexes entourant l'intervention de la protection de la jeunesse auprès des populations autochtones. Néanmoins, cette thèse étant écrite dans le cadre d'un doctorat en travail social, nous tenons à reconnaître la responsabilité du travail social québécois et canadiens, en particulier en lien avec la protection de la jeunesse, dans des activités ayant contribué et contribuant encore à ce jour à la néocolonisation des peuples autochtones et à l'importance d'une réflexion franche et à large échelle sur le sujet.

En bref, les enjeux liés aux pratiques de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques sont nombreux, complexes et présentent des ramifications toutes aussi nombreuses et complexes. Le tour d'horizon effectué nous montre aussi que la tendance dominante est aux portraits statistiques adoptant une lecture ahistorique et universaliste du problème et de ses définitions. Aussi, si cette tendance permet de situer l'ampleur du problème ou encore sa gravité, elle est toutefois plus limitée lorsqu'il est question d'offrir des pistes heuristiques nouvelles face à sa complexité, tout particulièrement en regard des pratiques.

Pour mieux comprendre les différents enjeux propres à l'intervention des services de protection de la jeunesse en contexte de mauvais traitements psychologiques envers les enfants, il apparaît des plus pertinents de s'interroger sur le développement de la carrière de ce problème, les étapes de son appropriation publique et politique, et ce, jusqu'à l'application du plan d'action par les intervenantEs pour y répondre. Cette proposition requiert d'abord un changement important de posture paradigmatique et une rupture épistémologique par rapport aux études que nous avons citées jusqu'à maintenant, ruptures sur lesquelles il convient de s'arrêter.

1.2. Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public

Qu'est-ce qu'un problème public? La réponse à cette question pourrait paraître simple, mais repose en fait sur des sous-questions nombreuses et complexes sur lesquelles se sont penchés plusieurs penseurs depuis le début du XXe siècle, surtout aux États-Unis (Dorvil et Boucher-Guèvremont, 2013). Donner une définition stricte au concept est, en soi, une entreprise ardue et qui dépend des auteurs, des époques, des approches, etc. Certaines caractéristiques sont néanmoins communes à la plupart des définitions qui ont été proposées à travers le temps, à savoir que le problème social est une situation reconnue comme étant indésirable et touchant un certain nombre d'individus, d'une part, et qui nécessite la mise en place d'actions collectives à caractère public, d'autre part (Dorvil et Boucher-Guèvremont, 2013; Dumon, 1995; Hart, 1923; Loseke, 2003; Mayer et Laforest, 1990; Neveu, 2015). Pour Dorvil et Boucher-Guèvremont (2013), deux « états de fait » conditionnent le vaste champ d'études sur les problèmes publics. D'abord, une idée maitresse qui porte en elle la définition du concept de problème public, à savoir : « [...] un objectif qui consiste à découvrir comment minimiser les conditions sociales indésirables et comment maximiser les conditions sociales idéales » (Dorvil et Boucher-Guèvremont, 2013, p. 21). Ensuite,

une répartition historique des tâches qui ont été dévolues à différents experts de cette branche du savoir. Ainsi, le rôle traditionnel du sociologue est de découvrir les causes et les origines sociales des problèmes (et pour certains, les problèmes eux-mêmes), alors que plusieurs groupes de professionnels sont plutôt spécialisés dans le traitement des situations ou l'application des plans d'action. En ce sens, la reconnaissance d'une condition ainsi que sa définition en problème public spécifique sont des phénomènes situés historiquement et culturellement.

Dorvil et Boucher-Guèvremont (2013), à l'instar de Lopata (1984) avant eux, relie l'émergence même du concept de « problème social » à la situation sociale du début du XXe siècle aux États-Unis et à la configuration actuelle du pays. Dorvil et Boucher-Guèvremont (2013) expliquent : « Il fallait beaucoup de stratégies pour intégrer de gré ou de force les enfants, les immigrants arrivant de tous les coins de la planète dans le système social » (p.22). Ils ajoutent ailleurs :

La dysfonction des individus est vite pensée en termes biologiques pour ne pas remettre en question les failles d'un système structurellement inégalitaire. L'assimilation des nouveaux arrivants continuera de créer des conditions qui peuvent être définies comme des problèmes sociaux. C'est le vœu d'une société donnée, celui de la société américaine. (p.22)

Sans surprise, les questions des causes et origines des problèmes sociaux, de leur structure ou encore de leur classification ont fait l'objet de nombreux travaux et propositions divergentes. Sans toutes les résumer ici, il est possible de les situer selon deux grandes catégories d'approches, à savoir les approches relevant d'une lecture objectiviste et naturaliste (Lemieux, 2012) des problèmes publics et les approches relevant d'une lecture constructionniste. Pour les premières, il faut d'abord essentiellement « comprendre la condition elle-même comme une situation objective qui est logiquement antérieure à la perception qu'en ont les acteurs » (Hubert, 1991, p. 25), puis évaluer « la validité des perceptions que se font les acteurs de la condition et rendre compte de toute faiblesse à ce niveau » (*ibidem*) (voir aussi Lemieux, 2012). Pour les deuxièmes, c'est au processus de définition collectif, à l'activité humaine, aux raisons variables et facteurs divers qui

ont mené un groupe à donner une définition spécifique à une situation qu'il faut s'intéresser (Berger et Luckman, 2012; Blumer, 1971; Hacking, 1999; Spector et Kitsuse, 1977). L'influence des conditions sociales d'existence et les contingences sont, dans les deux familles d'approches, reconnues, mais ne reçoivent toutefois pas la même considération (Hubert, 1991).

En rupture complète et en opposition aux approches naturalistes et causalistes, qui adoptent une lecture objectiviste des problèmes publics, des modèles d'analyse constructionnistes ont été proposés et mettent l'accent sur la carrière⁵ et l'aspect problématique de la construction des problèmes publics. Le modèle de Blumer (1971) en est un qui décrit le développement de la carrière des problèmes publics et montre comment une condition, quelle qu'elle soit, peut devenir ou non un problème public :

Les problèmes sociaux ne sont pas le résultat de mauvais fonctionnements intrinsèques. Ils résultent d'un processus par lequel une condition donnée est progressivement identifiée et désignée dans une société comme un problème social. (Blumer et Riot, 2004, p. 193-194)

Son modèle montre aussi comment sa définition est relative à l'influence de groupes divers, de rapports et de luttes de pouvoir dans la société, des médias, d'événements fortuits, du contexte sociopolitique, pour ne nommer que ceux-là. Blumer (1971) décrit par exemple l'émergence d'un problème social, moins pour en expliciter la mécanique que pour montrer qu'une situation qui pourrait être jugée indésirable ne devient pas nécessairement un problème social, loin de là : « It is

⁵ Spector et Kitsuse (1977) ont expliqué que le développement du concept de carrière et son application aux problèmes sociaux ont d'abord découlé des études menées par Fuller et Myers (1941), dont la proposition théorique était qu'une situation donnée doit passer par une série de différentes étapes avant d'être définie par un groupe donné comme un problème social. Comme le soulignent Spector et Kitsuse (1977), le terme de carrière en est venu à représenter cette perspective dans la théorie et la recherche sociologiques. Les modèles de Blumer (1971) et de Spector et Kitsuse (1977) font tous deux référence à cette perspective. Dans l'optique de Blumer (1971), la carrière d'un problème social fait référence au processus de définition collective et aux différentes étapes que traverse une situation pour être définie comme un problème social. De l'émergence des problèmes sociaux jusqu'à "whatever may be the terminal point in their course" (p.301), chaque étape modifie la définition du problème et détermine sa carrière et son parcours. Spector et Kitsuse (1977), s'appuyant davantage sur la notion d'activité et d'environnement de travail et d'études, expliquent également que le terme de carrière "comprehends both the development of individual behavior and experience and the pattern common to persons who share a social position" (p.137).

a gross mistake to assume that any kind of malignant or harmful social condition or arrangement in a society becomes automatically a social problem for that society » (p.302). Dans le même ordre d'idées, le modèle développé par Spector et Kitsuse (1977) met lui aussi l'accent sur l'aspect sélectif, voire compétitif, de la construction des problèmes sociaux en soulignant plus particulièrement le rôle de l'activité des groupes d'intérêts et des acteurs sociaux, qu'ils soient touchés directement ou indirectement par le problème. Dans ces deux modèles, les auteurs font une nette distinction entre, d'une part, les conditions objectives et, d'autre part, leur définition en tant que problème public. Comme le disent bien Spector et Kitsuse (1977) : « In contention throughout the social problems-producing process (as in the deviance-producing process) are the **definitions of reality** that groups and organization assert, sponsor, impose, reject, or subvert. » (72).

Enfin, le rôle des experts est un autre élément qui permet de distinguer ces deux perspectives. Pour les premiers, scientifiques et sociologues se doivent de documenter les problèmes sociaux avec la plus grande rigueur descriptive et permettre ainsi une conscientisation, une mise en lumière de ces conditions indésirables. Pour les seconds, ces professionnels participent activement au processus de construction et d'appropriation collective ; ce ne sont pas des observateurs neutres, mais bien des acteurs bénéficiant, à titre de professionnels, d'une influence toute particulière dans la construction des problèmes sociaux.

À cet effet, le problème public de la maltraitance envers les enfants a beaucoup été étudié dans une optique constructionniste. En particulier, plusieurs études ont souligné le rôle majeur des travaux de Kempe, Silvermann et leurs collègues ainsi que le retentissement qui a suivi la publication de l'article « *The battered child syndrom* » en 1962. Les publications de Gelles (1975) ou Pfohl (1977) ont aussi suscité des joutes et débats théoriques houleux touchant l'idée même de construction sociale où les uns et les autres se sont accusés d'une lecture ontologique erronée du

problème⁶. Pour reprendre les termes de Hubert (1991), c'est en fait une question de focale. En effet, le rôle des travaux de Kempe et son équipe dans le développement de la sensibilité à l'égard de la maltraitance envers les enfants, en particulier la maltraitance intrafamiliale, est indéniable d'un point de vue historique (voir Labbé, 2019). L'idée de variation historique quant à la sensibilité à l'égard de cette problématique provoque d'ailleurs généralement peu de réactions, entre autres car elle ne remet pas en question la maltraitance envers les enfants en tant que catégorie ni l'idée que l'on s'en fait aujourd'hui (Hacking, 1999). Pour Hacking, cette distinction entre les idées (*ideas*), les catégories (*kinds*) et les objets (*objects*) est à la base de toutes lectures constructionnistes, mais est aussi l'élément le plus souvent mécompris et trop souvent oublié, même par les sociologues constructionnistes eux-mêmes. Dans le cas de la maltraitance envers les enfants, Hacking fait donc une nette distinction entre le comportement lui-même (l'objet) et l'idée qu'une société en a (le concept). Ainsi, en tant qu'objet, des exemples de mauvais traitements envers les enfants sont recensés depuis pratiquement la nuit des temps. Dans un ouvrage récent, Labbé (2019) a d'ailleurs documenté le recours à des pratiques éducatives psychologiquement maltraitantes jusque dans l'Antiquité, comme le fait d'inspirer la crainte aux enfants. Le recours à des sévices physiques a lui aussi été documenté à travers différentes périodes historiques (Labbé, 2019). Divers historiens font d'ailleurs référence aux travaux de Ambroise Tardieu, docteur français ayant rapporté des résultats d'observation des conséquences de sévices physiques et sexuels sur des enfants hospitalisés en France durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Comme l'explique Labbé (2019), malgré sa notoriété, les travaux de Tardieu sur la violence intrafamiliale envers les enfants n'ont pratiquement pas eu d'écho.

⁶ Voir Pawluch et Woolgar (1985) qui ont développé la notion de « charcutage ontologique » (traduction de Lemieux, 2012) en réaction à l'article de Pfohl (1977), puis une synthèse du débat de Hacking (1999) pour qui l'ironie de Pfohl, en particulier son choix de titre (*The « Discovery » of Child Abuse*), n'a en fait pas été comprise par ses détracteurs.

Il faudra en effet un autre siècle pour la catégorie « maltraitance envers les enfants » en tant que construit social faisant référence principalement à la violence exercée par des parents à l'endroit de leurs enfants gagne en popularité et occupe la place qu'on lui connaît aujourd'hui, à savoir une catégorie à la fois légale (elle est définie et encadrée par différentes lois), morale (elle coordonne ce qui est jugé comme acceptable ou non) et interactive (elle indique aux uns et aux autres comment interagir et comporte, à ce titre, une valeur évaluative) (Hacking, 1999). En ce sens, la maltraitance envers les enfants est une catégorie structurante, ce que Hacking appelle *relevant kind*. Aussi, cette position a fait l'objet d'un grand nombre d'écrits (ex. : Hacking, 1991 ; Hacking, 1999 ; Janko, 1994 ; Marshall, 1993).

Ici, nous nous intéressons plus particulièrement aux éclairages potentiels des effets structurants de cette catégorie sur notre manière de répondre au problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants. En particulier, nous gardons en filigrane ce que Hacking (1999) recommande de faire pour guider tout travail d'orientation constructionniste. À savoir, garder à l'esprit que la pertinence d'une telle posture épistémologique réside dans sa capacité à remettre en question divers éléments qui pourraient être pris pour acquis dans notre manière collective d'aborder cette problématique, de débusquer ces a priori qui meublent potentiellement notre inconscient collectif pour permettre un renouvellement des idées. Ainsi, ce qui retient l'attention par rapport aux enjeux soulevés par l'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques concerne moins leur prévalence ou même leurs conséquences que le processus collectif ayant mené à leur définition formelle en tant que forme de maltraitance envers les enfants et les effets potentiels et méconnus de ce processus sur les interventions qui sont mises en place pour aider les familles et les enfants touchés.

La présente thèse s'appuie donc d'abord sur une hypothèse théorique soutenant qu'une exploration plus approfondie de ce processus de définition collectif est susceptible d'offrir des pistes et un éclairage nouveau sur les enjeux que présente l'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec.

Cela étant dit, il importait néanmoins d'obtempérer à des choix conceptuels et théoriques en amont de nos premières observations afin de les guider un tant soit peu. Deux théories ont ainsi joué le rôle de cadre dans l'élaboration de cette thèse : le modèle de la construction des problèmes publics de Blumer ainsi que la théorie des représentations sociales de Moscovici, en particulier l'approche sociogénétique⁷.

1.2.1. Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants et le modèle de Blumer

Blumer (1971) retient cinq étapes qui constituent le processus de définition collective et la carrière d'un problème public : l'émergence du problème, sa légitimation, la mobilisation autour du problème, la formation d'un plan officiel pour y répondre et la transformation de ce plan d'action dans sa mise en œuvre concrète. À chacune de ces étapes, Blumer met en exergue que la construction d'un problème public dépend d'un processus hautement sélectif, à commencer par l'émergence du problème :

L'observation et la réflexion la plus fortuite suggèrent en effet que la reconnaissance des problèmes sociaux par une société est un processus hautement sélectif, certaines situations n'attirant pas une once d'attention, d'autres échouant en route dans ce processus de reconnaissance qui apparaît souvent comme une compétition redoutable. (Blumer et Riot, 2004, p. 194)

⁷ L'étude de la genèse des représentations sociales est aussi appelée le modèle sociogénétique et met un accent particulier sur les discours comme véhiculant des représentations qui se sont forgées dans les interactions et l'espace public (Rateau et Lo Monaco, 2013).

Quant à la légitimation du problème, Blumer (1971) met un accent particulier sur la complexité du processus qui donne au problème cette « qualité insaisissable de respectabilité sociale » (Blumer et Riot, 2004, p. 196). C'est elle en fait qui permet au problème public en question d'être l'objet de débats et de discussions dans les arènes publiques comme les médias, l'école, les assemblées législatives et autres lieux d'assemblées bureaucratiques.

Si le problème public réussit dans ce processus de légitimation, il devient alors un objet de controverses, de débats et de revendications : c'est l'étape de la mobilisation de l'action. Cette étape du modèle de Blumer (1971) est elle aussi marquée par des luttes qui opposent des groupes d'intérêts divers et qui vont largement influencer le devenir du problème ciblé.

Blumer soulève, à ces trois premières étapes, le rôle des médias de masse, de l'agitation sociale, le poids des groupes d'intérêts divers, l'influence d'événements fortuits comme exemples d'éléments qui ne relèvent pas de la seule connaissance experte et qui ont toutefois une influence non négligeable sur la carrière des problèmes publics. En 1971, il déplore en fait que ces éléments ne soient pas étudiés par la majorité des sociologues de son temps qui adoptent plutôt une posture d'experts en mesure de « découvrir » les problèmes. Pour lui, la parole des experts est un élément parmi d'autres qui, bien que fort influent, contribue à transformer une situation en problème public, à en définir les contours et orienter les conduites.

En attirant l'attention sur le caractère sélectif de la carrière des problèmes publics à ces trois premières étapes, l'auteur offre des pistes qui rejoignent ce que Hacking a plus tard proposé comme bases d'un processus de recherche constructionniste, à savoir l'identification des a priori ou de ce qui, en regard d'une situation donnée, est perçu comme inévitable. Un premier élément retient ici notre attention en lien avec les mauvais traitements psychologiques envers les enfants : leur intégration à la LPJ est généralement présentée dans la littérature comme inévitable ou naturelle,

suivant une lecture évolutionniste des mœurs sociales et de la sensibilité à l'égard des enfants et à leurs besoins (Malo et al., 2017; Hacking, 1999; Labbé, 2019). Comme dans d'autres domaines, un tel regard, à la fois trop linéaire et naturaliste (Labbé, 2019), n'offre que peu de piste exploratoire et de découverte digne de ce nom.

À l'inverse, il est difficile a posteriori de cibler un moment spécifique où un problème public comme celui des mauvais traitements psychologiques envers les enfants aurait émergé. En effet, comme nous l'avons explicité plus haut, un problème n'émerge pas lorsqu'il commence à exister à proprement parler; il émerge lorsqu'une société donnée considère cette situation comme indésirable ou problématique, la définit comme telle et se dote de moyens qui relèvent du collectif pour y répondre (Mayer et Laforest, 1990; Dorvil et Boucher-Guèvremont, 2014). Il s'avère ainsi pertinent de documenter le contexte plus général ayant entouré l'émergence des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public relevant de la maltraitance envers les enfants, à commencer par celui entourant l'évolution de l'intervention de l'État en ce qui a trait à la protection de l'enfance au Québec.

Au-delà de sa seule valeur descriptive, ce retour en arrière permet une lecture plus macrologique des facteurs qui ont influencé et influencent encore le développement des pratiques en matière de mauvais traitements psychologiques envers les enfants. Ce retour historique nous permettra aussi de situer les premiers débats officiels sur la question ainsi que la mobilisation, largement experte, autour de ce problème.

1.2.1.1. Émergence, légitimation et mobilisation autour du problème - Défense des droits des enfants et ingérence de l'État dans la sphère familiale

De nos jours, l'intervention de la protection de la jeunesse concerne, dans la très vaste majorité des cas, des situations de mauvais traitements impliquant les parents des enfants. Toutefois, la violence

intrafamiliale, comme cible d'intervention et motif d'ingérence de l'État, est relativement récente et date, au Québec, de la fin des années 70 (Labbé, 2019).

Pour Renée Joyal, docteure en droit québécoise ayant écrit de nombreux travaux sur l'évolution de la protection de la jeunesse, la LPJ de 1977, même si elle n'est pas la première loi à s'adresser à la question des traitements subis par les enfants, représente un changement radical de posture quant au traitement politique et public de l'enfance et de la maltraitance. Ce changement est marqué d'une part, par la défense et la reconnaissance des droits des enfants et, d'autre part, le rôle de l'État dans la sphère familiale et la question corollaire de la légitimité de son ingérence dans la vie privée des familles. Aussi, il est à comprendre en regard des principes ayant guidé l'élaboration et l'élaboration des lois ayant précédé la LPJ.

Les premières lois qui ciblent les enfants au Québec datent du 19^e siècle. À l'époque, le Québec, faisant suite à plusieurs autres régions de l'Occident, vit de profonds changements sociaux marqués par les effets de la révolution industrielle, changements qui ont touché l'ensemble des sphères de l'organisation sociale traditionnelle. Pour Provost (1991), la révolution industrielle constitue « l'événement catalyseur du mouvement de protection de l'enfance » (p. 8) partout en Occident. L'enfant, qui ne possède alors aucune forme de protection ciblant sa personne contre l'exploitation ou les mauvais traitements, est alors soit exploité au travail ou encore laissé à lui-même (Provost, 1991). Les enfants sont exploités dans les usines pour des salaires médiocres, en deçà de ceux des adultes déjà horribles. Par exemple, en 1895, un homme qui travaille à l'Arsenal, usine de la ville de Québec, gagne un dollar par jour, une femme, de 40 à 60 cents et un enfant, 20 cents (Giroux, 2014). Les conditions de travail réservées aux enfants, la violence des contremaîtres à leur endroit, la médiatisation de diverses tragédies ainsi que des œuvres de fiction contribuent à la sensibilisation et suscitent de vives réactions populaires (Labbé, 2019). Les premières lois pour encadrer le travail

des enfants voient le jour au début du XIXe siècle au Royaume-Uni. Au Québec, des lois similaires sont votées à partir de 1885, mais sont toutefois peu respectées (Bradbury, 1995). Pour Provost (1991), les gouvernements se sentent, en fait, obligés de réagir plus qu'ils n'ont un réel désir de protéger les enfants.

Un autre effet de la révolution industrielle est l'accroissement considérable de la classe défavorisée, liée en grande partie à l'augmentation de la population et l'urbanisation rapide et chaotique (Joyal, 2000; Labbé, 2019; Provost, 1991). L'augmentation de la délinquance juvénile est aussi problématique et l'on remarque que les jeunes délinquants sont aussi ceux qui proviennent des milieux les plus pauvres et malfamés (Provost, 1991). En effet, depuis le début du XIXe siècle, les autorités publiques de plusieurs grandes villes d'Occident sont surtout embêtées par les problèmes du vagabondage des enfants et la délinquance juvénile (Labbé, 2019). Les revenus du travail à l'usine étant insuffisants, les deux parents sont le plus souvent forcés de travailler de longues heures, laissant ainsi sans surveillance leurs enfants. Même avec deux salaires, les familles vivaient dans des conditions de vie misérables et très difficiles : logements surpeuplés, conditions d'hygiène médiocres, etc. C'est l'ère du capitalisme sauvage. Si des voix s'élèvent pour critiquer la pénible réalité des travailleurs et des démunis, la pauvreté demeure associée dans l'imaginaire collectif à l'immoralité et la paresse (Labbé, 2019; Turmel, 2017). Les premières interventions sociales qui se mettent en place en Grande-Bretagne relient alors principalement la délinquance des enfants et des jeunes et la négligence parentale résultant de la pauvreté (Provost, 1991). C'est donc dans cette optique où l'enfant négligé doit être rééduqué, plus que protégé, que s'inscrit l'élaboration des premières lois dites de protection de l'enfance, la *Loi concernant les écoles d'industrie* et l'*Acte sur les écoles de réforme*, toutes deux adoptées en 1869, et qui sont directement inspirées du modèle anglais (Labbé, 2019).

L'objectif de l'État était de prévenir la délinquance juvénile et de répondre au problème du vagabondage et des enfants dans les villes (Joyal, 2000; Joyal, 2000a ; Trépanier, 2000). L'*Acte concernant les écoles d'industries* vise donc des enfants âgés de moins de 14 ans qui sont trouvés errants ou en compagnie d'individus non fréquentables comme des voleurs ou autres truands ainsi que les enfants jugés incontrôlables ou récalcitrants. Même s'il n'y a pas d'âge minimal, cela concernait les enfants d'âge scolaire, les plus petits étant envoyés à la crèche ou en orphelinat (Joyal, 2000; Turmel, 2017). Le placement d'un enfant dans une école d'industrie, seule mesure possible lorsqu'un enfant était trouvé errant, vise son redressement par l'octroi d'une éducation morale et religieuse ainsi que l'apprentissage d'un métier. Comme le dit bien Joyal (1994) :

De la lecture de ces lois, qui traduisent les deux volets – préventif et curatif – d'une même préoccupation de sécurité publique, se dégage l'idée que l'État intervienne, à l'origine, soit pour suppléer la famille, lorsqu'elle n'existe pas ou qu'elle a délaissé l'enfant, soit encore pour renforcer l'autorité du père de famille ou du directeur d'institution. Il cherche moins à contrôler ou à modifier l'exercice de la puissance paternelle qu'à assurer la formation et le redressement de l'enfant par l'imposition d'un cadre disciplinaire rigide et l'apprentissage d'un métier. (p. 246)

Même si, avec les années, certaines situations où les enfants sont considérés dans le besoin sont ajoutées au texte de loi, témoignant ici de l'apparition d'une certaine compassion pour les enfants, l'approche de l'État est à l'antipode d'un mécanisme de contrôle des comportements parentaux : « L'État réproouve certains comportements parentaux, mais il ne s'immisce pas dans la vie privée de l'enfant et des parents en vue de les modifier » (Joyal, 1994, p. 247). L'objectif, en fait, est de protéger l'ordre social et de prévenir la délinquance (Joyal, 2000a). Ainsi, l'enfant en danger et l'enfant délinquant sont vus, en quelque sorte, comme les deux côtés d'une même médaille : le premier représentant un délinquant potentiel et le deuxième, une victime d'un milieu et de circonstances qui l'ont rendu délinquant (Trépanier, 2000). Des préoccupations quant au mode de

vie des parents ou leur environnement immédiat et la « production des délinquants » fait très largement partie de l’imaginaire collectif.

Enfin, comme l’explique Turmel (2017), les différentes institutions qui existent sont aussi employées par les familles comme outils de stabilisation face aux perturbations et impondérables qu’elles vivent. Les enfants y sont volontairement laissés par leurs parents qui viennent les reprendre lorsque la situation s’est stabilisée. Enfin, même dans le cas des écoles de réforme et d’industrie, l’admission des enfants et des jeunes échappe bien souvent au protocole légal et des ententes sont prises entre religieux et familles (Turmel, 2017). En tout et partout, les travaux de Turmel montrent que, dans les faits, le placement non volontaire des enfants sans l’obtention du consentement de leur famille était plutôt rare et ne correspondait pas à l’esprit des pratiques en place⁸ (Turmel, 2017). Les raisons de placements sont multiples, mais les plus courantes sont les suivantes: maladie de la mère, décès d’un des parents ou désunion du couple. La pauvreté et la protection morale des enfants sont aussi évoquées, mais dans une proportion bien moindre. Turmel (2017) et Lacasse (2010) montrent bien d’ailleurs que l’intervention se traduit le plus souvent par une catégorisation des pauvres dits méritants et des pauvres non méritants. Enfin, le placement volontaire d’un enfant en institution était aussi une méthode d’instruction employée par certaines familles villageoises. Comme le dit bien Turmel :

L’orphelinat comme lieu de passage soulève la question de la circulation d’une diversité marquée d’enfants. La circulation se fait sous le patronage conjoint de l’État, de diverses associations charitables, des médecins et sous l’égide d’un discours sur la protection des plus faibles. (p. 191)

⁸ Cette remarque exclut entièrement les pratiques concernant les pensionnats autochtones au Québec et au Canada, dont l’existence répondait à une logique toute différente qui visait à séparer les enfants de leurs parents afin de les convertir au christianisme et de leur faire oublier toutes traces de leur culture d’origine (Turmel, 2017).

Enfin, soulignons que le problème de la mortalité infantile était criant au XIXe siècle, au Québec et partout en Occident. En ce sens, Turmel (2017) explique que « la prise en charge de l'enfance de la marge s'inscrit d'abord comme une traduction institutionnelle de la lutte contre la mortalité infantile : elle est vouée à la protection de l'enfance et contribue à une stabilisation du collectif en phase de transition » (p. 189). Selon le même auteur, l'enfant passe d'un rôle de relais d'une entité familiale globale à celui de sujet singulier faisant d'ailleurs l'objet d'une nouvelle régulation normative passant d'abord par l'hygiène. Ce mouvement hygiéniste donne lieu à une forte spécialisation qui lutte d'abord et avant tout contre le problème de la mortalité infantile, un problème alors tout à fait endémique (Turmel, 2017). Ainsi, à l'époque, c'est l'environnement social de l'enfant, plus que les comportements parentaux à son endroit, qui sont sous la loupe.

Pour Provost (1991) et Turmel (2017), la non-ingérence de l'État était aussi une façon de respecter l'organisation traditionnelle québécoise où c'est à la famille légitime qu'est confié le « devoir de garantir seule, en première ligne, la protection des aïeuls, des proches parents, des enfants infirmes et orphelins, et même celle des étrangers complètement démunis » (Provost, 1991, p. 48). Et dans cette famille, le principe de l'autorité paternelle est central. Pour l'État, s'ingérer dans la vie privée des familles, c'est alors faire s'effondrer le système d'assistance sociale (Turmel, 2017). L'église reçoit alors les enfants abandonnés, mais l'enfant victime de mauvais traitements de la part de ses parents ne fait l'objet d'aucune protection spécifique. L'État se limite aux versements de subsides aux institutions religieuses. Pour ces auteurs ainsi que pour Labbé (2019), c'est aussi ce qui expliquerait que d'autres lois ayant contribué à la protection des enfants ailleurs n'ont été votées au Québec que bien tardivement, comme le cas de la *Loi sur la fréquentation scolaire obligatoire*, adoptée en 1943.

Il est intéressant de souligner qu'à la même époque, il existe ailleurs en Occident et au Canada diverses lois et organisations ciblant bien plus explicitement les pratiques jugées abusives ou cruelles envers les enfants. C'est le cas, par exemple, du *Act for the Prevention of Cruelty and Better Protection of Children*, première loi canadienne qui considère les mauvais traitements infligés aux enfants comme criminels est adoptée en Ontario en 1893 (Albert et Herbert, 2020). Aux États-Unis, la *New York Society for the Prevention of Cruelty to Children* est fondée en 1874. Comme l'explique Labbé (2019), la protection des enfants contre la cruauté est un mouvement qui s'inscrit dans la lutte contre la « maltraitance envers les êtres faibles et sans défense, une situation jugée immorale. Les animaux sont les premiers à en bénéficier » (p. 449). L'exploitation au travail, les châtiments corporels et la négligence des enfants étaient les principales causes de l'indignation populaire en la matière. Cette indignation est à nouveau à mettre dans le contexte particulier de l'époque, une période marquée par l'immigration ouvrière de nombreux enfants anglais, la pratique du *baby farming*, le problème des enfants errants dans les villes et des cas médiatisés d'enfants maltraités et exploités par des familles les recueillant (dont le cas de Mary Ellen). Ainsi, si la cruauté envers les enfants est reconnue et suscite certaines réactions sociales, il n'est pas encore question de maltraitance intrafamiliale envers les enfants. La négligence, elle aussi reconnue, est quant à elle l'apanage des milieux urbains pauvres et des parents qui, de par leur désorganisation, leur débauche ou leur consommation, expose les enfants à des dangers moraux justifiant ainsi leur retrait du milieu. Comme l'explique Labbé (2019) :

Au XIXe siècle, les gens préoccupés par la négligence envers les enfants appartiennent aux classes moyennes et supérieures. Ils ont des valeurs et des conditions de vie différentes de celles des classes laborieuses. Pour ces individus, la négligence comprend l'omission d'une formation morale, la contamination par le mauvais exemple ou la corruption active. Comme les milieux pauvres sont considérés d'emblée comme corrompus, ils estiment raisonnable d'en retirer les enfants pour éviter que ceux-ci soient contaminés. (p.431)

Cliche (2007) remarque une distinction très similaire au Québec entre les milieux où l'on trouvait ou non de la cruauté envers les enfants. Pour elle, cette distinction rassurait aussi la population québécoise et les confortait dans le sentiment que ce « phénomène » ne les concernait pas et se déroulait ailleurs, mais pas dans les « bonnes familles catholiques vivant dans un milieu rural ». Ainsi, on peut supposer qu'un sentiment de compassion à l'égard de l'enfant existait bel et bien, dans la mesure où les situations où il était maltraité ne venaient pas remettre en question l'organisation sociale et l'identité du groupe. En ce sens, ces situations étaient considérées comme rarissimes chez les bons canadiens-français ou encore relevant de conditions particulières et attribuables à l'immoralité des parents. Pour elle, c'est d'ailleurs ce qui expliquerait le « succès » retentissant de l'histoire d'Aurore, un drame qui s'est déroulé dans une famille catholique vivant en milieu rural et qui, en ce sens, déjouait les codes et croyances qui permettaient alors de faire sens du phénomène de la cruauté envers les enfants :

On n'utilise pas à l'époque le terme « violence physique », mais celui de « cruauté », qui implique une déviance morale chez le parent. Autrement dit, ce n'est pas le geste lui-même qui détermine s'il y a cruauté, mais les circonstances. Un coup de fouet administré sans raison ou sous l'effet de l'alcool à un enfant innocent est cruel. Le même geste envers un enfant rebelle qui s'est mal conduit est plutôt considéré comme disciplinaire. (Labbé, 2019, p. 423)

Aussi, si les termes « enfants martyrs » apparaissent à cette époque, ces situations sont considérées comme rarissimes (Cliche, 2007; Labbé, 2019). En effet, les situations de violence d'un parent à l'endroit de son enfant reçoivent en fait très peu d'attention, font généralement l'objet de sanction mineure et surtout, sont considérées comme exceptionnelles (Labbé, 2019).

Nous verrons plus loin que, si le changement de posture face à la reconnaissance des droits et besoins des enfants est radical par la suite, ces distinctions moralistes sont demeurées particulièrement prégnantes, tant dans l'écriture du texte de la LPJ que dans l'imaginaire collectif québécois et les représentations sociales associées à la maltraitance envers les enfants.

En résumé, diverses situations touchant le bien-être des enfants suscitent l'indignation et donnent lieu à des actions publiques, mais elles ne ciblent pas la violence intrafamiliale à leur endroit.

Au Québec, ce n'est que vers les années 30 et 40 que s'amorcent de réelles tentatives légales qui ciblent la protection des enfants, jumelées à des initiatives visant à apporter un plus grand soutien aux familles. Celles-ci remettent en cause les structures déjà en place, principalement religieuses, et l'exercice de la puissance paternelle (Joyal et Chatillon, 2000). C'est ultimement du rôle de l'État comme régulateur social et de son niveau de prise en charge qu'il est aussi question : « Pour la première fois, l'État s'estime autorisé à intervenir dans la vie privée de l'enfant et de sa famille » (Joyal, 1994, p. 248). Cette vision du rôle de l'État est aussi à mettre en perspective en regard des conditions d'existence dans les établissements religieux qui se chargeaient alors des enfants abandonnés. Joyal et Chatillon (2000) relatent entre autres le décès de seize bébés dans une crèche de Montréal au début des années 40 qui aurait mené à la création d'un mandat spécial sur la protection de l'enfance dans le cadre de la Commission d'assurance-maladie de Québec, la Commission Garneau, de 1943. En fait, même si au début des années 40, le problème de la mortalité infantile est moindre qu'il ne l'a été au siècle précédent, ces décès sont en quelque sorte perçus comme un retour en arrière et viennent justifier un changement radical d'approche (Turmel, 2017).

Des débats mouvementés alimentent alors les réflexions autour de la protection de l'enfance au Québec, débats qu'il est important de résumer puisque ce sont, en fait, les mêmes qui alimentent encore à ce jour les discussions autour de cette loi qui suscite à la fois admiration et polémique.

Au début des années 40, Joyal et Chatillon (2000) expliquent que ce sont deux points de vue diamétralement opposés qui s'affrontent : le point de vue conservateur et le point de vue moderniste. Pour les tenants d'une approche conservatrice, une modification en profondeur des

principes de la protection de l'enfance n'est en somme pas nécessaire puisque les institutions déjà en place sont suffisantes et offrent une protection efficace aux enfants abandonnés. Il conviendrait toutefois de leur allouer plus de ressources pour qu'elle puisse mener à bien leur mission. Le point le plus important dans cette perspective est qu'elle considère qu'il ne revient pas à l'État de remettre en cause l'exercice de la puissance paternelle, mais qu'il se doit plutôt d'aider financièrement les institutions en place. Ce point de vue est largement défendu par l'Église au Québec qui, à cette époque, dirigeait 92 des 101 institutions de protection de l'enfance de la province (Joyal et Chatillon, 2000 ; Turmel, 2017). Le point de vue moderniste argue plutôt en faveur de l'urgence d'une réforme législative complète en matière de protection de l'enfance et basée sur la reconnaissance des besoins et des droits des enfants. Les tenants de cette perspective soutiennent l'élargissement de la notion de protection, alors limitée aux situations d'abandon, d'errance et de délinquance ou de problèmes de comportement. Ils soulèvent d'ailleurs le fait que seulement 12% des enfants alors placés dans les institutions de protection étaient effectivement orphelins. Ils critiquent aussi vivement le fait que la seule intervention prévue pour venir en aide aux enfants soit le placement institutionnel. Autrement dit : « La reconnaissance des besoins affectifs et intellectuels de l'enfant amène de nouvelles exigences, dont la diversification des ressources appelées à satisfaire ces besoins » (Joyal et Chatillon, 2000, p. 137). Il est particulièrement intéressant de constater le recours explicite à des notions de besoins affectifs et intellectuels des enfants, considérés comme étant particulièrement mal répondu dans le cas du placement en institution qui, rappelons-le, est alors la seule mesure formelle existante. En parlant des besoins des enfants qui sont placés en institution, les détracteurs font alors référence à des notions qui touchent directement leur bien-être psychologique et affectif : « il ne suffit pas que l'enfant ait de quoi se nourrir, se vêtir et s'abriter [...] il s'agit de développer un être qui sent, pense et agit » (Commission d'assurance-maladie de Québec, 1^{er} rapport, p.8, cité dans Joyal et Chatillon, 2000).

Enfin, la lecture moderniste donne une bien plus grande place à l'intervention de l'État, justifiée par le besoin de protection des enfants et la reconnaissance de l'enfant comme personne. La perspective moderniste est appuyée par ceux qui étaient appelés à l'époque des « nouveaux professionnels de la famille et de l'enfance », dont des travailleuses sociales comme Hayda Denault, cofondatrice de l'école de service social de l'université Laval. Ces nouveaux spécialistes, dont l'influence politique se traduit par la création d'un nouvel organisme, le Service familial de Québec, reçoivent les critiques des conservateurs et de plusieurs ecclésiastiques qui se méfient de la spécialisation des services d'aide à l'enfance de ces « faux architectes de la vie sociale » (Joyal et Chatillon, 2000, p.156)⁹. Les différents positionnements des acteurs sociaux entraînaient des revendications différentes concernant le niveau d'implication de l'État, allant de pourvoyeur de ressources financières pour les communautés, un niveau d'ingérence faible, à un rôle de prestataire de services et de contrôleur de la qualité de ceux-ci, un niveau d'ingérence plus élevé.

La *Loi de la protection de l'enfance* de 1944 votée par le gouvernement d'Adélard Godbout s'appuie sur le discours moderniste. Elle cible la situation des enfants abandonnés, négligés ou maltraités. Les situations ciblées font encore largement référence au milieu environnant des enfants et au mode de vie de leurs parents. En fait, la loi de 1944 se distingue des précédentes par la création d'une nouvelle structure de fonctionnement dont l'une des vocations principales est un meilleur contrôle et suivi des placements en institution (Joyal et Chatillon, 2000).

Toutefois, cette loi ne sera jamais appliquée. Le retour au pouvoir de Maurice Duplessis en 1944 met en effet un frein à ces initiatives et mène plutôt à l'adoption d'une loi qui modifie la *Loi sur les écoles d'industrie* de 1869, entre autres en ce qui a trait aux situations des enfants ciblées, mais

⁹ Les auteures font ici expressément référence aux propos de l'Abbé Charles-Édouard Bourgeois tenus en 1943.

maintient l'application de l'intervention par les organismes de charité privés et les autorités ecclésiastiques. Les modifications apportées traduisent « une nouvelle perception de l'enfant qu'il ne s'agit plus seulement de nourrir, de former et de discipliner, mais dont il faut favoriser l'épanouissement » (Joyal, 1994, p. 249). Ainsi, la loi s'adresse aux enfants de moins de dix-huit ans « particulièrement exposés à des dangers moraux ou physiques, en raison de son milieu ou d'autres circonstances spéciales » (Joyal, 2000b, p. 167).

Pour Joyal et Chatillon (2000), on assiste alors à une transformation en ce qui a trait à la sensibilité quant à la personne de l'enfant, entre autres à ses besoins psychoaffectifs, mais pas encore à un véritable virage en matière de protection. Aussi, la forte tradition moraliste et paternaliste est encore bien présente dans le texte de loi et le contrôle de l'intervention par les institutions cléricales est maintenu.

1.2.1.1.1. *Le Battered Child Syndrom*

Enfin, la carrière des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que forme de maltraitance doit être mise en perspective avec celle de la maltraitance physique. Comme nous l'avons vu jusqu'à maintenant, l'idée que cette violence pouvait être un problème relevant d'abord de l'intrafamilial, et qu'elle fut donc commise en premier lieu par les parents de l'enfant, a longtemps été considérée comme relevant de situations exceptionnelles. Pour plusieurs auteurs, l'apparition même de la notion de maltraitance intrafamiliale envers les enfants (*child abuse*) est attribuable aux travaux de Kempe et son équipe, des pédiatres et radiologistes de Denver, et la parution en 1962 de leur article intitulé « *The battered child syndrome* » (Gelles, 1975; Hacking, 1999; Pfohl, 1977). Henry C. Kempe, déjà célèbre aux États-Unis pour ses travaux sur la variole, s'est associé avec des radiologistes, entre autres Frederic N. Silverman, ayant déjà tenté de faire reconnaître le problème des fractures d'origine traumatique chez les enfants rencontrés dans leur

pratique auprès de leurs collègues. L'histoire du battered child syndrom est en fait un très bel exemple du caractère éminemment sélectif des processus d'émergence, de la légitimation et de la mobilisation autour d'un problème public telle que décrite par Blumer en 1971 et d'autres tenants des approches interactionnistes, comme Pfohl et Gelles. En effet, le problème de la maltraitance physique des parents à l'endroit de leur enfant avait été dénoncé plusieurs fois, en particulier par des médecins qui étaient des témoins directs des blessures et séquelles de ces violences. Les tentatives de dénonciation font toutefois face à une forte résistance, d'abord du milieu médical lui-même qui demeure sceptique envers l'idée que des parents puissent maltraiter leur progéniture. L'idée que des fractures surviennent facilement et plus fréquemment chez les enfants est dominante.

L'intérêt de Kempe pour les violences intrafamiliales subies par les enfants lui vient de ses observations personnelles lorsqu'il est nommé directeur du département de pédiatrie de la Faculté de médecine de l'université du Colorado à Denver. Dans les années qui suivent, il propose que les sévices corporels soient le thème du congrès de l'American Academy of Pediatrics. Sa proposition sera rejetée en 1960 car le thème est considéré comme « non-scientifique » (Labbé, 2019, p. 463). L'année suivante, il organise un symposium à Chicago qu'il nomme *The Battered Child Syndrom*. Enfin, en 1962, l'article du même titre est publié dans le *Journal of the American Medical Association* et porte sur le problème des « enfants battus », principalement par leur parent ou un adulte qui assure la garde et sur le risque accru pour ces enfants de devenir à leur tour des parents maltraitants si aucune action n'est prise. Cette hypothèse de la transmission intergénérationnelle de la violence envers les enfants est, à ce moment, tout à fait nouvelle. Encore à ce jour, cet article est l'une des publications scientifiques les plus citées au monde. En fait, le retentissement de l'article est tel que certains, dans le domaine de la maltraitance envers les enfants et de la protection

de la jeunesse, certains auteurs parlent d'un « avant » et d'un « après » *The battered child syndrom* (Hacking, 1999; Labbé, 2019).

L'intérêt de tous ces détails est de souligner ici la ténacité dont Kempe a fait preuve et de son propre aveu, le recours à des stratégies d'ordre rhétorique. Avant d'utiliser le terme « enfant battu », ses travaux précédents traitaient plutôt d'abus des enfants, de trauma non accidentel ou infligé. Suite au peu d'émoi que ces derniers suscitent, il s'est délibérément tourné vers un « titre à slogan (traduction libre des termes *jazzy title*) dans le but d'attirer l'attention des médecins » (Kempe, cité dans Crane, 2015, p.778).

Enfin, l'article *The Battered Child Syndrom* est aussi largement repris dans les médias américains à très grand tirage (des journaux comme *Time*, *Newsweek*, *Saturday Evening Post*). Ses effets se font aussi ressentir au Québec, entre autres à travers la formation médicale ou encore la mise sur pied du comité hospitalier s'attardant à la problématique des enfants violentés ou maltraités, créé par la Dr Gloria Jeliu à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal (Québec, 2019).

Les écrits sur les « enfants battus » font donc beaucoup réagir en Amérique de Nord et provoque indignation, discussions et mobilisation. La notion de mauvais traitements psychologiques n'y est pas priorisée. Pour Kempe et al. (1980), il est en fait question d'une séquence universelle de reconnaissance sociale des formes de mauvais traitements envers les enfants. Il propose en effet que toute société aura, si elle veut réellement faire face au problème de la maltraitance envers les enfants, à traverser six différents stades de reconnaissance. Pour lui, le cinquième stade correspond à la considération des mauvais traitements psychologiques (Dans Hacking, 1999).

Pour reprendre ici les termes de Blumer lorsqu'il traite de l'émergence des problèmes publics, dans cette « compétition redoutable » (Blumer et Riot, 2004, p. 196) pour la reconnaissance, la violence

physique envers les enfants aura sciemment été priorisée par des acteurs sociaux soucieux d'obtenir, pour ce problème, une réaction sociale.

Enfin, si des notions comme les mauvais traitements envers les enfants ou celle du respect de ses droits prennent de plus en plus place, celle de l'ingérence des pouvoirs publics dans la vie privée des familles est loin de faire l'unanimité. Dans les années 70, ces deux principes sont au cœur des débats qui vont mener à l'adoption de la LPJ, débats qui durèrent plusieurs années et qui ont été largement marqués par l'influence des acteurs issus du domaine judiciaire.

1.2.1.2. Définition d'un plan d'action officiel pour contrer le problème – La LPJ de 1977 et l'intégration des mauvais traitements psychologiques en 2006

La quatrième étape du modèle de Blumer, la formation d'un plan officiel pour contrer le problème, correspond à la phase où une société « prend position pour agir sur un problème particulier » (Blumer et Riot, 2004, p. 197). Soulignons ici que le plan d'action correspond à la définition officielle du problème « en ce sens qu'il correspond à la façon dont une société a finalement perçu et cherché à traiter le problème à travers ses organisations officielles » (Blumer et Riot, 2004, p. 197). Cette définition, qu'on retrouve dans des écrits officiels comme des lois, est le plus souvent le résultat de compromis négociés marqués par l'influence de relations d'autorité et de pouvoir et le poids relatif d'intérêts divers, de sorte que la définition officiellement retenue puisse se trouver bien loin de ce qui avait été initialement identifié au début de la carrière du problème en question.

Au Québec, la formation d'un plan d'action officiel aura donc lieu à l'Assemblée nationale.

Enfin, pour Fairclough et Fairclough (2012) l'une des caractéristiques fondamentales des débats parlementaires qui mènent à l'adoption d'un plan d'action est qu'ils n'arrivent pas, et même ne visent pas, à résoudre entièrement les désaccords. Dans ce contexte, où les demandes sont le plus

souvent multiples et parfois contradictoires : [...] what is reasonable to expect is a collective decision on a common course of action, not unanimity of views » (p.201). En matière de maltraitance envers les enfants, comme pour les autres problèmes publics d'ailleurs, la définition retenue demeure contestable. C'est néanmoins cette définition qui justifie et oriente l'intervention des services de protection de la jeunesse dans les familles, intervention qui, nous l'avons vu, présente de nombreux enjeux. En matière de mauvais traitements psychologiques envers les enfants, les modifications apportées à la LPJ en 2006 correspondent à cette étape. Toutefois, l'étude des versions antérieures de la LPJ nous montre qu'ils avaient été discutés bien avant. Comme l'avait bien dit Blumer en 1971, un problème public peut longtemps demeurer stagnant aux premières étapes de sa carrière. C'est ce qui est arrivé aux mauvais traitements psychologiques, comme nous le verrons dans les prochaines lignes.

1.2.1.2.1. La Loi sur la protection de la jeunesse de 1977

Dans les années 70, des modifications drastiques sont envisagées dans l'écriture du texte afin de préciser les circonstances dans lesquelles l'intervention de l'État est justifiée. La forme que prend le texte de loi, avec sa liste limitative de motif de compromission de la sécurité et du développement des enfants pouvant justifier l'intervention de l'État répond surtout au souci d'en assurer le caractère exceptionnel (Joyal, 2002; Joyal et Provost, 2000). C'est ici que l'on voit apparaître les premières traces des questions entourant l'intégration explicite des mauvais traitements psychologiques au texte légal :

[...] plusieurs parlementaires avaient exprimé leur volonté très nette d'éviter que l'application de cette loi n'ouvre la porte à des dénonciations abusives ou n'alimente des « chicanes » entre parent et voisins, le tout au détriment des enfants concernés. C'est pour cette raison, entre autres, que furent écartées des formulations incluant le « danger moral » ou le « mauvais traitement psychologique », toutes expressions pouvant, aux yeux de plusieurs, donner lieu à des interventions arbitraires. (Joyal et Provost, 2000, p.194)

Pendant les débats en assemblée, les parlementaires font notamment référence à un mémoire déposé à l'Assemblée nationale du Québec par la ligue des droits de l'homme qui réclamait que la notion de mauvais traitements s'étende aux mauvais traitements psychologiques (Joyal et Provost, 2000). Ainsi, la non-inclusion explicite des mauvais traitements psychologiques à la loi de 1977 semble avoir été davantage liée à l'incapacité de les décrire avec suffisamment de précisions et de critères qu'à, par exemple, une ignorance quant à leurs impacts potentiels sur le développement des enfants. Comme le disent bien Joyal et Provost (2000) :

[...] deux dangers sont à éviter : celui de trop peu faire pour l'enfant à cause d'une rédaction sommaire des motifs d'intervention, et, à l'inverse, celui de trop faire en raison d'une formulation trop générale. La seule solution, estime M. Forget (parrain du projet de loi), consiste à nommer précisément des cas où le consensus social « justifie une intervention [...] qui peut aller jusqu'à l'action devant le Tribunal », ces cas devant toutefois présenter un caractère d'objectivité. (p. 195)

Ici, il est à noter que certaines formulations prêtent encore à la critique quant au jugement arbitraire qu'elles impliquent. Ainsi, plusieurs articles de la loi dénotent encore d'une approche paternaliste dans l'intervention de l'État auprès des familles (Joyal, 2002). Par exemple, l'alinéa d) de l'article 38 concerne la situation d'un enfant qui « [...] est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique » (Joyal et Provost, 2000, p. 197).

Enfin, même si la notion de mauvais traitements psychologiques n'est pas expressément nommée dans le texte, plusieurs alinéas de la loi, dont l'alinéa d) cité précédemment, s'y réfèrent : B) son développement mental ou émotif ou sa santé est menacé par l'isolement dans lequel on le maintient ou l'absence de soins appropriés ; H) il est forcé ou induit à mendier, à faire un travail disproportionné à ses forces ou à se produire en spectacle de façon inacceptable eu égard à son âge (Joyal et Provost, 2000).

Les autres alinéas concernent les situations d'abandon, d'abus sexuels et physiques, de privation de conditions matérielles d'existence appropriées, de non-fréquentation scolaire, de troubles de comportements sérieux et de fugues.

Dans ce survol sociohistorique sur l'adoption de la LPJ de 1977, un dernier élément mérite d'être soulevé pour saisir les grandes orientations du développement des pratiques en matière de maltraitance envers les enfants en général et plus spécifiquement dans les situations de mauvais traitements psychologiques. Il s'agit de la place prépondérante qu'ont les discours spécialisés sur la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la famille ainsi que la place de différents groupes d'intérêts, en particulier dans les étapes qui ont mené à l'écriture finale du projet de loi en 1977, et ce, au détriment des associations citoyennes.

Clarification, simplification, coordination, tels semblent avoir été les maîtres mots des discussions soulevées par l'avant-projet. [...] Le débat semble en être devenu un de « spécialistes ». (Joyal et Provost, 2000, 202)

1.2.1.2.2. Les modifications de 2006 et l'intégration des mauvais traitements psychologiques

Les travaux portant sur les mauvais traitements psychologiques durant les années 80 montrent bien qu'il s'agissait d'un objet de préoccupation, du moins du côté de divers chercheurs américains (Egeland et al., 1983; Erickson et Egeland, 1987). Ceux-ci montraient, entre autres, que les conséquences de mauvais traitements psychologiques à long terme sont plus dommageables que les formes de maltraitance physique (Ibid). En référant à la prévalence élevée des mauvais traitements psychologiques, leurs conséquences et leur concomitance avec les autres formes de maltraitance envers les enfants, d'autres auteurs les décrivent comme représentant « the core issue and most destructive factor across all types of child abuse and neglect » (Pearl, 1996, p. 119-120). La mobilisation de groupes d'experts dans la carrière des mauvais traitements psychologiques est

d'une grande importance, rappelant ici les propos de Blumer quant au rôle actif des chercheurs dans la construction des problèmes publics. Soulignons entre autres les travaux de Stuart N. Hart et Marla R. Brassard, chargés de développer une définition opérationnelle des mauvais traitements psychologiques envers les enfants par le *National Center on Child Abuse and Neglect* entre 1986 et 1989 (Hart et Brassard, 1991). Ceux-ci ainsi que la définition qui aura émergé de leurs nombreux travaux sont sans doute les plus cités en Amérique et a officiellement inspiré celle du Québec (Québec, 2004).

Malgré des postures qui divergent sur la définition des mauvais traitements psychologiques (voire Loue, 2005) et quant à l'intervention sociolégale dans ces situations, on assiste à partir de la fin des années 90 à une modification des textes légaux qui entourent les services de protection de l'enfance dans l'ensemble des provinces du Canada (Trocmé et al., 2011).

Au Québec, la notion explicite de mauvais traitements psychologiques apparaît pour la première fois dans le projet de loi n.125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2005 et adopté en juin 2006.

Cette réforme du texte de la LPJ visait alors à répondre aux six objectifs suivants :

1. Favoriser la continuité et la stabilité au profit des enfants placés en vertu de la LPJ;
2. Promouvoir la participation active des parents et des enfants aux décisions qui les concernent;
3. Assurer le caractère exceptionnel de l'intervention d'autorité de l'État dans la vie privée des familles;
4. Concilier le respect de la vie privée des familles avec la protection des enfants;
5. Moderniser les processus judiciaires;

6. Assurer un meilleur encadrement des mesures de sécurité et disciplinaires employées auprès des enfants.

La réécriture de l'article 38 de la LPJ, incluant l'intégration des mauvais traitements psychologiques, répondait au troisième objectif poursuivi.

1.2.1.2.3. Enjeux liés à la définition des mauvais traitements psychologiques retenue dans la LPJ

La recension des écrits de Gagné (2001)¹⁰ montre différents éléments qui ont largement influencé la décision d'intégrer, en 2006, une catégorie réservée aux mauvais traitements psychologiques à la LPJ. D'abord, l'auteure souligne la prévalence élevée de cette forme de mauvais traitements, que son étiologie est différente des autres formes de mauvais traitements envers les enfants, par exemple en lien avec la pauvreté, que la concomitance avec d'autres formes de maltraitance n'est pas absolue et que les impacts sont graves, diversifiés et à long terme. L'auteure, en conclusion, en appelle toutefois à la prudence en matière d'intervention sociolégale.

Sans s'opposer formellement à la judiciarisation des situations de mauvais traitements psychologiques, certains auteurs et auteures nous rappellent que l'on doit être en mesure de démontrer que l'intégrité psychologique de l'enfant est sérieusement compromise et qu'une intrusion de l'État ne risque pas de faire plus de mal que de bien à l'enfant et à sa famille. (Gagné, 2001, p.87)

Il est intéressant de souligner que la définition retenue dans la LPJ constitue en fait une définition de type événementiel du problème qui suit un modèle « abus-événement » traditionnellement employé par les services de protection de l'enfance nord-américains et britanniques (Glaser et Prior, 1997). Toutefois, s'ils sont pris isolément, de nombreux comportements inclus dans la définition des mauvais traitements psychologiques sont des comportements parentaux inappropriés certes, mais ne constituent pas pour autant des situations de maltraitance ; tous les parents s'y

¹⁰ Il est important de souligner que ce document a servi de référence principale dans la formulation des recommandations du comité d'experts sur la modification de la LPJ en 2004 (Québec, 2004).

frottent à un moment ou un autre (O'Hagan, 1995). C'est entre autres ce qui amène plusieurs auteurs à distinguer les mauvais traitements psychologiques d'autres formes de mauvais traitements, comme l'abus physique ou sexuel, sur la base du fait qu'ils réfèrent avant tout à un problème relationnel d'ordre dynamique et non à un événement ou une série d'événements (Glaser, 2002, 2011; Glaser et Prior, 1997; Loue, 2005).

Divers éléments sont donc à retenir de la définition qui apparaît au texte de la LPJ. D'abord, elle fait référence à la gravité ou à la chronicité de la situation vécue par l'enfant. Ensuite, elle exclut les termes « mode de vie » ou « danger moral » présents dans les écritures précédentes et ne se réfère pas non plus à une quelconque forme de standard ou norme sociale pour définir la présence de mauvais traitements psychologiques. Ce dernier point est d'ailleurs d'autant plus intéressant que cette référence à la norme sociale en vigueur est présente dans les définitions ayant été recommandées aux parlementaires (voir Gagné, 2001). D'un point de vue législatif, la volonté d'avoir un texte clair et, le plus possible, sans équivoque et objectif est on ne peut plus évidente.

Plus qu'un texte, la LPJ, comme d'autres lois, reflète des idéaux sociaux, ici en matière de protection de l'enfance. Elle est à la fois porteuse et génératrice de représentations sociales associées à l'enfance ainsi que des normes en matière de parentalité. En définitive, ce texte constitue une véritable prise de position sociétale quant au rôle de l'État dans la sphère familiale et oriente l'approche des services de protection, bien sûr parce qu'elle la cadre et s'impose à elle, mais surtout par les principes sous-jacents qui influencent la mobilisation du système de protection et le déploiement de ses ressources (Chamberland et al., 2011).

Pour Joyal (1994), le texte de loi est le résultat de véritables luttes de pouvoir autour de la sphère familiale. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que ces luttes ont eu un impact énorme sur le développement des pratiques. Ce que le résumé de tous ces débats vise à mettre en exergue est que

le développement des services de protection de l'enfance au Québec est le résultat d'une véritable croisade influencée bien sûr par la reconnaissance des droits de l'enfant, mais aussi, et pour beaucoup, par les acteurs du système de justice, des médecins et par la professionnalisation des services sociaux (Labbé, 2019; Manseau, 1988). À l'instar du texte de loi, les pratiques s'appuient sur des discours spécialisés en matière de développement des enfants et d'intervention familiale, intervention que l'on souhaite objective, mesurable et vérifiable. De façon très résumée, il est ainsi demandé à l'intervenantE d'évaluer la situation d'un enfant en fonction des divers facteurs de risque, de facteurs de protection et des connaissances sur le développement normal des enfants (Lambert, 2013).

1.2.1.3. Transformation du plan d'action dans sa mise en œuvre concrète

S'ensuit la dernière étape du modèle de la carrière des problèmes publics de Blumer (1971), soit la mise en place du plan d'action officiel. Ici, il indique que les situations où la mise en place d'un plan d'action ne donne pas lieu à une modification sur le terrain de celui-ci sont bien rares, voire inexistantes. Il en résulte que le plan d'action peut prendre une forme totalement inattendue. En référence aux pratiques d'intervention dans le secteur québécois de protection l'enfance, Lambert (2013) explique :

Dans la construction d'une logique d'intervention, d'une logique de prise de décisions, les professionnels ne peuvent l'ignorer : le cadre légal procure des balises claires qui se doivent d'être respectées. [...] la règle ne fixe pas toutes les modalités de l'action, elle est un cadre interprétatif de l'action. [...] le professionnel est responsable de rassembler les pièces du casse-tête afin de produire du sens et de déterminer à la fois l'intention, la finalité et les moyens disponibles. Se présente alors un « monde de possible ». (p. 60)

À titre d'exemple, mentionnons ici que même si les discussions ont mené à l'exclusion d'une mention explicite des mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans les premières moutures de la LPJ, l'une des raisons évoquées pour en appuyer l'inclusion lors des modifications apportées en 2006 était que, considérant la prévalence élevée de cette forme de mauvais

traitements, les intervenantEs étaient malgré tout fréquemment appelés à agir dans ces situations (Québec, 2004). Les motifs de compromission retenus pouvaient alors relever du paragraphe *e*) en tant que situation(s) « pouvant entraîner un « danger moral »¹¹ pour l'enfant » (p. 68) ou du paragraphe *f*) recouvrant des situations d'exploitation qui pouvaient s'apparenter à des mauvais traitements psychologiques, par exemple dans le cas d'un adulte qui profite de la naïveté d'un mineur, de son âge, profite de sa vulnérabilité pour en exploiter les forces ou les déficiences d'une manière indue en regard de ses capacités physiques ou psychologiques (Québec, 2004).

Enfin, l'application du plan d'action en matière de mauvais traitements psychologiques a aussi subi des transformations en regard des situations qui sont traitées par la protection de la jeunesse du Québec, en particulier la place grandissante des conflits sévères de séparations (Godbout et al., 2018; Malo et al., 2018). Cette notion fait en effet son apparition dans les portraits statistiques des situations signalées et retenues par la protection de jeunesse québécoise entre 2007 et 2010, années où elles sont pour la première fois mesurées (Malo et al., 2017; Malo et al., 2018). Enfin, dans l'application du plan d'action, les résultats d'études plus récentes montrent que les formes de mauvais traitements les plus souvent retenus et reconnus par les intervenantEs sont indirectes, en ce sens qu'il s'agit de situations qui affectent l'enfant mais ne le concernent pas directement, comme l'exposition à la violence conjugale qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, représente une vaste majorité des situations de mauvais traitements psychologiques retenues à la protection de la jeunesse (Malo et al., 2017). Dans la même étude, les résultats obtenus montrent que les formes plus directes comme le dénigrement ou le rejet affectif sont généralement retenues comme sous-alinéa d'un autre motif de compromission, comme la négligence ou les abus physiques. Les auteurs suggèrent en fait que les intervenantEs œuvrant à la protection de la jeunesse

¹¹ Les guillemets sont employés dans le texte original.

aient des difficultés à identifier les formes plus directes de mauvais traitements psychologiques, et ce, malgré le fait que celles-ci soient explicitement listées dans la loi (Malo et al., 2017). En comparant les résultats obtenus à ceux d'autres études épidémiologiques traduisant une prévalence bien plus grande de ces formes de mauvais traitements psychologiques, les auteurs en arrivent à la conclusion que celles-ci sont largement sous-estimées par les intervenantEs de la protection de la jeunesse, une conclusion de laquelle nous nous permettons toutefois de douter. Comme souligne Lambert (2013), un très grand nombre de facteurs autres que l'identification objective des formes de maltraitance peuvent entrer en ligne de compte dans le développement des logiques d'action des intervenantEs à la protection de la jeunesse et influencer leur processus décisionnel. Nous reviendrons sur la question des contradictions présentes dans les pratiques et de leur résolution à la fin de la prochaine section.

1.3. Rôle des représentations sociales dans la construction des problèmes publics

À plusieurs moments dans le court article de Blumer (1971) dit-il lui-même que plusieurs des éléments de sa thèse résultent de ses observations personnelles, même de lieux communs de la pensée (p.302, 303, 304) ; la force de sa proposition est d'attirer l'attention sur le caractère compétitif et sélectif de la carrière des problèmes publics et d'offrir une nouvelle perspective sur leur développement en tant que processus collectif, mais il n'offre pas d'outils structurés pour étudier ce processus. Ce à quoi peut pallier la théorie des représentations sociales.

Les études portant sur les problèmes publics, qu'il s'agisse du concept lui-même ou de sa construction, ne font pas spécifiquement référence à la théorie des représentations sociales. Ceci est probablement dû à l'origine géographique et disciplinaire différente de ces deux champs d'études, le premier étant principalement issu de la sociologie et s'étant surtout développé aux États-

Unis depuis le début du 20ème siècle, et le second s'étant développé en Europe, à partir des années 1960, suite aux travaux de Moscovici en psychologie sociale (Deaux et Philogène, 2001; Neveu, 1999). Si la théorie des représentations sociales ne s'est pas intéressée spécifiquement à la construction des problèmes publics, elle est néanmoins pertinente pour clarifier le rôle des processus représentationnels par lesquels des groupes en viennent à définir une situation comme un problème public.

Avant d'y venir, quelques mots sont nécessaires pour bien situer la notion de représentations sociales. Ici, d'abord, la théorie des représentations sociales n'amène pas en soi un nouveau concept, mais une nouvelle lecture de la psychologie sociale en rupture avec l'épistémologie traditionnelle, platonicienne/cartésienne, qui situe l'objectif de la théorie de la connaissance dans la quête de la vérité « vraie », des universaux et des principes de fonctionnement réglés (Marková, 2007). Il ne s'agit donc pas d'une notion à laquelle il est aisé de donner un contour précis et arrêté. En effet, Moscovici (1961, 1985, 1988) parle des représentations sociales plutôt comme d'un phénomène.

[...] social representations are a *phenomenon*¹² belonging to our society. They have a daily reality that weighs on our minds and our relationships. [...] the *content* of thinking and talking matters less than the formal aspects to thought and language. [...] The purpose of studying social representations is to understand why they are produced by people and how they intervene in social life. (Moscovici, 1985, p. 91)

Rappelons ici son ambition initiale qu'il décrit lui-même en ces termes : « Je voulais redéfinir les problèmes et les concepts de la psychologie sociale à partir de ce phénomène, en insistant sur sa fonction symbolique et son pouvoir de construction du réel. » (1975, p. 16). Pour lui, l'objectif dans l'étude des représentations sociales est donc moins de décrire leurs formes ou leur contenu,

¹² Les italiques sont dans le texte original.

bien que cela puisse être pertinent, que de cerner les différentes raisons de leur genèse et leur participation à la vie sociale¹³ :

The purpose of studying social representations is to understand why they are produced by people and how they intervene in social life. Explanations and classifications have a meaning only in relation to these questions. (Moscovici, 1985, p. 91)

Enfin, même si vraisemblablement l'ensemble de notre univers peut faire l'objet d'une représentation, Marková (2007) et Höijer (2011) expliquent que la théorie des représentations sociales s'intéresse à une forme particulière de représentations, c.-à-d. celles qui se réfèrent à l'activité humaine et aux phénomènes sociaux qui sont l'objet de discussions. Elle est, en ce sens, tout indiquée pour étudier la construction des problèmes publics, dont celle des mauvais traitements psychologiques envers les enfants.

Deux processus communicationnels sont aux fondements de la genèse et la transformation des représentations sociales et visent à faire face à l'altérité : l'objectivation et l'ancrage.

L'objectivation constitue le processus par lequel un objet abstrait ou inconnu est transformé en objet concret, perceptible à travers les sens et expérientiel. Il s'agit d'un processus actif qui se produit presque automatiquement à chaque confrontation avec un objet nouveau. Dans ses travaux, Höijer (2011) parle plus précisément de deux types d'objectivation. Le premier, l'objectivation émotionnelle, correspond au fait de transformer un objet abstrait en image concrète en lui attribuant une forte composante émotionnelle. Par rapport au phénomène du réchauffement climatique, Höijer (2011) donne l'exemple de l'ours polaire devenu une véritable icône de ce problème dans les médias qui, en employant des images à forte composante émotionnelle, comme une mère avec

¹³ L'étude de la genèse des représentations sociales est aussi appelé le modèle sociogénétique et met un accent particulier sur les discours comme véhiculant des représentations qui se sont forgées dans les interactions et l'espace public (Rateau et Lo Monaco, 2013).

ses oursons, les utilisent pour susciter l'empathie du public. Les campagnes de sensibilisation pour contrer la maltraitance, qui utilisent, par exemple, des images en gros plan du visage d'un tout jeune enfant au regard triste¹⁴, recourent aussi beaucoup à ce type d'objectivation.

La personnification vient lier un phénomène à une personne qui en constitue ensuite la figure concrète, par exemple Freud qui personnifie la psychanalyse (Höijer, 2011). Au Québec, Aurore, une fillette qui, à l'âge de 10 ans (en 1920), succomba aux blessures et mauvais traitements que lui infligeait sa belle-mère, peuple encore à ce jour l'imaginaire collectif lorsqu'il est question de mauvais traitements envers les enfants (Turmel, 2017).

Dans le cas de ces deux types d'objectivation, Höijer (2011) souligne que les médias jouent un rôle majeur dans ces processus.

L'ancrage constitue, quant à lui, le mécanisme par lequel une nouvelle représentation s'imbrique dans un réseau de représentations sociales déjà constitué. Il permet de comparer et d'interpréter une nouvelle représentation en la reliant à un réseau d'éléments déjà connus. Encore là, différents processus permettent d'observer le mécanisme de l'ancrage avec plus de précision, à commencer par le fait de nommer le phénomène inhabituel. En lui donnant un nom ou une appellation, celui-ci est en fait extirpé du flou dans lequel il se situe. C'est le cas, par exemple, du groupe armé État islamique qui est reconnu et nommé comme terroriste (Höijer, 2011). C'est aussi le cas de la nomenclature employée par Kempe et coll. en 1962 de « syndrome de l'enfant battu » pour parler de maltraitance envers les enfants et qui, se faisant, a ancré ce problème dans un réseau déjà constitué de représentations propres à la sphère médicale et à la maladie (Gelles, 1975; Hacking,

¹⁴ Pour un exemple, voir la page couverture du dernier dossier sur la violence et la maltraitance de l'Observatoire des tout petits, disponible en ligne : <https://tout-petits.org/publications/dossiers/violence-et-maltraitance/>

1999).

Höijer (2011) décrit quatre autres types d'ancrage : l'ancrage émotionnel, thématique, par antinomies et enfin, l'ancrage par métaphores. Tout comme pour l'objectivation émotionnelle, l'ancrage émotionnel fait référence à une composante émotionnelle. Celui-ci correspond au processus communicationnel par lequel un nouveau phénomène vient s'imbriquer dans un réseau d'émotions déjà bien connues : « By this the unknown gets recognizable as, for example, a threat or a danger to fear, something to worry for, or as something nice and pleasurable » (Höijer, 2011, p. 9). Ici, les propos de Hacking (1999) rejoignent à nouveau les analyses de Höijer (2011). Ainsi, Hacking (1999) montre comment les travaux de Kempe et son équipe ont imbriqué la notion de maltraitance à celle du risque et de la peur en ciblant, entre autres, la transmission intergénérationnelle des comportements maltraitants.

L'ancrage thématique se réfère au concept de thème ou themata développé par Moscovici pour saisir la structure profonde des représentations sociales. Plus difficiles à observer dans le discours, ce sont des principes qui sous-tendent et orientent implicitement la création de nouvelles représentations sociales. Les themata sont, quant à eux, créés culturellement et préservés par la culture. Pour Höijer (2011), c'est le cas, par exemple du thème de la glorification nationaliste présent dans le discours médiatique sur le réchauffement climatique qui se retrouve implicitement dans des phrases comme « si nous ne le faisons pas, personne ne le fera ». Ce mécanisme est présent dans la construction de plusieurs autres problèmes sociaux, surtout lorsque vient le temps d'appuyer et de légitimer une politique nationale pour y répondre.

Très lié au précédent, l'ancrage par antinomies réfère à la dialogicité de la pensée humaine. Celle-ci est associée à la capacité fondamentale à faire des oppositions qui permettent de faire sens et à la pensée par antinomies, tout aussi fondamentale (Marková, 2007).

En dernier lieu, l'ancrage par métaphores est très présent dans le langage courant. Il permet de rendre les phénomènes étrangers compréhensibles en les imaginant comme quelque chose d'autre : « le temps, c'est de l'argent ». Au même titre que l'ancrage thématique, l'ancrage par métaphores peut servir des intérêts, des idéaux et remplir une fonction justificatrice. Par exemple, l'emploi d'une métaphore rattachant un problème public à une maladie grave vient légitimer le recours à des mesures drastiques pour l'enrayer (Höijer, 2011).

En ce qui a trait au modèle de la carrière des problèmes publics de Blumer (1971), nous considérons que les mécanismes d'objectivation et d'ancrage sont particulièrement actifs aux étapes de l'émergence, de la légitimation et de la mobilisation autour d'un problème.

Les représentations sociales participent aussi à l'étape suivante, soit la formation d'un plan d'action officiel, d'une manière sensiblement différente. Cette étape en appelle moins à leur genèse et transformation, mais à l'instrumentalisation des représentations sociales à travers le discours des acteurs (Fairclough et Fairclough, 2012). Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'une des caractéristiques à la fois particulière et fondamentale des débats parlementaires est qu'ils ne visent pas la résolution des désaccords, mais plutôt l'adoption d'une ligne de conduite résultant ultimement d'un processus décisionnel commun, en particulier le vote. Les acteurs qui participent aux débats et qui prennent position quant à un enjeu donné le font dans le but d'encourager certaines actions. De manière générale, ils le font en s'appuyant sur des représentations de l'enjeu dont il est question, représentations qui viennent alors justifier ou du moins appuyer l'action qu'ils recommandent. En ce sens, les représentations sont instrumentalisées sur le plan argumentaire et constituent des raisons pour l'action (Fairclough et Fairclough, 2012).

Ainsi, à cette étape, les participants aux assemblées parlementaires débattent et délibèrent dans le but avoué de faire adopter une ligne de conduite particulière. Dans ce contexte cependant, toutes

les voix n'ont pas le même poids. Ce qui nous amène à souligner le rôle de la distribution inégale du pouvoir, ou des possibilités de son actualisation, entre les groupes et les individus et son influence indubitable sur la carrière des problèmes publics, surtout à l'étape de la formation d'un plan d'action officiel.

La question du pouvoir en est une fort complexe dans tous les domaines des sciences humaines et l'objectif n'est certes pas ici de dresser toutes les ramifications de la question. Elle est néanmoins incontournable afin de cerner comment, par quels processus, certaines représentations vont tenir lieu de discours dominants dans la formation d'un plan d'action officiel, alors que d'autres vont plutôt être reléguées aux oubliettes.

Arrêtons-nous d'abord sur la notion elle-même. Dans sa plus simple expression, le pouvoir est ce qui rend toute action possible ; il est nécessaire à l'action (Arendt, 1972). Ainsi, Arendt (1972) dissocie fondamentalement le pouvoir de la puissance et surtout, de la violence. « Power and violence are opposites ; where the one rules absolutely, the other is absent. » (p.155). Cette lecture est en rupture complète avec les conceptions traditionnelles du pouvoir, par exemple en sciences politiques américaines, qui y voyaient une force, surtout coercitive, possédée par certains et dont ils pouvaient se servir à bon ou à mauvais escient. En principe, tous, nous avons du pouvoir. Nous ne bénéficions toutefois pas tous de la reconnaissance et de la légitimité indispensables à son actualisation (Arendt, 1972; Jovchelovitch, 2008).

Cela ne veut pas dire que la reconnaissance nécessaire à l'actualisation du pouvoir s'acquière toujours de manière correcte ou juste. Bourdieu (1977), entre autres, fait référence à cette légitimité tronquée lorsqu'il associe le pouvoir à la reconnaissance-méconnaissance. Bourdieu parle plus spécifiquement du pouvoir symbolique, pouvoir « capable de produire des effets réels sans dépense apparente d'énergie » (p.411). Pour Bourdieu, ce pouvoir ne s'exerce que s'il est reconnu, donc

méconnu comme arbitraire, et peut donner lieu à des violences symboliques en maintenant en place des structures d'oppression et de domination. Fairclough et Fairclough (2012) se réfèrent à la notion de pouvoir déontique (et de raisons déontiques) pour parler d'un pouvoir qui s'exerce d'une façon qui est indépendante des désirs individuels. Si les gens le respectent, le reconnaissent, c'est parce qu'il repose sur des normes et des croyances qu'ils ont intégrées. Dans le cadre des débats parlementaires qui mènent à l'adoption des plans d'action gouvernementaux, ils adoptent une perspective critique et ajoutent que :

Because deontic reasons presuppose acceptance or recognition, the questions of how acceptance is achieved or whether it is justified or not, are essential questions. Agents might be induced to perceive as legitimate social arrangements which cannot withstand a process of public justification. The type of power involved in this process, in the naturalization of beliefs and values which would not, if critically examined, survive scrutiny, is [...] the ideological power of systems. (p. 115)

Pour eux, le pouvoir s'exerce alors discursivement à travers les raisons émises par les acteurs et qui les poussent à encourager une action spécifique (*Ibid*). Enfin, dans ce contexte bien particulier, les auteurs expliquent que les représentations sont utilisées, instrumentalisées, pour légitimer l'action et lui donner la reconnaissance nécessaire à son actualisation (Fairclough et Fairclough, 2012). Cela s'applique aux interventions parlementaires diverses, dont celles ayant précédé et mené à l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ. Qui plus est, les représentations sociales influencent activement le développement des relations de pouvoir ainsi que leur maintien (Negura et al., 2019).

En ce qui a trait à la dernière étape du modèle proposé par Blumer, l'application du plan d'action, il est important de souligner que ces plans d'action sont appliqués par des individus. À cet effet, il existe peu de documents qui portent sur le point de vue des travailleurs et des intervenantEs dans l'analyse des pratiques en matière de mauvais traitements psychologiques envers les enfants. La tendance est au portrait statistique, mais il est difficile de déceler le sens qui est donné aux pratiques

et l'influence de celui-ci dans le développement de celles-là. Néanmoins, plusieurs enjeux se situent aussi à ce niveau.

Aussi, de nombreux auteurs se sont penchés sur les diverses stratégies auxquelles recourent les individus pour faire sens, organiser l'information, faire face aux contradictions continues du monde, prendre des décisions, etc. La plupart du temps toutefois, la notion de sens commun y est associée à des idées fausses et à la méconnaissance (Jovchelovitch, 2002; 2008). Ici, la théorie des représentations sociales emploie un chemin fondamentalement différent. En effet, en tant que forme de connaissance, les représentations sociales ne doivent pas être appréhendées comme des modèles logiques ou cohérents de la pensée (Markova, 2008; Marková, 2007; Moscovici, 1988). L'étude du sens commun met plutôt en exergue la plasticité de la pensée humaine, sa pluralité, son adaptabilité et son lien intrinsèque, en tant que type de savoir, au contexte social et à la communauté (Jovchelovitch, 2002; 2008). Aussi, il existe, dans le champ représentationnel, différents systèmes de savoirs et de pensées qui coexistent et qui répondent à différentes fonctions dans la vie sociale ; c'est ce qui est appelé la polyphasie cognitive (Jovchelovitch, 2008). Comme l'explique bien Provencher (2011) :

Cognitive polyphasia (and its counterpart, cognitive monophasia) explains how social individuals make sense of, and locate themselves within, their social world by using the types of knowledge most appropriate to their personal circumstances and in line with the specific social representations they partake of vis-à-vis a specific issue. (p.391)

Pour comprendre ou observer la polyphasie cognitive, certains auteurs adoptent une approche dialogique où l'analyse porte sur le niveau de dialogicité et d'ouverture à l'altérité.

À l'instar de Provencher (2011), nous considérons que la notion de polyphasie cognitive est particulièrement riche pour étudier les dynamiques représentationnelles au niveau individuel et les relier au contexte où les individus se situent. En étudiant non pas « la » rationalité, ou l'irrationalité,

des individus, mais « les » différents types de rationalité. En effet, alors que la plupart des approches influencées par le cognitivisme se sont essentiellement penchées sur les mécanismes individuels visant à éviter ou réduire ces contradictions, l'hypothèse de la polyphasie cognitive s'intéresse plutôt à leur concomitance dans l'expérience des personnes (Jovchelovitch et Priego-Hernandez, 2015; Panagiotou et Kadianaki, 2019; Provencher et al., 2012).

Plus précisément, le modèle développé par Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015) propose trois modalités de coexistence : 1) la prévalence sélective; 2) l'hybridation et 3) le déplacement.

Ces trois modalités réfèrent à des niveaux de dialogicité plus ou moins grand entre les représentations sociales et façon de voir le monde ou un problème donné ainsi qu'à la résolution des tensions qui émergent de ces rencontres. Autrement dit, Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015) ont organisé ces modalités en regard 1) du niveau de prise en considération des représentations divergentes; 2) du niveau d'ouverture à leur intégration mutuelle ou à l'inverse 3) du niveau de fermeture et en particulier, du niveau de domination de certaines représentations sur les autres. Le niveau de reconnaissance ou encore de rejet de certaines représentations face à d'autres est ainsi le critère fondamental pour déterminer la modalité de coexistence qui est préconisée.

Dans le cas de la *prévalence sélective*, le niveau de dialogicité est dit relatif en raison du fait que diverses représentations sont prises en considération et récupérées en regard du contexte. Ce type de modalité correspond, par exemple au recours concomitant à un traitement biomédical de la dépression ainsi qu'à une approche alternative complémentaire (Jovchelovitch et Priego-Hernandez, 2015). Toutefois, même ces pratiques réfèrent à la coexistence des représentations sociales de la dépression contradictoires (ex : la dépression comme maladie et la dépression comme conséquence d'un mode de vie malsain (voir Negura et al., 2019)), cela ne signifie pas pour autant

qu'elles aient la même valeur sociale. En effet, la *prévalence sélective* maintient les asymétries de pouvoir et de valeurs entre les différents systèmes de connaissances, mais permet néanmoins aux individus et aux groupes d'y avoir recours en fonction de leurs besoins et pour répondre à la complexité du quotidien. En d'autres termes, la coexistence représentationnelle ne signifie pas pour autant la présence de dialogue. Le niveau de dialogicité le plus élevé s'observe plutôt lorsqu'il y a *hybridation*. Cette modalité fait référence à la reconnaissance de différents champs représentationnels et à leur mélange duquel naît un nouveau système de référence. C'est, par exemple, l'idéal recherché dans le cas des approches inclusives et participatives en intervention (Parazelli, 2015). En dernier lieu, la dernière modalité de coexistence des représentations sociales présentée par Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015) correspond au plus faible niveau de dialogicité, soit le *déplacement*. Ici, on assiste à la supplantation quasi complète d'un champ représentationnel sur un autre, donnant lieu à des clivages importants dans les manières de considérer certaines problématiques. Cette modalité, qui s'apparente à celle de la prévalence sélective, s'en distingue en raison du caractère polémique de la rencontre de divers champs représentationnels. Au-delà de la mésentente qui peut résulter d'un désaccord quant à, par exemple, la cause d'une problématique donnée, il faut souligner que cette modalité de rencontre est particulièrement susceptible de reproduire de nombreux rapports de pouvoirs problématiques au sein de la société et au sein même des interventions (Jovchelovitch, 2008). En effet, les rencontres dites non dialogiques ont tendance à réaffirmer la suprématie d'un système de savoir sur ceux qui ne s'y accordent pas (Jovchelovitch, 2008). Ainsi, ces rencontres peuvent prendre la forme de communication essentiellement stratégique (Habermas, 1998), rhétorique ou démagogique (Fairclough, 2003), etc. Pour finir, Jovchelovitch (2008) souligne que les rencontres non dialogiques mettent en avant la fonction idéologique des représentations sociales et mènent ultimement à la domination d'un système sur un autre.

Une manière d’aborder ces différentes rationalités qui est pertinente pour le travail social se retrouve dans l’approche de Karen Healy (2014) qui propose d’étudier les différents discours qui viennent influencer les pratiques, en particulier les discours dominants et les discours alternatifs. En tant que manières de représenter le monde (Fairclough, 2003), les discours correspondent à des systèmes de construction du sens à travers lesquels certains phénomènes sociaux, tels que les besoins, les connaissances ou encore l’intervention, sont définis (Taylor, 2013). Aussi, ils réfèrent à différentes représentations donnant sens aux phénomènes sociaux, comme les mauvais traitements psychologiques, les problèmes de santé mentale ou la violence conjugale, et guidant l’action à leur égard (Batel, 2012; Batel et Castro, 2009; Fairclough et Fairclough, 2012).

Dans le cas qui nous occupe, soit l’application de la LPJ dans les situations de mauvais traitements psychologiques, l’influence du contexte organisationnel, en particulier à travers les différents discours qui le traversent, nous apparaît aussi de la plus grande importance pour interroger le recours à la polyphasie cognitive par les différents intervenantEs. Pour nous, il s’agit en fait d’un outil théorique particulièrement pertinent pour analyser et mieux comprendre le rôle actif des représentations sociales dans la carrière du problème public des mauvais traitements psychologiques envers les enfants lors de l’application du plan d’action.

1.4. Question et objectifs de la recherche

La recherche vise à documenter l’influence des représentations sociales dans la construction sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public au Québec, depuis la première version de la LPJ (1977) jusqu’à nos jours. Notre question de recherche est :

Quel est le rôle des représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans le développement de la carrière publique de ce problème au Québec, allant

de son émergence, à la formation d'un plan d'action officiel jusqu'à la transformation de ce plan d'action dans sa mise en place concrète à la protection de la jeunesse ?

Les objectifs spécifiques de la recherche sont :

Le premier objectif spécifique vise à documenter le contexte dans lequel ont eu lieu les débats sur l'intégration des mauvais traitements psychologiques envers les enfants à la LPJ à travers l'analyse de contenu des représentations sociales dans les médias.

Le deuxième objectif spécifique vise à analyser l'instrumentalisation des représentations sociales à travers les discours politiques et l'élaboration d'un plan d'action officiel pour contrer le problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants.

Enfin, le troisième objectif spécifique vise à analyser le rôle des représentations sociales et de la polyphasie cognitive dans l'application du plan d'action, soit l'appropriation de celui-ci par les intervenantEs sociaux chargés d'appliquer la LPJ aux diverses étapes du processus d'intervention.

1.5. Méthodologie

Les réponses aux trois objectifs spécifiques se sont déroulées en trois temps distincts et correspondent aux trois articles publiés dans le cadre de cette thèse. Dans les prochaines sections, les méthodologies privilégiées sont explicitées.

1.5.1. Premier objectif spécifique

Pour répondre au premier objectif spécifique, soit documenter le contexte dans lequel ont eu lieu les débats sur l'intégration des mauvais traitements psychologiques envers les enfants à la LPJ, les documents d'archives des journaux ayant le plus grand lectorat du Québec (*Le journal de Montréal*, *La presse*, *Le journal de Québec*, *Le Soleil* et *Le Devoir*) ont été consultés. Les années 2000 à 2010

ont été ciblées afin de documenter la période entourant l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ en 2006. Durant cette période, 80 articles ont fait référence aux modifications apportées à la LPJ et/ou à l'intervention de la protection de la jeunesse en matière de mauvais traitements psychologiques. Ce corpus de document a donc aussi donné accès aux questions et enjeux plus généraux soulevés par les différentes modifications de la LPJ (par exemple en ce qui a trait aux durées maximales de placement d'un enfant, son adoption, le respect de la vie privée des familles, etc.) et dans lesquels se sont insérées les questions plus spécifiquement liées à l'intégration des mauvais traitements psychologiques.

Pour chacun de ces documents, nous avons procédé à l'analyse des mécanismes d'ancrage et d'objectivation des représentations sociales ayant trait à la maltraitance psychologique envers les enfants dans les médias basée sur la méthode développée par Höijer (2011, 2010) et Olausson (2010).

En nous inspirant de la démarche employée par Höijer (2010) dans le cas de l'ancrage et de l'objectivation des changements climatiques dans les médias, chaque type d'ancrage (par nomenclature, émotionnel, thématique, par antinomies et par métaphores) et d'objectivation (émotionnel et par personnification) ont été identifiés dans le contenu de ces archives. Plus précisément, cette méthode procède par questionnements qui sont élaborés en regard des types d'ancrage et d'objectivation susmentionnés : comment la maltraitance envers les enfants est-elle nommée (*ancrage par nomenclature*) ? Quelles émotions se dégagent de l'article (*ancrage émotionnel*) ? Quelles métaphores sont utilisées et comment (*ancrage par métaphores*) ? Certains thémata (par exemple le devoir collectif ou la responsabilité individuelle) sont-ils apparents dans le texte et si oui, lesquels (*ancrage thématique*) ? Peut-on identifier des antinomies dans le discours et si oui, lesquelles (*ancrage par antinomies*) ? La maltraitance envers les enfants est-elle

personnifiée dans l'article (*objectivation par personnification*) ? S'il y a lieu, quelles émotions se dégagent des images associées à l'article (*objectivation émotionnelle*) ?

Pour chaque article, nous avons identifié, le cas échéant, les cinq sous-types d'ancrage et les deux sous-types d'objectivation décrits par Höijer (2011). Aussi, en début de processus d'analyse, un sous-ensemble d'items (11) a été analysé par une autre chercheuse afin de garantir une concordance interjuges et d'ainsi améliorer la fiabilité et la validité des résultats obtenus. Tout d'abord, une analyse indépendante de 6 articles utilisant uniquement la méthode question-réponse de Höijer (2010) a permis d'identifier certaines composantes au sein de chaque sous-catégorie d'ancrage et d'objectivation. Ces composantes ont été codifiées selon la méthode d'analyse qualitative de Miles et al. (2007), permettant la création d'une grille d'analyse employée sur l'ensemble du corpus. Les codes retenus ont été identifiés de manière fiable tant par la chercheuse principale que par son homologue autonome. Des analyses indépendantes de cinq articles supplémentaires ont ensuite été réalisées dans le but de tester la validité des codes tout en les enrichissant et en les clarifiant (voir annexe A pour la grille d'analyse et de codification finale). Cette méthode aura permis l'identification de schémas reliant ces processus de communication à certaines pierres angulaires discursives qui constituent les résultats de ces analyses.

Les résultats de ces analyses sont présentés dans le premier article de cette thèse, en 2021 dans la revue *Sociology Study*, et qui s'intitule *Representations of Child Abuse in Quebec Print Media and the Integration of Child Psychological Ill-Treatment into the Youth Protection Act: When Distancing Abusive Families Matters More*. La version publiée de l'article est aussi présentée à l'annexe J.

1.5.2. Deuxième objectif spécifique

Le deuxième objectif de la recherche vise à analyser l'instrumentalisation des représentations sociales à travers les discours politiques et l'élaboration d'un plan d'action officiel pour contrer le problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants. Pour y répondre, nous avons procédé à l'analyse des allocutions présentées à la commission des affaires sociales mise sur pied en vue de l'adoption du projet de loi 125 modifiant la LPJ. Les séances de la commission se sont tenues du 24 janvier 2006 au 23 février 2006 à Québec.

L'analyse des débats politiques, qui sont le plus souvent chargés au plan idéologique, symbolique, moral et de sens implicite, requiert une grande sensibilité (Fairclough, 2003). Comme le dit bien Blumer (1971), la formation d'un plan d'action officiel est le résultat de compromis négociés marqués par l'influence de relations d'autorité et de pouvoir. Une influence parfois évidente, même formalisée, mais aussi bien souvent implicite, plus subtile et même inconsciente. Ici, la perspective de Fairclough et Fairclough (2012) est fort pertinente pour cerner le rôle des représentations sociales. Pour eux, le discours politique est à comprendre d'abord et avant tout comme un discours argumentatif. En effet, il vise à convaincre du bien-fondé de sa position, de la direction dans laquelle s'engager, dans un contexte où la prise de position est nécessaire et où il y a nécessairement une rareté des ressources à disposition.

Aussi, dans ce type d'activité bien particulière, l'analyse de la formation d'un plan d'action officiel nécessite d'étudier les représentations sociales non plus par leur seul contenu, comme à l'étape précédente, mais à travers leur instrumentalisation.

[...] it is only by understanding representations as premises in arguments for action that [the analysis] can provide an adequate understanding of the relations between structures (orders of discourse, social and institutional orders) and agency, of *agency-structure dialectic*. [...] Analysing other features of political discourse, including non-argumentative genres (narrative, explanation) and analysis of representations (including analysis of metaphor,

cognitive framing) need to be integrated within analysis of practical argumentation. (*Ibid.*, p.241-242)

C'est donc la méthode de Fairclough et Fairclough (2012) qui sera employée pour y parvenir. Leur approche propose d'appréhender le discours politique avant tout comme un discours argumentatif qui implique le recours à une argumentation pratique en réponse à divers problèmes politiques. Leur démarche comporte deux étapes principales : 1) l'analyse des arguments pratiques par l'identification de leurs éléments constitutifs et de leur structure ; 2) l'évaluation critique des arguments pratiques.

À la première étape, leur analyse s'appuie sur la structure des arguments pratiques. Les auteurs expliquent qu'une action encouragée (*claim for action*), l'objectif de tous les arguments pratiques, s'appuie sur deux types de prémisses : les prémisses relatives aux circonstances, d'une part, et les prémisses relatives aux buts, d'autre part. Ce sont à travers ces prémisses que sont instrumentalisées les représentations sociales dans le discours des acteurs. Dans le premier cas, les circonstances, il s'agit du contexte de l'acteur (naturel, social et institutionnel) et des représentations du problème ciblé. Les buts, quant à eux, sont considérés comme les projections futures et s'appuient sur des valeurs, qui sont présentées soit comme importantes d'office dans le discours ou comme devant l'être selon l'acteur. Ainsi, l'action encouragée repose sur un supposé voulant que « si nous engageons telle action, alors nous soyons en mesure d'atteindre tel but ». À cette structure, les auteurs intègrent aussi le recours à un contre-argument où sont projetées les conséquences négatives d'une autre action que celle encouragée.

La deuxième étape de la méthode de Fairclough et Fairclough (2012) permet d'intégrer la notion de pouvoir à l'analyse des arguments pratiques et de l'instrumentalisation des représentations sociales. Rappelons que, pour ces auteurs, le pouvoir donne aux acteurs des raisons pour l'action. Le pouvoir fonctionne, au niveau discursif, à travers les raisons qui sont avancées pour encourager

telle action (ou inaction) ou pour en décourager une autre. L'évaluation critique d'un argument pratique consiste donc à évaluer et interroger de manière critique ces raisons à travers : a) les interprétations et les explications avancées dans les prémisses de l'argument pratique (Les faits avancés sont-ils vrais ? Sont-ils vérifiables ?) ; b) leurs liens avec l'action revendiquée (L'argument est-il valide ? Y a-t-il d'autres actions envisageables que celles qui ont été nommées par l'acteur ?) et enfin c) l'évaluation critique de l'action revendiquée elle-même à travers ses conséquences (Quelles conséquences sont nommées dans l'argument ? Lesquelles sont omises ?). Partant du postulat que tous les arguments pratiques s'appuient sur le pouvoir à travers les raisons qui poussent à l'action, leur méthode d'analyse permet d'adopter une posture critique quant au fonctionnement du pouvoir au plan discursif. Par exemple :

Deliberation that restricts consideration of alternatives or represents alternative actions in ways which make them seem unreasonable [...] and thus unreasonably steers the argument towards one possible conclusion, can be regarded as ideological if it is geared to supporting certain power interests. (p.116)

Leur analyse ne permet pas de mesurer le pouvoir des différents acteurs, même s'ils considèrent que ces asymétries ont des effets sur l'issue des débats. Elle permet néanmoins de mettre en lumière des dynamiques subtiles à travers lesquelles les idéologies dominantes, potentiellement nuisibles dans le cadre de l'intervention sociale, viennent orienter les actions et les choix des instruments politiques.

Enfin, en nous inspirant directement de la structure et des pistes théoriques ciblées par Fairclough et Fairclough (2012), nous avons alors d'abord procédé à une lecture minutieuse des archives des audiences à la commission parlementaires ayant précédé l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ. Nous avons ensuite développé un canevas investigatif basée sur la méthode du questionnement analytique telle que développé par Paillé et Mucchieli (2021). Le canevas investigatif final est présenté à l'annexe B.

Les résultats de ces analyses sont présentés dans le deuxième article de cette thèse, publié en 2021 dans la revue *Society* et qui s'intitule *Social representations of children and parents in parliamentary-committee debates about the inclusion of child psychological abuse in the Quebec Youth Protection Act*. Une copie de la version publiée de l'article se trouve à l'annexe K.

1.5.3. Troisième objectif spécifique

Le troisième objectif spécifique vise à analyser le rôle des représentations sociales et de la polyphasie cognitive dans l'application du plan d'action. Ici, nous nous sommes intéressées aux dynamiques représentationnelles au niveau individuel en jeu dans l'application de la LPJ aux situations de mauvais traitements psychologiques à différentes étapes de l'intervention.

Pour répondre à ce troisième objectif, nous avons rencontré un total de 12 intervenantEs œuvrant à la vérification complémentaire¹⁵ des signalements reçus par la DPJ (n=1), à l'évaluation des signalements et l'orientation des dossiers (n=6) et à l'application des mesures (n=5). Chacune de ces étapes correspond en fait au processus chronologique de traitement des dossiers à la protection de la jeunesse, aussi appelé le chemin-client ou processus d'intervention (Québec, 2018 ; 2021). Les intervenantEs chargés des dossiers occupent des rôles spécifiques à chacune de ces étapes et sont en charge des décisions qui les mèneront à transmettre ou non le dossier d'un enfant aux étapes suivantes. Des recherches antérieures, dont la recherche de Lambert (2014), ont démontré que cette division du travail à la protection de la jeunesse avait une grande influence sur la manière d'appréhender les situations, sur le sens qui leur est donné, par les intervenantEs. D'où

¹⁵ La vérification complémentaire est un service d'intervention qui travaille en collaboration directe avec celui de la réception et du traitement des signalements (RTS) reçus par la protection de la jeunesse. Comme son nom l'indique, ce service offre de compléter l'évaluation des facteurs de vulnérabilité et du risque de compromission de la sécurité ou du développement d'un enfant effectuée par le RTS lorsque la situation le requière, soit par manque de clarté ou par la présence de divers éléments d'incertitude (Québec, 2010).

l'importance d'être sensible aux différents mandats donnés aux intervenantEs en regard de leur équipe de travail.

Enfin, avant de recruter des intervenantEs à la protection de la jeunesse, nous avons d'abord obtenu une certification éthique remise par les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Annexes E et F). Nous avons choisi d'y mener notre recherche entre autres parce qu'il s'agit de la plus grande population desservie, de l'investissement de ce CIUSSS dans la recherche concernant l'enfance en difficulté et du fait que nous bénéficions d'un lien avec cette institution, ayant travaillé comme intervenante de 2011 à 2017 pour le Centre Jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU)¹⁶. Enfin, la recherche a aussi reçu l'approbation éthique de l'Université d'Ottawa (Annexes C et D).

Au niveau de l'échantillonnage, celui-ci a été basé sur le respect de critères de pertinence (Miles et al., 2007) liés à l'atteinte des objectifs. Les personnes que nous avons rencontrées répondaient ainsi aux critères de sélection suivants : avoir au moins cinq ans d'expérience de travail au sein du service et être intervenu au moins dix fois dans une situation où le signalement d'un enfant concerne une problématique de mauvais traitements psychologiques. Dans les deux cas, ces critères visaient à nous assurer d'un niveau d'appropriation du mandat des services de protection de l'enfance, permettant ainsi d'avoir accès à un éventail assez large d'éléments venant interagir dans l'application du plan d'action officiel en matière de mauvais traitements psychologiques envers les enfants qui soient issues de l'expérience pratique.

Notre analyse du rôle des représentations sociales dans l'application du plan d'action officiel s'appuie sur différents postulats, à commencer par celui soutenu par l'hypothèse de la polyphasie

¹⁶ À la suite de la dernière réforme du système québécois de santé et de services sociaux, les centres jeunesse ont été fusionnés aux CISSS et CIUSSS. Le CJM-IU a alors été intégré au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

cognitive voulant que les individus chargés d'appliquer ce plan d'action soient porteurs de différentes représentations potentiellement contradictoires associées au problème qu'ils ciblent. Ce sont à ces différentes représentations associées aux mauvais traitements psychologiques qui coexistent au sein de la même personne que nous nous sommes intéressés en regard du contexte de l'intervention (équipe de travail, mandat spécifique, caractéristiques de la situation, etc.). Le guide d'entretien a alors été élaboré dans l'optique de pouvoir dégager des catégories représentationnelles qui rendraient compte des particularités de l'intervention dans les situations de mauvais traitements psychologiques par rapport aux autres motifs d'intervention à la protection de la jeunesse. Outre l'identification de ces catégories, nous voulions aussi documenter leur modalité de coexistence dans le discours des personnes rencontrées.

Nous avons recouru à la technique de l'incident critique en deux variantes. Dans un premier temps, nous avons invité les personnes rencontrées à nous raconter une situation les ayant particulièrement marqués et d'en faire la comparaison avec une situation plus régulière. Diverses questions étaient préparées pour alimenter la parole dans cette section en regard de différentes thématiques (niveau d'accord entre collègues et avec les chefs quant aux cibles d'intervention et/ou de l'évaluation des situations et/ou de la définition des mauvais traitements psychologiques ; difficultés rencontrées ; etc.). Dans un deuxième temps, nous avons recouru à des vignettes cliniques accompagnées de courtes questions et de quelques questions à plus long développement.

Suite aux entrevues, une première phase d'analyse a permis l'encodage par catégories thématiques (Miles et al., 2007) en regard de l'appartenance des éléments nommés par les intervenantEs à différents types de discours. Pour finir, l'analyse des matrices de croisement, effectuée à l'aide du logiciel NVivo12 a permis l'identification des modalités de coexistence des discours selon le modèle proposé par Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015).

Les résultats de ces analyses sont présentés dans le troisième article de cette thèse, intitulé *Pratiques d'intervention à la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques ; contradictions et polyphasie cognitive chez les intervenants*, soumis à la revue *Nouvelles pratiques sociales* en janvier 2022 et en cours de révision par un comité de pairs (Annexe L).

2. ARTICLES

2.1. Representations of Child Abuse in Quebec Print Media and the Integration of Child Psychological Maltreatment into the Youth Protection Act: When Distancing Abusive Families Matters More.

ABSTRACT

The media have played an important role in raising public awareness and knowledge on child abuse. Yet, we do not know how child psychological maltreatment was presented in the media and how it might color our common understanding of the problem. This article presents the results of a qualitative research on social representations of child psychological maltreatment in the Quebec media. More specifically, the study aimed to investigate how child abuse and child psychological maltreatment were presented in the Quebec media when psychological maltreatment was formally integrated into the Youth Protection Act in 2006. 85 newspaper articles were analyzed. We identified various forms of anchoring and objectivation of social representations, including the emotional anchoring and objectivation of abuse in moral outrage, compassion, and fear, as well as various metaphors, personifications, and antinomies related to the issue. Cross-sectional analysis of the data revealed the thematic anchoring of representations of child maltreatment in the themata self/other and justice/injustice. This article discusses the implications of these results regarding social exclusion and the othering process of marginalized groups. Finally, we will address the repercussions of these themata on current solutions and action plans to end child abuse and maltreatment.

KEYWORDS

Child psychological maltreatment, social representations, media, youth protection act, youth protection services, Quebec

HIGHLIGHTS

- Media narratives foster a strong othering process of abusive families;
- Child psychological ill-treatment is considered as equally important as child abuse;
- Social representations of child abuse support the belief that it is incurable;
- Social representations of child abuse mostly serve to protect the in-group's identity;
- Media narratives on child abuse foster a crisis mentality about the problem.

2.1.1. INTRODUCTION

In 2006, child psychological maltreatment¹⁷ was integrated into the Quebec Youth Protection Act (YPA) as a situation that may lead to the endangerment of a child's security or development. In Québec's legislation, this constitutes the first formal recognition of child psychological maltreatment as a form of child abuse that could require the State's intervention to protect children.

Researchers and practitioners, mostly doctors, documented the serious and deleterious effects of child psychological maltreatment long before its formal legal incorporation (Hacking, 1999; Hart and Brassard, 1991; Labbé, 2019). Nevertheless, official recognition of child psychological maltreatment through various child protection legal reforms only started in the late 1990s throughout North America (Trocmé et al., 2011). In fact, integrating child psychological

¹⁷ In this article, the terms psychological maltreatment and psychological ill-treatment are used as synonyms. The terms psychological abuse or emotional abuse have been avoided in order to include both direct and indirect forms of psychological violence.

maltreatment into the YPA constituted quite an important shift from a legal perspective (Joyal, 2000, 2002). As explained by Joyal (2000, 2002), Quebec jurists and legislators sensed it would allow for too much intrusion of the State into the private life of families. For others, this type of flux in the definition of child abuse and its forms shows how politicized the entire issue of child abuse actually is (Cradock, 2014; Hacking, 1991). Today, the recognition of child psychological abuse as a form of child abuse is quite consensual (Brassard, Hart and Glaser, 2020). Moreover, since its integration into the YPA, child psychological maltreatment has been the object of a constant increase in reports (while other forms have decreased) (Clément et al., 2019).

But how was this form of maltreatment, often considered more subtle and difficult to recognize or witness, presented and explained to the public?

The study of media is relevant for exploring the integration of new ideas or novel notions into common sense. Indeed, not only is the media an arena for public debate, but it forms the primary window through which the general public learns about political or scientific matters, including child abuse (Thompson, 1995). In addition, the media have historically been a prominent social actor in raising social awareness and reactions to child abuse. In the same way, they were also influential in the development of social movements and organizations aimed at protecting children, particularly through the coverage of horrific child abuse stories. For example, in the United States (USA), media coverage of the Mary Ellen Wilson case prompted the foundation of the New York Society for the Prevention of Cruelty to Children in 1874, the first of over 300 similar private societies in North America (Horowitz, 2014; Labbé, 2019). Almost a century later, in 1962, *Time*, *Newsweek*, and other major newspapers covered the conclusions of Kempe, Silverman, and their colleagues (1962), which launched a new era in the social and political response to child abuse. Indeed, the 1960s and 1970s were marked by the adoption of several laws and legal reforms aimed

at protecting children in the USA and Canada. Concurrently, the subject of child abuse became widely and massively publicized (Horowitz, 2014). For Hacking (1999), child abuse became one of the most sensitive problems of our time. As he previously stated (Hacking, 1991), it is also “in our current reckoning, the worst of private evils” (253). Indeed, there is an undeniable consensus on the fact that child abuse is wrong and that we need to help those who are being victimized.

Moreover, the influence of the media is not only historical. More recently, media coverage of child abuse cases was linked to a significant increase in reports to child protection agencies in Quebec (Saint-Jacques et al., 2012). In the past two decades, the covering of child protection services malpractices and errors have also been decisive in triggering investigations and reforms (Jagannathan and Camasso, 2013). More critical researchers show that media coverage of child abuse distorts the public understanding of the issue (Horowitz, 2014; Lonne and Gillespie, 2014). Horowitz (2014) talks about a “persistent hysteria and irrationality about this issue” (79). In fact, many authors refer to the notion of “moral panic,” first developed by Stanley Cohen in 1972, to depict a situation that arises when social problems emerge as the focus of intense and widespread fear and panic (e.g. Horowitz, 2014; Wilczynski and Sinclair, 1999). Elsewhere, Lonne and Parton (2014) also show how media significantly influences beliefs about the solutions to the problem of child abuse, with a major emphasis on social control measures and the removal of children from their parental custody. In the same vein, the authors also show how the media contributes to lowering public confidence in protective institutions (*Ibid*).

To clarify, the media has brought child abuse to be debated in the public sphere, thus transforming it into a public issue. In doing so, the media allowed novel ideas and notions related to child abuse to integrate commonsense knowledge (Moscovici, 1975). This is particularly true concerning child physical and sexual abuse. However, studies do not distinguish media coverage about the

type of abuse perpetrated (Horowitz, 2014; Wilczynski and Sinclair, 1999). Hence, we do not know if this “moral panic” and “persistent hysteria” still stand for other forms of child abuse, namely child psychological maltreatment, and how it may affect commonsense understanding of the problem.

This article aims to present the results of a study whose objective was to understand how child psychological maltreatment integrated commonsense knowledge through media¹⁸. Specifically, we documented the mobilization of social representations and representational dynamics in Quebec’s mass media in the years surrounding the integration of child psychological ill-treatment into the YPA. Our approach is founded on social representations theory and, more precisely, on Höijer’s (2010; 2011) analytical model. First, we will focus on the relevance of studying representational dynamics in understanding how the media contributes to the construction of common sense and social representations. The subsequent sections will focus on our method and research results, followed by a discussion on our findings.

2.1.2. SOCIAL REPRESENTATIONS THEORY, COMMON SENSE, AND THE MEDIA

When he developed his Social Representations Theory, Moscovici was interested in the ways by which scientific knowledge integrated common sense in modern society. In his book entitled *Psychoanalysis, its image and its public* first published in 1961, he described how psychoanalytic knowledge and concepts had been appropriated in communications, common sense, and everyday thinking by various groups in France. Here, it is worth noting that Moscovici’s theoretical proposition is in opposition with the classical perception and consideration of common sense as an uninteresting “abyss of ignorance” (Moscovici, 1988: 216). As Moscovici explained in 1988, he

¹⁸ This article is part of the author’s doctoral thesis on the construction of child psychological maltreatment as a public problem and child protection services’ practices in Quebec. It is the first of three articles.

“set out to investigate the place where social representations were generated, not where scientific knowledge was corrupted and distorted” (p. 216).

Following this perspective, social representations are the “stuff” (Moscovici, 2001) of common sense, which can be defined as: “[...] the stock of valid knowledge from which people draw to act and give meaning to the world daily” (Daudelin, 2001: 295, Transl.). For Moscovici (1975, 1985, 1988), the priority in the study of social representations and communication should not be focused on their validation or disqualification. Indeed, his attention was rather drawn towards social representations’ meaning-making capacity and how human society and their members, whilst creating and transforming their social representations, were giving sense to their world. In other words, when studying social representations of child psychological maltreatment and child abuse, we are not looking to validate them. We consider them as tools to better understand collective functioning and the sense-making process with regard to the problem.

All social representations emerge from novelty and strangeness, and aim to “make something unfamiliar, or unfamiliarity itself, familiar” (Moscovici, 1984 :24). As stated by Markova (2007):

Even if we can "know" and "represent" all imaginable phenomena, the theory of social representations and social communication studies specific types of representations. It studies and theorizes those social phenomena that have become, for one reason or another, matters of general concern. These phenomena, which are thought about and talked about, create tensions and lead to action. (*Trans.* : 210)

In this sense, they are particularly relevant for the study of situations that are considered as problematic, such as child psychological maltreatment and child abuse. Moscovici (1961/1975/2004) described two communicative mechanisms conducting to the construction and transformation of social representations: objectivation and anchoring. They are two sides of the same coin. The first, objectivation, constitutes the process by which an abstract and new idea or concept is transformed into a concrete object, a schematized and simplified image. As for

anchoring, it refers to the process by which a new social representation is integrated within a network of pre-existing representations already shared by the group, simultaneously transforming and reshaping the latter (Hoijer, 2011; Rateau and Lo Monaco, 2013). Finally, social representations also have a performative function in that they orient the field of possibilities in terms of actions or solutions.

Many actors are involved in the creation and transformation of social representations, among which stands the media. Indeed, discussion, advocacy, and the evaluation of a social issue take place in the media (Blumer, 1971). Conversely, falsification, diversionary tactics, and the advancing of proposals likewise unfold within this sphere of influence (*Ibid*). The media therefore carries and diffuses various representations related to a given issue, whilst muting others. Moreover, mass media are not neutral. Indeed, media is influenced by the values and norms of its society of emergence. Further, as they are determined by various dynamics of power, they come to reproduce them by diffusing the voice of some social actors more than others (See Jovchelovitch (2008) for a more detailed reflection on the subject of social representations and the public sphere). As explained by Thompson (1995), the media is also a powerful social agent with its own logic and mechanisms when it comes to representing issues. Its influence extends to the realm of politics and public provision (Thompson, 1995). Through its role in diffusing and influencing social representations in the public arena, media thus actively contribute to the construction and definition of public problems¹⁹ such as child abuse as well as child psychological maltreatment (Blumer, 1971).

¹⁹ Although Blumer used the term social problems in 1971, we use the term public problems in order to emphasize the processes of collective appropriation and definition of the problem, rather than on the issues that fall under an ontological consideration.

2.1.3. OBJECTIVE, METHOD, AND MATERIALS

The study's objective was to understand how child psychological maltreatment integrated common sense knowledge and social representations of child abuse through the media. This general objective was founded on the hypothesis that studying the social representations in the Quebec media, at the time of the last reform of the YPA, would allow us to understand how they contributed to the collective process of identifying child psychological maltreatment as a public problem. Similarly, we wondered how social representations may have oriented possible solutions to the problem.

Furthermore, we were inspired by the work of Hoijer (2010, 2011) and Olausson (2010) and used the subcategories they developed to document the mobilization of social representations and representational dynamics in the media in the years surrounding the integration of child psychological maltreatment into the YPA. Specifically, Hoijer (2011) detailed the objectivation and anchoring processes into a set of subcategories that can be used as conceptual analytical tools in empirical analysis. It serves to study “how the media and citizens construct societal and political issues coloring our age [...]” (p. 3). Drawing on examples from a qualitative study on climate change and the media, she explains how the anchoring process can be observed in a text through five different means: by naming the object, emotional anchoring, thematic anchoring, anchoring in antinomies, and anchoring in metaphors (Hoijer, 2011). As for objectivation, it can be observed by means of emotional objectivation through the images used in the media, as well as through personification, identified when a phenomenon is linked to specific persons “such as when Freud personifies psychoanalysis or Gandhi's political struggle through non-violence” (Höijer, 2011: 13).

We collected articles from five daily newspapers published in Quebec between January 1st, 2000, and December 31^t, 2010. According to the Center for Media Studies (2010), four of them were the

most read daily newspapers during the targeted period (i.e. *Le Journal de Montréal*, *La Presse*, *Le Journal de Québec*, and *Le Soleil*). The last one, *Le Devoir*, was the most read independent newspaper²⁰. The articles have been identified using the Eureka database and the keywords youth protection, youth protection act, modification, and psychological with various combinations. In the case of *Le Journal de Montréal*, we requested access to their archives. Finally, after having excluded the duplicates, a total of 80 articles were retained for analysis. More precisely, the sample consisted of 23 analyses²¹, 20 news articles, 14 opinion articles, 12 columns, 5 scoops, 3 news reports, 2 interviews, and one editorial.

For each article, we identified, when applicable, the five anchoring and two objectivation subtypes described by Hoijer (2011). Meanwhile, the more precise components of anchoring and objectivation types were codified following the qualitative analysis method of Miles, Huberman and Hlady-Rispal (2007). This permitted the creation of a grid that enabled the identification of patterns relating these communication processes to discursive cornerstones, which will be discussed further in the next sections. To enhance the results' reliability and validity, a subset of items (11) was analyzed early on by an independent researcher to ensure interrater agreement. Firstly, an independent analysis of 6 articles using only Hoijer's (2010) question-answer method led to the identification of various codes within each anchoring and objectivation sub-categories (see appendix A for the analytical grid used). The codes retained were reliably identified by both the main researcher and her autonomous evaluator. Independent analyses of five additional articles

²⁰ It should be noted that two groups owned the vast majority of Quebec's French-language press, namely Power Corporation and Quebecor. We found it pertinent to also retain the most read independent newspapers as well in our data collection in order to maximize the diversity of content.

²¹ We used the typology developed by Sormany (2011) to distinguish the various types of articles. These types are distinguished by the analytical depth, the research work done by the journalist and the level of position taken by the journalist or the newspaper with regard to the subject.

were then performed to test the validity of the codes while simultaneously enriching and clarifying them.

It is important to note that, under a qualitative approach, the aim of this analysis is not to determine the mechanisms that appear most frequently in the material but to uncover those who are the most relevant to the integration of child psychological ill treatment into common sense.

Finally, we wish to mention that the 2006 YPA's reform extends beyond the simple integration of child psychological ill treatment to its jurisprudence. Hence, our analyses were also concerned with the more general notions of child abuse or maltreatment as well as other debates surrounding the reform. Nevertheless, when applicable, the analysis focussed principally on child psychological ill treatment.

2.1.4. RESULTS

2.1.4.1. The objectivation of child abuse and child psychological ill-treatment

Child abuse, as well as child emotional abuse, was objectified in various articles, but not necessarily through pictures. Indeed, most articles did not have associated images. When pictures were displayed, most consisted of a photo of the person cited in the text. Interestingly, images depicting children were rare, maybe because actually 'showing' child abuse would be too much to bear²². The few who opted to present a child alone, with one image clearly focussing on the child's helplessness and the inhumanity of his situation. This image, also the cover illustration of the polemic documentary *Thieves of innocence* (Arcand and Robert, 2005), depicts a child locked in a cage trying to reach for its teddy bear. Another image is taken from the movie *Aurore* (Dionne and

²² In situations where the articles' subject was an actual child abuse case, no identificatory information surrounding the child can be published by law.

Robert, 2005). This last comment brings us to the process of objectivation by personification, which was observed a lot more frequently, starting with the story of Aurore Gagnon.

2.1.4.1.1. *Personification and the case of Aurore Gagnon*

Aurore Gagnon (1909-1920) was the victim of severe child abuse perpetrated by her stepmother and father. At the age of ten, Aurore died as a result of the abuse in Sainte-Philomène-de-Fortierville, a rural village in the *Centre du Québec* region. Even in the 1920s, her tragic story received a lot of attention, attracting hundreds of people to her stepmother's and father's trials. Her story was also re-enacted in theatrical pieces, books, and several movies. They all depict the horrors she was the victim of (Bigras, 1952; Loranger, 2016). In 2015, Aurore was recognized as a historical figure by the *Patrimoine culturel du Québec*. In fact, in French-speaking Quebec, the story of Aurore is common knowledge. In various articles, her story was used to stress the fact that child abuse was still a preoccupying issue in 2005:

In a society focused on consumerism and appearance, it is unbearable to know that *other Aurore are among us and go to bed every night, vulnerable, afraid, silently waiting for a responsible and sensitive adult to come to their aid [...]*. (Hotte, 2005) (Opinion article)

What is more, the last movie *Aurore* (Dionne and Robert, 2005) was released on July the 8th 2005, only three months before the tabling of Bill 125 to amend the YPA, and has reached one of the biggest box-office of the province's history. The persona of Aurore was thus present in various articles and explicitly discussed in relation to the announced Bill.

Aside from Aurore, the objectivation of child abuse by personification was also observed in many articles referring to child abuse stories in which the children were given names:

Like that of *Sara*, who at the age of eight is physically assaulted by her mother's partner. ...] The *Marguerite*, ... and the *Stéphane*, neglected at an early age to the point of remaining in their excrement for a long time and being frequently abused [...]. (Chouinard, 2005) (Analysis)

For the first two years of her life, Juliette spent many months alone in a dark room. Her mother, who worked at night and therefore slept during the day, locked her little girl in her room all day long, with the lights closed and the TV on. (Gagnon, 2006) (Analysis)

Interestingly, child psychological maltreatment, even though not named as such, was present in some depictions of child abuse even before 2006. In an article released in 2005, for example, the stories of Philippe and Alexandra both depict situations of child exposure to domestic violence, a form of child psychological ill-treatment that will be stated in the YPA after the 2006 amendments:

Sometimes, when they fight, I'm afraid he'll kill my mother", says *Philippe*, 12, who lives in a blended family [...]. "When mom and dad were arguing very, very loudly, I was suffocating, I was running out of air. I wanted to die and at the same time I didn't want to... I felt like I was in a war," says *Alexandra*, also 12 years old. (Samson, 2005) (Analysis)

Another article published in 2004 introduced a typology of family dynamics that can lead to child psychological maltreatment of child psychological ill treatment. It refers to fairy tales and legends. For instance, the Mother Superior personifies a rigid and authoritative dynamic (as in Cinderella), the Ugly Duckling refers to the scapegoat child, the King and its Realm, a dominant and intolerant father, etc. (Samson, 2004) (Analysis).

Not less than 28 articles referred to at least one precise depiction or story of child abuse. It is also interesting to note that, if the children were personified with names, the same did not apply to the parents who were, in fact, referred to as the father, the mother or a mother, the parents, etc.

Furthermore, objectivation by personification, as is the case of Aurore or other children, was related to emotions of outrage towards parents and compassion towards children. As we will see in the next section, moral outrage and compassion also played a crucial part in anchoring child abuse as well as child psychological maltreatment.

2.1.4.2. The anchoring of child abuse and child psychological ill-treatment

2.1.4.2.1. *Emotional anchoring*

In this article, we focus on three predominant emotions that were identified in media's anchoring process of child abuse and child psychological maltreatment: moral outrage, compassion and fear.

a) Moral outrage

Child abuse was emotionally anchored in a fierce sentiment of outrage and indignation, firstly towards the parent(s). Outrage refers to: "a feeling of anger and shock" (Cambridge dictionary, 2021) or "the anger and resentment aroused by injury or insult" (Merriam Webster dictionary, 2021). Furthermore, because the elicitor of outrage is not directly linked to readers' personal interests, we can more precisely identify the emotional anchoring of child abuse in the media into moral outrage. Moral outrage falls within the wider category of moral emotions, which are defined by Haidt (2003) as "[...] those emotions that are linked to the interests or welfare either of society as a whole or at least of persons other than the judge or agent" (p. 853). Indeed, moral outrage is a reaction to moral transgression and is grounded in anger (Batson et al., 2007; O'Mara et al., 2011; Tetlock et al., 2000) as well as disgust (Salerno et Peter-Hagene, 2013). What is more, following Haidt's (2003) typology of moral emotions, moral outrage is integrated into the "other-condemning" family; not only is it related to anger and disgust, it is also oriented towards something or someone considered to be responsible for the injustice depicted.

Concerning the moral outrage towards the parent(s) and their behaviors, it was mostly observed in the real or fictitious situations detailed in many articles, either as news coverage or in support of their message:

When the social worker goes to Mom's house to negotiate visitation rights with her child, his response is brutal: "How much do you pay me to go see him?" (Gagnon, 2004) (Column)

Specifically, the mother "sometimes used blunt objects, such as fly swatters, wooden spoons and cutting boards" to hit the children, either to punish them for their bad behavior or to teach them better discipline. ...] While they pleaded guilty to the assault charges, the parents' act of contrition did not go much further. (Thibault, 2005) (Scoop)

An unworthy mother, who had seriously brutalized her three children for 18 years, [...] The children were beaten almost every day. For example, they were not allowed to cry: the mother would sit astride their chests and block their mouths to punish them. They were constantly beaten with fists, feet, sticks and even hammers. The little ones could be locked up for hours in the pantry. (Morissette, 2005) (Scoop)

A father who leaves his daughter asleep in his car while looking for a prostitute, a stripper who abandons her toddler at night with only the TV on, a mother who relinquishes custody of her child by leaving him alone for four days at the Gatineau Hot Air Balloon Festival. (Dugas, 2006) (Column)

The severity of the situations cited activates a reaction of outrage and even disgust towards the parents.

Naming child abuse was also linked to emotional anchoring in many articles. Indeed, when child abuse was not stated about legal categories, we could see that it was either associated mainly with parental behaviors or with the children's experiences. For one, the notion of children-martyrs (*enfants martyrs*) refers directly to torture and focuses on the parents' outrageous behavior. The purposeful characterization of abused children as "tyrannized" does the same, just as efficiently as "infants that are abused and neglected by their parents". On the other end, by identifying child abuse as a child's terrible experience, it focuses on these children's victimization by describing them as deprived children, thereby triggering the emotions that play a part in its anchoring.

b) Compassion

This last comment brings us to the second emotion involved in child abuse's anchoring process: compassion. As with moral outrage, compassion is also a moral emotion and can be seen as its counterpart. For Haidt (2003), compassion is integrated into the "other-suffering" family of moral emotions. Aside from the detailed situations of child abuse, the emotional anchoring of compassion

was observed in the journalists' choice of wording, which was oriented towards the children's helplessness. They were namely cited as "innocent victims", "helpless", "YPD's children" or "YPD's youth". The underlying compassionate tone could also be noted in some of the more detailed descriptions of a child's experience of placement:

Children's lives have been sacrificed as they have been shuffled from placement to placement, waiting in vain for their parents to be able to take them back. (Gagnon, 2005) (Column)

Whether because of their experiences within their family or resulting from their institutionalization, children are the recipients of compassion from the media.

Interestingly, some articles also anchored child abuse in the compassion towards the parent(s), seen dually as sick and "incapable of doing otherwise" (Asselin, 2003) (Interview):

Parents sometimes themselves former victims of physical abuse or negligence who reproduce, for lack of knowing what parental benevolence is, what they have known as models with their own children. (Clément, 2005) (Column)

And for those who do seemingly incomprehensible things, you need to know their own story. "The vast majority have terrible personal histories. They have been abused, neglected, [...] How can they give what they did not receive?" (Asselin, 2003) (Interview)

Compassion was also supported by the depiction of the terrible child abusive families' living conditions:

The immense poverty of these families upset me [...] these families really live in conditions of intolerable poverty. (Bégin, 2000) (News article)

More rarely, the lack of helping resources for the families was also emphasized:

The problem of abuse cannot be addressed without taking into account the chronic lack of resources to help families and the difficulty of accessing public social services. [...] Where can a family turn when it encounters problems with its child, when it is at the end of its rope and feels it has no resources to deal with the difficulties it faces? ("Manque de ressource", 2006) (news report)

Additionally, the anchoring of child abuse into moral outrage and compassion was also intertwined with another pregnant emotion: fear.

c) Fear

As a general category of emotional anchoring, fear was present in more than half of the articles (n=46) and in every type of article. Indeed, the notion of risk, whether imminent in the child's future or for society's future "well-being" seems inextricably linked to child abuse, as well as child psychological ill-treatment. As explained by Hořer (2010): "Fear is an emotion that may be generated by the thought of bad things that may happen in the future. It may also, of course, be awoken by a present state of affairs that is experienced as dangerous or threatening" (721).

The articles we studied anchored child abuse in emotions of fear firstly by emphasising the deleterious repercussions for the child for his future as an adult. In particular, child abuse was conceived as increasing the risk of children becoming themselves ill-treating parents:

But the saddest part of these stories is that these little Aurore of our time run the risk of becoming, as adults, Marie-Anne Houde [Aurore's murderous stepmother] with their own children. (Gagnon, 2005) (Column)

In cases of chronic neglect, it would be better, according to them [non specified specialists], to give these children up for adoption so that they can get by and not reproduce in their adult lives the situations from which they have suffered so much. (Canadian Press, 2004) (News article)

Other specific risks were pointed out concerning the abused children's future, such as homelessness, instability, substance abuse and delinquency:

Being on the street is a real risk for teens in the Youth Protection Services. (Allard, 2007) (News report)

Have we forgotten that the dropout, the neglected child, the young offender, the teenager with substance abuse or serious mental health problems, the future criminal and welfare recipient is very often the same child? (Moreau, 2000) (Opinion comment)

Oftentimes, the risk or threat encountered by the child remained unspecified while simultaneously being depicted as catastrophic.

[...] *painful and catastrophic consequences* for thousands of children. (Moreau, 2000) (Opinion comment)

For a child in full development of his personality, *the ravages can be major*. (Samson, 2004) (Analysis)

We don't want the child to *pay a high price* because we didn't act quickly enough and in an extremely firm manner. We want a guarantee that there will be no children who will be *permanently harmed*. (Breton, 2005) (News article)

When [more severe cases of violence are] combined with psychological abuse such as bullying or emotional rejection, their *aftermath is particularly damaging* to the child. (Clément, 2005) (Column)

The fear around child abuse was also supported by metaphors linking its repercussions to the impending threats that they may pose, namely by comparing youths who had been victimized to “time bombs” (Larouche, 2001) (News’ article), “Pandora’s box” (Asselin, 2003) (Interview), as being “practically finished” (Papineau, 2005) (Opinion comment), or ready to become “little monsters” (Clément, 2005) (Analysis).

More dramatically still, the emotional anchoring of child abuse was also related to the fear of the child’s death, whether as a direct result of the abuse or from the greater risk of suicide that follows:

[S]exually abused children (for example) are at risk...ten times more likely to commit suicide [...] these suicidal adolescents [...] (Moreau, 2000) (Opinion comment)

Nearly 40 per cent of babies who die accidentally each year in Quebec die as a result of violence inflicted by their parents, including shaken baby syndrome. (Canadian Press, 2005) (News’ article)

When not centered on the repercussions on the child, fear was fuelled by the risk associated with the social services’ failure. Here again, the consequences for the youth were outlined, for instance, with the negatively impacted attachment development capacity of frequently displaced children

subjected to changes of custody. The risk for the children to become ill-treating parents was also pointed out as a potential result of the social services' inadequacy.

While equally as important as the severe consequences of child abuse, we found that the emotional anchoring of fear relies on the emphasis placed on the ubiquity of the problem, so doing highlighting society's lack of control over the problem:

Aurore is among us. (Clément, 2005) (Column)

There are many other little Aurore Gagnon in Quebec these days. (Gagnon, 2005) (Column)

Domestic violence has soared in Quebec, as it has throughout North America [...] We are facing an outbreak of violence. (Canadian Press, 2005) (News' article)

One case among others: That of the shaken baby. (Gagnon, 2005) (Analysis)

These findings echo an observation by Nussbaum (2001) when he referred to Aristotle, "[...] in order to be afraid 'I must believe that bad events are impending; that they are not trivially, but seriously bad; and that I am not entirely in control of warding them off'" (28). Here, the choice of wording as well as the references to Aurore, who died as a dire consequence of severe abuse, contribute to the sentiment of lack of control over the problem of child abuse. Contrary to the emotions of outrage and compassion described before, fear is not in itself a moral emotion and, with regards to the emotional anchoring of child abuse, it contributes to further anchor the latter into a crisis mentality which will be discussed later in the article.

To sum up our results from the emotional anchoring analysis, we can see that the narrative of the media on child abuse and child psychological ill-treatment centers on moral emotions, furthering child abuse's relation to our sense of justice (Haidt, 2003). Fear, the sole non-moral emotion identified, serves to lend credence to the statement that child abuse is a serious public problem. When we concern ourselves specifically with child psychological ill-treatment, we find that it does not trigger different emotions than more "traditional" forms of abuse. This is supported in the text

by the fact that the emotional anchoring of child abuse interacted with other anchoring subcategories proposed by Hoijer (2011), starting with the anchoring by metaphors.

2.1.4.2.2. *Anchoring by metaphors*

Everyday language is permeated with metaphors that allow individuals to imagine abstract things or phenomena as something else, for example, “time is money” or “life is a journey” (Hoijer, 2011). Some authors, like Lakoff and Johnson (2003), even claim that all thought and communication is basically metaphoric. In fact, metaphors play a major role in what we could name the cultural assimilation of social representations (Hoijer, 2011).

We observed many metaphors in the articles that we analyzed. We will preface our inquiry by focussing on the metaphors used to describe or talk about child psychological ill-treatment. We shall then continue with the three major categories of metaphors identified in articles, namely metaphors concerning child abuse, concerning childhood, and finally, metaphors concerning social services or child protection services’ intervention.

a) *Metaphors about child psychological ill-treatment*

As we mentioned earlier, child psychological ill-treatment was not always explicitly discussed among the mass media articles. Often, psychological ill-treatment to a child was comprised within a list specifying the situations involving the development or safety of a child. When child psychological ill-treatment was more specifically discussed, the focus was often put on its “invisibility” in comparison to child physical abuse. In that respect, child physical abuse becomes a metaphor that portrays child psychological maltreatment as having equivalent, if not worse consequences:

[...] children are fairly well protected from visible, "palpable" dangers, especially from physical abuse, he points out. But the greater the psychological danger, the more aberrant the decisions become [...] These *invisible violence* [...] (Vincent, 2003) (Editorial)

Words that hurt. (Samson, 2004) (Analysis)

Without this mention, the DPJ can hardly help young victims of this *invisible violence*. [...] However, Mr. Trocmé's research indicates that it is the other cases that develop the most serious problems because they do not receive support. (Normandin, 2004) (Analysis)

b) Metaphors about child abuse

Regarding child abuse, the most salient metaphors described it as an illness. This likeness is found in the way child abuse was repeatedly identified as being “transmissible” from one generation to another. For example, articles would refer to the “theory that neglect and abuse are passed on from one generation to the next” (Paré, 2000) (News’ article), to the “intergenerational transmission of maladjustment factors » (Moreau, 2000) (Opinion comment) or portrayed parents as « transgenerational victims » (Leclerc, 2005) (Opinion Comment).

Here, these semantic choices are significant as they not only portray child abuse as a medical problem but also implicitly depicts it as incurable, in a similar fashion to congenital disorders. This places the metaphoric medical anchoring of child abuse in relation to the social representations of abusive parents described earlier as being incapable of acting otherwise. In other words, parents are metaphorically depicted as having an incurable disease with their children on the verge of developing the same type of illness.

Likewise, children were similarly described as being “handicapped” :

These two tragic years made Juliette a handicapped of the soul. (Gagnon, 2006) (Analysis)

We also noted the use of a medical vocabulary when speaking of, for instance, the “diagnosis” of ill-treating acts (Vincent, 2003 (Editorial); Gagnon, 2005 (Analysis)).

The lapse of curability of such “diagnosis” thereby comes into play, with child abuse not only metaphorically compared to an illness but also seen as having a very limited time-lapse for “treatment”:

Attachment [...] functions as a window of time. It opens around six months and closes [...]. It is at the base of our mental spine. [...] We do not cure these disorders, we can only prevent them from happening. And we have very little time. [...] The window of time has closed; the human brain, in this period of attachment, does not wait. (Leclerc, 2005) (Opinion comment)

Opportunities open and close in the brain of young children. [...] If it closes without being filled, it is irreversible. (Clément, 2005) (Analysis)

While the notion of the intergenerational transmission of violence is not new in the field of research about child abuse, it cannot be considered old either. For Hacking (1999), the theory emerged shortly after the 1962²³ publication of Kempe et al. where his collaborative article rapidly gained in popularity. Being a pediatrician, it is not surprising that Kempe drew on a medical vocabulary to describe the phenomena of child abuse. As stated by Hacking (1999):

“[...] cruelty to children was not a medical problem, while child abuse was medicalized from the beginning. The idea was brought forward by paediatricians. Child abusers were described as ill. [...]” (135).

Looking further into the development of intergenerational approaches, we can observe the major influence of medical doctors or psychiatrists, for example, Murray Bowen (Bowen family system theory), Salvador Minuchin (structural family therapy), and Ivàn Boszormenyi-Nagy (contextual therapy). As for attachment, its first theoretical development was also the work of a doctor, John Bowlby. Noteworthy here is the adoption of these theoretical notions within mass media without any reference to their original field or definition.

More convincingly still, other metaphors also related child abuse to death, for example by comparing abused children to “ghosts” (Gagnon, 2006) (Analysis) or stating that an abused child is “practically finished” (idem).

²³ For several authors, the very emergence of the concept of intra-family child abuse is attributable to the work of Kempe and his team of Denver paediatricians with the 1962 publication of their article entitled "The battered child syndrome" (Gelles, 1975; Hacking, 1999; Labbé, 2019; Pfohl, 1977).

c) Metaphors about children and childhood

In opposition with metaphors about child abuse, the metaphors about children and childhood described it as fundamentally good: “a gift to the human race” (Julien, 2005) (Column). Interestingly, childhood was very often explicitly related to the children’s attachment needs: “The theft of childhood is the theft of attachment” (Leclerc, 2005) (Opinion commentary). And, as we saw before, the attachment itself was portrayed as being not only fragile but very time-sensitive. This idea is supported by the fact that the psychological needs of children were compared to food: “The psycho-emotional needs are a fundamental food for the harmonious development of the child.” (Julien, 2005) (Column).

In summary, we have seen how metaphors are widely used in the mass media articles we analyzed, starting with those comparing child psychological maltreatment to child physical abuse in light of its severity and consequences. Child abuse was metaphorically compared to a transmissible disease, with abusive parents being seen as sick and their abused children as either risking the development of the same disease or as already emotionally irrecoverable. Conversely, children and childhood were both seen as being fundamentally good. We however noted the use of metaphors to denounce the inadequacies of child protection services. Ultimately, metaphors made abstract phenomena, such as child abuse and childhood, more comprehensible. They were further intertwined with the forms of emotional anchoring analyzed before. To illustrate, metaphors comparing child abuse to disease both fuelled emotional anchoring of the concept to fear and compassion, whereas metaphors about children and childhood served to increase compassion towards children as well as moral outrage towards the parents. Looking at those various interconnections between anchoring and objectivation subcategories of child abuse and child psychological ill-treatment allowed us to

identify the components of thematic anchoring in the press, a deeper form of anchoring described by Hoijer (2011).

2.1.4.2.3. *Thematic anchoring*

Moscovici and Vignaux (1994) defined the concept of *thêmata* as “deeply rooted primary conceptions, informing science as well as our *apperception* of it. These “primitive notions” take part in as many original layers of cognition as they inform the world’s archetypal images, its structure, and its genesis” (45, *Transl.*). *Thêmata* are underlying ideas and notions that structure new social representations (Moscovici, 2004). Thus, *thêmata* have a classifying function with regard to new social representations’ formation and integration into bigger, deeply culturally rooted categories.

Those primitive notions mainly take the form of two oppositional ideas, thus forming a categorical dyad: life/death, justice/injustice, etc. Generally, one dyadic pole is considered positive and the other, negative.

In this article, we focus on two prominent thematic oppositions which support the representation of child abuse and child psychological ill-treatment: Justice / Injustice and Self / Other²⁴.

a) *Justice / Injustice*

As we saw earlier, child abuse is emotionally anchored into moral emotions, namely moral outrage and compassion. These emotions pertain, on the one hand, to the “other-condemning” family and, on the other hand, to the “other-suffering” one, which both relate to the *thème* of justice and injustice (Haidt, 2003). Firstly, these moral emotions are both a reaction to something considered to be unjust, in this instance the ill-treatment of children. Second, these emotions both involve an

²⁴ By “self”, this paper refers to one’s in-group as well as individual self. By “other”, this paper refers to those one relates to as out-groups. This is in line with the social representations theory position on the social nature of identity (see Smith et al., 2015).

ambition to redress injustice. Indeed, we observed a great number of examples reflecting the thematic anchoring of child abuse's social representations into justice/injustice through specific rhetorical strategies. More precisely, many articles used antinomies to explain what should be done to help children, and therefore redress injustice, as opposed to what should be avoided. Here, a particular topic being discussed and debated was the definitive removal of a child from its parental custody after a certain period of time of placement. It was, in many articles, presented as the best solution.

But the crux of this bill is the time limits that will now be imposed on parents, who will have one to two years to get their act together or lose custody of their child permanently. Some people think these changes are cruel. But this heartbreaking issue must be viewed from the child's perspective. (Gagnon, 2005) (Column)

Currently, a child in youth protection wanders for years between his or her natural parents and a foster family before the court decides. (Breton, 2005) (News' article)

The Marguerite [...] and the Stéphane [...] might have wished for adoption rather than the maintenance of a negligible family link, the DPJ explained yesterday. (Chouinard, 2005) (Analysis)

In contrast, justice was associated with a better distribution of resources to families and a preventive approach to avoid family dislocation.

Preventing rather than curing (Breton, 2000) (Column)

Aurore will be with us as long as issues such as poverty, crime, addiction, depression, isolation and lack of support are present in the lives of parents and their children. (Clément, 2005) (Column)

More rarely, articles opted to focus on the fact that, without adequate support measures, adoption could also constitute an injustice:

Can we systematize human behavior to this extent without creating a situation of injustice for all those young people who will have been removed from their families without their families having been truly helped? (Lemieux, 2006) (Opinion comment)

The justice and injustice thème was also observed in articles opposing children's rights to parental rights :

In these two conflicting rights, that of the parents to retain custody of their children and that of the children to have a normal childhood, it is the latter that must prevail. (Gagnon, 2005) (Column)

[There are] two camps: the first fears that early legal intervention would limit the rights of the natural parents, while the second believes that such early action would benefit the children in the long term. The dilemma between the predominance of the family bond and the absolute interest of the child is therefore still palpable. (Chouinard, 2005) (Analysis)

b) Self / Other

Our analysis further uncovered the discursive distinction in the media between abusive families, which are considered as one's out-group and the "Other", and "caring" families, which are considered as one's in-group and the "Self". The Self/Other thème's emergence resulted from careful observation of the influence and interaction of the anchoring mechanisms employed by the press. As was the case for the justice/injustice thème, the root of the thème could be traced back to the media's emotional anchoring of child abuse. Again, moral outrage played a significant role. Indeed, it is not difficult to see how this emotion directly supports the argument that ill-treating behaviors should be condoned and that people who perpetrate them are to be labeled as outcasts.

Below are some examples:

Don't tell me that you also take the side of the biological parents, even when they show themselves unworthy of their role? (Deschâtelets, 2008) (Opinion comment)

Some estimate that 10-15% of the families tracked by authorities have a combination of psychological and social characteristics that make them highly unresponsive to interventions. These parents are often afflicted with mental health issues, substance abuse. When all of these factors are present, the hill is almost impossible to climb. (Gagnon, 2004) (Column)

We must destroy the myth that the parental instinct exists in all fathers and mothers. Some people repeat situations of abandonment or abuse that they experienced in their childhood", [...] "It is difficult to give what you have not received". (Dugas, 2006) (Scoop)

Specific depictions of child abuse stories had the same results.

The baby, removed in time from the delirium of a mother who scratched him on the inside of his cheeks so that the social services would not notice, was entrusted to a foster family, where he became attached. If, at the age of three or four, the mother, cured, wants to be entrusted with him again and we say yes to her, it is this child who is murdered. (Leclerc, 2005) (Opinion comment)

Hence, not only does moral outrage foster an us-versus-them environment by shedding light on behaviors that are not tolerated within a group, the feeling of outrage that it inspires can also provoke a sense of moral superiority or, as Apter (2018) puts it, a “narcissistic shiver”. In other words, feeling outraged actually proves how distant one can be from the condemned phenomenon and cleans that person from any association with it (Apter, 2018). By feeling moral outrage, individuals prove that they are part of a morally superior group, which condemns the ill-behaving inferior individuals who thus form a different group.

Interestingly, the emotional anchoring into compassion also contributes to the division between “abusive families” (Other) and “caring families” (Self). For example, the emotional anchoring of compassion toward ill-treating families also implies that those families form a distinguishable and definite group, whose members share several traits, ranging from having been victimized during their childhood to teenage pregnancy, intellectual deficiency, drug addiction, alcoholism, depression, cancer predominance, cigarette smoking, mental health disorders and more.

This is where the parents come in. We have not yet collectively understood that some cannot be. And, most often, it is because they themselves are carriers of attachment disorders and transgenerational victims. This is the Italian notion, taken up by Dr. Maurice Berger, of parental untreatability. (Leclerc, 2005) (Opinion comment)

Heartbreaking cases: [...] The mom didn't know how to bathe or stimulate her. She was anxious when she gave the bottle. The little girl had lost a lot of weight. The parents underwent a psychological analysis. ...] The diagnosis of disability [in the parents] was confirmed. (Clément, 2005) (Analysis)

This teenage mother - she had her daughter when she was 18 - spent her childhood moving from foster home to foster home. This morning, she obviously feels like she's taking an exam. With good reason. The doctors' report will be submitted to the judge who will decide on her daughter's fate. (Gagnon, 2006) (Analysis)

For the vast majority of the articles retained for this study, child abuse was indeed associated with various other social and public health issues. Thus, the problem is seen as comprising a whole range of other problems that already distinguish the “normal” population from the “abnormal” one. The metaphoric anchoring’s reliance on concepts from the medical field also contributes to this foundational thematic anchoring of Self/Other. Indeed, ill-treating families are seen as being a specific group that shares a transmissible disease. Here again, even compassion for the incompetent parents reinforces their representational integration into the “Other” category.

To summarize, the analysis of the 80 newspaper articles allowed us to ponder the influence of the anchoring and objectivation mechanisms in various types of narratives. This enabled us to fulfill the research aim of understanding how psychological abuse becomes part of common sense through the media. Indeed, we could identify examples for each category of anchoring, as well as objectivation, in the media. Furthermore, the interconnection of these different categories allowed us to identify two specific forms of thematic anchoring of child abuse and child psychological maltreatment. The next section will discuss the implications of these results.

2.1.5. DISCUSSION

Our discussion focuses on three main topics, starting with a brief reflection on our results which show that the social representation of child psychological ill-treatment is indistinguishable from that of child abuse. Secondly, we will argue the process of othering that emerged from the many forms of anchoring and objectivation that we observed. Thirdly, we will discuss the potential implications of the *crisis mentality* surrounding media narratives on child abuse and child psychological maltreatment.

2.1.5.1. The social representation of child psychological ill-treatment and the social representation of child abuse

Results from our analysis show that media represent child psychological maltreatment as a form of child abuse. In fact, it is rarely explicitly mentioned and when it is, journalists describe child psychological ill-treatment as child abuse. We also saw how physical violence was used on a discursive level to anchor psychological maltreatment. Under the social representations' theory, this indicates an interlocking relationship (Pianelli, Abric and Saad, 2010) between child psychological ill-treatment and child abuse, meaning that the former can only be understood through the lens of an already existing social representation of child abuse.

We argue that this was the case even before 2006. For example, in a study conducted in 2000, Gagné and Bouchard (2001) showed that the impacts of child psychological maltreatment were considered at least as severe as those of physical abuse by parents and practitioners from Quebec. Thus, we know that the notion of child psychological ill-treatment was not per se a new idea for people in Quebec. The widespread acknowledgment in the population that psychological ill-treatment is a problem could explain the fact that journalists had no problem considering it a form of child abuse requiring the intervention of youth protection's intervention, in contrast to what could be observed in the scientific literature on the subject of the time (Glaser and Prior, 1997; Loue, 2005; O'Hagan, 1995). Differences of opinion, however, were directed towards sanctioning child abuse and reiterating its inadmissibility. Anchoring and objectivation played an important role in keeping the problem and the people affected by it at a safe distance, mostly by othering the perpetrators.

2.1.5.2. Othering abusive families

Othering is a collective response that has been documented in association with many public problems. The othering process allows the members of a given group to protect their worldviews

by associating problems and their causes with other groups, which are generally already marginalized (Caillaud et al., 2015; Mayor et al., 2012). Moreover, the process of othering allows the group that benefits from it to reduce the perception of threat, discomfort, and anxiety (Páez et Pérez, 2020).

Studies on the othering process have often identified a culturally specific group or national “out-group” associated with a given problem or threat. For example, Gilles et al.. (2013) cite the way in which diseases have been named in the past. In the 15th century, syphilis was simultaneously referred to as “French pox” by the English, *Morbus Germanicus* by the French, and “Chinese disease” by the Japanese. In fact, the othering process and the out-group blame representational dynamic are quite striking when it comes to various emerging infectious diseases (for a literature review on the subject, see Smith et al., 2015). More recently, we observed the same phenomenon with the various names given to the COVID-19 variants (India, Brazil, South Africa, and UK variants).

In our study, though, othering did not appear to be contextual but was rather salient. This may indicate that the othering process as it pertains to child abuse is not part of a collective coping strategy, which would be an “emergency response to what a collectivity perceives and construes as a challenge to their established way of life” (Wagner, Kronberger and Seifert, 2002: 326). Instead, it may be part of a normalization process and discourse on child abuse, as well as child psychological maltreatment, which allows the topic to be talked about in the mass media without posing a threat to the group’s identity. Here, social representations become a means of protection against unwelcome emotions (Joffe, 1999, 2011). Therefore, the othering process observed in Quebec’s media falls closer to collective narcissism (Cichocka, 2016). Indeed, collective narcissism describes “an in-group identification tied to an emotional investment in an unrealistic

belief about the unparalleled greatness of an in-group” (de Zavala et al., 2009: 3). In the same vein, the othering process also echoes the identity-protective function of common sense (Smith et al., 2015). Thus, the othering process allows and even encourages avoidance measures to be taken (Hadarics et al., 2020).

Additionally, our results show that if abusive families represent a distinguishable group within society, it is not clear what characteristics unite them. As we saw earlier, the characteristics listed in the articles cover a broad range, from teenage pregnancy to tobacco addiction to a higher incidence of cancer, to name a few. This observation reminds us of Lorenzi-Cioldi’s (1995, 2002/2009) model of the self in the collection and aggregate groups. In his model, the author draws our attention to the many contradictions embedded in the representations of marginalized and dominated groups. More precisely, the author shows how dominated groups are homogenized within a representation generated by dominant people and where various distinct aspects of social reality are aggregated together. Notwithstanding the fact that many social issues and difficulties can enhance the risk of child abuse, the media simultaneously elevates the identity of people affiliated with the in-group and the self by linking child abuse to various devalued groups (drug addicts, single mothers, poor people, drinkers). In doing so, it reinforces its own group identity and sense of superiority over previously marginalized groups (Lorenzi-Cioldi, 2002/2009). It should also be mentioned that child abuse and especially psychological ill-treatment does not occur only in these groups (Clément et al., 2019). In fact, it seems that the association of parental abusive behaviors with a specific group is historically rooted and has played an important role in the public understanding and interpretation of the problem of child abuse. Indeed, even before 1962 and the emergence of child abuse as a public problem, violence against children was already associated with specific groups. For example, Turmel (2017) and Cliche (2007) both show how, in the Quebec

of the 1920s, situations of abandonment, neglect, or violence received different interpretations and responses by the clergy depending on whether they occurred in families regarded as being “good poor” or “bad poor”.

In the same line of thought, many historians and sociologists have explored the reasons that could explain Aurore’s impregnation into the collective memory. For Cliche (2011), the fact that she came from “a good Christian family” made her story stand out from other similar tragic cases of child abuse and infanticide. Here, the idea that child abuse could happen in “good” caring families gave rise to these tensions. Concerning our results, these tensions endure with the persistent idea that child abuse, including child psychological maltreatment, only happens in “those” families. In their study, Joffe and Staerklé (2007) also showed that out-group blame is often anchored in the pre-existing representations that accompany them.

The emergence of the self/other thème and its link to the othering process also shows how taboo child abuse actually is, something that already stood out in Hacking’s (1999) work: “[...] for all that we would like an objective concept about which expert knowledge is possible, the idea of harming innocent children is powerfully moral. In our present system of values, genocide is the worst thing that one group of people can do to another. Abusing a child is the worst thing that one person can do to another.” (132). This, in turn, brings us to the solutions that can be put in place and that are considered morally and normatively acceptable. As already noticed by other researchers, those deemed responsible for abusing children are not perceived as deserving of the public’s help (Lonne and Gillespie, 2014).

Another important element emerged from our analysis and that can be influential in the construction of common sense knowledge on child psychological maltreatment as well as the

considered solutions. Not only are the perpetrators maintained at a safe distance, but the discursive treatment of child psychological maltreatment and child abuse in general was also integrated into a *crisis mentality* surrounding the problem. We will focus on this element in the final section.

2.1.5.3. Crisis mentality

We mentioned earlier how many authors make an association between othering and the perceived level of threat or risk (Gilles et al., 2013; Jodelet, 2020; Olausson, 2010). In our case, though, child abuse is not new and the definition of child psychological ill-treatment as a form of child abuse did not trigger any disagreement. Thus, the threat that it poses is not related to the novelty of its discovery. Moreover, the articles were not, as a whole or concerning specific years, written in reaction to a particular crisis or outstanding new information about child abuse. Even though they were written in reaction to “something”, whether the release of a national study on child abuse (e.g. the public release of the first Canadian Study of Reported Child Abuse and Neglect (CIS-1998)), the publication of YPD’ annual reports, the announcement of the tabling of the Bill 125, neighborhood scandal, the death of a child or culturally critical movies (*Thieves of innocence*, *Aurore*), child abuse was never depicted as a “new threat”. Also important is how the objectivation, as well as the anchoring mechanisms that we observed, did not particularly change or evolve in our sample. Both of these observations led us away from the media’s reaction to a particular crisis but steered us to the identification of a *crisis mentality* surrounding the social representation of child abuse in Quebec’s mass media.

In fact, moral outrage and the crisis mentality, which relates to the notion of risk and the emotion of fear, seem to play a major role in the acquisition of what Blumer (1971) called the “social credibility” of a public problem, a necessity if it is to be considered legitimate and serious. Hence, it is not surprising to see that crisis mentality is a typical approach to many public problems, as

they rely heavily on social acceptability, charitable contributions, and other uneven sources of revenue (Hamby, 2014). It does indeed provoke a sense of emergency and urges the public to an immediate (and serious) reaction. For example, throughout a series of publications, Jagannathan and Camasso (2011; 2013; 2017) showed that tragic events exerted enormous pressure on child protection services, provoking an important reassessment of the way they operate. They also showed that tragedies have effects on laws and policymaking.

However, combined with an othering representational dynamic and collective narcissism, it can have important deleterious effects and fuel a range of inadequate defensive responses, such as overt aggression and lack of empathy (Cichocka, 2016; Gorska et al., 2020). Elsewhere, moral outrage related to child molestation has also been associated with the dehumanization of offenders, which were perceived as less suitable for rehabilitation (Bastian et al., 2013). More importantly, these offenders are not seen as good candidates for intervention, as is also shown in our results regarding the justice/injustice thème. One cannot really help abusive families; one can only try to prevent the worst from happening.

As stated by Hamby (2014), the crisis mentality approach comes with the added cost of suppressing good news. Indeed, it is rare to hear or read a story about parents who went through a rough patch, developed a drug addiction and lost custody of their child, came back, regained their parental rights, and took good care of their child for years to come. Yet, we know that many interventions do have a margin of success (Lonne and Nigel, 2014). Additionally, the tragic depictions of child abuse, as well as the stated risk for the victims' future, do not provide any hope. This bears a deleterious effect not only for the victims themselves but also for practitioners. For Wilson and Puckett (2011), reform initiatives driven by public moral outrage may also have unintended consequences that worsen the situation, such as emphasizing an exaggerated focus on the “idiosyncratic fact pattern

of a single case” or pushing for the excessive search of a single culprit within child protection services.

Alternatively, as suggested by Hoijer (2011), the anchoring in metaphors may serve ideological and legitimating functions. As stated by Gilliom (1996):

“[...] social crisis help elites generate consent among the mass public. In doing so, potential conflict is avoided as people applaud rather than protest policies that they might oppose in the absence of a crisis” (12).

Notwithstanding the dramatic consequences of child abuse and child psychological maltreatment, this “all or nothing” approach embedded in an emergency response perspective omits questioning other social measures which could target the structural causes of child abuse. As for many public problems, the career and fate of child abuse do not depend on its victims or the families directly concerned by the problem. And as for other public problems, there is a real possibility that the official definition of the problem reinforces social inequalities that are already existent instead of mitigating them. It is an undesirable outcome that should be kept in mind, especially considering the ‘Self vs Other’ environment in which the social representation of child abuse is anchored.

2.1.6. CONCLUSION

In this article, we documented the mobilization of social representations and representational dynamics in the media during the years surrounding the integration of child psychological ill-treatment into Quebec’s YPA. The results of the objectivation and anchoring mechanisms analyses show that child psychological abuse is directly dependent on the social representations already constituted of child abuse. Furthermore, our findings show that both subtypes of objectivation, emotional anchoring, and anchoring by metaphors all play a role in the thematic anchoring of child abuse into the themata opposing justice and injustice as well as the self and other. By doing so, we

can see that the media's narrative around child abuse and child psychological ill-treatment refers to the defensive function of the social representations which is manifested mainly through a process of othering. Further research is necessary to study the social representations' role and the influence of the othering process at a more practical level and in the decision-making process.

FUNDING

This work was supported by the Fonds de Recherche, Société et Culture [209689, 2016-2020] and the Ontario Graduate Scholarship Program [2017-2018-2019-2020].

2.2. Social Representations of Children and Parents in Parliamentary-Committee Debates about the Inclusion of Child Psychological Maltreatment in the Quebec Youth Protection Act

Abstract: Child psychological maltreatment (CPM) was incorporated into the Quebec Youth Protection Act (YPA) in 2006. At that time, various civil-society actors were invited to present to Parliament their views on these legislative changes. The objective of this article is to document the social representations mobilized by the stakeholders in the parliamentary committee in relation to the inclusion of CPM in the Quebec YPA. After explaining our research objectives, questions, and methodology, we will discuss our results, in particular about the distinctive nature of children as a representational object. This specificity will be analyzed in order to better understand the type of communication it generates and the corresponding hegemonic representation of parents. Specifically, implications related to the representational dynamics identified are discussed in relation to our collective capacity (or incapacity) to debate sensitive issues such as child abuse.

Keywords: child psychological maltreatment; social representations; sacralized social representations; parliamentary commission; youth protection; Youth Protection Act

2.2.1. Introduction

First adopted in 1977, the Quebec Youth Protection Act (YPA) addresses situations where the security or the development of a child is considered to be in danger and that potentially require the State's intervention. It is important to know that Quebec's YPA constitutes what is called an exceptional law; by its very nature and purpose, it is not meant to act upon every child and family, but only upon those in which the State's intervention is considered a necessity to protect the children. Furthermore, it gives important powers to Youth Protection Directors (YPD) in order to protect children; for instance, the power to remove a child from their home, control contact with

the family of origin, enter a home for investigation without a warrant, and more. These powers are the result of a long debate in Quebec society, contrasting the freedom of families, in particular parents, with the protection of children, a tension that has marked the evolution of youth protection in Quebec since its beginning (Joyal, 2000; Provost, 1991).

In essence, the principles on which the YPD intervention is based have not changed since 1977, but the grounds for compromise have been redefined, with the aim of making them more precise in order to better respect the exceptional nature of the law (Drapeau et al., 2015). These grounds constitute the formal definition of child abuse in Quebec, and, in 2006, psychological maltreatment²⁵ of a child was integrated into the law. The definition is as follows:

“psychological ill-treatment” refers to a situation in which a child is seriously or repeatedly subjected to behaviour on the part of the child’s parents or another person that could cause harm to the child, and the child’s parents fail to take the necessary steps to put an end to the situation. Such behaviour includes in particular indifference, denigration, emotional rejection, excessive control, isolation, threats, exploitation, particularly if the child is forced to do work disproportionate to the child’s capacity, and exposure to conjugal or domestic violence²⁶. (*Youth Protection Act*. RLRQ, c. P-34.1))

The adoption of such a definition is the result of a collective process during which Quebec society, through its official entities and the Parliament, has come to modify its views on both children’s rights and child abuse as well as the State’s role in these situations.

Today, we note that practices in situations of child psychological maltreatment are considered particularly complex by social and socio-judicial professionals (Baker et al., 2021; Brassard et al., 2020; Godbout et al., 2018; Malo et al., 2019). This complexity concerns the legal identification of the problem (Chamberland et al., 2011), its co-occurrence with several other social and family

²⁵ In this article, the terms psychological ill-treatment and psychological maltreatment are used as synonyms. The term psychological abuse has been avoided in order to include both direct and indirect forms of violence

²⁶ Excessive control was added to the definition in 2016.

problems (Chamberland et al., 2011; Trocmé et al., 2014), the dynamic and chronic nature of this form of maltreatment (Glaser, 2002, 2011), and the adequacy of the programs and types of intervention used for other forms of maltreatment (English et al., 2015; Glaser, 2002, 2011). Child protection services' intervention is also subject to a number of criticisms, particularly with respect to situations of exposure of children to domestic violence and post-separation violence (Fleury-Steiner et al., 2016; Lapierre and Côté, 2011).

Several authors link the difficulties encountered in situations of psychological maltreatment to the exceptional mandate of child welfare, more suited to situations where the consequences are physically observable and are the result of a more specific event, such as physical abuse (Glaser et Prior, 1997; Malo et al., 2017; Morelen et Shaffer, 2012). For others, the importance of maintaining the curative rather than preventive focus of child protection explains why its intervention is limited in situations that present chronic, but not urgent, needs, as is the case in many situations of psychological maltreatment (Trocmé et al., 2014). Very few have examined the formal definition of the problem and the representations on which its adoption has been based in order to better understand these difficulties. Changes in legislation or social policy are generally considered to be legitimate adaptations of the law to changing mores, to the discovery of new problems, or to new methods of intervention or investigation. For Habermas (1998), this widely dominant type of reading is part of the proceduralist paradigm of law and is associated with the idea of “normatively expected democratic genesis of law” (461).

Various authors have underlined the important limits of such a reading, including Blumer (1971), for whom the formal definition of social problems, such as child psychological ill-treatment, does not necessarily reflect a collective or a majority's opinion on the situation, nor is it the effect of a linear evolution. It is the result of power relations, contingencies, and complex dynamics that come

to determine the given definition of the problem. For this author, when a formal definition is adopted, these often contradictory tensions come to be overlooked, giving us a (false) idea of consensus around a given problem and its nature.

In particular, other studies have shown that social representations play a major role in the choice of policy instruments implemented to address social problems (e.g., see (Lancaster et Ritter, 2014) and the “problem of drugs”) (Burlone, 2007; Burlone et Couture, 2011). For Fairclough and Fairclough (2012), since they provide reasons for action, representations (i.e., “descriptions, narratives, explanations” (p. 4)) have an eminently functional role that is often overlooked in research, in law, and policy making.

In the same vein, representations, which also correspond to the pre-existing understanding of contemporary society on various issues, are transmitted to policy makers and legislators through discursive exercises and deliberative sessions. These processes, in fact, should uphold democratic principles that “guarantee equal opportunities for the public use of communicative liberties” (Habermas, 1998, p. 296).

In the case in question, different social actors had, indeed, specific positions on the issue of including child psychological maltreatment into the law. In order to take into account the different points of view within society, various stakeholders were also invited to inform the government of their opinions and recommendations on the subject before the inclusion of child emotional maltreatment in the law. Indeed, 24 bodies, groups, or persons took a stance on the question and came to formally express their points of view before the modifications to the YPA were adopted.

These hearings were held as part of a parliamentary committee²⁷ organized for the introduction of the YPA amendment bill.

For us, the study of social representations mobilized during the parliamentary hearings at the time when psychological maltreatment was integrated into the YPA can allow us to better understand the difficulties encountered in the intervention practices of youth protection today. Drawing on a constructionist perspective on the development of social problems, we believe that this is a rich avenue for shedding new light on the complexity of today's practices and that such an exercise can be very useful for future decision-making in child welfare.

In this article, our objective is to document the social representations used by the stakeholders in the parliamentary committee to support their positions regarding the inclusion of child psychological maltreatment in the Quebec YPA. Furthermore, our objective is to document how these representations were instrumentalized in the defense of certain proposals for intervention with the families concerned by the problem. Moreover, we argue that these social representations, identified in the debates and controversies around child psychological maltreatment, also reflect the evolution of societal mentalities regarding the broader question of child abuse and the profound collective unease associated with it.

In order to meet our objective, we conducted a qualitative analysis of the hearings held in the parliamentary committee for the adoption of Bill 125 amending the Youth Protection Act. Before

²⁷ In Quebec's democratic institutions, the public hearings that the government may hold on a bill of law shall be designated as parliamentary-committee meetings at which citizens and groups are invited to be heard publicly. The purpose of these hearing is to inform the government and allow citizens, as well as organizations, to express their views on a bill. They also allow political actors and elected members of the Parliament to question and discuss the subject under consideration with them. Most importantly, these hearings allow the Minister introducing a bill to discuss the various issues raised by their bill directly with the stakeholders who may be affected by it. In the case of this study, Margaret F. Delisle, the delegated minister for Youth Protection and Rehabilitation from 2005 to 2007 under the Liberal government, sponsored the bill.

presenting our methodology and research results, it is important to clarify, in the next section, the most important concepts that guided our analysis.

2.2.2. Conceptual Framework: Social Representations, Child Psychological Maltreatment, and Child Abuse

The best way to understand how the problem of child psychological maltreatment is understood by the public and policy makers at a certain point in a society's evolution is to observe the knowledge, beliefs, opinions, and feelings that drive debates in society about this issue. The theory of social representations as developed by Moscovici (1961) provides an understanding of this dynamic by offering a framework for explaining how people interpret, articulate, and appropriate the objects of their social and material world of which they are part. This theory assigns an essential role to common sense as an important element of what Giddens (1984) calls "practical conscientiousness". For Moscovici (1984), social representation is thus a component of lay knowledge, a theory of common sense about a significant object for a social group.

Social representations are mobilized by actors in two ways (Abric, 1994; Negura et Lavoie, 2016). First, they serve to give meaning to the realities they face. Moreover, they allow them to prescribe and organize their behavior in relation to these realities. This double nature, prescriptive and anticipatory, makes social representations dynamic because they allow the transformation of this social reality with which the actors are confronted. This dual use, which takes place in changing contexts, makes social representations not only dynamic and adapted to constantly changing circumstances, but also active in the construction of social reality and, more specifically, in defining what should be considered social problems (Negura et Plante, 2021).

As a result of the knowledge disseminated by the media, political actors, researchers, or ordinary people, social representations are formed through communication in different settings such as

coffee shops, social networks, workplaces, family, but also public instances, such as parliamentary hearings. Through this communication process, what is initially unfamiliar becomes familiar and what is abstract becomes concrete and integrated into everyday life, for example, through laws, intervention practices, etc.

As explained by Moscovici (1988), the social representation of any phenomenon, such as child abuse or child psychological maltreatment, is based on the pre-existing categories of our culture. Two communicational processes are at the core of the genesis and transformation of social representations: objectification and anchoring.

2.2.2.1. Objectification and Anchoring of Social Representations

Objectification is the process by which an abstract or unknown notion is transformed into a concrete object, perceptible through the senses and experience. Here, we discuss the example of Aurore, who has come to personify, and thus objectify, the worst-case scenario of child abuse. In Quebec, Aurore, a ten-year-old girl who died in 1920 from injuries and abuse inflicted by her mother-in-law, still dominates the collective imagination when it comes to child abuse (Turmel, 2017). The awful story of the Duplessis' orphans²⁸ plays a similar role in the collective memory of Quebecers when it comes to institutional abuse (Turmel, 2017).

Anchoring is the mechanism by which a new representation becomes embedded in an already constituted network of social representations. It allows a new representation to be compared and interpreted by linking it to a network of already known elements. An example of the anchoring of child abuse is the nomenclature used by Kempe et al. in 1962 in relation to the “battered child

²⁸The case of the Duplessis' orphans refers to the sad fate of thousands of orphans falsely declared to be mentally ill by the Quebec government in the 1940s and 1950s in order to obtain federal grants. These children were abused, even murdered, in hospices and orphanages run by the Catholic Church, which was aware of the fraudulent scheme. The name given to them refers to the Quebec premier of the time, Maurice Duplessis.

syndrome” to speak of the problem, which, in so doing, anchored that representational object in a network of pre-existing representations specific to the medical sphere and to disease (Gelles, 1975; Hacking, 1999).

2.2.2.2. Cognitive Polyphasia

Once created, social representations come to be “the stuff” of common sense (Moscovici, 2001). Moscovici also introduced the notion of cognitive polyphasia when explaining the plurality of sometimes contradictory social representations shared by a group or even existing within one person (Moscovici, 1961). Indeed, he referred to the idea of the circulation of various ways of thinking related or attached to the same subject among groups and persons. This led him to establish a hierarchy of social representations: hegemonic, emancipated, and polemical (Moscovici, 1988). Gillespie (2008) further developed the distinction proposed by Moscovici, more specifically with regard to their level of dialogicity and the implementation of various discursive strategies when it comes to dealing with difference. As he explains, hegemonic representations are the contemporary equivalent of collective representations as developed by Durkheim; they are uniform, coercive, and globally unchallenged. Most importantly, they are “completely devoid of alternative representations” (Gillespie, 2008, p. 382), meaning they do not actually deal with difference. The conception of child abuse seen as a major threat for the victims’ future and as a risk that they become themselves adult abusers is an example of hegemonic representation in North America (Hacking, 1999). Indeed, politicians largely agree with the severity of the problem and the media also reported the idea of the transmission of child abuse from one generation to another as almost a certainty (Gelles, 1975; Hacking, 1975).

Emancipated representations circulate more freely within society. As shown in Gillespie’s (2008) work, they also maintain a dialogical relationship with alternative representations. In other words,

emancipated representations are discursively in contact with different views and other representations of a same object and with the possibility of having exceptions. Social representations of illness and health in traditional and alternative medicine are an example of emancipated representations (Höijer, 2011).

At last, polemical representations “are elaborated in the context of an inter-group ideological conflict” (Gillespie, 2008, p. 383). As a result, they generally present themselves in opposition to one major alternative representation. Discursively speaking, they tend to rhetorically react to this representation. In the literature on child protection services, the feminist positioning with regard to child abuse in the context of domestic violence is an example of polemical representation. This perspective tends to criticize the over-accountability of women, particularly with respect to the label of neglectful or unprotective mothers, when they are already victims of control and abuse (de la Sablonnière et Fortin, 2010; Lapierre, 2010). Furthermore, it was elaborated in the context of a larger opposition to the patriarchal dominance of women as well as the patriarchal perspective on parental violence (Chamberland, 2003; Chamberland et al., 2007; Lessard et Alvarez-Lizotte, 2015).

The hypothesis of cognitive polyphasia proposed by Moscovici in reference to the co-existence of various types of knowledge or thinking within the same person or the same group is particularly relevant in the context of public debates and more precisely in the context of a dialogue between members of the political sphere and others from civil society. Indeed, committee hearings have a special function in Quebec’s parliamentary democracy since they allow people from civil society to take a stand and express their views on specific issues. In that sense, various types of stakeholders take the floor and, thus, we can expect different representations of a specific object to be put forward, such as representations of child psychological ill-treatment, child abuse, children, or

parents. In the same vein, since a variety of actors are invited and allowed to defend their point of view on the same topic, different types of knowledge are also put forward simultaneously in these kinds of public settings (expert knowledge, community-based knowledge, field and practice knowledge, etc.).

2.2.3. Materials and Methods

2.2.3.1. Research Questions

This study seeks to answer three questions. In this context of public debates in hearings held in the parliamentary committee for the adoption of Bill 125 amending the Youth Protection Act: (1) What were the different stances of the stakeholders on the incorporation of psychological maltreatment into the YPA? (2) What social representations of children and parents can we identify in their discourse? (3) How did these representations feed into the different positions?

2.2.3.2. Materials

The hearings before the Social Affairs Committee constituted a singular way to identify the different stances that were taken on the incorporation of child psychological maltreatment into the YPA, as well as reactions and recommendations. First, we collected the transcripts of all the hearings in the Quebec National Assembly archives (see <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats/index-jd/41-1.html>). Each of the 9 days of hearing corresponds to a pdf document of between 130 and 166 pages. Between 7 and 9 stakeholders spoke per day of the hearing. Then, we selected testimonials from stakeholders taking a position on the incorporation of child psychological maltreatment or amendment of Section 38 of the Act. Over the 9 days of hearings, 24 bodies, groups, or persons raised these subjects. They also pertained to various types of organizations, such as community-based organizations, advocacy groups, research institutes,

independent government agencies, etc. The names²⁹ of each group, organization, or person, as well as their organizational type, are exposed in Table 1. They will be referred to by their attributed number in the rest of the text. Questions and statements made during the hearings by Minister Delisle, who sponsored Bill 125, henceforth referred to as M.D., were also analyzed.

Table 1. Stakeholders and their type.

#	Full Name	Type
1	Assembly of First Nations Quebec-Labrador	Advocacy group
2	Association of Parents of Children Monitored By The Youth Protection Directors	Advocacy group
3	Attachment Clinic of the Sainte-Justine University Hospital Center	University Hospital Center
4	Awareness Raising for a Better Childhood Movement	Community-based organization
5	Confederation of National Trade Unions	Central union
6	Council for Children and Families	Independent government agency
7	Hochelaga Maisonneuve Youth Working Table	Community-based organization
8	Human Rights Commission and the Youth Protection Commission of Quebec	Independent government agency
9	Information Centre on New Religions	Community-based organization
10	Laval Women's Centre	Community-based organization
11	Legal Services Board	Advocacy group
12	Mr. McCauley	Individual
13	Professional College of Social Workers of Quebec	Professional College
14	Provincial Coalition of Shelters and Transition Houses for Women Victims of Domestic Violence	Association of community organizations
15	Quebec Association of Health and Social Services Establishments	Consortium of public bodies
16	Quebec Bar	Professional Order
17	Quebec Central of Trade Unions	Central union
18	Quebec Federation of Shelter Resources for Women Victims of Domestic Violence and Women in Difficulty	Association of community organizations
19	Quebec College of Psychologists	Professional College
20	Quebec's Youth Center Association	Consortium of public bodies

²⁹ The names of stakeholders are provided in English even when formal English translations were not available (we did the translation ourselves).

21	Research Institute for Youth Social Development	Research institute
22	Ste-Justine University Hospital Center	University Hospital Center
23	University Institutes	Research institute
24	Youth Protection Directors	Consortium of public bodies

2.2.3.3. Analysis

We used the analytical questioning method as proposed by Paillé and Mucchielli (2021) in order to identify and organize the different representations that were relevant to the stakeholders' positioning and that were instrumentalized in their discourse. It is particularly well suited to research that is based on relatively specific research questions and clear theoretical hypothesis, as opposed to research that is more exploratory in nature (Chamberland et al., 2007). When this is the case, this method of analysis of qualitative data has the significant advantage of avoiding arduous and long coding work that is not always useful.

This method consists in creating a dialogue between the analyst and the data they are investigating, in the Latin etymological sense of the word “inquester”, which means “to ask”. Researchers who use this method build an investigative canvas that will gain precision and relevance throughout the analytical process. As Paillé and Mucchielli (2021) explain, “[...] a large part of the analytical strategy in analytical questioning analysis consists of constantly asking new questions [...] until the investigative canvas is sufficiently discriminating and the various elements of the answer can be gathered, detailed and finalized” (p. 252, *Transl.*).

To give an example, some of the initial investigative questions read as follows: Which families are being considered in the development of the YPA amendments? How are they represented in the stakeholders' statements? In later versions of the investigative canvas, this question was branched into several sub-questions: Which families, and more specifically which members, are included

and directly affected by the amendments? Which ones are excluded? What images are used to describe them? Are these images linked to other social issues? Which ones? Etc. Finally, in the final outline, we could read questions such as: Can we organize the discussion according to the degree of individual responsibility attributed to parents? What parental interests or concerns can we identify in the stakeholders' discourse?

To this extent, the analytical questioning process entails the examination of research data at least three times in order to produce responses. A first exploratory examination allows us to get acquainted with the data and to enrich the initial investigative framework; a second examination allows the consolidation of the framework by reexamining various elements with new questions; a third review enables the validation of the proposed analysis (Paillé and Mucchielli, 2021). The analysis of the data thus proceeds from several successive back-and-forth movements between the investigative framework, the research objectives, and the theoretical framework of social representations.

Ultimately, the final canvas consisted of the following sections: (1) stakeholders' positioning with regard to the incorporation of child psychological maltreatment into the law; (2) the social representation of the children concerned; and (3) the hegemonic, emancipated, and polemical social representations of the parents concerned.

2.2.4. Results

In this section, we will present the results of our analysis, starting with the different positions taken and the issues raised during the parliamentary commission's hearings with regard to the incorporation of child psychological maltreatment.

2.2.4.1. Issues Related to the Incorporation of Child Psychological Maltreatment into the Law

With regard to the incorporation of child psychological maltreatment into the law, 19 of the 24 stakeholders who expressed an opinion admitted to being in favor of the modification. Out of the five remaining, two were unfavorable. The last three did not specifically talk about psychological maltreatment but expressed their concerns about the modification of article 38 in general, as well as the inclusion of clinical features into the law.

For those in favor, the incorporation of child psychological maltreatment was going to help clarify the intervention, for example by allowing to clearly state the problem within families' intervention plans (3; 21; 24).

I'm the one who will evaluate the situation, taking into account the facts that are reported to me, but we open our eyes; we look. And that's why we already see psychological abuse, but we don't have the leverage to really put protective measures in place specifically for that aspect. (21)³⁰

In addition, the main reason for supporting the inclusion of psychological maltreatment in the law was its impacts on children (such as impacts on self-esteem, problems in the development of identity, mental health issues, insecure attachment disorder, or behavioral disorders, etc.) (15; 7; 24; 21). Many stakeholders also compared child psychological maltreatment to child physical abuse with regard to their consequences (21; 15; 18; 20). Nevertheless, we noted some ambivalence with regard to the various forms of child psychological maltreatment. Certain situations were described as unmistakable and were put forth as support for the consensual depiction of child psychological maltreatment.

[...] we know the psychological needs of the child. We all know that our needs are frustrated in our development, we expect that, but the basic needs... For example, if the child was constantly subjected to attacks on his personal image, even... well, there are

³⁰ All quotes by stakeholders have been translated from French into English by the authors.

things like that, it's big, it's obvious that he won't be able to develop the minimum self-esteem necessary to be mentally healthy. (19)

This idea of social consensus around the consequences of child psychological maltreatment also sheds light on the fact that certain forms were also more consensually identified and recognized as abusive than others, notably emotional rejection and denigration. At the same time, comments have also shown that some questionable verbal behaviors should still be tolerated and distinguished from maltreatment: “There are behaviors that are not beautiful, but it is not those behaviors for which one necessarily needs state protection” (21). “Yes, this situation is psychological abuse, and this one, well, it's more of the order of bad behavior, as I call it “(21).

Even when they were in favor of the incorporation of child psychological maltreatment into the YPA, many stakeholders (12/19) still had some concerns. We classified those concerns into two categories: (a) child psychological maltreatment identification criteria and (b) specific issues related to child exposure to domestic violence.

a) Concerns related to the identification of child psychological maltreatment

With respect to the first category, we noted that, even if they were globally in favor of the modifications, certain groups pointed out the lack of clarity of the definition as written in the bill and called for caution (23; 18; 19):

[...] we welcome the fact that this concept has been included in the law. However, we call for great caution. Evaluating what psychological abuse is requires skills, so that the person who evaluates it takes the right measure: Is it such abuse that the attachment relationship should be broken? (19)

The definition of “psychological maltreatment” also contains a good deal of vagueness about the criteria, including what level of indifference must be reached to trigger YPD intervention. (23)

For others, the list proposed in the amendments was too limited to meet the children's need for protection. The Legal Services Board (11) even went as far as to stand against the amendment on the basis of the rigidity of its formulation:

It appears to us that the proposed amendments are intended in some cases to restrict the application of the Act, as in paragraphs b and f, and in other cases to make it much more rigid, as in paragraph c. (11)

On the opposite side, other groups were concerned that child psychological maltreatment could, in practice, become a "catch-all" clause and focused on the caution that its incorporation required.

But I think we have to limit ourselves to the judgment that we could have of an immediate [and] circumscribed impact. Otherwise, we don't make it, I mean... (23)

We think that this wording could correct a number of the problems I mentioned earlier and also prevent paragraph c of section 38 from becoming a kind of catch-all category where everything can fit indiscriminately. (21)

b) Concerns related to child exposure to domestic violence

The second category of limitation that was pointed out concerned more specifically the problem of children's exposure to domestic violence. On the one hand, some stakeholders noted that children who are exposed to domestic violence were not victims only of psychological maltreatment, but were in some cases victims of physical abuse, sexual abuse, or neglect. Even though the explicit mention of exposure to domestic violence was appreciated, its identification as a form of child psychological maltreatment was criticized and seen as insufficient.

The explicit inclusion in the Bill of the grounds of compromise such as indifference, denigration, emotional rejection, etc., resulting from conjugal and family violence, which are all indications of psychological abuse, is certainly to be welcomed. However, we would have liked to see these provisions also include children who are victims of multiple violence, such as sexual, physical, psychological, verbal, and economic violence. These are severity criteria that should have been clearly specified [...]. (18)

Sometimes the mother will be accused of engaging in parental alienation because she is trying to protect her child and doesn't necessarily want the child to see the father at all or to see the father under supervision. (18)

In the same vein, the general lack of consideration and knowledge concerning specificities and difficulties of domestic violence within child protection services, as well as within the proposed amendments, was the subject of criticism. More specifically, the lack of recognition and knowledge concerning impacts of domestic violence on mothers by youth protection workers was mentioned in this context (18; 14; 2).

For the Laval Women's Center (10), the risk of re-victimization³¹ for mothers was so significant that they stood against the inclusion of children's exposure to domestic violence in the YPA.

We therefore recommend that exposure to domestic violence not be named as a reason for intervention, but that the Domestic Violence Intervention Policy be applied in all YPD interventions, as well as mandatory screening as recommended in the policy.... that the YPD also recognize and enshrine in law that, in cases of children exposed to domestic violence, there are two victims: there is the mother and there is the child. (10)

2.2.4.2. Social Representations of the Children Concerned When It Comes to Youth Protection

The social representations of children that we observed in the discourses were very similar from one group to another and pointed to the same traits—mainly vulnerability and innocence. References to children highlighted their great vulnerability. Not only were children seen as vulnerable in general, but the children targeted by youth protection services were also depicted as constituting a particularly vulnerable and defenseless minority. Of note, the association of childhood with vulnerability was consensual across the stakeholders, as well as parties' elected members. Apart from that, some stakeholders paid particular attention to issues that concerned them more specifically when it came to representations of children affected by the YPA. For example, Sainte-Justine University Hospital (22) pointed out the numerous health problems that

³¹ The notion of re-victimization of women generally refers to the fact that a woman who has already been violated can be victimized again by the State's various legal systems and their procedures, such as through cross-examination in court or youth protection inquiries. The phenomenon has been the subject of many studies. See Frenette et al. (2018) for an excellent review of the situation in Quebec.

these children were often facing. The attachment clinic of the same hospital (3) specifically talked about children with attachment disorders.

The children were also objectified in the discourses, with one image taking a heightened place: the tossed children. Many actors referred to the frequent moving of children between various care settings as a priority issue to address. True stories in which children were given fictional names and personified were narrated in order to describe the problem of unstable living arrangements of children and its severity.

Another notion came into play and supported the opposition between children's and parents' needs, namely, the importance of distinguishing between time for children and time for parents.

You know, maybe 12 months, 18 months, 24 months: it's not a lot of time for a parent to get their act together; it's a short time, but for a child it's a long time. (6)

An adult can take two years to recover from an unhappy childhood, from a major emotional problem that prevents them from taking good care of their child. But, in the meantime, what do we do with that child? We can't put the recording on "pause" and say: Well, wait until your parents are better to develop and attach to you, wait until they come back. We can't do that. (3)

However, there is another reality beside that: there is the child's time and there is the adult's time. (3)

Moreover, the majority of the stakeholders paid a great deal of attention to early childhood in their speeches, stating, for example, the importance of the quality of care received in the early years throughout an individual's life (3; 19; 21).

We observed a distinction between young infants and teenagers in the discourses. Indeed, infants' descriptions triggered the idea of purity, like a clean slate, whereas teenagers were described as troubled, stressing that, from a representational perspective, they did not evoke the same level of empathy (11; 7; 15; 19). With regard more specifically to child psychological maltreatment, we also noted some ambivalence concerning teenagers. Indeed, the figure of the "troubled teenager"

was used sometimes, mostly by Minister Delisle herself, in order to distinguish child psychological maltreatment from unfortunate, but understandable, bickering between a parent and their teenage child.

Lastly, some groups discussed the more universal perspective of children's rights (13; 19), sometimes explicitly stating that they should be prioritized over their parents' rights (6; 4).

We mentioned earlier that the opposition between children's rights and parents' rights tainted the development of Quebec's youth protection services early on. Officially speaking, the children are the only targeted population of the YPA, and their potential need for protection was not up for debate. Indeed, their vulnerability was also closely related to various statements evoking a collective duty to protect them. Of note here is that this unique representation of children as defenseless victims was used to support various positions, including contradictory ones. For example, a group claiming that victims of child abuse should be placed in foster care faster relied on representations of children as innocent and vulnerable beings just as much as another group claiming that the exact opposite, namely that more efforts should be undertaken to keep the children in their primary families. What varied a lot more within the groups were the social representations of the parents associated with their statements and arguments.

2.2.4.3. Social Representations of the Parents Concerned When It Comes to Youth Protection

Our analyses allowed us to identify different social representations of the concerned parents in the stakeholders' discourse and rank them hierarchically using Moscovici's (1988) typology, i.e., hegemonic, emancipated, and polemical social representations (Gillespie, 2008).

First, we will detail these different types of representations in order to show how they were used in the discourses. Particular attention has been paid to their correspondence with the different cases of Moscovici's typology.

2.2.4.3.1. The Dangerous Parent

We call the first parental figure that emerges from the discourses the dangerous parent. This figure consists of two facets that can be viewed as two sides of the same coin: (a) on the one hand, the harmful parent and (b) on the other hand, the “neglected” parent (parents who were neglected during their own childhoods). Both were considered as great danger to their children and were attributed a high degree of individual responsibility with regard to child abuse.

a) The harmful parent

Starting with harmful parents, they were sometimes referred to as heartless and were described in terms of their behaviors and actions. They were also described as grossly irresponsible and as showing a grave lack of empathy for their children. In some discourses, the danger for children was also emphasized by using references to well-known and gruesome cases of severe child abuse (4).

Otherwise, parents were referred to as potentially dangerous for their kids in different ways, which involved parental behaviors and attitudes. Here, many examples were given in order to illustrate what is considered as seriously wrong decisions taken by parents, in particular mothers:

The mother asks her child to see his father despite the ban on contact. She puts him in the presence of the latter and, because of her actions, she loses her place in the shelter. The child is moved again. (20)

A baby born in January 1994 is reported to the director of youth protection as soon as he is born. The reason: his mother was hospitalized a few weeks before his birth; she had consumed cocaine throughout her pregnancy. This mother has three other children who are all housed in the facilities of the youth center. (20)

Parental refusal to be helped was also presented as a potentially serious danger for children. For example, the Quebec College of Psychologists (19), as well as the attachment clinic of the Sainte-Justine University Hospital Center's representatives (3), referred to problematic parents as those who would not ask for help or accept it even if they needed it:

Someone said to me earlier: Yes, but these parents are not going to call the CLSC to see a psychologist because they are having trouble with their child, if they have been on drugs... Yes, I believe that, that they won't call to say: I'm having trouble with my child. (19)

...but there is a certain proportion of the population that does not respond to these approaches, that bypasses them. And I can tell you that, in the 12 years of the Attachment Clinic, we have seen many more people who have refused services than people who have not been offered services. (3)

Noteworthy are the numerous references to drug addiction when exemplifying harmful and dangerous parents. From a representational perspective, these examples allow both the objectification and anchoring of the social representations of parents under the supervision of youth protection services. Indeed, these examples give a clear picture of the problem and allow the anchoring of social representations of abusive parents into a network of already existing social representations related to drugs and addiction (also see Musto, 1999; Negura and Plante, 2021; Seddon, 2016 on the social construction of drugs as a public problem). These examples, as well as their numerous occurrences in some stakeholders and in Minister Delisle's statements, point to the role of pre-existing representations in the process of framing the problem by selecting information related to the object of representations (Negura and Plante, 2021).

b) The "neglected" parent

As for the harmful parent, the figure of the neglected parent emphasizes individual responsibility as well as dangerousness, but also integrates elements of compassion for the parent. The distinction

also rests on the fact that stakeholders suggested some explanatory factors concerning parental limitations, such as their own experiences of abuse when they were children:

And often, if we look at the history of parents from whom children are taken [...], it is often young people who were accompanied 20 or 25 years ago by the YPD. [...] When a child is taken away, they are removed from their family's home, for x reasons, and then the parent is told, given an order: You must achieve such and such objective. But who is in charge of showing them the means to achieve the objective? Because, if they are not able to reach the objective, it is because they often do not know how to get there. (7)

Here we are talking about extreme situations: someone who has been so deprived themselves that they are not able to put themselves in the position of the child and to respond to their needs. (19)

In the previous category, the comments referred to situations in which parents were represented as not wanting to be helped, whereas in this category, parents are represented as not being able to be helped:

After a few months of intensive intervention, we instead often encouraged and accompanied parents to report themselves [to the YPD] because the depth of their suffering prevented them from adequately performing the parental role, and their wounds sometimes take so long to heal [...] (4).

A parent who has mental health problems, who has substance abuse problems, who has suicidal thoughts, they need their child to be taken care of (4).

The image of the drug-addicted parent was also used many times in reference to the neglected parent. Indeed, we also noted many references to this image in Minister Delisle's statements. In fact, the image of the single drug-addicted young mother was used many times throughout the hearings in order to distinguish the willing parent, ready to receive help, from the parent who does not want to be helped. The aforementioned observations in relation to the use of the drug-addicted parent in order to objectify as well as anchor the representation of dangerous parents stands in this case, with the addition that examples with regard to the neglected parent specifically refer to young and single women. Thus, we noted that the representation of dangerous parents, both harmful and neglected, is not anchored only in the discourse within an already existing network of social

representations related to drugs, but also to another discourse related to the image of the teenager “daughter-mother”. Here, it is important to mention that the daughter-mother has historically been seen as morally incapable, debauched, and globally suspect in Quebec, mostly because of the clergy’s discourse on the sin of lust and on the mothers of children born out of wedlock (Bouffard, 2011; Cliche, 1991; Gillespie, 2008; Lacasse, 2010; Marková, 2007).

Minister Delisle also often provided examples related to parental limitations or difficulties, in general those of mothers, in order to illustrate the need for services, but mostly in order to distinguish which situations should receive help and which should not: “[...] the mother who is suffering from mental health, depression, either postpartum or some other type of depression, burnout, or a mother who finds herself... who is forced to finally report... go to a shelter...” (M.D.).

The last quotation shows that explanatory factors such as depression, burn-out, or domestic violence are considered to be legitimate.

Lastly, various elements show that the figure of the dangerous parent, whether it is the harmful parent or the neglected parent, constituted a hegemonic representation in the hearings. First, these images were particularly present in the discourses of Minister Delisle, as well as other governing party members and oriented their stances in every step of the passing of the Bill. More importantly, the hegemonic representation of the dangerous parent, as we will see in the next sections, does not allow for sufficient dialogue with other representations of problematic families. As explained by Gillespie (2008) : “we can characterise hegemonic representations as completely devoid of alternative representations. In this sense, hegemonic representations are completely egocentric, and they orient to and dialogue with no alternative perspectives” (p. 382).

2.2.4.3.2. *The Destitute Parent*

Another representation of the parents arose from the stakeholders' discourse, which we called the destitute parent. This figure referred to parents living in poverty, exhausted parents, or unlucky parents who are the victims of bad circumstances. It referred, broadly speaking, to the various, numerous, and complex difficulties parents could be facing when raising a child. Here, actors adopted a more critical stance with regards to the families' many difficulties and drew attention to various elements other than individual responsibility. It is important to note that stakeholders here did not minimize the gravity of child abuse, nor did they justify it, but their comments came as an effort to nuance the individualistic interpretation of child abuse. Thus, the figure of the destitute parent does not deny the existence of dangerous parents, but rather questions their predominance within the discussion concerning child protection. This representation can be categorized as emancipated. To quote Gillespie (2008) again, "[...] emancipated representations circulate with a degree of autonomy in the society. Emancipated representations are forged in the context of a field of diverse alternatives" (p. 382). Thus, we noted that stakeholders' representations referring to the emancipated representation of the destitute parent put forth various elements related to parents seen as vulnerable, starting with poverty and bad living conditions (1; 7):

On the other hand, we are well aware that extreme poverty weighs excessively on a parenting environment, and that is why, in addition to the child protection Act, there should be, on the part of our governments and our rulers, very special attention paid to the conditions in which poor people live, whether it is housing, whether it is lack of recreation, whether it is an education that is not completed, whether it is the availability of parks, so that children do not live in corridors or in inappropriate places. (3)

Too often the economic distress experienced by parents undermines the functioning and stability of the family unit. (13)

Bureaucracy, such as the complex welfare system, long waiting lists, or administrative burdens, was also cited as contributing to parental destitution (17):

So those services are needed. You have parents who are addicted and who, with the right support, can keep their children. On the other hand, you have parents who are addicted who have to wait three months, four months before they get services. (13)

[...] because we will have to ensure that health and social services centers are available to serve families who, if they do not receive help quickly or intensively, see their situations worsen to the point of requiring much more expensive services or reaching a point of no return. (24)

Other stakeholders did not relate the problems to any specific element but pointed out to the complexity of the situations, their variability, and the difficulty, even impossibility, of clearly and procedurally stating what should or must be done:

To make parallels with healthcare, sometimes... We know now that if you go to the hospital for an appendectomy, it's a one-day surgery; you go home. There are time frames that are very fixed. In the case of re-establishing parenting, ...getting the complication out of the way, it doesn't always get cut with a knife. (13)

[...] it is now recognized that children's difficulties are rarely associated with [only] a family problem. The reality is usually more complex than it appears to be at first glance. Similarly, the seriousness of the situations and therefore the urgency of stopping certain behaviors and putting the protection of the child ahead of all other considerations varies significantly from one case to another. (8)

Of note, here again, the image of the drug-addicted parent was used but referred to an open representation of parentality where the drug consumption is not automatically associated with untreatable bad parenting but is rather seen as an indication of a need for guidance and accompaniment. The complexity and variability of the situation were also emphasized, pointing to the more flexible and dialogical character of this emancipated representation.

2.2.4.3.3. The Powerless Parent

Lastly, another social representation of parents was observed and used in the discourses. It referred to parents' lack of power, which we named the figure of the powerless parent, and constitutes a polemical social representation.

Here, stakeholders referred to the power differential between the families, the State, and the YPD:

Legal aid lawyers are able to see in their court practice the degree of vulnerability of children and parents who are confronted by state agents in the application of the YPA. (11)

[...] 72% of children's situations where safety or development is compromised involve problematic adults; we must [therefore] address the real abuse of power of fragmented services and unstable workers to [...] recognize, value, and support workers. (5)

As in the previous category, structural elements were criticized and put forward in order to shed light on parental limitations and vulnerability. The polemical aspect resides in the lack of possible dialogue with other representations and the rigid opposition with one predominant and hegemonic representation of the dangerous parent. Indeed, polemical representations are elaborated in the context of inter-group ideological conflict (Gillespie, 2008). In other words, the emancipated representation communicates the message that dangerous parents have to be considered, but may not be the focus of our efforts, whereas the polemical representation says that dangerous parents are not the real problem, but that power asymmetry is. Moreover, even if it was not explicitly developed in the stakeholders' discourse, the polemical representation of the powerless parent rests on an implicit narrative according to which power asymmetries are at the root of families' difficulties.

In our opinion, this ideological opposition is even clearer with regards to criticisms brought forth by some stakeholders concerning child protection services' treatment of women:

She's not a bad mother; she's a mother who is disconnected from her responsibilities because of her survival instinct, always watching that the children don't make too much noise in the house because it could irritate the man and if the man gets irritated, well, there's going to be an escalation in violence. (18)

We notice that, when the YPD interveners feel that the child's needs have not been met, they immediately turn to the mother. [...] We want a system that will protect children, but we are worried that the mission of this system will be diverted to exercise a form of social control that will lead to a narrow perception of what education is, or what a good mother is, or what the values that we want to transmit socially are. (10)

A clear effort of persuasion is made by these stakeholders to show that women's behaviors are wrongly interpreted in the context of domestic violence and that the YPD has greater expectations from mothers compared to fathers. In both situations, power asymmetries are seen as the real problem that should be focused on.

Finally, the following table summarizes the various social representations of the parents concerned by the YPA, identified in the stakeholders' discourse as well as in Minister Delisle's statements (see Table 2).

Table 2. Types of social representations of the parents, images used, and related claims.

SR Type	Parental Figure	Images	Claim
Hegemonic	The dangerous parent/The neglected parent	Killing parent/drug-addicted parent (mostly mother)/Daughter-Mother/The "good" and the "bad" poor	A dangerous parent does not deserve to be helped or only deserves to be helped in specific circumstances.
Emancipated	The destitute parent	Variable/Unclear	Understanding parental situations requires nuance and a margin of discretion in practices.
Polemical	The powerless parent	The victim (of the system, of patriarchy, of ...)	A powerless parent deserves to be helped within a bigger project of social and structural changes.

To summarize, our analysis identified a broad consensus about the vulnerability of children targeted by the YPA. Interestingly, the same representation of the child was instrumentalized in the discourses to recommend opposing actions. However, important distinctions were observed regarding the social representations of parents. These representations were associated with very different recommendations. The next section will look more closely at historical reflections, as well

as the implications of these representational dynamics on our collective capacity to debate sensitive issues such as child maltreatment.

2.2.5. Discussion

As explained above, representations have different functions in communications, among them supporting certain courses of actions and claims (Fairclough and Fairclough, 2012). Our results also support the observations and theoretical hypotheses of Moscovici (1988) and his successors (e.g., (Kempe et al., 1962; Marková, 2007; Marková, 2016), in particular that social representations, due to their plurality, make communication and reflection on certain topics possible and others impossible (Marková, 2007). In other words, our collective capacity to think about certain issues and consider different solutions is highly dependent on our ability to see them from different angles, to explore different facets and perspectives. For Fairclough and Fairclough (2012), it is also in good part on this capacity to consider the representations of a present or projected situation contained in the counterarguments that the ethics of a political discourse rests. Habermas (1998) also emphasizes these dialogical aspects in the exercise of deliberation. Otherwise, communications would be monological and technically void of transformation possibilities.

Thus, the uniqueness of the social representation of the child as a defenseless victim is the first element we wish to focus on. It reflects a major change in the conception not only of the family (Burlone, 2007) but also of the child as a potential target for public action. Indeed, from a historical perspective, many authors agree that during the last decades of the nineteenth century, the collective perception of children and the social practices surrounding them changed drastically (Cook, 2012; Joyal, 2000; Labbé, 2019; Zelizer, 1985; Zelizer, 2012). For example, around the end of the nineteenth century, the exploitation of children at work came under severe criticism in

Western countries (Labbé, 2019). Vagrant children were also a problematic population, especially in cities in the United States and England (Labbé, 2019). In other words, children changed from a population that was perceived as having to be controlled and, to a certain extent, “bought” and used, to a population that needed to be helped and protected (Cook, 2012; Joyal, 2000; Labbé, 2019; Zelizer, 1985; Zelizer, 2012). Even if we look more precisely at the children who were already targeted by some forms of public action in North America, Lacasse explains that: “[...] the conception of young guilty vagrants disappears over the centuries and is replaced by a representation of the child victim as innocent and malleable” (Lacasse, 2010, p. 72, *Transl.*).

In 1985, Zelizer (1985) developed the notion of sacralization when referring to this new view of the child, which has developed between the 1870s and the 1920s in North America (Thorne, 2012). The child seen as priceless, a gem, in contemporary Western cultures, is opposed to the utilitarian perspective on children, seen not long ago as a potential workforce (Segalen and Martial, 2013; Zelizer, 2012). Segalen and Martial (2013) also refer to parents’ new social roles with regard to the education of the “contemporary sacred child” (p. 155, *Transl.*): it is not a question of feeding and disciplining the child, but of nurturing and loving them in order to let them become autonomous and unique individuals.

Hence, contemporary society has come to “invest” symbolically into children, who then became symbols of success and the proof of an accomplished adult life (Cook, 2012; Segalen et Martial, 2013).

Furthermore, this sacralization process of the child also has importance for our conception of child abuse (Hacking, 1999). If a child is now sacred, then to be violent towards them (physically, sexually, or emotionally) is not only a mistake, but also, as Hacking (1999) puts it, an “ultimate

evil” (p. 135). In other words, child abuse has been tabooed not only at the behavioral level, but also at the conversational level (Sabri et al., 2010).

Indeed, the sacralization of children also implies that no debates are possible with regard to child abuse. From a representational perspective, it reminds us that in order to enable communication, social representations actually need to be plural (Moscovici, 1994). As summarized by Gillespie (2008) “[...] although there needs to be a shared context for communication, there also needs to be some difference between the speakers otherwise there would be nothing to communicate about” (p. 378). In our analysis, the fact that the social representation of children was so consensual and undisputed can be seen as a reflection of the taboo that child abuse constitutes in our society (Hacking, 1999).

This reminds us of Turmel’s suggestion when he talked about the little Aurore and the Duplessis’ orphans as stereotypes representing the “children of the margin” in Quebec’s culture: “These categories nurture the miserabilist image that saturates our imagination, to the point of preventing us from hearing another voice” (Turmel, 2017, p. 306, *Transl.*). As we explained earlier, these images also played an important part in the anchoring and objectification process of child abuse in Quebec. Thus, our results show an interesting paradox, which is that even though the children in danger are formally the only targeted population of the YPA (Burlone, 2007), the social representations shared by the actors taking a stance concerning the modification of the law do not actually allow any debate or discussion about the children per se, or about the definition of child abuse. This reminds us of not only the behavioral interdiction around any taboo, but also of the conversational ban surrounding it (Sabri et al., 2010).

The practical implications for the development of child welfare law and social policy are, in our view, of great importance since the inability to discuss and debate sensitive issues, even in spheres

that are reserved for this exercise, risks maintaining potentially harmful and unjust assumptions, attitudes, norms, and implicit normative injunctions very active in our collective response to the problem.

This brings us to the fact that the elements that were debatable and led to various positions during the hearings were related to the figure of the parents, and furthermore, to whether or not they should receive help. In practical argumentation's terms, representations of the parents were the reasons for action and the basis for divergent claims.

Here, we would like to focus on the hegemonic representation of the dangerous parent and explore some reasons that could explain its hegemonic status, starting with historical elements. Indeed, parental responsibility in relation to child abuse, both the duty to protect the child and the responsibility of the parent as the primary perpetrator of abuse, is even more recent than the sacralization of the child. For Hacking (1991), the identification of the abusive parent is directly related to the emergence of the medical model of abuse, a model that took off in the 1960s following the publication of Kempe et al.'s (1962) ground-breaking article "The Battered Child Syndrome". These authors were the first to put forward the hypothesis of what would later be called the intergenerational transmission of abuse; the idea that a child abused by their parents would in turn become an abusive parent. Shocking as the idea may be (before the 1960s, the idea that parents were the primary perpetrators of abuse was not prevalent), its explanatory power quickly gained currency and became a generalization about the phenomenon of child maltreatment (Hacking, 1991). The idea of intergenerational transmission of abuse, widely disseminated in the media, allowed anyone interested in the problem to associate a culprit with it as well as an etiological explanation linked to individual responsibility, one of the flagship principles of American liberal society (Healy, 2014). To reiterate our idea that child abuse is a taboo in postmodern Quebec

society, identifying the parent responsible for child abuse also protects against the contagiousness of the taboo (Sabri et al., 2010). Hence, one important reason that could explain the hegemonic status of the social representation of the dangerous parent is its capacity to distinguish the group who adopts this representation from the individuals who are “othered” as dangerous parents. In other words, the primary force of this representation could be to protect the social identity of the group who shares it (Joffe, 1999). In addition, this may also provide a better understanding of why the protection system continues to deliver such uneven services across the population (Québec, 2021).

As mentioned before, one image rose more often than others concerning abusive and dangerous parents: the single drug-addicted mother, which served many times to distinguish the deserving parent (she wants to be helped, is ready to enroll in therapy and responds to recommendations, etc.) from the non-deserving one (she has bad habits, she is negligent). Here, we can see traces of the old image of the teenager daughter-mother (Cliche, 1991), as well as the distinction between the good poor and the bad poor (Davie, 2006; Joffe, 1999) in the religious society of Quebec in the past. As explained by Moscovici (1961; 1988), anchoring and objectification of social representations occur in a given cultural setting. Indeed, the categorization of families reminds us of the distinction already noted by Turmel (2017), Lacasse (2010), and Bouffard (2011) with regard to the placement of children at the beginning of the twentieth century in Quebec. For Lacasse (2010), this categorization is the reflection of the stigmatization of working-class families, seen as immoral and irresponsible (Strimelle, 2003). As Lacasse (2010) explains with regard to the categorization carried out by nuns:

The Church and the State thus allowed themselves, through these descriptions, to stigmatize families. Indeed, it appears that [...] some mothers are “suspicious”, and some parents don’t effectively supervise their children. However, other families have “overburdened” mothers; one of the two parents is experiencing “temporary difficulties”

[...]. In short, the intervention of the State and the Church in the name of the interests of the child [...] implies a right of supervision and thus carries with it a stigmatization of working-class families. (p. 171, *Transl.*)

The similarities between these various historical elements and the hegemonic representation of the dangerous parent we identify in the results tell us that the social need to categorize abusive parents as well as to protect the group from any association with them is still very salient. Interestingly, the explicit purpose may have changed (from implementing God's teachings to protecting children's rights), but the targeted population and, more importantly, the people who are seen as culpable and even malicious are virtually the same.

Finally, these observations can also be linked to the polemical representation identified, that is, the feminist representation describing the consequences of the social control that weighs on women and that, by the same token, reproduces a form of symbolic violence against them (Bourdieu, 1977). These elements are in line with various criticisms that have been made of child protection systems, particularly with regard to their intervention in situations of domestic violence and their treatment of women (Humphreys and Absler, 2011; Lapierre, 2010). Some authors went as far as to state that child protection systems are much more effective in controlling families deemed deviant than is social assistance (see Hacking, 1991). In all cases, it is the structural reproduction of asymmetrical power dynamics that works to the detriment of marginalized populations, particularly women who, following a gender-oriented and legalist reading of parental responsibilities, remain over-responsible and unjustly identified as the primary ones in charge of their children's education, care, and protection (Bernheim and Lebeke, 2014; Healy, 2014; Scourfield and Coffey, 2002). In this respect, it is interesting to note that, even when they recognize the importance of helping women in need, the comments of many stakeholders, as well as Minister Delisle herself, show that the hegemonic representations of the dangerous parent contribute to maintaining the effects of this

symbolic violence; women are still considered to be individually responsible for the conception of a child, their birth, and finally the (mal)treatment they receive.

In light of these results, it seems important to emphasize that, despite the official intention to develop a protection system based on the objective and neutral identification of compromised situations, the hegemonic representation of the dangerous parent enables the implementation of actions that target marginalized groups, allows for their surveillance, and then makes possible coercive interventions aimed at them, in particular the removal of a child from their family environment and/or the tight control of parenting practices.

Thus, the complexity of practices in psychological maltreatment situations are not necessarily only related to the application of the mandate in these situations or to their mere unobservability. They are potentially linked to a mismatch between practices and the representations of both parents and children on which the law is based. This hypothesis could be the subject of future research.

With regard to the development of social policies and laws, we believe that an awareness of the existence of such representational dynamics contribute to developing a certain openness to multiple and plural family realities and their difficulties. If child welfare systems are to cease reproducing social inequalities, we need to understand how this reproduction takes place, especially through the social representations we have of families as well as through strict, conservative injunctions and norms (see also Burlone and Couture (2011) for a similar reflection about family policies). In particular, our research allows us to understand how these representations may obscure other possibilities, other actions, to respond to the problem. In view of the hegemonic representation of the dangerous parent, it appears practically immoral to consider providing additional assistance to families as a solution. In this perspective, if policy makers and legislators do not challenge the

representations of parents that underlie their choice of policy and legal instruments, they are in a sense doomed to reproduce structural injustices.

2.2.6. Limitations

This study has some limitations; first, in relation to the type of stakeholders who expressed their views. Indeed, the majority of the participants were specialists, experts, or jurists, while very few parents or children were heard. This over-representation of experts' points of view has necessarily tainted our results, which cannot therefore be transposed to the general population or the people who are directly affected by the law. Similarly, the material analyzed does not give us access to the public's reaction to the recommendations issued and the social representations that support them. Finally, although we can suspect the influence of the representations identified on the youth protection sector, our analyses do not allow us to know the effects on intervention practices.

2.2.7. Conclusions

The objective of this article was to explore the role of social representations in the discourse of different stakeholders during the public hearings that preceded the incorporation of child psychological maltreatment into the YPA. More specifically, we identified the positions of different stakeholders with respect to the incorporation of child psychological maltreatment into the law, as well as the social representation of the population targeted by the law, first the children, then the parents. The results are discussed in relation to various sociological and historical elements that may deepen our understanding of the implications of these social representations in the debates around child protection.

We found that the same social representation of children as vulnerable and innocent was shared by all the stakeholders involved in the parliamentary hearings studied. This social representation has

been mobilized even by stakeholders who defend positions that oppose each other. Our results have thus allowed us to observe the existence of a specific type of social representation, a sub-category of hegemonic representation, the representation that we here call “sacralized” because it has come to be regarded as too important to challenge. The sacralized social representation is characterized by the broad consent with what is regarded as its indisputable veracity. This type of hegemonic social representation can be described as rigid, basic, and symbolically and emotionally charged; above all, it does not allow for alternative representations in society, whether emancipated or polemical. As our results show, the social representation of the vulnerable child, instrumentalized in the stakeholders’ discourse to support their positions, did not allow for a free dialogue, thus transforming the sacralized representational object into a taboo object.

We have shown that the social representation of the child achieved the status of a sacralized representation as a result of a specific evolution in a given socio-historical context. Once this status has been achieved, this type of representation has had a limiting impact on a society’s ability to discuss sensitive issues such as child abuse. Dialogue has been possible on another register, however. In order to discuss different solutions to the public problem of psychological maltreatment of children, the stakeholders who took part in the parliamentary hearings used several social representations of parents in their discourse: dangerous parents, destitute parents, and powerless parents.

On the one hand, these different social representations of parents have allowed for dialogue about child abuse to exist. On the other hand, the hegemonic social representation of dangerous parents has been mobilized in the process of othering individuals and social groups. In our case, we have seen that the image of the poor, young single mother who is addicted to drugs and refuses to get help recurs in the discourse of the stakeholders to illustrate the problem of the psychological

maltreatment of children. This representation also serves to protect the identity of the dominant group. The hegemonic social representation of the dangerous parent makes it possible to identify in the already disadvantaged and marginalized groups of society the “culprits” from whom one can differentiate and distinguish oneself as a good parent. The stronger the discourse is in relation to marginalized groups, the less threatened the dominant group feels in relation to the “sacralized” representational object.

Our findings suggest that the concepts of hegemonic representation, and more specifically sacralized representation, may allow us to better understand the process of control of marginalized social groups, particularly young mothers or drug users, that may take place through the child protection system. Further research is needed to better understand the impact that this particular type of sacralized hegemonic representations may have on other representational systems and objects, on the reproduction of power relations (Negura et al., 2019), and on the ability of our democratic society to freely communicate or not communicate about relevant societal issues.

2.3. Pratiques d'intervention à la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques ; contradictions et polyphasie cognitive chez les intervenantEs

Résumé :

L'intervention au sein des services de protection de la jeunesse (PJ) est influencée par différents discours et paradigmes d'intervention auxquels sont associées des injonctions qui peuvent ou non être en contradiction. Cet article vise à répondre à la question suivante : comment les personnes qui œuvrent à la protection de la jeunesse font-elles face aux contradictions qui existent entre les différents discours qui influencent les pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques ? 12 entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès des personnes œuvrant aux différentes étapes de l'intervention de la protection de la jeunesse. Les résultats des analyses qualitatives montrent plusieurs contradictions entre le discours professionnel et les impératifs associés au discours légal et managérial. Plusieurs contradictions ont aussi été identifiées en lien avec le discours féministe dans les situations d'exposition à la violence conjugale. Nous nous penchons sur les modalités de coexistence des divers discours mis en œuvre par les personnes rencontrées ainsi que sur leurs implications pratiques et théoriques. Nous discutons enfin des implications de l'impasse dialogique constatée entre les discours dominants, le discours professionnel, et le discours féministe.

Mots clés : mauvais traitements psychologiques, protection de la jeunesse, discours dominants et alternatifs, représentations sociales, dialogicité

Summary:

Intervention within child welfare services (YP) is influenced by different discourses and intervention paradigms that are associated with injunctions that may or may not be in contradiction. This article aims to answer the following question: how do YP workers deal with the contradictions that exist between the different discourses that influence practices in situations of psychological maltreatment? 12 semi-structured interviews were conducted with people working at different stages of the YP intervention. The results of the qualitative analyses show several contradictions between professional discourse and the imperatives associated with legal and managerial discourse. Several contradictions were also identified in relation to the feminist discourse in situations of exposure to domestic violence. We look at the ways in which the various discourses used by the people we met coexist and their practical and theoretical implications. Finally, we discuss the implications of the dialogical impasse observed between the dominant discourses, the professional discourse, and the feminist discourse.

Key words: Psychological maltreatment, Youth protection, Dominant and alternative discourses, Social representations, Dialogicity.

2.3.1. Introduction

L'intervention des services de protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques envers les enfants présente des enjeux particuliers. Ces enjeux ont beaucoup été documentés en référence aux formes de mauvais traitements psychologiques (ex: rejet affectif, dénigrement, contrôle excessif, etc.) et aux difficultés qu'elles présentent (Baker et al., 2021; Morin, 2019). Par exemple, la documentation des impacts des mauvais traitements psychologiques peut s'avérer ardue (Chamberland et al., 2011; Malo et al., 2017), ainsi que l'identification des meilleures interventions à mettre en place (English et al., 2015). Des enjeux relevant du mandat

des services de protection dans ces situations sont aussi soulevés (Brassard et al., 2020; Godbout et al., 2018).

Dans ce contexte particulier d'intervention, les pratiques sont aussi influencées par des discours et des paradigmes d'intervention présents à la protection de la jeunesse, en particulier le discours légal et managérial (Healy, 2014). Nous remarquons toutefois que peu de travaux adoptent une analyse les intégrant pour mieux comprendre la complexité des pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques.

Cet article souhaite répondre à la question suivante : comment le personnel œuvrant pour la protection de la jeunesse fait-il face aux contradictions qui existent entre les différents discours qui influencent les pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques? Pour y répondre, 12 personnes œuvrant pour les services de protection de la jeunesse ont été rencontrées. Avant de présenter les résultats de l'analyse des propos recueillis ainsi qu'une discussion critique de ceux-ci, une présentation des différents discours touchant l'intervention dans les situations de mauvais traitements psychologiques sera effectuée. Pour mieux comprendre comment ces divers discours coexistent dans l'intervention, les apports théoriques de l'hypothèse de la polyphasie cognitive seront aussi explicités.

2.3.2. Problématique

L'influence du contexte organisationnel sur les pratiques d'intervention est complexe et s'observe dans les différents discours qui le traversent (Healy, 2014). Les discours correspondent à des systèmes de construction du sens à travers lesquels certains phénomènes sociaux, tels que les besoins, les connaissances ou encore l'intervention, sont définis (Taylor, 2013). Ils réfèrent à différentes représentations donnant sens aux phénomènes sociaux, comme les mauvais traitements psychologiques, les problèmes de santé mentale ou la violence conjugale, et guidant l'action à leur

égard (Batel, 2012; Batel & Castro, 2009; Fairclough & Fairclough, 2012). Dans le contexte de la protection de la jeunesse, le discours légal et le discours managérial lié à la Nouvelle Gestion Publique (NGP), sont deux discours dominants (Healy, 2014). Ils correspondent à ce que Foucault (1994) appelle des discours de vérité et véhiculent des effets de pouvoir importants. En effet, ils produisent tout autant qu'ils s'appuient sur des « vérités » qui guident, classifient, normalisent et a-normalisent les actions des groupes et des individus.

En ce qui a trait au discours légal, celui-ci est particulièrement influent considérant le caractère exceptionnel de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et le contexte non volontaire de l'intervention (Pagé, 2018). Concernant les mauvais traitements psychologiques, son influence se situe au niveau de leur définition (LPJ, art.38) et des critères d'évaluation qui justifient l'intervention (LPJ, art.38.2). Plusieurs auteurs soulignent toutefois que ces critères et les principes légaux sur lesquels ils reposent s'appliquent mieux aux situations d'abus physique ou sexuel qu'aux situations de mauvais traitements psychologiques (Brassard et al., 2020). Celles-ci représentent toutefois 25% des situations prises en charge par la protection de la jeunesse au Québec (Québec, 2021b). Enfin, divers travaux ont montré que plusieurs tensions prennent forme dans les pratiques à la protection de la jeunesse entre les logiques plus legalistes et celles orientées vers la relation d'aide (Lambert, 2013; Ricard, 2013).

Concernant le discours managérial associé à la NGP, celui-ci cible d'abord des enjeux touchant l'organisation du travail et l'efficience des services publics (Couturier et al., 2013). Au Québec, l'influence de la NGP sur l'organisation des services sociaux date du début des années 80 (Bourque et al., 2018), quelques années seulement après la mise en vigueur en 1979 de la LPJ. À une organisation du travail de type tayloriste (Pagé, 2018) se sont ajoutées des pressions visant la standardisation des pratiques, le recours aux données probantes ainsi que le suivi statistique serré

du rendement. Ces exemples d'éléments sont associés à la NGP qui est largement critiquée en raison de la pression mise sur le personnel intervenant à qui on demande "d'en faire plus avec moins" (Bourque et al., 2018, p.32).

Enfin, la définition légale mauvais traitements psychologiques employée au moment de la recherche fait explicitement référence à l'exposition à la violence conjugale³². À cet égard, il convient de discuter de l'influence du discours féministe sur les pratiques. Pour Healy (2014), ce discours fondé sur la défense des droits des citoyens est alternatif. Il s'est, en effet, développé en porte-à-faux des discours dominants et propose une lecture de la violence conjugale ancrée dans la reproduction historique de normes sociales sexistes et patriarcales qui perdurent aujourd'hui (Voorhis, 2017). Les regroupements féministes qui militent pour une meilleure protection des femmes victimes de violence conjugale critiquent depuis plusieurs années les pratiques d'intervention à la protection de la jeunesse. Historiquement parlant, ces deux secteurs d'intervention s'étant développés en parallèle (Chamberland, 2003; Edleson, 1999), l'intégration explicite de l'exposition à la violence conjugale à la LPJ en 2006 a en quelque sorte forcé la rencontre de deux univers. Aussi, les difficultés de collaboration sont l'objet de beaucoup de réflexions et de critiques (Lapierre & Côté, 2011; Lessard & Alvarez-Lizotte, 2015).

À ces différents discours s'ajoute le discours professionnel. Comme pour les autres discours, il correspond à un ensemble d'éléments qui guide la prise de décision et l'action. Il constitue un système de connaissances, tantôt expérientielles, issues de la formation générale et des formations continues et du vécu personnel des intervenantEs qu'ils mobilisent dans leurs pratiques quotidiennes (Healy, 2014 ; Couturier et Huot, 2003).

³² Le projet de loi 15, sanctionné le 26 avril 2022, a apporté des modifications à la définition des mauvais traitements psychologiques. En particulier, il intègre une définition de l'exposition à la violence conjugale en sous-alinéa c).1. Ces modifications entreront en vigueur le 26 avril 2023.

En tant que lunettes d'interprétation différentes de la réalité, les discours peuvent venir ou non se contredire les uns les autres en ce qui a trait à la définition des problèmes et des interventions à préconiser (Fairclough & Fairclough, 2012). Cela étant, ils coexistent néanmoins, ce qui amène des questionnements quant aux modalités de résolution des contradictions qui peuvent émaner de cette coexistence. La prochaine section porte plus spécifiquement sur l'apport de l'hypothèse de la polyphasie cognitive, issue la théorie des représentations sociales, pour aider à comprendre leur coexistence.

2.3.3. Cadre théorique et méthodologique

L'hypothèse de la polyphasie cognitive, développée par Moscovici (1961, 1988), s'intéresse à la coexistence de divers systèmes de connaissances contradictoires au sein d'un même individu ou d'un même groupe. Contrairement aux approches qui visent essentiellement à comprendre comment les contradictions seraient réduites ou évitées, l'hypothèse de la polyphasie cognitive s'intéresse plutôt à leur concomitance dans l'expérience des personnes (Batel, 2012; Jovchelovitch & Priego-Hernandez, 2015; Panagiotou & Kadianaki, 2019).

Peu d'études se sont penchées sur les modalités de cette coexistence (Provencher et al., 2012). Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015) ont proposé un modèle d'analyse ciblant trois modalités: 1) la prévalence sélective; 2) l'hybridation et 3) le déplacement.

Celles-ci réfèrent à des niveaux de dialogicité variables entre différents discours. Dans une situation donnée, comment les discours sont-ils pris en considération les uns par rapport aux autres ? Sont-ils reconnus, évalués ou combinés pour, par exemple, orienter le processus décisionnel? Un discours en vient-il à supplanter les autres, provoquer leur rejet ? Le niveau de reconnaissance ou encore de rejet d'un discours est ainsi le critère fondamental pour déterminer la modalité de coexistence qui est préconisée.

Dans le cas de la *prévalence sélective*, discours coexistent et sont récupérés différemment en regard du contexte. Par exemple, le recours à un traitement biomédical de la dépression peut être combiné à une approche alternative complémentaire (Ibid, 2015). Le niveau de dialogicité demeure toutefois relatif puisque ce recours concomitant à des systèmes de connaissances contradictoires ne signifie pas qu'ils ont la même valeur sociale. En effet, la *prévalence sélective* maintient les asymétries de pouvoir et de valeurs entre les différents systèmes de connaissances, mais permet néanmoins aux individus et aux groupes d'y avoir recours pour répondre à la complexité du quotidien. Quant à l'*hybridation*, il s'agit du niveau de dialogicité le plus élevé. Cette modalité fait référence à la reconnaissance de différents champs représentationnels et à leur mélange duquel naît un nouveau système de référence. C'est, par exemple, l'idéal recherché dans le cas des approches inclusives et participatives en intervention (Parazelli, 2015). Enfin, le *déplacement* correspond au niveau le moins élevé de dialogicité puisqu'un système de connaissance est favorisé au détriment d'autres systèmes parallèles. L'exclusion de certains discours est susceptible de reproduire de nombreux rapports de pouvoirs problématiques au sein de la société et au sein même des interventions (Jovchelovitch, 2008). Ce type de rencontre entre divers systèmes de savoirs a aussi fait l'objet des travaux de Paulo Freire soutenant que les rencontres non dialogiques, ont tendance à réaffirmer la suprématie d'un système de savoir sur l'autre. Le déplacement contribue ainsi à invisibiliser certains discours alternatifs et les systèmes de connaissances qu'ils véhiculent.

Partant du point de vue du personnel œuvrant dans différents services de la PJ, la présente étude vise à : 1) identifier les contradictions présentes dans les pratiques en situation de mauvais traitements psychologiques en regard des discours légal, managérial, féministe et professionnel ; 2) analyser les modalités de coexistence (c.-à-d. *prévalence sélective*, *hybridation* ou *déplacement*) des discours susmentionnés; 3) porter un regard critique sur les implications du recours aux

modalités de coexistence identifiées en lien avec l'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques.

Suivant un devis méthodologique qualitatif, l'échantillonnage a été basé sur le respect de critères de pertinence (Miles et al., 2007) liés à l'atteinte des objectifs, c.-à-d. avoir au moins 5 années d'expérience d'intervention au sein de la protection de la jeunesse et avoir au moins une expérience d'intervention en situation de mauvais traitements psychologiques. En concordance avec les écrits de Mongeau (2009) et de Miles et al. (2007), les unités composant l'échantillon ont été choisies en regard de ces critères, d'une part, et en respect des principes d'échantillonnage qualitatif visant une vision diversifiée du phénomène étudié, d'autre part. Le recrutement a donc été orienté en fonction des différentes étapes de l'intervention. Le projet de recherche a d'abord été présenté aux chefs de service des équipes concernées qui ont transféré les informations aux personnes œuvrant dans leur service. Enfin, les coordonnées des personnes intéressées à participer au projet ont été transmises à la chercheure. Cette recherche a reçu l'approbation éthique du CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et de l'Université d'Ottawa.

Des entrevues semi-dirigées recourant à la technique de l'incident critique ont été réalisées auprès du personnel de la vérification complémentaire (1), de l'évaluation et orientation des signalements (6) et de l'application des mesures (5). Les personnes rencontrées avaient en moyenne 11 années d'expérience en intervention à la protection de la jeunesse et 8 années d'expérience au poste occupé au moment de l'entretien. Également répartis entre hommes (6) et femmes (6), ces personnes provenaient de divers champs disciplinaires : le travail social (6), la criminologie (4) et la psychologie (2). Enfin, la majorité avait obtenu un baccalauréat dans leur discipline (8), 3 personnes avaient un grade de maîtrise et une personne, un diplôme technique. Enfin, une entrevue

s'est déroulée en personne et, suite à la survenue de la pandémie de COVID-19, onze entrevues ont eu lieu via Zoom.

En se basant sur l'expérience des personnes rencontrées, divers thèmes étaient abordés dans les entretiens tels que les éléments marquants de l'incident raconté, les difficultés rencontrées dans l'intervention, les dilemmes décisionnels, l'opinion face aux politiques sociales en matière de mauvais traitements psychologiques et le niveau d'entente et de mésentente entre collègues.

Suite aux entrevues, une première phase d'analyse a permis l'encodage par catégories thématiques (Miles et al., 2007) basé sur les thèmes ciblés durant l'entrevue. D'une entrevue à l'autre, les catégories thématiques ont gagné en profondeur et en complexité, permettant de raccorder les premiers éléments catégorisés, tels que les contradictions présentes dans les pratiques et associées à la complexité des situations de mauvais traitements psychologiques, aux différents types de discours présents dans les pratiques et qui interagissent dans le contexte de la protection de la jeunesse. Pour finir, l'analyse des matrices de croisement, effectuée à l'aide du logiciel NVivo12, des différentes catégories thématiques avec les contradictions identifiées a permis d'explorer plus précisément les modalités de coexistence des discours proposées par Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015) à l'œuvre dans les propos des personnes rencontrées.

2.3.4. Résultats

Chacun des discours ciblés dans l'analyse, c.-à-d. managérial, légal et féministe, présentait des contradictions avec le discours professionnel dans les situations de mauvais traitements psychologiques ainsi que des modalités de coexistence diverses.

2.3.4.1. Discours managérial

Les contradictions identifiées entre le discours professionnel et managérial concernent d'abord les impératifs liés à la standardisation des pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques. Par exemple, au service d'évaluation et d'orientation des signalements, l'impossibilité de respecter les normes managériales strictes quant à la durée d'une entrevue standard a été soulignée à plusieurs reprises, entre autres dans les situations de conflits sévères de séparation :

[Le 50 minutes] il est impossible, impossible. Même si je le lis tout seul à chacun des parents, un rapport d'éval dans un conflit de séparation, ça va prendre 2h avec chacun. (Gaëlle³³)

D'autres situations montrent que les nombreux critères managériaux à respecter viennent se contredire les uns les autres dans les situations de mauvais traitements psychologiques. Pour faire face à ces injonctions paradoxales, plusieurs acteurs doivent alors être convaincus de troquer leur priorité managériale pour celles qui relèvent du discours professionnel, ce qui vient alourdir des situations où l'intervention est déjà complexe :

Ma boss elle arrête pas de me dire que je lui coute très très cher, mais souvent on a des juges qui vont demander des évaluations psychologiques d'un trois quatre mois [...] Ailleurs, si la juge place, il faut que tu convainques l'accès sur le meilleur milieu. [...] Notre conseillère à l'accès, cliniquement elle va nous suivre, mais sa boss suivra pas ou les coordinations suivront pas [...]. (Marc)

En termes de modalité de coexistence des discours, les propos recueillis témoignent du *déplacement* du discours professionnel par rapport aux impératifs managériaux. Un tel *déplacement* se retrouve aussi à l'application des mesures où un grand nombre d'éléments relevant de la pression du discours managérial ont été notés. Les contradictions profondes entre les exigences gestionnaires et celles qui relèvent de la qualité des interventions ont été soulevées :

³³ Les prénoms employés sont fictifs.

C'est une gestion de chiffre là. Comme je te disais tu peux être le pire intervenant, mais si tes plans d'intervention sont à jour, si tes rapports sont à jour que tu es pas en retard sur quoi que ce soit, t'es correct. Tu peux être le meilleur intervenant clinique, tes notes chrono et tes PI sont en retard, t'es fait à l'os. Ça c'est la meilleure manière où est-ce que je peux te résumer où la priorité est mise. (Gilles)

C'est à la neutralité et l'objectivité apparente du discours managérial que s'oppose le discours professionnel, une neutralité incarnée dans la NGP par l'évaluation comptable des interventions et les statistiques (Couturier et al., 2013). Les propos recueillis montrent que le travail de réflexivité, de connaissance de soi et de respect de ses limites préconisé dans le discours professionnel n'est pas encouragé par le discours managérial, contribuant ainsi à son *déplacement* au profit du respect des normes statistiques entourant l'intervention.

2.3.4.2. Discours légal

Comme pour le discours managérial, plusieurs contradictions sont apparues entre le discours professionnel et des éléments propres au discours légal. En particulier, les contradictions touchent le respect des exigences légales en termes d'éléments de preuve et de critères d'identification, dont l'importance d'appuyer les recommandations sur des faits observables, qu'il s'agisse de comportements parentaux ou d'impacts des mauvais traitements psychologiques sur les enfants. Toutefois, l'absence de faits observables n'était pas pour autant associée à l'absence de mauvais traitements psychologiques, mais à une insuffisance d'éléments pour les faire reconnaître au plan légal :

[...] ce qu'on nous rappelle en fait au début et que moi j'ai bien intégré c'est "[...] si ces parents-là me disaient non [...] pis que je dépose effectivement au tribunal, est-ce que j'ai suffisamment d'éléments pour aller convaincre [...] quelqu'un qui a des lunettes de juristes et non pas quelqu'un de travail social. (Sarah)

Au niveau de l'utilisation de la grille de la loi puis si ça se rend plus loin, disons au tribunal, des fois il va nous manquer d'éléments. [...], mais vraiment la grille d'intervenant, notre vision travail social et bien c'est clair qu'on voit il y a des impacts et que c'est quelque chose de grave. (Gaëlle)

Nous voyons là un bel exemple de *prévalence sélective* du discours légal qui coexiste avec le discours professionnel sur lequel il prévaut. De plus, la prévalence observée fait explicitement référence au passage au tribunal dont l'expectative semble être toujours présente, surtout au service d'évaluation et d'orientation des signalements et à la vérification complémentaire. Chez d'autres, toutefois, les mêmes contradictions impliquaient plutôt le *déplacement* du discours professionnel:

[Au tribunal], on est tellement dans les faits concrets que le senti clinique, ça à moins comme sa place un peu. Nous les impressions cliniques qu'on a [...] c'est un petit peu plus nuancé, toute l'identification et bon, des fois je trouve ça difficile. (Stéphane)

Nous constatons que dans la majorité des situations où le discours légal entre en contradiction avec le discours professionnel, la domination du premier est réaffirmée face au deuxième. Les interventions sont adaptées pour respecter des principes externes à l'interprétation clinique en prévision d'une audience au tribunal, dont la légitimité et l'objectivité dépendent du respect de procédures strictes qui réaffirment les principes sur lesquels repose le positivisme légal, entre autres celui voulant que le droit soit et demeure un système autonome (Habermas, 1998). Il en résulte un tri des informations fondé non pas sur le discours professionnel, mais plutôt sur l'intégration des règles et procédures légales de constitution de la preuve encadrées par le texte de la LPJ.

Un seul type de situation où le discours professionnel prévaut sur le discours légal dominant a été noté et concerne les interdictions de contacts qu'un parent, généralement le père, devait respecter avec la mère des enfants. En effet, une telle mesure est employée dans les situations où il existe des motifs raisonnables de craindre pour l'intégrité d'une victime (Canada, 2021). La cause d'une telle mesure n'occupait toutefois qu'une place minime dans les propos des personnes que nous avons rencontrées qui y voyaient plutôt un obstacle important à leurs pratiques.

Moi, j'ai eu à aller au tribunal dans le fond pour que le juge puisse ordonner des contacts entre cet enfant là et le père [...] parce que monsieur avait un interdit de contact avec la mère. (Stéphane)

Fait que on avait fait des références au CLSC justement pour qu'elle puisse avoir le support psychologique [...] qu'elle s'implique auprès de justement travailler là coparentalité [...] Ça a été long avant que l'interdit de contact soit levé pour qu'on puisse faire ça. (Maxime)

Cet élément particulier, le seul des cas impliquant des mauvais traitements psychologiques où le légalisme était expressément écarté mérite d'être approfondi en regard des contradictions identifiées entre le discours professionnel et le discours féministe, l'objet de la dernière sous-section des résultats de cet article.

2.3.4.3. Discours féministe

Les contradictions identifiées entre le discours professionnel et le discours féministe touchent spécifiquement les situations d'exposition à la violence conjugale et de conflits sévères de séparation. Un premier élément concerne la lecture même de la violence conjugale et sa compréhension. Plus précisément, plusieurs éléments propres à une lecture symétrique et systémique de la violence conjugale, une analyse où tous ont un rôle à jouer dans la dynamique familiale, ont été identifiés dans les propos :

C'est dur aussi parce que la violence conjugale aussi c'est une dynamique, je dis pas que personne mérite [...] d'être victime de violence, sauf que des fois [...] madame va venir peser sur un bouton qui fait réagir monsieur dans le tapis, elle le sait très bien parce que c'est leur dynamique conjugale, puis monsieur au lieu de prendre des moyens [...] qui sont acceptables, bin il va frapper, ce qui est inacceptable, mais [...] (Sarah)

Les personnes rencontrées sont au fait que la violence conjugale frappe plusieurs des familles qui reçoivent leur intervention. Leurs propos montrent aussi que le discours féministe opposant victime et agresseur dans une dynamique évolutive de contrôle et domination leur est connu.

Cette définition de la violence conjugale, bien qu'elle ne soit pas citée dans la LPJ, se trouve dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale du Québec adoptée en 1995 et dans les divers plans d'action qui s'y réfèrent depuis (Québec, 2018). Elle fait toutefois l'objet d'un *déplacement* dans les propos :

Moi je crois pas, à moins d'avoir une pathologie, qu'il y a quelqu'un qui va se lever un matin pis qu'il va [donner] une claque à quelqu'un pour rien. [...] Il y a une dynamique relationnelle. La violence reste inacceptable, mais qu'est-ce que l'autre parent fait qu'on voit pas? (Gilles)

Aussi, plutôt que d'être vue comme une dynamique de contrôle et de domination, la violence conjugale est plutôt comparée à un problème de consommation :

C'est souvent comme en toxico, la violence conjugale. [...] Souvent c'est comme les rechutes. [...] c'est comme les parents toxico, ils [ne] consomment plus avec Éric, mais il va en avoir un autre Éric [...]. C'est comme des aimants. C'est rien de scientifique ou de rationnel, mais souvent nos clients vont aller vers ces conjoints-là, vont retourner vers un monsieur contrôlant. (Geneviève)

Quelques lignes plus loin, l'intervenante ajoute :

Quand le parent consomme, bien le parent est pas disponible, mais [...] c'est pas qu'un parent consommateur. Bien c'est la même chose, le parent, pendant qu'il est en conflit avec son conjoint, il oublie que l'enfant est là. (Geneviève)

Ici, on assiste donc, au-delà du *déplacement* du discours féministe, au recours à d'autres champs représentationnels pour faire sens des situations de violence conjugale rencontrées, en particulier celui entourant la toxicomanie. La notion de responsabilité individuelle, telle que mobilisée dans une perspective a-historique du problème de la toxicomanie, semble centrale ici (Negura et Plante, 2021; Seddon, 2016). En soulignant que les femmes ont tendance à choisir des conjoints violents, en employant le terme « conflit » lorsqu'il est question de violence conjugale, c'est implicitement à des facteurs qui relèvent essentiellement de l'individu que les propos réfèrent. Alors que le discours féministe rejette ultimement le blâme sur des dynamiques de pouvoir ancrées historiquement, en particulier la domination patriarcale (Voorhis, 2017). Dans les propos des personnes rencontrées, le parent toxicomane fait ainsi office de métaphore permettant d'explicitement concrètement l'évaluation des déviances comportementales en regard des obstacles qu'elles représentent à la parentalité (Biland & Schütz, 2014), d'une part, et dans un contexte de rupture conjugale, à l'exercice de la coparentalité (Latour et al., 2018). Ce faisant, les conséquences de la

violence conjugale et de la violence post-séparation s'en trouvent invisibilisées au profit d'une réaffirmation des injonctions normatives traditionnelles, en particulier celles associées aux responsabilités maternelles (Bernheim & Lebeke, 2014; Biland & Schütz, 2014).

Enfin, nous avons aussi un exemple de *prévalence sélective* dans les propos d'une seule intervenante qui remettait en question les pratiques à la protection de la jeunesse :

On le sait que le conjoint va pas la laisser tranquille, c'est le père des enfants. Mais en même temps, il y a beaucoup d'impuissance de notre part. [...] le légal, c'est difficilement conciliable avec les situations de violence conjugale je trouve, pourtant on le sait qu'il y en a des impacts, [...] Il y a beaucoup de travail à faire là. (Geneviève)

Si le discours féministe demeure exclu de la logique sur laquelle s'appuient les pratiques, les propos montrent néanmoins une reconnaissance des limites du mandat de la protection de la jeunesse.

2.3.5. Discussion

Cette dernière section porte un regard critique sur les implications du recours aux différentes modalités de coexistence des discours dans le contexte spécifique de l'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques. Nous nous pencherons d'abord sur la *prévalence sélective* du discours légal et continuerons avec les implications pratiques et théoriques du *déplacement* comme modalité de coexistence des divers discours dans les situations de mauvais traitements psychologiques. Nous terminerons avec un bref retour sur la rareté des situations d'*hybridation* et sur la place du doute dans le renouvellement des pratiques à la protection de la jeunesse.

Rappelons d'abord que la *prévalence sélective* constitue une modalité de coexistence où plusieurs discours sont considérés puis récupérés en fonction des besoins et du contexte (Jovchelovitch & Priego-Hernandez, 2015). Dans le cas des interventions de la protection de la jeunesse en situation de mauvais traitements psychologiques, il semble que cette modalité concerne spécifiquement la

coexistence des discours légal et professionnel et permette de maintenir le sens des décisions malgré des contradictions pourtant profonde quant à l'identification des situations.

L'enjeu critique principal ici concerne la reproduction des structures en place malgré leur inadéquation avec les expériences vécues. Comment expliquer alors que les intervenantEs y adhèrent ? Selon nous, il s'agit d'un effet de pouvoir et de vérité du discours légal ; la légitimité de la protection de la jeunesse s'appuie largement sur le discours légal et sur une croyance partagée par les intervenantEs quant à la validité de sa mission, de ses principes et des critères de décision qu'il prescrit. Ainsi, le discours légal en protection de la jeunesse rassemble plusieurs représentations transsubjectives (Jodelet, 2008) partagées par les intervenantEs non seulement en termes de connaissances, mais aussi de normes et de valeurs. Comme il s'agit aussi de la source de leur propre pouvoir d'intervention, il n'est pas si surprenant que ce discours soit reproduit même lorsqu'il n'est pas adapté à des situations spécifiques comme c'est le cas de plusieurs situations de mauvais traitements psychologiques.

Les implications pratiques d'un tel état de fait sont toutefois non négligeables puisque, constituant un discours dominant, le discours légal s'impose au discours professionnel sur lequel il maintient un ascendant. Ce faisant, le discours professionnel s'adapte aussi aux angles morts du discours légal, ce qui pourrait expliquer la sous-représentation effective des mauvais traitements psychologiques dans les dossiers de la protection de la jeunesse décrite par plusieurs (Brassard et al., 2020 ; Malo et al., 2017).

Cela nous amène à revenir sur les très nombreuses occurrences où c'est le *déplacement*, une modalité de rencontre où un discours est mis à l'écart par un autre discours, qui a été identifié. Deux discours ont fait l'objet de déplacement dans nos analyses : le discours féministe et le discours professionnel. En commençant par le discours féministe, cet état de fait comporte de

nombreuses implications pratiques, à commencer par la reproduction des dynamiques de subordination des femmes victimes de violence conjugale. Par la négation d'une perspective qui se penche sur une dynamique de contrôle et de domination d'un partenaire sur l'autre dans une dynamique de violence conjugale au profit d'une perspective qui se focalise davantage sur le rôle de chacun dans cette dynamique, les intervenantEs en viennent à adopter une lecture qui responsabilise aussi les victimes de cette violence (Healy, 2014). Le déplacement du discours féministe en ce sens n'est pas sans rappeler la notion de parentalité qui justement « vise les individus en tant que parent et non pas le couple ou encore la cellule familiale » (Bernheim et Lebeke, 2014, p. 110). Ce principe qui justifie de prioriser l'identité parentale s'avère toutefois problématique dans les situations où une femme est victime de violence conjugale. Cette lecture centralisée sur la relation parent-enfant a un pouvoir normatif d'autant plus puissant qu'il passe par des injonctions qui ne sont pas perçues comme des normes par ceux qui les émettent et les appliquent (De Singly, 2007), par exemple injonction à la coparentalité dans un contexte de violence conjugale.

Considérant les écueils bien documentés des interventions de la PJ en contexte de violence conjugale (Dubé et al., 2020; Lapierre et Vincent, 2022), il nous apparaît inquiétant de constater qu'une seule intervenante ait émis un doute face aux pratiques de la protection de la jeunesse dans ces situations. Le doute est toutefois nécessaire à la remise en question des lacunes des pratiques; il est, en ce sens, nécessaire au dialogue et au renouvellement (Provencher, 2011). Pour nous, le déplacement du discours féministe n'est toutefois pas le seul fait des individus, mais est aussi lié aux discours dominants qui traversent le contexte de la protection de la jeunesse et aux effets de vérité qu'ils entraînent (Foucault, 1994). Au plan légal, la définition de la violence conjugale n'est

pas dans la LPJ³⁴, ce qui maintient le caractère alternatif du discours féministe par rapport à la centralité de la notion de responsabilité parentale. Au plan managérial, l'effet est peut-être plus insidieux encore puisque les exigences et les pressions à l'efficacité imposent un réductionnisme logique où le doute et la nuance sont invalidés (Couturier et al., 2013; Le Pain et al., 2021). Cette dernière remarque nous amène à traiter de l'autre discours ayant fait l'objet de plusieurs déplacements, à savoir, le discours professionnel.

Pour les intervenantEs, le déplacement du discours professionnel peut mener à des malaises importants, un sentiment d'impuissance et voire même de la détresse morale (He et al., 2021; Lambert, 2013). Comme nous l'avons mentionné plus haut, ces malaises et tensions ont déjà été soulignés dans la littérature, en particulier en ce qui a trait à l'intervention en contexte d'autorité et d'aide contrainte (Ricard, 2013). D'autres travaux ont montré que, dans un tel contexte, toutefois, le développement d'une logique d'action appuyée nécessite et résulte de la délibération entre différentes perspectives (Lambert, 2013). Peu de travaux ont toutefois souligné l'importance de l'impasse dialogique et délibérative que représente le *déplacement* dans la coexistence des systèmes de savoirs ; impasse dont l'écueil principal est d'empêcher une remise en question en profondeur des principes sous-jacents aux pratiques actuelles et donc de nuire à leur potentielle modification (Habermas, 1998; Jovchelovitch & Priego-Hernandez, 2015). En résumé, on voit bien que lorsqu'il est question des rencontres des divers systèmes de connaissances issus du discours professionnel et des discours dominants dans le secteur de la protection de la jeunesse, le personnel intervenant est en position subordonnée et se retrouve bien souvent ballotés entre les exigences qui s'imposent à eux.

³⁴ Même si une définition de l'exposition à la violence conjugale a été ajoutée en 2022, aucune définition de la violence conjugale n'est citée dans le texte de la LPJ.

Isolés, les intervenantEs et les discours professionnels qu'ils portent ne bénéficient pas d'un capital symbolique suffisant pour remédier à cette impasse. D'ailleurs, la rareté des situations ayant donné lieu à une hybridation des discours montre aussi qu'entre soumission ou adhésion aux discours dominants et transsubjectifs (Jodelet, 2008), peu d'options s'offrent au personnel intervenant. En effet, l'hybridation correspond à une modalité de coexistence dialogique. Pour Marková (2007), la dialogicité réfère à « la capacité de concevoir, de créer et de communiquer à propos des réalités sociales du point de vue de l'altérité » (p.137). Aussi, elle nécessite de reconnaître les limites de ses propres visions, leurs angles morts. En d'autres mots, la rencontre dialogique de deux univers discursifs nécessite une prise de recul et qu'un espace soit donné au doute (Provencher, 2011). En regard des effets des discours dominants identifiés, il nous apparaît clair que ce doute n'est ni encouragé ni valorisé par les structures organisationnelles en place.

Que ce *déplacement* soit effectué ou qu'il soit subit, il contribue au maintien des structures de pouvoir hiérarchisées et asymétriques en place et qui le sont au détriment tantôt des femmes victimes de violence conjugale et de violence post-séparation, mais aussi du développement de la marge de manœuvre et de la reconnaissance professionnelle des personnes œuvrant au sein des services de protection de l'enfance. Nos résultats soutiennent de nombreuses critiques quant aux pratiques de la protection de la jeunesse en matière de violence conjugale (ex : Lapierre et Côté, 2011). Ils montrent toutefois que l'impasse dialogique s'insère plus profondément dans la structure des services et les discours dominants qui les guident. Cibler le personnel intervenant sans toutefois souligner que leur discours professionnel s'adapte au contexte des pratiques serait ainsi erroné. Aussi, nos résultats supportent des cibles de renouvellement intéressées par la structure même de la protection de la jeunesse et les discours dominants sur lesquelles cette structure s'appuie pour favoriser l'ouverture et l'apport des discours qui en ont traditionnellement été exclus. Pour Arendt

(1972), c'est d'ailleurs cette reconnaissance qui est à la source même du pouvoir, pouvoir d'agir, pouvoir de parler, et pouvoir de participer à la construction des connaissances, autant pratiques que savantes.

Enfin, considérant que les orientations futures recommandent largement l'intégration et la reconnaissance des voix de groupes qui ont traditionnellement été exclus des discussions quant aux services de protection de la jeunesse (dont les personnes racisées et immigrantes, les personnes autochtones, les jeunes et les enfants, etc.) (Québec, 2021a), nous croyons qu'il est essentiel de reconnaître d'abord l'impasse dialogique et les effets des discours dominants dans laquelle s'inscrivent les pratiques à la protection de la jeunesse afin de faire place au doute, à l'ouverture et au changement.

Pour finir, cette recherche présente des limites qu'il convient de souligner. En particulier, quelques semaines se sont écoulés entre le moment du recrutement et le début effectif des entrevues. En janvier 2020, plus de trente intervenants ont signifié leur intérêt pour la recherche et ont partagé leurs coordonnées pour être contactés à partir du mois de mars. Au moment de l'entrée en contact, 18 d'entre eux n'étaient plus joignables pour des raisons de congés à durée indéterminée, de fin d'emploi, de mutation, etc. L'analyse des données s'est adaptée à ce changement et a gagné en profondeur, ce qui a permis l'atteinte de la saturation théorique dans les catégories thématiques qui font l'objet des résultats présentés dans le présent article. Néanmoins, le point de vue de ces intervenants dont la position professionnelle était peut-être moins stable (quelle qu'en eut été la raison) aurait fort probablement apporté un éclairage pertinent pour la présente étude.

3. DISCUSSION

Comme cela a été explicité dans les premiers chapitres de la thèse, la recherche effectuée visait à documenter l'influence des représentations sociales dans la construction des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public au Québec, depuis la première version de la LPJ (1977) jusqu'à nos jours. Si les différents articles qui ont été publiés dans le cadre de cette thèse permettent de documenter les étapes de la carrière du problème public de la maltraitance psychologique envers les enfants au Québec de façon isolée, le présent chapitre vise à en faire une analyse synthèse et transversale en référence au modèle d'analyse de Blumer (1971) et à dégager les implications à la fois théoriques et pratiques des résultats obtenus. Pour ce faire, nous avons subdivisé la discussion en suivant les objectifs spécifiques de la thèse, sur lesquels nous reviendrons en portant une attention particulière à la modélisation du rôle des représentations sociales aux différentes étapes de la carrière des problèmes publics telle que conceptualisée par Blumer (1971). En premier lieu, nous reprendrons donc les éléments propres aux étapes de l'émergence, de la légitimation et de la mobilisation autour du problème. Ces trois premières étapes du modèle de Blumer sont réunies et permettent de documenter le contexte dans lequel ont eu lieu les débats sur l'intégration des mauvais traitements psychologiques envers les enfants à la LPJ à travers l'analyse de contenu des représentations sociales dans les médias.

La section suivante porte sur l'élaboration d'un plan d'action visant à contrer le problème des mauvais traitements psychologiques, une étape charnière du modèle qui correspond aussi à la définition officielle du problème.

Nous nous arrêtons ensuite sur la dernière étape du modèle, la mise en application concrète du plan d'action et sa transformation éventuelle par les personnes qui en sont chargées.

Enfin, nous terminons cette discussion par une présentation des implications quant aux divers

enjeux liés aux pratiques d'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de mauvais traitements psychologiques en prenant soin de relier ces enjeux à des réflexions plus transversales sur l'avenir de la protection de la jeunesse en général.

3.1. L'émergence, la légitimation et la mobilisation autour du problème des mauvais traitements psychologiques au Québec – Indignation morale et altérisation symbolique comme moteur de respectabilité sociale du problème des mauvais traitements psychologiques

Pour Blumer, la documentation de l'émergence des problèmes publics peut s'avérer ardue à posteriori. Rappelons aussi que, comme le dit bien l'auteur, un problème public peut effectivement stagner à cette étape. Il peut, par exemple, être donc considéré par certains comme un enjeu, par d'autres comme une situation réelle, mais trop rare pour que l'on s'y attarde, mettant ainsi en exergue le caractère hautement sélectif du processus d'émergence des problèmes publics. Pour Blumer (1971), les exemples où des problèmes émergent sans obtenir la reconnaissance nécessaire sont nombreux tout autant que la variété des dynamiques sous-jacentes à ce manque de reconnaissance. L'auteur constate d'ailleurs que certaines situations sociales sont ignorées à une période donnée et deviennent des faits graves à un autre moment dans une même société « alors qu'elles n'ont pas radicalement changé de forme dans ce laps de temps » (p. 194) (Blumer et Riot, 2004). Dans tous les cas de stagnation à l'émergence, il manque divers éléments qui relèvent de considération collective et aucune action d'ordre publique n'est mise en place pour résoudre cette situation au plan collectif. Ce fut le cas des mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec qui, bien qu'ils ne furent pas l'objet d'une définition officielle avant 2006, ont été l'objet de débats et de discussions ayant même été présents dans les assemblées législatives dans les années 70 (Joyal et Provost, 2000). La documentation historique nous permet aussi de constater que l'équipe de Kempe et Sutterman, lorsqu'ils ont élaboré le concept du *battered child syndrom*,

considéraient les violences psychologiques envers les enfants comme un problème important (Hacking, 1991, 1999). Sans reprendre et répéter ici les divers éléments historiques que nous avons détaillés dans le premier chapitre, il est important de souligner que, suivant la perspective blumérienne, l'émergence du problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants avait donc déjà eu lieu dès la première mouture de la LPJ en 1977.

Pour que l'adoption d'un plan d'action officiel, une étape loin d'être anodine, se produise, il aura fallu que le problème des mauvais traitements psychologiques acquière un « degré de respectabilité » p. 195 (Blumer et Riot, 2004), lui conférant une légitimité absolument nécessaire à ce que le problème et les revendications qui lui sont liées trouvent leur écho dans les arènes de discussion publiques, tels que les médias, les assemblées législatives et autres hautes sphères décisionnelles de notre société. Ainsi, c'est d'abord en lien avec l'acquisition de cette crédibilité sociale que nos résultats ont permis de documenter le rôle des représentations sociales propre à l'étape de la légitimation dans la carrière publique des mauvais traitements psychologiques au Québec. En effet, l'analyse des dynamiques représentationnelles dans les médias québécois francophones durant les années 2000 nous a permis de comprendre comment la maltraitance psychologique des enfants a intégré les connaissances du sens commun dans les années entourant le moment même où la société québécoise se dotait d'un plan d'action concret pour contrer ce problème, c'est-à-dire l'intégration formelle des mauvais traitements psychologiques dans la LPJ les définissant comme motif de compromission de la sécurité et du développement des enfants.

Ces résultats nous ont donc permis de documenter sur quoi reposait ce processus de légitimation des mauvais traitements psychologiques en mettant en lumière des éléments largement implicites qui vont bien au-delà de la reconnaissance des conséquences néfastes des mauvais traitements psychologiques encourues chez les enfants.

Ici, il est important de souligner que les divers acteurs dont la parole est transmise ou citée dans les médias ont un rôle particulier lorsqu'il est question des représentations sociales puisqu'ils en sont les producteurs (Moscovici, 1989). En effet, la diffusion des connaissances scientifiques sur un sujet donné, comme les mauvais traitements psychologiques et la maltraitance envers les enfants, est associée à un savoir-faire codifié qui confère à ceux qui le possèdent une certaine autorité (*Ibid*).

Grâce à l'analyse des différentes formes d'objectivation et d'ancrage des représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques dans les médias, en particulier celles des mauvais traitements psychologiques eux-mêmes, puis celles des enfants concernés et enfin celles des parents concernés, nous avons vu que les représentations sociales des mauvais traitements psychologiques ne sont pas différenciées de celles associées à la maltraitance physique et/ou sexuelle envers les enfants.

Ainsi, nos analyses ont mis en lumière non seulement des éléments touchant directement les mauvais traitements psychologiques, mais aussi des aspects plus largement associés aux dynamiques représentationnelles qui permettent de faire face au problème de la maltraitance envers les enfants et de lui donner du sens. Plus précisément, l'ancrage et l'objectivation des représentations sociales dans les médias mettent en exergue leur fonction identitaire et défensive (Jodelet, 2006, 2011) mise en œuvre par des mécanismes d'altérisation symbolique (Joffe, 1999, 2011; Joffe et Starcklé, 2007) des populations concernées par le problème.

En regard des textes médiatiques, l'acquisition de la crédibilité et la respectabilité sociale du problème des mauvais traitements psychologiques s'appuient, d'une part, sur la très forte indignation morale et la honte que suscite la maltraitance envers les enfants et, d'autre part, sur la peur des conséquences encourues par les enfants et plus symboliquement par la société en général, en particulier la mort. Ces émotions collectives, particulièrement fortes et hautement négatives,

viennent à leur tour alimenter une mentalité de crise face au problème qui colore alors non seulement les revendications qui le concernent, mais aussi celles qui sont jugées suffisamment acceptables pour passer le filtre médiatique. En particulier, l’ancrage émotionnel de la maltraitance envers les enfants dans une très forte indignation morale alimente tout autant qu’elle repose sur une autre forme d’ancrage plus profonde, l’ancrage thématique, dissociant les membres appartenant à un groupe donné et ceux qui en sont exclus. Dans le cas qui nous occupe, nous avons vu qu’il y avait ainsi une très forte dissociation entre les individus, en particulier les parents, qui commettent diverses formes de maltraitance et le reste de la société.

Enfin, cette indignation est aussi imbriquée et alimentée par un autre ancrage thématique puissant opposant la vie et la mort, où la maltraitance est associée au deuxième pôle. Comme nous l’avons explicité dans plus de détails dans le premier article, les métaphores employées pour décrire les conséquences de la maltraitance, autant psychologique que physique, sont éloquentes en ce qu’elles empruntent des référents et des symboles qui, lorsqu’ils ne sont pas directement associés à la mort (ex. : les fantômes, le suicide), font référence à la finitude, la brisure ou la cessation. Cet ancrage thématique nourrit quant à lui la peur et une mentalité de crise largement orientée vers la gestion des risques lorsqu’il est question de maltraitance envers les enfants, quelle qu’elle soit.

La notion de mentalité de crise ainsi que divers concepts s’y rapportant ont été abordés par un bon nombre de travaux lorsqu’il est question de mobilisation autour des problèmes sociaux. Par exemple, Sherry Hamby (2014) parle du paradigme de l’histoire d’horreur en lien avec la reconnaissance et la mobilisation autour du problème de la violence conjugale. L’histoire d’horreur a en effet permis, à travers des campagnes publiques d’importance, de sensibiliser la population et les décideurs quant aux conséquences désastreuses de la violence conjugale pour les femmes, conséquences pouvant aller jusqu’à la mort. Aux États-Unis, plusieurs auteurs réfèrent à

l'expression « Stranger danger » ainsi qu'à la notion de panique morale proposée par Cohen (1972) en référence à la couverture médiatique de la maltraitance envers les enfants, une couverture largement orientée vers les crimes commis à leur endroit (Horowitz, 2014; Krugman, 1996; McDevitt, 1996; Wilczynski et Sinclair, 1999).

Dans tous les cas, les auteurs soulignent que si de telles représentations contribuent à la reconnaissance de la gravité et de la dangerosité des problèmes qui sont ciblés, de telles postures présentent aussi des limites importantes qui rejoignent largement nos conclusions.

Entre autres, la surreprésentation des causes criminalisées vient limiter la compréhension des formes plus communes de mauvais traitements, dont les mauvais traitements psychologiques (Lonne et Gillespie, 2014; Lonne et Parton, 2014). Les auteurs soulignent aussi que de telles représentations du problème alimentent un climat de surveillance plutôt qu'un environnement de support envers les populations concernées (Idem). Qui plus est, cette manière d'aborder les problèmes donne à penser que très peu, voire aucune solution n'existent une fois que ceux-ci sont survenus (Hamby, 2014; Lonne et Gillespie, 2014). Enfin, ce pessimisme affecte non seulement les personnes directement touchées par le problème, en particulier celles qui en sont victimes, mais aussi les intervenantEs qui, suite à la survenue de scandales, font alors eux aussi l'objet d'une surveillance active (Lonne et Parton, 2014).

En bref, la peur alimentée par la surreprésentation et une attention parfois excessive aux conséquences les plus tragiques des problèmes sociaux contribue au maintien d'une mentalité de crise dans le traitement collectif de ceux-ci, une mentalité qui vient justifier des revendications pour que des actions drastiques soient mises en place (Hamby, 2014). Dans le cas des mauvais traitements psychologiques, leur légitimation en tant que problème public se nourrit de celle déjà acquise de la maltraitance, en particulier de son ancrage thématique dans la peur et la mort. En

termes de mobilisation, les actions revendiquées s'inscrivent alors dans une lecture largement dichotomisée qui oppose le retrait des enfants de leur famille, associée à la gestion du risque et à la protection, à leur maintien dans leur famille, associée à une prise de risque difficilement justifiable.

On voit bien ici à l'œuvre le caractère éminemment sélectif du processus de construction sociale du problème de la maltraitance envers les enfants et son effet sur celle des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public ainsi que le rôle des représentations sociales dans ce processus, en particulier lorsque celles-ci viennent alimenter une mentalité de crise dans le traitement des problèmes publics.

À notre connaissance, aucune recherche n'a toutefois proposé un lien entre cette façon de traiter des problèmes publics souvent abordée avec une lunette plutôt fonctionnaliste, voire pragmatique, et la fonction défensive de telles dynamiques représentationnelles au niveau de l'identité d'un groupe dominant. En particulier, de telles dynamiques sont rarement analysées en regard de leur influence sur la carrière publique du problème de la maltraitance envers les enfants en général et plus spécifiquement celle des mauvais traitements psychologiques. En effet, comme nous l'avons explicité dans le cadre du premier article de cette thèse, l'indignation identifiée dans le traitement médiatique de la maltraitance psychologique constitue une émotion morale qui s'appuie sur la condamnation de « l'autre » (Haidt, 2003; O'Mara et al., 2011). Elle est aussi vivement liée à d'autres gammes d'émotions désagréables, comme le dégoût, la honte et la colère, que les groupes auront une forte tendance à vouloir éviter (Batson et al., 2007; O'Mara et al., 2011; Salerno et Peter-Hagene, 2013; Tetlock et al., 2000). Diverses stratégies d'évitement ont été mises en lumière dans des travaux antérieurs pour expliquer comment les collectivités humaines arrivaient à se prémunir des sentiments désagréables associés à diverses situations, telles que la déshumanisation des

personnes considérées comme responsables, coupables et jugées indignes (Bastian et al., 2013; Täuber et Van Zomeren, 2013). Ces stratégies ont en commun qu'elles procèdent à une mise à distance importante de ces personnes par le groupe qui se considère comme indigné, un processus d'altérisation symbolique qui est fortement lié à la fonction identitaire des représentations sociales et plus spécifiquement à leur rôle défensif à cet égard (Joffe, 1999; 2011). C'est d'ailleurs ce qu'ont révélé nos analyses en lien avec l'ancrage thématique des représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques identifiées dans les médias, entre autres avec l'identification du thème eux-nous. Par influence mutuelle, les différentes formes d'ancrage et d'objectivation identifiée dans les médias en viennent à constituer une conjoncture qui contribue à la réification d'un « soi » collectif, un « nous », qui serait bienveillant et clairement distinct d'un « lui », un « eux », maltraitant, irresponsable, incapable et même parfois cruel.

En résumé, la documentation du contexte discursif entourant l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ nous a permis de constater que celui-ci était fortement chargé au plan émotionnel et que l'indignation morale entourant le problème plus général de la maltraitance envers les enfants a largement contribué à l'acquisition d'une respectabilité sociale. Rappelons ici que, en nous référant au modèle de Blumer (1971), cette respectabilité est à la fois nécessaire à ce que le problème des mauvais traitements psychologiques fasse l'objet de revendications ciblées, dont celle de procéder à leur intégration formelle à la LPJ, et difficile à acquérir. Nos résultats montrent effectivement que ces revendications sont alimentées non seulement par un désir collectif de contrer ce problème, mais aussi par un vif besoin de se prémunir de toute association possible entre le groupe indigné et les parents maltraitants. D'ailleurs, il est possible que cette fonction identitaire soit à même d'expliquer en bonne partie que la mentalité de crise et la peur collective associée aux mauvais traitements envers les enfants soient maintenues, en particulier dans les médias, malgré

que bon nombre de travaux en soulignent les écueils depuis plusieurs années (voire McDevitt, 1996). Cette hypothèse théorique mériterait d'être explorée davantage dans des travaux futurs.

Comme nous le verrons, l'indignation morale, beaucoup plus subtile dans les données que nous avons recueillies et analysées subséquemment, nous semble toutefois à la source d'un processus d'altérisation symbolique des parents maltraitants encore bien présent à l'étape de la formulation d'un plan d'action et de la définition officielle du problème des mauvais traitements psychologiques.

3.2. Formulation d'un plan d'action officiel – Représentations sociales des parents et des enfants et intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ

Le deuxième objectif spécifique visait à analyser l'instrumentalisation des représentations sociales à travers les discours politiques et l'élaboration d'un plan d'action officiel pour contrer le problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants, soit le quatrième stade du modèle de Blumer. À cette étape charnière du modèle, nous avons donc d'abord cherché à documenter les représentations sociales utilisées par les acteurs sociaux ayant pris part aux audiences de la commission parlementaire précédant l'adoption du projet de loi modifiant la LPJ et dans lequel fut intégrée pour la première fois une définition formelle des mauvais traitements psychologiques. Plus spécifiquement, nous cherchions à savoir quelles représentations ces acteurs ont été employées pour soutenir leurs positions concernant l'inclusion de la maltraitance psychologique envers les enfants dans la LPJ québécoise.

Suivant le modèle de Blumer, le processus de sélection dans la construction collective des problèmes publics continue à cette étape. L'auteur attire ainsi l'attention sur le fait que, bien souvent, cette sélection débouche sur une définition du problème fort éloignée de la situation ciblée

initialement. Ici, nous apportons toutefois une nuance au modèle de Blumer. En effet, Blumer s'intéresse pour beaucoup à la définition du problème lui-même, ce qui correspond dans notre cas à la définition des mauvais traitements psychologiques. Il précise que plusieurs raisons peuvent expliquer que la définition d'un problème puisse changer : les rapports de pouvoir entre acteurs ayant des points de vue divergents, les intérêts variables, d'autres situations connexes, etc. La question centrale à cette étape viserait donc à savoir ce qui est arrivé à la définition des mauvais traitements psychologiques. Dans le cas des mauvais traitements psychologiques, cette définition a, à première vue, bien peu changé, la définition proposée par les experts sur le sujet étant reprise pratiquement mot pour mot dans la version modifiée de la LPJ, à l'exception de la référence explicite à la « norme en vigueur ». En regard des propositions de Blumer (1971), cela peut paraître surprenant. Ceci est toutefois directement lié à la forte charge émotionnelle associée à la maltraitance envers les enfants dans notre société et à l'indignation morale qu'elle suscite et que nous avons identifiée précédemment. En regard de nos résultats, il semblerait que lorsque le problème est ancré dans une charge émotionnelle aussi moralement connotée que l'est la maltraitance envers les enfants dans notre société contemporaine, les négociations et les compromis, s'il en est, sont strictement orientés sur le niveau de contrôle social qui sera ou non imposé aux personnes considérées comme responsables. L'influence de la charge émotionnelle et morale associée à la maltraitance envers les enfants est ainsi apparue à l'étape de la formation d'un plan d'action, tout comme lors de l'analyse des médias journalistiques, comme particulièrement prégnante. Elle s'est toutefois manifestée selon des dynamiques discursives bien différentes sur lesquelles il est important de revenir pour en saisir la portée en lien avec la carrière des mauvais traitements psychologiques comme problème public.

Comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre, plus précisément en lien avec les

méthodologies employées, une première étape d'analyse visait à identifier la structure des arguments pratiques des différents acteurs (Fairclough et Fairclough, 2012) s'étant présentés lors des audiences en vue de la modification de la LPJ en 2006. Nous nous serions attendus à ce que les représentations qui motivent l'action dans la construction argumentaire des acteurs réfèrent à la nature des mauvais traitements psychologiques, mais il n'en fut rien. Nous avons, en effet, constaté qu'aucun débat ne semblait possible quant à la violence envers les enfants elle-même, qu'elle soit psychologique ou autre.

Plutôt, une dynamique fort intéressante est apparue alors en lien avec les diverses constructions argumentaires; toute action envisagée, aussi contradictoires fussent-elles, reposait d'abord sur une représentation sacralisée de l'enfant et de l'enfance, en particulier la petite enfance, et une opposition sans nuance aux pratiques parentales violentes ou inadéquates. Nous avons ainsi identifié plusieurs représentations des parents touchés par la problématique, parents qui donc perpétuent des actes maltraitants ou qui en sont responsables dans le cas des violences par omission, mais une seule représentation sociale des enfants touchés centrée sur leur vulnérabilité et leur innocence. Ainsi, ce qui permettait de distinguer la construction argumentaire des intervenantEs reposait essentiellement sur les représentations sociales des parents maltraitants. Autrement dit, les raisons motivant l'action étaient, sur le plan de l'analyse des arguments, basées sur les représentations sociales des parents. Ici, enfin, différentes représentations se sont dégagées, en particulier celle du parent dangereux, une représentation hégémonique similaire à celle qui avait été identifiée dans les médias et associée à une forte indignation morale et divers procédés d'altérisation symbolique dont nous avons parlé plus haut.

Ainsi, le premier élément, et non le moindre, étant ressorti de nos analyses est que, si le plan d'action officiel et donc la définition du problème retenu visent les enfants, les arguments pratiques

(Fairclough et Fairclough, 2012) des divers intervenantEs sont uniquement basés sur les représentations sociales des parents. Ainsi, les débats et prises de position qui réfèrent aux mauvais traitements psychologiques et à leur intégration à la LPJ étaient, dans une grande majorité, dissociés du problème lui-même, mais portaient plutôt sur les parents à qui on devrait retirer ou non la garde de leur(s) enfant(s).

Deux éléments sont particulièrement importants en lien avec cette construction argumentaire. Le premier étant que l'interdit implicite entourant les débats directs autour des enfants et des mauvais traitements dont ils seraient les victimes est selon nous le reflet du tabou que constitue la maltraitance dans notre société. Suite à la synthèse de divers écrits sur la notion de tabou, en particulier ceux en anthropologie, en sociologie et issue de la psychanalyse, Sabri et al. (2010) expliquent que le tabou comprend les caractéristiques suivantes : « (1) [il] est interdit, (2) il fait principalement référence au religieux et au sacré, même si la mention des rituels et des interdits moraux ou sociaux laisse entrevoir la possibilité de tabous profanes, [et] (3) le tabou est source d'impureté » (p. 60). Ce à quoi les auteurs ajoutent les notions de production culturelle, de contagiosité et d'ambivalence affective comme constituant « des aspects essentiels du concept » (Sabri et al., 2010, p.60). En définitive, ils proposent la définition suivante :

Le tabou est une production culturelle, à caractère sacré (religieux) ou magique (profane), qui édicte des interdits comportementaux et/ou conversationnels, associés chez l'individu à une ambivalence affective, et dont la transgression est susceptible de provoquer des sanctions en raison du caractère contagieux du tabou. (Sabri et al., 2010, p. 60)

La notion de tabou est rarement employée pour étudier des dynamiques sociales dans les sociétés occidentales, et encore moins à l'ère du postmodernisme qui est souvent caractérisé par un grand flux d'informations, pour plusieurs à un éclatement des repères normatifs traditionnels et à la primauté de la rationalité scientifique dans la construction des connaissances (Maffesoli et Lipovetsky, 2009; Sabri et al., 2010; Touraine, 1992). Toutefois, cette notion permet non seulement

d'encapsuler cet interdit de débattre, mais est aussi en toute cohérence avec l'indignation morale identifiée dans les médias. Enfin, la sacralisation de l'enfant identifiée dans les propos et la tabouisation de l'ensemble des formes de mauvais traitements dont il pourrait être victime, en particulier aux mains de ses parents, est un phénomène qui remplit lui aussi une fonction de protection identitaire importante (Sabri et al., 2010). En particulier, nous constatons que les arguments pratiques sont essentiellement basés sur des représentations permettant de distinguer un groupe dit bienveillant comme forme réifiée du « nous » auquel les acteurs s'identifient, d'un « eux », groupe considéré comme dangereux.

Ainsi, il peut paraître surprenant de constater qu'aucun expert n'ait souligné en commission parlementaire que les mauvais traitements psychologiques pouvaient, par exemple, constituer une problématique répondant à une dynamique différente que les mauvais traitements physiques malgré le fait que plusieurs travaux d'auteurs réputés sur le sujet soutenaient déjà cette position à l'époque (Glaser, 2002; Glaser et Prior, 1997; Hart et Brassard, 1991). Ici, les résultats obtenus pourraient être vus comme reflétant un haut niveau de consensus quant à l'importance des mauvais traitements psychologiques et de leur gravité, un élément qui avait d'ailleurs été mis en lumière entre autres dans les travaux de Gagné et Bouchard (2000; 2001) au niveau de la validation sociale de cette forme de mauvais traitements. Dans une perspective de construction sociale des problèmes publics, cela constitue en quelque sorte la preuve que les mauvais traitements psychologiques ont bel et bien atteint un haut degré de respectabilité sociale, une respectabilité qui leur est accordée en premier, car les conséquences sont considérées comme comparables sinon pires à celles des autres formes de maltraitance déjà reconnues, en particulier la violence physique.

Selon nous, toutefois, l'absence de débat sur la nature du problème constitue plutôt un effet de la tabouisation (Sabri et al., 2010) de la maltraitance envers les enfants selon lequel il s'avère

particulièrement risqué pour les membres d'un groupe donné d'adopter une position qui soit divergente à celle de la majorité, entre autres en raison de la contagion du tabou et du risque alors d'y être associé. Ce risque de contagion se remarque à nouveau dans les constructions argumentaires reposant sur les autres représentations sociales des parents que nous avons identifiées. En particulier, la représentation polémique des parents maltraitants propose une lecture centrée sur la victimisation des femmes. En comprenant mieux la fonction défensive de la représentation hégémonique du parent dangereux, nous sommes plus à même de concevoir la contradiction irréconciliable avec une vision alternative qui vient donner au parent un rôle de victime méritant et nécessitant l'aide du groupe indigné. La représentation émancipée des parents vient, quant à elle, humaniser les parents, tout en maintenant certains critères de mise à distance basés entre autres sur les conditions de vie et la pauvreté. Cette représentation, si elle est accueillie avec plus d'ouverture que la précédente, n'en arrive toutefois pas à déloger la représentation hégémonique du parent dangereux, celle qui en termes d'instrumentalisation guide l'élaboration formelle finale du plan d'action pour contrer la maltraitance envers les enfants en général et par effet corollaire, les mauvais traitements psychologiques.

Alors même que l'institution de protection de l'enfance dit vouloir se dissocier d'un contrôle social arbitraire et suggestif, nos analyses montrent que les divers acteurs impliqués dans le processus décisionnel et les assemblées législatives semblent en fait incapables de sortir d'un argumentaire qui vient en fait conforter des représentations qui s'alimentent à même les stéréotypes et croyances liées aux difficultés parentales et qui maintiennent un regard sinistre et pessimiste sur le problème.

Il s'agit là, selon nous, d'un bel exemple de l'effet du pouvoir idéologique des systèmes, un type de pouvoir qui permet de naturaliser des croyances et des valeurs qui, s'ils étaient soumis à un examen critique, ne « survivraient » pas (Fairclough et Fairclough, 2012). Les croyances et les

valeurs ici sont celles qui associent les parents chez qui une intervention s'avère nécessaire à des parents dangereux ou incapables, ce qui s'avère en inadéquation quasi complète avec les connaissances sur les mauvais traitements psychologiques (ex. : Glaser, 2002, 2011) et permet de jeter un regard nouveau sur les enjeux qui sont vécus par les intervenantEs dans les pratiques. En effet, tel qu'explicité dans le deuxième article publié dans le cadre de cette thèse, les structures argumentaires qui reposaient sur la représentation hégémonique des parents dangereux revendiquaient des actions plus coercitives et un niveau de contrôle accru, tantôt basé sur le mérite (ex. : niveau d'engagement parental dans l'intervention), mais surtout sur le risque que cette population représentait. Dans un contexte discursif où les minutes de chacun sont comptées et où donc une trop grande complexité est à éviter, nous constatons donc que c'est la fermeté des interventions qui était le plus vivement revendiquée.

Un dernier élément mérite d'être souligné ici concernant le processus délibératif. Comme nous l'avons mentionné dans diverses sections de cette thèse, plusieurs modifications ont été apportées au texte de la LPJ. L'une de ces modifications concernaient l'intégration des durées maximales de placement à la Loi, un article qui détermine des durées spécifiques dans le cas de retrait des enfants de leur milieu familial en fonction de leur âge dans le but de favoriser la continuité et leur stabilité. Cette disposition législative bien spécifique met en avant toute la puissance coercitive de l'État dans sa forme la plus spectaculaire, celle du retrait définitif de l'enfant de garde de ses parents, et est de loin celle qui a fait l'objet du plus grand nombre de discussions autant dans les médias que dans les débats parlementaires. Cet état de fait présentent toutefois diverses implications en ce qui a trait à l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ que nous souhaitons souligner ici en regard des résultats obtenus. D'abord, il est possible que ces modifications aient influencé les discussions en ramenant à l'avant plan l'ultime dilemme face auquel les DPJ puissent

être confrontés et ce, même dans les situations où celui-ci se présente plus rarement. En regard des pistes d'analyse critique proposées par Fairclough et Fairclough (2012), nous constatons que cela a pu nuire au processus délibératif entourant l'intégration des mauvais traitements psychologiques. En effet, les circonstances diverses et autres pouvant être associés aux situations de mauvais traitements psychologiques ont été en quelque sorte éclipsées par des prises de position drastiques sur l'importance d'assurer la stabilité des enfants. Quel acteur peut, dans un tel contexte, prendre le risque d'apporter des nuances ou des questionnements qui pourraient donner à penser, même en apparence, qu'il ne se porte pas à la défense du droit à la stabilité des enfants³⁵? En ce sens, nous croyons que le poids, réel et symbolique, que les autres dispositions législatives ont pris lors des dernières modifications apportées à la LPJ a pu nuire à la qualité du processus délibératif entourant l'intégration des mauvais traitements psychologiques.

En bref, nous avons vu qu'au moment de prendre position quant à la définition formelle du problème à adopter, différents éléments ont été mis de l'avant dans les audiences parlementaires. Au plan représentationnel, l'aspect le plus marquant est l'unicité des représentations de l'enfant et son contraste avec les différentes représentations des parents sur lesquelles s'appuient ultimement les prises de position des différents acteurs. En particulier, la représentation sociale hégémonique du parent dangereux, qui vient d'ailleurs rejoindre des éléments d'ancrage thématique et d'altérisation symbolique présents aux étapes précédentes, est pour nous révélatrice d'une ambivalence fondamentale en filigrane du texte de la loi quant à « l'aide » absolument conditionnelle que nous sommes collectivement prêts ou non à accorder aux familles en contact

³⁵ Nous recommandons la lecture de l'article de Guay et Grammond (2010), portant spécifiquement sur les allocations des organismes autochtones en commission parlementaire portant sur le projet de loi 125, en lien avec les difficultés d'apporter des représentations différentes de la famille, des responsabilités parentales et collectives à l'égard des enfants, qui s'écarterent de la morale et des normes dominantes.

avec la protection de la jeunesse.

Comme nous l'avons dit dans la première section de cette thèse, la loi ne dicte pas tout. Aussi, la prochaine section porte sur la cinquième et dernière étape du modèle de Blumer, où nous revenons sur le rôle des représentations sociales qui traversent les pratiques dans le but de jeter un éclairage nouveau sur leur complexité et éventuellement, leur renouvellement.

3.3. Transformation du plan d'action dans la mise en place concrète du plan d'action – contradictions et polyphasie cognitive chez les intervenantEs

Rappelons d'abord que le troisième objectif spécifique de la thèse visait à analyser le rôle des représentations sociales et de la polyphasie cognitive dans l'application du plan d'action, soit l'appropriation de celui-ci par les intervenantEs chargéEs d'appliquer la LPJ aux diverses étapes du processus d'intervention. L'application du plan d'action, soit la cinquième et dernière étape du modèle de Blumer (1971), est brièvement décrite par l'auteur qui, comme pour les autres étapes de sa proposition, met surtout l'accent sur l'aspect transformatif et sélectif de la carrière des problèmes publics qui se poursuit lors de la mise en application du plan d'action. Il souligne l'erreur, voire le déni, qui consiste à considérer la définition d'un plan d'action et son implantation comme des étapes équivalentes et explique que les éléments provoquant la transformation potentielle du plan d'action lors de son application sont à la fois inattendus, peu compris et malheureusement trop peu étudiés. Dans un modèle conceptuel qui s'est largement inspiré des propositions théoriques de Blumer (1971), Spector et Kitsuse (1977) ont conceptualisé davantage ce dernier aspect de la carrière des problèmes publics en soulignant l'activité des groupes plaignants originaux et de la résurgence des revendications qui n'ont pas trouvé de réponse dans le plan d'action élaboré. Peu de modèles s'arrêtent toutefois avec plus de détails sur le rôle des intervenantEs qui sont chargéEs d'appliquer le plan d'action établi, ce qui nous apparaît surprenant vu leur impact majeur et direct

sur les populations concernées par celui-ci. En effet, les travaux portant sur l'élaboration des politiques publiques et ceux portant sur les pratiques d'intervention font l'objet de deux domaines d'étude distincts. Leurs résultats respectifs sont malheureusement trop peu souvent mis en perspective les uns par rapport aux autres. À bien des égards, les intervenantEs sont à la jonction de deux mondes; celui, imaginaire³⁶, que constitue le plan d'action, d'une part, et le monde vécu (Habermas, 1987/2013) des familles et des enfants qu'il cible, d'autre part (Burlone, 2007; Burlone et Couture, 2011). Là aussi, quoi que différemment qu'aux autres étapes étudiées, le rapport à l'altérité et la résolution des tensions qui en émerge est crucial à la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public. À nouveau, la théorie des représentations sociales jette un éclairage intéressant et nous a permis d'appréhender cette étape de la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public.

Rappelons d'abord ici quelques éléments qui sont liés à l'hypothèse de la polyphasie cognitive que nous avons employée au niveau conceptuel pour mieux comprendre et analyser l'appropriation du plan d'action par les personnes œuvrant pour la protection de la jeunesse. Initialement développée par Moscovici (1961), cette notion a été intégrée aux premiers développements de la théorie des représentations sociales avec laquelle elle partage donc un intérêt fondamental pour la pensée de sens commun. La polyphasie cognitive s'intéresse, en particulier, à la coexistence de représentations, de savoirs et de discours divergents et potentiellement contradictoires à l'intérieur d'un même groupe ou d'un même individu. Ainsi, partant de l'apriori qu'il existe plusieurs modalités de coexistence des savoirs dans le quotidien humain, modalités incluant non exclusivement les divers mécanismes de réduction des dissonances tels qu'étudiés dans les

³⁶ En employant le terme imaginaire, nous référons au caractère projet de toute politique sociale au sens employé par Fairclough et Fairclough (2012). En effet, les politiques sociales et les lois qui les supportent sont des textes qui servent à la fois de guides et de porte-étendards des principes et valeurs sensés nous rapprocher d'un « société idéale ».

approches cognitivistes bien connues (Beck, 1991; Beck, 2021), l'hypothèse de la polyphasie cognitive nous permet d'appréhender autrement la réalité quotidienne des intervenantEs responsables d'appliquer la LPJ et les multiples contradictions potentielles que cette tâche implique. Combinée à une approche d'analyse de discours (Healy, 2014; Taylor, 2013), nous avons ainsi été en mesure d'identifier les contradictions présentes dans les pratiques en situation de mauvais traitements psychologiques en regard des discours légal, managérial, féministe et professionnel. Puis, nous avons été en mesure d'analyser leurs modalités de coexistence. La détermination de la modalité de coexistence s'appuie sur la notion de dialogicité telle que définie par Marková (2007), soit « la capacité de concevoir, de créer et de communiquer à propos des réalités sociales du point de vue de l'altérité » (p.137). L'analyse critique de ces résultats est proposée dans le troisième article de cette thèse et se penche ainsi principalement sur le type de rapport à l'altérité, en particulier le niveau d'ouverture et de dialogue rendu possible, qui se dégage des modalités de coexistence des discours préconisées dans les propos des personnes rencontrées.

En résumé, nos données ont permis d'identifier quelques occurrences de *prévalence sélective*³⁷ du discours légal sur le discours professionnel chez des intervenantEs chargéEs de la vérification complémentaire, de l'évaluation et de l'orientation des signalements, une prévalence qui se manifestait par la domination du discours légal malgré une interprétation clinique des situations nettement différente. De très rares occurrences d'*hybridation*³⁸ du discours légal et professionnel ont été identifiées à l'application des mesures où les clauses légales stipulant des motifs de rétention et d'orientation du signalement et donc d'intervention autres que les mauvais traitements

³⁷ Cette modalité de coexistence réfère la récupération possible divers éléments discursifs potentiellement contradictoires en fonction du contexte. Si un niveau de dialogue relatif est possible, certains discours demeurent dominants par rapport aux autres dans cette modalité (Jovchelovitch et Priego-Hernandez (2015)

³⁸ Il s'agit de la modalité de coexistence la plus dialogique en ce sens qu'elle donne lieu au mélange entre deux univers discursifs, mélange duquel résulte de nouvelles représentations (*Ibid*).

psychologiques n'excluaient pas pour autant une intervention ciblée à cet effet. Dans la grande majorité des cas, la prévalence sélective du discours légal sur le discours professionnel ou encore le *déplacement*³⁹ du deuxième par le premier impliquait qu'une intervention ciblant des mauvais traitements psychologiques, même si elle pouvait être appuyée au plan clinique, devait être évitée puisque n'étant pas considérée comme légitime au plan légal. Le caractère dominant du discours légal entraînait donc, dans la majorité des cas de cooccurrences et de contradictions, le déplacement du discours professionnel.

Le déplacement est la modalité de coexistence qui fut de loin la plus souvent observée dans le cas du discours managérial qui est venu lui aussi s'imposer au discours professionnel. Enfin, dans le cas du discours féministe, c'est lui qui est déplacé par le discours professionnel. Ici, nous nous arrêterons d'abord sur le déplacement du discours professionnel par les discours légal et managérial, deux discours dominants (Healy, 2014), puis nous reviendrons sur le déplacement du discours féministe par le discours professionnel. En particulier, comment expliquer que, malgré leur inadéquation avec à la fois la lecture clinique et les besoins des professionnels, ces discours maintiennent un tel statut et continuent d'imposer un fonctionnement pouvant s'avérer problématique? La notion d'effet de pouvoir, telle que conceptualisée par Foucault, est particulièrement intéressante pour appréhender cette contradiction en apparence si profonde. Pour Foucault, d'abord, le pouvoir n'est pas un élément tangible qu'une personne ou qu'une institution détient (Foucault, 1994). Le pouvoir, comme l'explique l'auteur, fonctionne à travers ses effets. Ainsi, le déplacement du discours professionnel est un effet de pouvoir, et plus particulièrement, un effet du pouvoir idéologique des systèmes (Fairclough et Fairclough, 2012). Comme pour la section précédente, l'effet du pouvoir idéologique, et ce qui permet à la fois de le reconnaître et de

³⁹ Il s'agit de la modalité de coexistence la moins dialogique, où un discours vient en supplanter un autre (*Ibid*).

le définir, réside dans la naturalisation de certaines croyances et valeurs qui sont toutefois questionnables sur le plan critique.

Arrêtons-nous d'abord à cet effet de pouvoir en regard du discours managérial. Comme cela a été explicité par Couturier et al. (2013), le discours managérial s'appuyant sur les principes de la NGP relève de divers a priori et préceptes qui sont à la fois les cibles et les postulats de ce mode de gestion et de gouvernance : la recherche de l'efficacité et la lutte au gaspillage de ressources (matériel, humaines, temporelles, etc.), l'importance de la standardisation des pratiques, le bien-fondé d'une stricte reddition de compte, le recours aux données probantes dans le choix des modalités d'intervention, etc. Ces éléments doivent être compris dans le développement du néolibéralisme économique dominant et de son influence sur l'organisation des services sociaux et de santé (Healy, 2014). Pour Healy (Ibid), il importe à cet égard de souligner, au-delà des postulats en apparence pragmatiques (Couturier et al., 2013) sur lesquels reposent la NGP, les postulats philosophiques qui en sont la source, en particulier la croyance en la liberté fondamentale de tout être humain, l'importance de la promotion et de la défense de cette liberté, et enfin, son lien intrinsèque avec la notion de responsabilité individuelle. Dit simplement, si nous sommes libres de choisir, nous sommes donc responsables de nos choix (Dardot et Laval, 2009). Cette notion binaire de liberté-responsabilité individuelle est à la fois la valeur et la croyance à la source de cette forme d'organisation du travail ayant fait suite au fordisme et au taylorisme et sur laquelle repose la NGP telle qu'intégrée au Québec (Bourque et al., 2018; Dardot et Laval, 2009; Hache, 2007). Nos résultats montrent toutefois que plusieurs des postulats philosophiques sur lesquels repose la NGP ne concordent pas avec l'expérience des personnes que nous avons rencontrées. Ainsi, sur papier du moins, les approches dérivées du Lean s'appuient sur une vision libérale de l'individu alliant liberté et responsabilité; elles font appel à la capacité d'agir des personnes et à leur capacité

d'engagement sur lesquels repose alors le fonctionnement optimal de l'ensemble de la production (Rouzaud, 2011). En regard de nos résultats, les situations qui font effectivement appel à l'engagement des intervenantEs sont rares dans la réalité quotidienne, comme en témoigne le déplacement de leur discours professionnel par les injonctions managériales à la fois paradoxales et inadaptées. Il s'agit pour nous d'un bel exemple de l'effet du pouvoir idéologique du discours managérial en protection de la jeunesse qui vient donner une apparence de légitimité au déplacement du discours professionnel des intervenantEs qui y pratiquent. En effet, il apparaît tout à fait questionnable sur le plan critique que de telles contradictions et malaises présents dans le quotidien des intervenantEs n'apportent pas, par exemple, une profonde remise en question de la pertinence d'une telle approche de gestion. En particulier, comment les objectifs poursuivis ont-ils pu dériver au point où le jugement clinique soit ainsi relégué au second plan? D'ailleurs, nos résultats vont dans le même sens que d'autres recherches ayant mis en exergue plusieurs difficultés, entre autres sur le plan émotionnel, pour les intervenantEs de protection de la jeunesse (Le Pain et al., 2021). En particulier, les intervenantEs rencontrés dans l'étude de Le Pain et al. (2021) ont nommé « une forme de logique de productivité industrialisée qui provoque un choc normatif sur le plan de la qualité du travail en regard de normes professionnelles » (p. 156). On voit bien ici un processus caractéristique de la NGP qui « opère un glissement dans la conception des services, qui ne sont plus considérés comme un « acte individuel », mais plutôt comme le « produit d'un système organisé » (Castel et Merle, 2002, p. 339) » (Couturier et al., 2013, p. 114). Il y a, en fait, « déplacement partiel du lieu de décision de l'action professionnelle » (Couturier et al., 2013, p. 119).

Pour revenir sur la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public, il importe donc de souligner que sa transformation à l'étape de l'application du plan d'action est

influencée par les effets de pouvoir idéologique d'un discours qui est, au niveau de son développement historique, sociologique et conceptuel, en tous points dissocié du problème ciblé. Qui plus est, le discours managérial étant aussi perçu comme indépendant du problème ciblé, son influence potentielle a largement été ignorée aux étapes précédentes de la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public⁴⁰. En ce sens, les effets du discours managérial sur la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public sont particulièrement insidieux puisqu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un exercice délibératif les prenant en considération. La conséquence étant alors qu'aucune alternative, aucune option autre, n'a été présentée (Fairclough et Fairclough, 2012). Cet élément rappelle d'ailleurs la troisième dimension du pouvoir proposée par Luke (2005) et résumée par Fairclough et Fairclough (2012) dans les termes suivants : « The third dimension adds therefore the (non-intentional) effects of group behavior, institutional practices and systems in limiting the scope of decision-making » (p. 113).

En effet, dans les débats, les questions touchant l'organisation des services étaient présentées comme largement secondaire et relevant d'un autre projet de loi touchant la restructuration des services sociaux québécois et qui visait essentiellement « que le bon service soit rendu à la bonne personne au bon moment »⁴¹. Nous y voyons là un bel exemple de but présenté comme un fait, un aspect soulignant la rhétorique problématique de la construction argumentaire sur le plan de l'analyse critique proposée par Fairclough et Fairclough (2012). En effet, nous ne pouvons être contre cette proposition, et en ce sens, il est donc impossible de délibérer sur les buts poursuivis

⁴⁰ Des revendications orientées pour reconnaître l'importance d'une marge de manœuvre suffisante dans l'intervention en situation de mauvais traitements psychologiques ont été associées à la représentation sociale émancipées des parents maltraitants à l'étape de l'élaboration d'un plan d'action formel pour contrer le problème. Toutefois, tel qu'explicité dans le deuxième article, ces revendications touchaient des débats d'ordre légal, entre autres les durées maximales de placement, et non les aspects propres au discours managérial.

⁴¹ Cet adage est tiré des archives parlementaires et a été employé à plusieurs reprises par la ministre Delisle pour résumer la posture du gouvernement en place à l'époque.

qui sont alors présentés comme des faits. Toutefois, en regard de l'influence majeure du discours managérial dans les pratiques, il nous apparaît évident que ses effets potentiellement délétères ont été largement évacués des débats, et ce, de façon erronée. Le fait que les principes managériaux de l'organisation du travail imposés à la protection de la jeunesse soient discutés d'une manière qui soit détachée des problèmes sur lesquels ils s'appliquent est donc un problème qui vient largement colorer la carrière des mauvais traitements psychologiques, et autres situations de maltraitance envers les enfants, en tant que problème public.

L'effet de pouvoir observé en lien avec le discours légal est lui aussi lié à son pouvoir idéologique. Celui-ci s'explique toutefois quelque peu différemment. En effet, le discours légal, s'il présente diverses limites, est aussi le discours sur lequel repose entièrement la légitimité de la protection de la jeunesse. Justifiant, en la cadran, l'intervention de l'État dans la vie privée des familles, il se présente aussi comme le rempart pour la protection des droits et libertés fondamentales des individus et des familles, dont le droit à la vie privée et à la non-ingérence induite de l'État (Joyal, 2000; 2002).

Dans le mode de validité du droit, la factualité propre à la *mise en exécution* du droit par l'État est liée à la force constitutive de la légitimité d'une procédure de *législation* qui prétend à la rationalité dans la mesure où elle garantit la liberté. (Habermas, 1992, p.42)

Rappelons ici que les lois d'exception telles que la LPJ sont extrêmement rares dans les sociétés libérales comme la nôtre et que leur application repose donc sur la croyance profonde que, dans certaines situations, l'intervention de l'État s'avère absolument nécessaire (Joyal et Provost, 2000). Enfin, le pouvoir idéologique du discours légal repose d'une part sur l'adhésion aux valeurs qu'il défend, mais surtout dans la confiance en l'appareil judiciaire. En effet, pour Habermas (1998), ce n'est « que dans le langage du droit que les messages à contenu normatif peuvent circuler à l'échelle de la société dans son ensemble [...] » (p. 70) puisqu'il repose sur une double croyance

dans sa légitimité et sa factualité. Celle-ci est alors portée par les intervenantEs qui sont investiEs de la mission légale de protéger les enfants. Enfin, les intervenantEs continuent d'adhérer pleinement à cette mission même lorsque l'appareil légal contredit leur discours professionnel, ce qui se manifeste à la fois dans la prévalence sélective du discours légal et le déplacement du discours professionnel. Il est intéressant de constater que, même lorsqu'un certain malaise pouvait être exprimé, l'adhésion et la croyance quant à la légitimité de la domination du discours légal demeuraient entières. Ce qui constitue un contraste important par rapport au discours managérial.

Néanmoins, dans les deux cas, l'aspect posant un problème est l'hermétisme entraîné par les effets de pouvoir de ces deux discours dominants face à des lectures divergentes des situations et de l'application du plan d'action qu'est la LPJ dans les situations de mauvais traitements psychologiques.

En termes de construction sociale du problème public, ce constat est non négligeable et montre l'importance de prendre en considération l'influence du contexte et en particulier du contexte discursif dans l'application des plans d'action et de leur capacité de contrer les problèmes qu'ils ciblent. Comme à l'étape précédente du modèle de Blumer, nos analyses nous amènent à nuancer en raffinant les propositions de l'auteur en montrant que dans le cas des mauvais traitements psychologiques, ce n'est pas tant la définition du problème ciblé qui fait l'objet d'une transformation lors de l'application du plan d'action. Plutôt, l'étude de sa carrière met en lumière des enjeux extérieurs au problème des mauvais traitements psychologiques lui-même et qui, sans en changer la définition, viennent néanmoins transformer en profondeur la portée et la nature des actions qui vont cibler ce problème.

D'ailleurs, cette remarque nous amène à revenir sur les occurrences de déplacement du discours féministe, seul cas où c'est le discours professionnel qui avait un ascendant. À nouveau, nous y

voyons un effet de pouvoir, celui-là beaucoup plus proche du pouvoir symbolique tel que conceptualité par Bourdieu (1977) et qui se traduit à travers sa méconnaissance-reconnaissance dans les pratiques, en particulier lorsque les injonctions véhiculées ne sont pas perçues comme des normes par ceux qui les appliquent (De Singly, 2007).

Nous avons discuté, dans le troisième article, des enjeux liés à l'intervention dans les situations d'exposition à la violence conjugale et de violence post-séparation très souvent vues comme des conflits sévères de séparation. Dans la prochaine section, nous reviendrons sur ces enjeux. Ici, nous souhaitons aussi revenir sur les implications liées à la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public n'ayant pas été abordé jusqu'à présent dans la discussion. En particulier, la notion d'exposition à la violence conjugale en tant que forme de mauvais traitements psychologiques a fait l'objet de revendications spécifiques à l'étape de la formation du plan d'action n'ayant pas donné de suite. Ces revendications étaient appuyées sur des représentations sociales du problème associé au discours féministe et identifiées comme polémiques. La non-réponse dont elles ont fait l'objet est toutefois très similaire au traitement effectivement réservé au discours féministe dans les pratiques. Comme si l'exposition à la violence conjugale faisait l'objet d'une sous-carrière intimement liée à celle de la violence conjugale. D'ailleurs, rappelons que lors de l'adoption des modifications apportées à la LPJ en 2006, la demande pour l'intégration d'une définition de la violence conjugale à la Loi a été refusée. La demande pour qu'une définition de l'exposition à la violence conjugale distincte soit adoptée a été refusée. La demande pour qu'une reconnaissance formelle de la plus grande vulnérabilité des mères à la violence conjugale soit effectuée a été refusée.

Ici, les propos de Blumer soulignant le caractère hautement sélectif du processus de construction collective des problèmes publics sont particulièrement pertinents. En effet, tous les éléments

susmentionnés ont ainsi fait l'objet d'une sélection dans la carrière des mauvais traitements psychologiques, une sélection de laquelle a résulté l'intégration indifférenciée de l'exposition à la violence conjugale à la définition formelle des mauvais traitements psychologiques retenue dans la LPJ. Ce refus d'ouverture face à une perspective offrant une lecture différente de la vulnérabilité parentale, d'une part, et du type de mauvais traitement subi par les enfants est loin d'être anodin et apporte selon nous un éclairage intéressant sur l'application du plan d'action et ses limites.

Aussi, même si les intervenantEs rencontréEs ne sont pas au courant des débats ayant spécifiquement touché l'exposition à la violence conjugale, le déplacement du discours féministe identifié dans les propos reflète les mêmes effets de pouvoir symbolique explicités par Bourdieu (1977). À commencer par la reproduction d'un ordre gnoséologique basé sur le conformisme logique, c'est-à-dire « une conception homogène du temps, de l'espace, du nombre, de la cause, qui rend l'accord possible entre les intelligences » (Durkheim dans Bourdieu, 1977, p. 407). Pour Bourdieu (1977), le sens immédiat du problème, ici l'exposition à la violence conjugale, ainsi établi constitue des symboles qui rendent possibles le « consensus sur le sens du monde social qui contribue fondamentalement à la reproduction de l'ordre social [où] l'intégration « logique » est la condition de l'intégration « morale » » (Bourdieu, 1977, p. 408).

C'est ainsi que la lecture du problème de l'exposition à la violence conjugale associée à la vulnérabilité maternelle et à la définition féministe de la violence conjugale s'en trouve, bien plus arbitrairement que logiquement, intégrée à une proposition polémique, vouée en quelque sorte à être en opposition à la lecture dominante de la vulnérabilité parentale reposant largement sur la notion de responsabilité individuelle. Comme le dit si bien Bourdieu (1977) :

L'effet proprement idéologique consiste précisément dans l'imposition de systèmes de classement politiques sous les apparences légitimes de taxinomies philosophiques, religieuses, juridiques, etc. Les systèmes symboliques doivent leur force propre au fait que

les rapports de force qui s'y expriment ne s'y manifestent que sous la forme méconnaissable de rapports de sens (déplacement). (p.410)

À l'étape de l'application du plan d'action, le déplacement du discours féministe observé est ainsi un effet du pouvoir symbolique qui se définit « dans et par une relation déterminée entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le subissent, c'est-à-dire dans la structure même du champ où se produit et se reproduit *la croyance* » (Bourdieu, 1977, p.410). Ce faisant, l'ordre sociosexué à travers lequel les femmes sont subordonnées à des normes les responsabilisant des violences et injustices dont elles font l'objet et dont elles sont les victimes est maintenu. En s'appuyant sur des principes de parentalité normative et sur la méconnaissance de l'aspect arbitraire de ces normes, le pouvoir symbolique donne ainsi une forme de légitimité aux inégalités sociales.

Il est intéressant de souligner que ces effets de pouvoir symbolique sont aussi présents dans le cas du déplacement du discours professionnel par les discours managérial et légal. Ce qui souligne l'influence majeure des enjeux de pouvoir idéologique et symbolique dans la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public. Des distinctions importantes sont néanmoins à apporter en regard des implications de ces réflexions et observations pour les pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques. Celles-ci font l'objet de la prochaine et dernière section de ce chapitre.

3.4. Implications pour la pratique – retour sur les enjeux liés aux pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques

3.4.1. Enjeux quant à la prévalence des mauvais traitements psychologiques

En premier lieu, nos résultats vont dans le même sens que les propos de plusieurs auteurs pour qui les mauvais traitements psychologiques sont sous-représentés dans les statistiques des services de protection de l'enfance, en Amérique du Nord et ailleurs (Baker et al., 2021; Brassard et al., 2020;

Malo et al., 2017). Nos résultats, en particulier ceux qui sont présentés dans le troisième article de cette thèse, montrent en fait que même aux étapes les plus avancées du processus de sélection des situations qui sont jugées comme nécessitant une intervention de protection, à savoir l'évaluation des signalements reçus, des barrières importantes existent quant à la reconnaissance légale de cette problématique. Le fait que des situations jugées problématiques du point de vue professionnel et selon les critères cliniques des intervenantEs soient écartées en raison de critères strictement légaux peut s'avérer grave pour un grand nombre d'enfants, tout particulièrement dans un contexte où les services aux familles manquent. D'ailleurs, cet état de fait n'est pas non plus sans rappeler des données canadiennes soulignant la forte récurrence des signalements des situations de mauvais traitements psychologiques (Chamberland et al., 2011). D'autre part, les résultats obtenus auprès des intervenantEs montrent surtout à quel point ils doivent quotidiennement faire face à des dilemmes irréconciliables entre des exigences légales, managériales et celles relevant de leur discours professionnel dans l'intervention en situation de mauvais traitements psychologiques, dilemmes dont la résolution passe, comme nous l'avons explicité plus haut, le plus souvent par le déplacement de ce dernier et indépendamment des interventions qu'il aurait pu entraîner auprès des enfants.

Les mauvais traitements psychologiques sont toutefois une problématique en augmentation constante depuis 1998 (Hélie et al., 2017). Des données récentes indiquent aussi que l'augmentation du stress parental vécu durant la pandémie de Covid-19 a été associée à une augmentation des pratiques psychologiquement maltraitantes (Cappa et Jipon, 2021; Connell et Strambler, 2021; Lawson et al., 2020) et une augmentation marquée des conflits entre parents et enfants (Gadernann et al., 2021).

En lien avec la prévalence des mauvais traitements psychologiques, il faut enfin souligner que la

forme la plus souvent retenue, et de loin, est l'exposition à la violence conjugale et depuis quelques années, le conflit sévère de séparation. Les enjeux liés spécifiquement à ces formes de mauvais traitements psychologiques font l'objet d'une sous-section séparée.

3.4.2. Enjeux liés aux pratiques en situation d'exposition à la violence conjugale et de conflits sévères de séparation

Comme nous l'avons expliqué plus tôt, l'exposition à la violence conjugale est la seule forme de mauvais traitements psychologiques ayant fait l'objet d'interventions spécifiques et controversées dans les données lors des audiences en commission parlementaire précédant l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ. Par controversées, nous entendons ici le fait que l'exposition à la violence conjugale a fait l'objet de revendications distinctes qui s'appuyaient sur une remise en question de la définition adoptée, des représentations du problème, et des recommandations pour que des pratiques distinctes et spécialisées soient développées et mises en place. Ce qui n'était pas le cas des autres formes de mauvais traitements psychologiques énumérées dans la LPJ. Qui plus est, l'exposition à la violence conjugale et le conflit sévère de séparation sont aussi les seules formes de mauvais traitements psychologiques sur lesquelles les personnes rencontrées ont insisté de s'entretenir. Ces éléments sont cohérents avec la littérature qui souligne la très grande complexité de l'intervention dans ces situations, d'une part, ainsi que l'existence de postures extrêmement divergentes tant au plan théorique que pratique, d'autre part (Godbout et al., 2018; Plante, 2018).

Comme nous l'avons documenté dans le deuxième article, la représentation sociale associée aux mères victimes de violence conjugale constitue une représentation polémique. Elle se positionne en opposition formelle et forte avec la représentation hégémonique et revendique des actions qui sont radicalement opposées à la lecture dominante du problème. L'une et l'autre entretiennent un

rapport d'exclusion sur le plan dialogique, ce qui s'avère toutefois et malheureusement extrêmement problématique pour la recherche et le développement éventuel d'interventions plus sensibles à cette problématique. D'ailleurs, le fait que les dernières modifications apportées et qui entreront en vigueur en 2023 n'incluent toujours pas de définition de la violence conjugale apparaît comme le reflet potentiel de l'impasse dialogique (Gillespie, 2008) qui existe entre ces deux perspectives représentationnelles. Aussi, les travaux qui tentent d'aborder et d'amener un regard sur la vulnérabilité parentale différent, plus proche de l'idée d'une vulnérabilité universelle, s'appuient sur des modèles écologiques et systémiques qui sont eux aussi critiqués par les perspectives féministes radicales. Les nombreuses recherches et travaux qui existent sur le sujet des difficultés liées à la collaboration intersectorielle font déjà état des limites majeures des pratiques de la protection de la jeunesse (ex. : Lapierre et Côté, 2011). Nos résultats jettent un regard différent sur ces difficultés en mettant en lumière l'impasse dialogique entre les représentations sociales des parents concernés par la LPJ. Cet aspect est hautement problématique du point de vue de la protection des femmes victimes de violence conjugale. L'enjeu principal au niveau des pratiques concerne la responsabilisation des femmes victimes de violence conjugale, leur revictimisation et le risque accru d'une augmentation des violences dont elles sont victimes suite à l'intervention de la protection de la jeunesse. Diverses recherches ont déjà souligné les limites de l'intervention de la protection de la jeunesse dans les situations de violence conjugale, allant même jusqu'à faire état d'un court-circuitage des stratégies défensives mises en place par les femmes et d'autres organismes pour se protéger elles-mêmes et protéger leurs enfants (Dubé et al., 2020; Frenette et al., 2018).

À cet égard, nos résultats peuvent en choquer plusieurs. Toutefois, nous ne souhaitons pas pour autant nous étendre sur un jugement lapidaire des pratiques à la protection de la jeunesse en

contexte de violence conjugale. Plutôt, nous avons tenté de répondre à la question suivante : pourquoi un tel hermétisme? À la lumière de nos résultats, nous émettons l'hypothèse que la représentation hégémonique du parent dangereux et responsable remplit une fonction de protection identitaire trop importante, d'une part, et trop fragile pour être secouée. La violence conjugale est alors intégrée à la liste des facteurs de vulnérabilité parentale et vue comme une défaillance du système familial se rapportant ultimement à la responsabilité de tout un chacun dans la mauvaise gestion du conflit. Nous y reviendrons dans la prochaine section.

3.4.3. Enjeux quant à la pertinence des services mis en place

L'ensemble de nos données permettent de constater qu'il y a une attention excessive portée aux interventions coercitives, à la judiciarisation et à la possibilité d'un retrait de l'enfant de son milieu familial (Cross et Hershkowitz, 2017; Malo et al., 2017). Les représentations sociales hégémoniques des parents dangereux, alimentées par l'ancrage et l'objectivation médiatique de la maltraitance dans la peur et l'indignation morale, jouent alors un rôle tout à la fois de protection et justifient des interventions portées sur le contrôle des populations ciblées, la surveillance, et alimentent un imaginaire tourné vers les interventions les plus drastiques. Il en résulte toutefois un vacuum pour les autres situations où des interventions visant à soutenir les familles dans le rétablissement ou l'établissement d'une dynamique bienveillante seraient à préconiser. D'ailleurs, les données pertinentes sur les interventions à privilégier et différenciées en fonction des formes de mauvais traitements psychologiques font cruellement défaut dans la littérature. À titre d'exemple, citons le plus récent manuel Wiley « *What Works in Child Maltreatment* » dans lequel, outre un chapitre concernant l'exposition à la violence conjugale, l'intervention touchant spécifiquement les mauvais traitements psychologiques brille par son absence (Dixon et al., 2017). Le modèle conceptuel développé par Glaser (2002; 2011), repris dans Dejong et al. (2021) s'avère

utile et propose des pistes d'intervention intéressantes et différenciées en regard de la dynamique en place. Le tableau suivant présente un résumé des facteurs de risque parentaux qui sont priorisés en regard de la catégorie de mauvais traitements psychologiques présente et montre que chacune de ces catégories requiert un style d'intervention différencié.

Tableau 3. Exemples d'interventions en regard des facteurs de risque parentaux et de la catégorie de mauvais traitements psychologiques

Catégorie	Facteurs de risque à prioriser	Interventions à préconiser
Non-disponibilité émotionnelle du parent	Parents aux prises avec des difficultés qui font obstacle à l'attention et à la réponse aux besoins psychologique de l'enfant. Ex : Problèmes de santé mentale ; problèmes de dépendance ; violence conjugale ; surmenage au travail	Devraient initialement cibler les facteurs de risques parentaux et être suivies d'un travail ciblant directement les interactions parents-enfant. Ex : psychothérapie parent-enfant.
Attributions négatives à l'endroit de l'enfant	L'hostilité des parents est souvent associée à des croyances quant au tempérament et à la personnalité de l'enfant qui sont difficiles à défaire	Interventions qui nécessitent beaucoup de tact, exploration avec le parent du point de vue potentiel de l'enfant à son endroit et des avantages potentiel de s'engager dans un style d'interaction plus positif. Ces parents présentent souvent beaucoup de résistance à l'intervention et s'engagent difficilement dans des formations (ex. : entraînement aux habiletés parentales).
Attentes inappropriées, parentalité inconsistante ou exagérément sévère, exposition à la violence conjugale	Dynamique souvent associée à une méconnaissance des étapes de développement normales d'un enfant et de ses besoins, du besoin de recevoir un encadrement qui soit prévisible et cohérent ainsi que des effets de la violence conjugale sur l'enfant	Les programmes d'entraînement et de formation pour le développement des habiletés parentales sont recommandés. Dans le cas de la violence conjugale, voir les interventions à préconiser dans la première catégorie. Celles-ci doivent être priorisées.
Utilisation de l'enfant pour répondre aux besoins du parent	Incapacité des parents à distinguer la réalité de l'enfant de leurs propres vœux et souhaits, l'enfant est utilisé telle projection virtuelle du parent pour répondre à ses besoins.	Interventions qui nécessitent beaucoup de tact et de sensibilité ; Exploration avec le parent des enjeux potentiellement non résolus et liés à des mauvais traitements vécus dans sa propre enfance ; Exploration des

	Cette dynamique peut se produire dans les cas de conflits sévères de séparation. Le syndrome de Munchhausen par procuration est un autre exemple.	facteurs pouvant expliquer le maintien de ce type d'interaction parent-enfant, les gains potentiels associés ainsi que les implications potentielles d'un changement à ces interactions pour le système en place ; Amener le parent à explorer et considérer le point de vue de l'enfant dans l'interaction (ex. : son rapport à l'autre parent).
Incapacité à promouvoir la socialisation adéquate de l'enfant	Parents qui n'ont généralement pas conscience des effets de la situation en place sur l'enfant et son expérience de socialisation en dehors de la famille. Des facteurs culturels peuvent aussi jouer un rôle important dans ce type de dynamiques.	Le travail de concert entre différents organismes est recommandé. Dépendamment des problématiques présentes, le recours à des services spécialisés est aussi recommandé (ex. : dépendance, santé mentale, violence conjugale, etc.)

Inspiré de Dejong et al. (2021) et Glaser (2002; 2011)

Dans tous les cas, les auteurs expliquent que la capacité d'introspection des parents, leur degré de reconnaissance du problème et leur volonté d'apporter des changements sont cruciaux dans la réussite potentielle de l'intervention et le niveau d'ingérence à adopter en vue de protéger les enfants (Dejong et al., 2021). Ils ajoutent aussi qu'une intervention ciblant uniquement les parents sera insuffisante, tout autant qu'une intervention ciblant uniquement les enfants. En s'inspirant des approches systémiques, les auteurs suggèrent alors que le plus grand travail doit cibler le système parents-enfants, dans une optique à la fois multidisciplinaire et coordonnée. Dans plusieurs cas, une approche modulaire peut être adoptée en ciblant des objectifs formulés comme des étapes organisées en fonction de leur degré d'urgence et de leur atteignabilité (Ibid). Enfin, pour Glaser (2011), l'intervention dans les situations de mauvais traitements psychologiques devrait en être une qui vise la protection des enfants, plus qu'une de réaction à leur compromission.

À ces pistes d'intervention, nous ajouterions des précisions quant à l'importance de distinguer les situations de violence conjugale et de violence conjugale post-séparation des situations de conflits

sévères de séparation. À ce sujet, plusieurs auteurs réfèrent à la typologie proposée par Johnson (2008) (voir aussi Kelly et Johnson, 2008) pour distinguer la violence conjugale des autres formes de violences potentielles dans les relations intimes (Godbout et al., 2016; Malo et al., 2018; Platt et al., 2016).

Enfin, la notion d'aliénation parentale en est une particulièrement controversée, autant au plan conceptuel que sur le plan de l'intervention. Ce concept, critiqué depuis sa première proposition par le psychiatre Richard Gardner en 1985, a été discrédité par un grand nombre de professionnels, en particulier dans le domaine de la santé mentale en raison du manque de recherche empirique le soutenant (Platt et al., 2016). Il n'a d'ailleurs pas été inclus à la plus récente version du DSM (DSM-V). Il continue néanmoins d'être employé en protection de la jeunesse et dans les décisions rendues à la cour de la famille, au Québec et ailleurs (voir Zaccour, 2017 pour un portrait détaillé de la situation au Québec). Platt et al. (2016) avancent toutefois plusieurs mises en garde quant à l'intervention, à commencer par l'importance de distinguer l'aliénation parentale du rejet légitime d'un parent par un enfant. Plusieurs raisons peuvent en effet amener un enfant à rejeter un parent et sont documentées dans des recherches empiriques sur le sujet. Par exemple, un enfant ayant été témoin ou exposé à la violence conjugale peut rejeter le parent violent sans y avoir été encouragé (Walker et Shapiro, 2010). Dans la même étude, certains enfants rejetaient le parent qu'ils considéraient responsable de la séparation ou du divorce (Ibid). Dans une autre recherche, Drozd et Olises (2004) avaient aussi observé plusieurs facteurs pouvant entraîner le rejet d'un parent incluant des variations développementales normales, du mauvais parentage ainsi que des mauvais traitements.

Enfin, l'aliénation parentale doit aussi être distinguée de comportements parentaux protecteurs. À nouveau, si une évaluation rigoureuse des causes sous-jacentes au rejet d'un parent par l'enfant

n'est pas effectuée, les interventions préconisées risquent de re-victimiser l'enfant qui sera alors forcé de maintenir des contacts avec un adulte l'ayant traumatisé. Comme l'indiquent Platt et al. (2016), trop souvent « [...] les partisans de l'aliénation parentale veillent à ce que le rejet d'un parent ne soit jamais "justifié", même dans des circonstances où les allégations d'abus sont fondées » (p.321, *trad.libre*). Plus récemment, les controverses entourant l'aliénation parentale ont aussi amené la *American Professional Society on the Abuse of Children* (APSAC) à annoncer une révision de leur définition des mauvais traitements psychologiques visant à la distinguer de cette notion qui, selon eux, mènent trop souvent à des interventions mal informées (APSAC, 2019).

Quant aux pratiques à mettre en place dans les cas d'exposition à la violence conjugale, soulignons d'abord le fait que leur qualité dépend en grande partie de la collaboration intersectorielle entre organismes n'ayant pas nécessairement les mêmes visions ou intérêts (Lessard, 2014; Plante, 2018; Plante, 2017). Comme l'indique Glaser (2002, 2011), la non-disponibilité émotionnelle du parent exige que l'on s'y attarde d'abord de façon individuelle, une intervention qui peut se faire parallèlement à une pratique individuelle ou de groupe auprès de l'enfant. Les recommandations de Glaser repris dans Dejong et al., 2021 ne sont pas sans rappeler la pratique développée en maison d'hébergement qui commence par faire une nette distinction entre la femme et la mère de façon à pouvoir adopter une pratique bienveillante envers la femme, prenant en compte ses traumatismes et s'insérant dans une analyse sociale plus large de la violence faite aux femmes, permettant de réinvestir la relation mère-enfant avec plus de confiance et cohérence (Racicot et al., 2009). Ainsi, plusieurs programmes d'intervention ciblant l'exposition à la violence conjugale s'appuyant sur l'approche féministe incluent un volet mère, un volet enfant ainsi qu'un volet mère-enfant (Savard et Zaouche Gaudron, 2013). D'autres programmes s'appuient quant à eux sur l'approche cognitivo-comportementale, psychoéducationnelle, de l'apprentissage social ou l'approche systémique

(Ibid). Malgré des disparités théoriques importantes, les auteurs remarquent toutefois que les objectifs des programmes d'intervention en exposition à la violence conjugale sont relativement similaires et visent à limiter les facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection (Ibid). Dans le cas de l'intervention auprès des mères, il est toutefois important de noter que dans les situations de violence conjugale, présentes ou passées, l'approche systémique présente des limites importantes, entre autres la tendance à faire porter la responsabilité de la dynamique de violence sur l'ensemble des membres du système (Healy, 2014). Ce qui est l'inverse dans les situations de conflits sévères de séparation où une fine analyse de la dynamique systémique en place est à préconiser dès les débuts de l'intervention (Dejong et al., 2021; Glaser, 2011).

3.4.4. Enjeux liés à la participation potentielle des enfants et des parents à l'intervention

En dernier, c'est sans doute avec la question de la participation des parents, des enfants et des jeunes aux interventions de la protection de la jeunesse que les résultats de cette thèse sont les plus éclairants. La participation des parents, les approches inclusives et basées sur les forces font l'objet de recommandations depuis bon nombre d'années lorsqu'il est question des pratiques auprès des populations et familles vulnérables (voir (Boutanquoi et Lacharité, 2020). Plus récemment, le rapport Laurent plaideait lui aussi pour une meilleure collaboration entre les intervenantEs des services de protection de l'enfance et les populations desservies (Québec, 2021a). Toutefois, en observant la carrière des mauvais traitements psychologiques en tant que problème public, nous sommes à même de constater que les représentations sociales profondes auxquelles ce problème est associé remplissent un rôle de protection identitaire extrêmement prégnant dans les pratiques aujourd'hui et qui est maintenu grâce aux structures en place, tant organisationnelles que légales. La protection identitaire à la source de l'ancrage thématique de la maltraitance envers les enfants dans des oppositions fondamentales eux-nous ainsi que vie-mort permet à la représentation sociale

des parents dangereux de maintenir son statut hégémonique dans les débats, controverses et discussions qui touchent la protection de la jeunesse ainsi que dans les pratiques d'intervention.

En effet, bon nombre de travaux soulignent, par exemple, que l'intégration des principes des approches basées sur les forces demeure difficile à mettre en place, voire même superficiel pour les intervenantEs de la protection de la jeunesse (Saint-Jacques et al., 2009). Plus récemment, les travaux de Lafantaisie et al. (2020) soulignaient les habitudes institutionnalisées à la psychologisation des situations dans la définition des situations de négligence. L'individualisation des problèmes qui sont entièrement rapportés à la responsabilité parentale est ainsi reconnue comme une lecture dominante véhiculée par l'optique experte traditionnelle en protection de la jeunesse.

C'est aussi ce que divers auteurs ont associé à la vulnérabilité problématique, où les difficultés vécues par les familles sont d'abord lues à travers le prisme des défaillances parentales (Boutanquoi et Lacharité, 2020). D'autres auteurs ont élaboré le concept de parentalité, où l'attention est portée sur l'individu strictement à travers son identité de parent (Bastard, 2006; Parazelli, 2020; Pioli, 2006). Les limites des interventions basées sur une lecture priorisant la vulnérabilité dite problématique dont les écueils ont déjà été soulevés ailleurs et qui en s'attardant aux facteurs de risque ou de vulnérabilité reflète davantage la place que les personnes et familles ciblées occupent dans les rapports sociaux (Garrau, 2018).

Il s'avère donc reconnu que l'approche traditionnelle des difficultés familiales en protection de la jeunesse s'appuie sur une vulnérabilité problématique des défaillances parentales. De plus en plus de travaux recommandent de modifier les pratiques pour les amener vers une lecture plus bienveillante et universaliste des vulnérabilités familiales, lecture qui devrait à la fois permettre et s'appuyer sur une plus grande participation des parents et des enfants à l'intervention qui les

concernent. On recommande alors de modifier les représentations qui sont véhiculées dans l'institution de la protection de l'enfance et les représentations des professionnels qui y travaillent pour les inciter à faire évoluer leurs pratiques (Lafantaisie et al., 2020).

Les solutions proposées visent donc l'élaboration et l'adoption de pratiques plus inclusives, on explique alors qu'une approche en appelant davantage à la participation des parents est non seulement possible, mais souhaitable (Boutanquoi et Lacharité, 2020). Enfin, on recommande que d'autres formations soient données aux intervenantEs pour les sensibiliser à ces approches et les intégrer à leurs pratiques. À ces recommandations, nous ajoutons qu'une meilleure compréhension des dynamiques représentationnelles à la base même des lois et politiques sociales qui régissent les pratiques en protection de la jeunesse s'avère non seulement pertinente, mais nécessaire.

Cette thèse permet ainsi de mieux comprendre pourquoi les approches alternatives qui sont proposées, qui s'appuient largement sur la participation des parents et des enfants et des communautés à l'intervention, font face à des barrières implicites tenaces. En effet, comment amener des intervenantEs à intégrer des approches inclusives si la représentation sociale dominante, hégémonique, sur laquelle repose le texte légal censé guider leur procédure décisionnelle est celle d'une dangerosité parentale démonisée? Au plan formel et déontique, il en résulte que, lorsque les interventions ont lieu, c'est sur la base de la reconnaissance de cette dangerosité parentale dans des faits qui sont recevables au plan légal et qui du même souffle bloque la possibilité pour le parent de participer aux interventions et aux décisions qui le concernent puisqu'il a été reconnu comme cet autre duquel il faut se prémunir dans la défense des normes morales collectives et pour protéger les enfants. À l'inverse, lorsque le niveau de dangerosité est jugé moindre ou non recevable au plan légal, l'intervention n'est plus considérée comme légitime.

Ainsi, plus largement, du fait de leur fonction défensive qui est mise en exergue dans nos résultats,

nous voyons que les représentations sociales permettent de maintenir la stabilité dans l'intervention de la protection de la jeunesse, stabilité qui toutefois n'est pas nécessairement à même d'atteindre les objectifs formellement poursuivis par cette institution. Ceci permet de mieux comprendre pourquoi, malgré un constat largement répandu quant au fonctionnement insatisfaisant de l'institution de la protection de la jeunesse dans de nombreux pays occidentaux et régions, dont le Québec (Boutanquoi et Lacharité, 2020), les modifications nécessaires semblent si difficiles à mettre en place.

Selon nous, pour y parvenir, une meilleure compréhension des dynamiques identitaires profondes qui alimentent ces représentations de la vulnérabilité parentale est à la fois utile et probablement nécessaire pour apporter des changements profonds et innovants. Nous arguons en effet que, malgré toutes les meilleures volontés du monde, des modifications qui feraient l'économie d'une telle réflexion ne sauraient éviter une reproduction des mécanismes profonds et qui meublent l'inconscient collectif en lien avec la maltraitance envers les enfants. Cela nous rappelle les propos d'Habermas (1998) soulignant la forte tendance au conformisme qui se traduit dans les modifications législatives incapables de remplir l'objectif que la réforme avait initialement poursuivi. Il donne en exemple les lois visant les pratiques discriminantes envers certains groupes sociaux, comme les femmes, et qui, dans le but d'établir une plus grande égalité, en viennent à réaffirmer les divergences d'identité et de traitements entre citoyens. Ces tentatives sont aussi un effet et reflet de la rationalisation des mondes vécus par l'appareil judiciaire, mondes vécus soumis à la pression d'impératifs systémiques (Habermas, 1998). Pour l'auteur, d'ailleurs, les sociétés modernes qui sont fondées sur l'économie et le droit suggestif comme la nôtre sont face à un défi de taille :

Mais, du même coup, elle doit résoudre le problème de savoir comment la reproduction de la société peut, d'une façon générale, s'effectuer sur un terrain aussi fragile que celui des prétentions à la validité transcendant leur contexte. (p. 22)

Plus loin, il ajoute :

Les normes juridiques rendent possibles des communautés hautement artificielles, associations de sociétaires juridiques égaux et libres dont la cohésion tient à la fois à la menace de sanctions externes et à la supposition d'un accord rationnellement motivé. (p. 22)

Le visage de la maltraitance semble être en voie de changement et l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la LPJ tout comme les difficultés qui sont liées à l'intervention dans ces situations sont loin d'être anodines. Aussi, la démarcation entre le besoin de service et le besoin de protection appuyée sur des critères légaux est moins nette qu'il n'y paraît. La représentation du parent dangereux qui accompagne implicitement l'identification du besoin de protection, si elle permet de défendre les normes, morales et identités des groupes dominants, s'avère toutefois largement problématique lorsque vient le temps d'effectivement venir en aide aux populations ciblées et aux enfants que l'on souhaiterait protéger.

CONCLUSION

Nous avons vu, entre autres dans le dernier chapitre qui présente une discussion générale et transversale intégrant les résultats de chacune des étapes de la recherche, le rôle particulier des représentations associées au problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants à différentes étapes du développement de sa carrière en tant que problème public et dans notre appropriation collective du problème. Cette articulation théorique du modèle de Blumer avec la théorie des représentations sociales constitue une première contribution de cette thèse, ici au plan théorique.

Une contribution majeure de cette thèse concerne toutefois les pratiques d'intervention à la protection de la jeunesse. Elle a en effet permis de mettre en lumière des barrières implicites d'une grande importance lorsque vient le temps de comprendre les nombreux enjeux liés à ce domaine d'intervention, dont celui du renouvellement des pratiques. Au début de cette thèse, nous avons expliqué que les propositions de Hacking (1999) ont servi de filigrane intellectuel tout au long de ce travail. Nous nous permettons ici d'en faire le rappel. Pour lui, l'apport principal de tout travail s'attardant à la notion de construction sociale est utile dans la mesure où il permet de remettre en question ou même de débusquer ce qui, face à une problématique donnée, est pris pour acquis, est considéré comme inévitable ou fait partie de la trame de fond collective face au problème. En mettant en lumière qu'une de ces trames de fond concerne des représentations sociales des parents ancrées dans de profondes dynamiques d'altérisation symbolique et de protection identitaire, nous croyons que cette thèse apporte une réflexion essentielle dans le développement des pratiques futures. En particulier, elle jette un regard nouveau sur l'implantation si difficile de pratiques participatives dans ce contexte d'intervention, la difficile déjudiciarisation et les barrières sans nul doute sociétales à la mise en place de pratiques préventives. Bien que cette thèse ne porte pas

spécifiquement sur la détresse des intervenantEs, nous croyons qu'elle contribue aussi indirectement à mieux comprendre leur réalité ainsi que les injonctions largement paradoxales auxquelles ils et elles doivent faire face quotidiennement et qui dépassent de loin l'acquisition de connaissances ou de techniques d'intervention. Enfin, cette thèse permet aussi de mieux comprendre l'impasse que vivent certains parents, en particulier les femmes. En dernier lieu, et non le moindre, la place des enfants, de leur point de vue sur leur propre vécu est aussi concernée par nos résultats qui permettent de mieux comprendre le poids du tabou dont ils sont l'objet. Ces pistes de réflexion constituent autant d'hypothèses pertinentes pour des travaux futurs, mais s'accordent bien avec les propos de jeunes qui, au sortir de leur parcours dans la protection de la jeunesse, demandent d'avoir des modèles plus positifs, demandent qu'on leur donne espoir au lieu d'une étiquette, qu'on leur donne droit à une identité autre que celle « d'un enfant du système » (voir Québec, 2021a). Bref, que l'on travaille, collectivement, à s'approprier la problématique de la maltraitance envers les enfants, psychologique et autre, d'une manière qui permette à ceux qui sont touchés de continuer d'exister.

BIBLIOGRAPHIE

- Abric, J.-C. (1976). Jeux, conflits et représentations sociales. [Thèse d'Etat, Université de Provence]. Aix-en-Provence.
- Abric, J.-C. (1994). *Pratiques Sociales et Représentations*. PUF
- Albert, J. et Herbert, M. (2020). *Protection de l'enfance au Canada*. Encyclopédie Canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/protection-de-lenfance>
- American Professional Society on the Abuse of Children. (2019). *APSAC ANNOUNCES REVISIONS TO ITS DEFINITIONS OF PSYCHOLOGICAL MALTREATMENT*. <https://www.apsac.org/single-post/2019/08/16/apsac-announces-revisions-to-its-definitions-of-psychological-maltreatment-and-adds-a-cau>
- Apter, T. (2018). *The Dangerous Pleasures of Outrage*. Psychology Today. <https://www.psychologytoday.com/us/blog/domestic-intelligence/201803/the-dangerous-pleasures-outrage>
- Arendt, H. (1972). *Crisis of the republic*. Harcourt Brace and Company.
- Baker, A. J. L., Brassard, M. R. et Rosenzweig, J. (2021). Psychological maltreatment: Definition and reporting barriers among American professionals in the field of child abuse. *Child Abuse & Neglect*, 114, 104941. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2021.104941>
- Baker, A. J. L., Brassard, M. R., Schneiderman, M. S., Donnelly, L. J. et Bahl, A. (2011). How well do evidence-based universal parenting programs teach parents about psychological maltreatment? A program review. *Child Abuse & Neglect*, 35(10), 855-865. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.05.013>
- Bastard, B. (2006). Une nouvelle police de la parentalité? *Enfances, Familles, Générations*, (5), 1-9. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/015783ar>
- Bastian, B., Denson, T. F. et Haslam, N. (2013). The Roles of Dehumanization and Moral Outrage in Retributive Justice. *PLOS ONE*, 8(4), e61842. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0061842>
- Batel, S. (2012). Commentary on Re-presenting (and) Cognitive Polyphasia. *Papers on Social Representations*, 21, 10.11-10.15.
- Batel, S. (2012). Commentary on Re-presenting (and) Cognitive Polyphasia. *Papers on Social Representations*, 21, 10.1-10.15.
- Batel, S. et Castro, P. (2009). A Social Representations Approach to the Communication between Different Spheres: An Analysis of the Impacts of Two Discursive Formats. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 39(4), 415-433.
- Batel, S. et Castro, P. (2009). A Social Representations Approach to the Communication between Different Spheres: An Analysis of the Impacts of Two Discursive Formats. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 39(4), 415-433.
- Batson, C. D., Kennedy, C. L., Nord, L.-A., Stocks, E. L., Fleming, D. Y. A., Marzette, C. M., Lishner, D. A., Hayes, R. E., Kolchinsky, L. M. et Zerger, T. (2007). Anger at unfairness:

- is it moral outrage? *European Journal of Social Psychology*, 37(6), 1272-1285.
<https://doi.org/10.1002/ejsp.434>
- Beck, A. T. (1991). *Cognitive therapy and the emotional disorders*. Penguin.
- Beck, J. S. (2021). *Cognitive behavior therapy : basics and beyond*. The Guilford Press.
- Berger, P. et Luckmann, T. (2012). *La Construction sociale de la réalité* (3^e éd). Armand Colin.
- Bernheim, E. et Lebeke, C. (2014). De la mère « normale » : Normes, expertises et justice en protection de la jeunesse. *Enfances, Familles, Générations*, 20, 109-127.
<http://efg.revues.org/532>
- Biland, É. et Schütz, G. (2014). Tels pères, telles mères ? *Genèses*, 97(4). 26-46.
- Blumer, H. (1971). Social Problems as Collective Behavior. *Social Problems*, 18(3), 298-306.
<http://www.jstor.org/stable/799797>
- Blumer, H. et Riot, L. (2004). Les problèmes sociaux comme comportements collectifs. *Politix*, 17(67), 185-199. <https://doi.org/10.3406/polix.2004.1630>
- Bouffard, M. (2011). *L'institutionnalisation de l'enfance de la marge ; Le cas de l'école d'industrie de l'Hospice St-Joseph-de-la-Délivrance* [Mémoire, Université Laval].
- Bourdieu, P. (1977). Sur le pouvoir symbolique. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 32(3), 405-411. <https://doi.org/10.3406/ahess.1977.293828>
- Bourque, M., Grenier, J. et Bilodeau, D. (2018). Les réformes du réseau de la santé et des services sociaux: une impression de changement sur une vague de continuité. Dans M. Bourque (dir.), *Les services sociaux à l'ère managériale* (p. 13-34). PUL.
- Boutanquoi, M. et Lacharité, C. (2020). *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. PUFC - Presses Universitaires de Franche Comté.
- Bradbury, B. (1995). *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*. Boréal.
- Brassard, M. R., Hart, S. N. et Glaser, D. (2020). Psychological maltreatment: An international challenge to children's safety and well being. *Child Abuse Negl*, 104611.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104611>
- Brassard, M. R., Hart, S. N. et Glaser, D. (2020). Psychological maltreatment: An international challenge to children's safety and well being. *Child Abuse Negl*, 104611.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104611>
- Burlone, N. (2007). Le sens de la famille: réflexion autour du choix des instruments de politique familiale. *Économie et Solidarités*, 38(2), 105-121.
- Burlone, N. et Couture, J.-P. (2011). Gouvernance et choix des instruments de politique familiale: de la logique des systèmes au monde vécu. Dans C. Rouillard et N. Burlone (dir.), *L'État et la société civile sous le joug de la gouvernance* (p. 91-110). Presses de l'Université Laval.
- Caillaud, S., Bonnot, V., Ratiu, E. et Krauth-Gruber, S. (2015). How groups cope with collective responsibility for ecological problems: Symbolic coping and collective emotions. *Br J Soc Psychol*, 55(2), 297-317. <https://doi.org/10.1111/bjso.12126>

- Cambridge University Press. (2021). *Cambridge Dictionary*.
<https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/outrage>
- Cappa, C. et Jipon, I. (2021). COVID-19 and violence against children: A review of early studies. *Child abuse and neglect*, 116(2), 105053.
- Casanueva, C., Cross, T. P. et Ringeisen, H. (2008). Developmental needs and individualized family service plans among infants and toddlers in the child welfare systems. *Child Maltreatment*, 13, 245–258.
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale ; Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Presses de l'Université du Québec.
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale ; Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*. Montréal : PUQ.
- Chamberland, C., Fallon, B., Black, T. et Trcomé, N. (2011). Emotional maltreatment in Canada: prevalence, reporting and child welfare responses (CIS2). *Child Abuse Negl*, 35(10), 841-854. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.03.010>
- Chamberland, C., Fallon, B., Black, T., Trocmé, N. et Chabot, M. (2012). Correlates of Substantiated Emotional Maltreatment in the Second Canadian Incidence Study. *Journal of Family Violence*, 27(3), 201-213. <https://doi.org/10.1007/s10896-012-9414-8>
- Chamberland, C., Léveillé, S. et Trcomé, N. (2007). *Enfants à protéger, parents à aider ; Des univers à rapprocher*. Presses de l'Université du Québec. <https://www-deslibris-ca.proxy.bib.uottawa.ca/ID/422297>
- Cichocka, A. (2016). Understanding defensive and secure in-group positivity: The role of collective narcissism. *European Review of Social Psychology*, 27(1), 283-317.
<http://dx.doi.org/10.1080/10463283.2016.1252530>
- Clément, M.-È., Julien, D., Lévesque, S. et Flores, J. (2019). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4e édition de l'enquête*. . www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2018.pdf
- Cliche, M.-A. (1991). Morale chrétienne et double standard: Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec 1874-1972. *Histoire sociale*, 24(47), 85-125.
- Cliche, M.-A. (2007). *Maltraiter ou punir? : la violence envers les enfants dans les familles québécoises, 1850-1969*. . Boréal.
- Cliche, M.-A. (2011). *Fous, ivres ou méchants? : les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*. . Boréal.
- Cohen, S. (1972). *Folk devils and moral panics: The creation of the Mods and Rockers*. MacGibbon and Kee.
- Connell, C. M. et Strambler, M. J. (2021). Experiences With COVID-19 Stressors and Parents' Use of Neglectful, Harsh, and Positive Parenting Practices in the Northeastern United States. *Child Maltreatment*, 26(3), 255-266. <https://doi.org/10.1177/10775595211006465>
- Cook, D. T. (2012). « Pricing The Priceless Child »: A Wonderful Problematic. *The Journal of the History of Childhood and Youth*, 5(3), 468-473. <https://doi.org/10.1353/hcy.2012.0047>

- Couturier, Y., Gagnon, D. et Belzile, L. (2013). La nouvelle gestion publique en santé et services sociaux et l'émergence de la gestion de cas. *Éducation et sociétés*, 32(2), 109-122. <https://doi.org/10.3917/es.032.0109>
- Cradock, G. (2014). Who Owns Child Abuse? *Social Sciences*, 3(4), 854-870. <https://doi.org/10.3390/socsci3040854>
- Crane, J. (2015). 'The bones tell a story the child is too young or too frightened to tell': The Battered Child Syndrome in Post-war Britain and America. *Social History of Medicine*, 28(4), 767-788. <https://doi.org/10.1093/shm/hkv040>
- Cross, T. P. et Hershkowitz, I. (2017, Nov 2017). Psychology and child protection: Promoting widespread improvement in practice. *Psychology, Public Policy, and Law*, 23(4), 503-518. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1037/law0000141>
- Dardot, P. et Laval, C. (2009). La fabrique du sujet néolibéral. Dans P. Dardot et C. Laval (dir.), *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. (p. 402-456). La Découverte.
- Daudelin, G. (2001). Penser la connaissance de sens commun dans la modernité avancée. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 38(3), 293-308.
- Davie, N. (2006). Corps et délinquance juvénile en Angleterre dans les années 1830-1865: Le milieu remis en question. *Rev. D'histoire De L'enfance Irrégulière*, 8, 49-62, doi:10.4000/rhei.367.
- De la Sablonnière-Griffin, M. (2020). Les trajectoires de services des jeunes des Premières Nations et allochtones desservis par la protection de la jeunesse sur la Côte-Nord : Perspective sur la première récurrence de services. [Thèse de doctorat]. Université McGill.
- de la Sablonnière, É. et Fortin, A. (2010). Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant: Effet médiateur ou modérateur de la santé des mères ? [Marital violence and quality of the relation mother-child: Mediator effect or regulator of the health of the mothers.]. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, 42(4), 212-221. <https://doi.org/10.1037/a0017071>
- De Singly, F. (2007). *Sociologie de la famille contemporaine* (3^e éd.). Armand Colin.
- de Zavala, A. G., Cichocka, A., Eidelson, R. et Jayawickreme, N. (2009). Collective narcissism and its social consequences. *Journal of personality and social psychology*, 97(6), 1074-1096. doi:10.1037/a0016904
- Deaux, K. et Philogène, G. (2001). *Representations of the Social*. Blackwell Publishers.
- Dixon, L., Perkins, D. F., Hamilton-Giachritsis, C. et Craig, L. A. (2017). *The Wiley Handbook of What Works in Child Maltreatment; An Evidence-Based Approach to Assessment and Intervention in Child Protection*. Wiley Blackwell. <https://doi.org/10.1002/9781118976111>
- Dorvil, H. et Boucher-Guèvremont, S. (2013). Problèmes sociaux, populations marginalisées et travail social. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir.), *Le travail social : théorie, méthodologies et pratiques* (p. 19-45). PUQ.
- Drapeau, S.; Hélie, S.; Turcotte, D.; Châteauneuf, D.; Poirier, M.-A.; Saint-Jacques, M.-C.; Turcotte, G. (2015). *L'évaluation des Impacts de la Loi sur la Protection de la Jeunesse*:

Qu'en Est-il Huit ans Plus Tard? Rapport final soumis à la Direction des Jeunes et des Familles du MSSS, Québec, Centre de Recherche sur l'adaptation des Jeunes et des Familles à Risque, 76p.

http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/rapport_complet_elpj_2015.pdf

- Dubé, M., Plante, N., Riendeau, L., Côté, L., Chagnon, R., Cousineau, M.-M., & Lafrenière Abel, M. (2020). *L'engagement de ne pas troubler l'ordre public utilisé en matière de violence conjugale (article 810) : Que nous en disent des victimes ?* Montréal : RMFVVC ; SAC UQAM. Récupéré de <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/Rapport-Regroupement-violence-conjugale-810.pdf>
- Dumont, F. (1995). Approche des problèmes sociaux. [pp. 1-22]. Dans S. Cantin, S. Langlois, Y. Martin et F. Dumont (Dir.). *Traité des problèmes sociaux en bref*. Québec : Institut de la recherche sur la culture.
- Edleson, J. L. (1999). The Overlap Between Child Maltreatment and Woman Battering *Violence Against Women*, 5(2), 134-154.
- Egeland, B., Sroufe, L. A. et Erickson, M. (1983). The developmental consequence of different patterns of maltreatment. *Child Abuse Negl*, 7(4), 459-469. [https://doi.org/10.1016/0145-2134\(83\)90053-4](https://doi.org/10.1016/0145-2134(83)90053-4)
- English, D., Thompson, R., White, C. R. et Wilson, D. (2015). Why should child welfare pay more attention to emotional maltreatment? *Children and Youth Services Review*, 50, 53-63. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2015.01.010>
- Erickson, M. F. et Egeland, B. (1987, 1987/06/01). A Developmental View of the Psychological Consequences of Maltreatment. *School Psychology Review*, 16(2), 156-168. <https://doi.org/10.1080/02796015.1987.12085280>
- Fairclough, I. et Fairclough, N. (2012). *Political Discourse Analysis, A method for advanced students*. Routledge, Taylor and Francis Group.
- Fairclough, N. (2003). *Analysing discourse: textual analysis for social research*. Routledge.
- Fallon, B., Chabot, M., Fluke, J., Blackstock, C., MacLaurin, B., & Tonmyr, L. (2013). Placement decisions and disparities among Aboriginal children: Further analysis of the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect part A: Comparisons of the 1998 and 2003 surveys. *Child Abuse & Neglect*, 37(1), 47-60. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2012.10.001>
- Fallon, B., Lefebvre, R., Trocmé, N., Richard, K., Hélie, S., Montgomery, H. M., Bennett, M., Joh-Carnella, N., Saint-Girons, M., Filippelli, J., MacLaurin, B., Black, T., Esposito, T., King, B., Collin-Vézina, D., Dallaire, R., Gray, R., Levi, J., Orr, M., Petti, T., Thomas Prokop, S. et Soop, S. (2021). *Denouncing the continued overrepresentation of First Nations children in Canadian child welfare: Findings from the First Nations/Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2019*. Ontario: Assembly of First Nations.
- Featherstone, B. et Peckover, S. (2007). Letting them get away with it: Fathers, domestic violence and child welfare. *Critical Social Policy*, 27(2), 181-202. <https://doi.org/10.1177/0261018306075708>

- Fleury-Steiner, R. E., Miller, S. L., Maloney, S. et Bonistall Postel, E. (2016, January 1, 2016). "No Contact, Except . . .": Visitation Decisions in Protection Orders for Intimate Partner Abuse. *Feminist Criminology*, 11(1), 3-22. <https://doi.org/10.1177/1557085114554259>
- Fore, H. H. (2021, 2021/06/01/). Violence against children in the time of COVID-19: What we have learned, what remains unknown and the opportunities that lie ahead. *Child Abuse & Neglect*, 116, 104776. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104776>
- Foucault, M. (1994). Cours du 14 janvier 1976. Dans M. Foucault (dir.), *Dits et écrits* (vol. 2, p. 175-186). Gallimard.
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, È.-M., Chagnon, R., Cousineau, M.-M., Dubé, M., Lapierre, S., Sheehy, E., RMFVVC, FMHF, RQCALACS, CLES et Gagnon, C. (2018). *Femmes victimes de violence et syst me de justice p nale : exp riences, obstacles et pistes de solution*. http://sac.uqam.ca/upload/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf
- Gadermann, A. C., Thomson, K. C., Richardson, C. G., Gagné, M., McAuliffe, C., Hirani, S. et Jenkins, E. (2021). Examining the impacts of the COVID-19 pandemic on family mental health in Canada: findings from a national cross-sectional study. *BMJ Open*, 11(1), e042871. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2020-042871>
- Gagné, M.-H. (2001). Les pratiques parentales psychologiquement violentes : Une menace à la santé mentale. *Canadian journal of community mental health*, 20(1), 75-106. doi:10.7870/cjcmh-2001-0005
- Gagné, M.-H. et Bouchard, C. (2000). Validation sociale du construit "violence psychologique" dans le cas des enfants maltraités *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 17(2), 225-244. <http://www.jstor.org/stable/41669707>
- Gagné, M.-H. et Bouchard, C. (2001). Social Representations of Psychological Maltreatment of Children in Families [Les Représentations sociales de la violence psychologique faite aux enfants en milieu familial]. *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, (1), 61-77. <https://search.proquest.com/docview/60413272?accountid=14701>
- Garrau, M. (2018). *Politiques de la vulnérabilité*. CNRS éditions.
- Gelles, R. J. (1975). The Social Construction of Child Abuse. *American Journal of Orthopsychiatry*, 45(3), 363-371.
- Giddens, A. (1984). *The Constitution of Society*. Polity Press.
- Gilles, I., Bangerter, A., Clemence, A., Green, E. G., Krings, F., Mouton, A., Rigaud, D., Staerkle, C. et Wagner-Egger, P. (2013, Mar). Collective symbolic coping with disease threat and othering: a case study of avian influenza. *Br J Soc Psychol*, 52(1), 83-102. <https://doi.org/10.1111/j.2044-8309.2011.02048.x>
- Gillespie, A. (2008). Social Representations, Alternative Representations and Semantic Barriers. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 38(4), 375-391.
- Gilliom, J. (1996). *Surveillance, privacy, and the law: Employee drug testing and the politics of social control*. Ann Harbor : University of Michigan Press.
- Giroux, M.-M. (2014). *Le débat entourant la question du travail des enfants dans une société industrielle: le cas de la ville de Québec de 1885 à 1907*. [Mémoire de maîtrise, Université Laval].

- Glaser, D. (2002). Emotional abuse and neglect (psychological maltreatment): a conceptual framework. *Child Abuse & Neglect*, 26(6-7), 697-714.
[https://doi.org/http://dx.doi.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/10.1016/S0145-2134\(02\)00342-3](https://doi.org/http://dx.doi.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/10.1016/S0145-2134(02)00342-3)
- Glaser, D. (2011). How to deal with emotional abuse and neglect—Further development of a conceptual framework (FRAMEA). *Child Abuse & Neglect*, 35(10), 866-875.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.08.002>
- Glaser, D. et Prior, V. (1997). Is the Term Child Protection Applicable to Emotional Abuse? *Child Abuse Review*, 6(5), 315-329. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0852\(199712\)6:5<315::AID-CAR361>3.0.CO;2-A](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0852(199712)6:5<315::AID-CAR361>3.0.CO;2-A)
- Godbout, É., Saini, M. et Turbide, C. (2018). Les Conflits Sévères De Séparation : Le Point De Vue Et Les Besoins Des Intervenants En Protection De La Jeunesse. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 99-124. <https://doi.org/10.7202/1058186ar>
- Górska, P., Stefaniak, A., Malinowska, K., Lipowska, K., Marchlewska, M., Budziszewska, M. et Maciantowicz, O. (2020). Too great to act in solidarity: The negative relationship between collective narcissism and solidarity-based collective action. *European Journal of Social Psychology*, 50(3), 561-578. DOI: 10.1002/ejsp.2638
- Guay, C. et Grammond, S. (2010). À l'écoute des peuples autochtones ? Le processus d'adoption de la « loi 125 ». *Nouvelles pratiques sociales*. 23(1). 99–113.
<https://doi.org/10.7202/1003170ar>
- Guimelli, C. et Rouquette, M.-L. (2004). Étude structurale de la relation d'antonymie entre deux objets de représentation sociale : la sécurité vs l'insécurité. *Psychologie et Société*, 7, 71-87.
- Habermas, J. (1987/2013). *Théorie de l'agir communicationnel*. Fayard.
- Habermas, J. (1992). *Droit et démocratie ; Entre faits et normes*. Gallimard.
- Habermas, J. (1998). *Between facts and norms : contributions to a discourse theory of law and democracy*. MIT Press.
- Hache, É. (2007). La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? *Raisons politiques*, 28(4), 49-65. <https://doi.org/10.3917/rai.028.0049>
- Hacking, I. (1991). The Making and Molding of Child Abuse. *Critical Inquiry*, 17(2), 253-288.
- Hacking, I. (1999). *The social construction of what?* Harvard University Press.
- Hadarics, M., Szabó, Z. P. et Kende, A. (2020). The relationship between collective narcissism and group-based moral exclusion: The mediating role of intergroup threat and social distance. *Journal of Social and Political Psychology*, 8(2), 788-804.
<https://doi.org/10.5964/jspp.v8i2.1178>
- Haidt, J. (2003). The Moral Emotions. Dans R. J. Davidson, K. R. Scherer et H. H. Goldsmith (dir.), *Handbook of affective sciences* (p. 871-889). Oxford University Press.
- Hamby, S. L. (2014). *Battered Women's Protective Strategies ; Stronger Than You Know*. Oxford University Press.

- Hart, H. (1923). What is a social problem ? *The American Journal of Sociology*, 29(3), p. 345-352.
- Hart, S. N. et Brassard, M. R. (1991). Psychological maltreatment: Progress achieved. *Development and Psychopathology*, 3(1), 61-70.
<https://doi.org/10.1017/S0954579400005095>
- Hayes, B. (2012). Abusive Men's Indirect Control of Their Partner During the Process of Separation. *Journal of Family Violence*, 27(4), 333-344. <https://doi.org/10.1007/s10896-012-9428-2>
- He, A. S., Lizano, E. L. et Stahlschmidt, M. J. (2021). When doing the right thing feels wrong: Moral distress among child welfare caseworkers. *Children and Youth Services Review*, 122, 105914. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105914>
- Healy, K. (2014). *Social Work Theory in Context ; Creating Frameworks for Practice* (2e^e éd.). Palgrave Macmillan.
- Höijer, B. (2010). Emotional anchoring and objectification in the media reporting on climate change *Public Understanding of Science*, 19(6), 717-731.
<https://doi.org/10.1177/0963662509348863>
- Höijer, B. (2011). Social Representations Theory ; A New Theory for Media Research. *Nordicom Review*, 2, 3-16.
- Hokaköngäs, E. et Sakki, I. (2016). The Naturalized Nation: Anchoring, Objectification and Naturalized Social Representations of History. *Journal of Social and Political Psychology*, 4(2), 646-669. doi:10.5964/jcpp.v4i2.664
- Horowitz, E. (2014). "I was a child abuser!": What we read when we read about child abuse. *Psychology of Popular Media Culture*, 3(2), 79-96.
- Hotton, T. (2001). La violence conjugale après la séparation, *Juristat*, 21(7), 85-002-XIF.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/85-002-x2001007-fra.pdf?st=3nnGHcE8>
- Hubert (1991). L'approche constructiviste appliquée à la sociologie des problèmes sociaux: éléments d'un débat. *Recherches sociologiques*, 22(1-2), 21-31.
- Humphreys, C. et Absler, D. (2011). History repeating: child protection responses to domestic violence. *Child & Family Social Work*, 16(4), 464-473. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2011.00761.x>
- Jagannathan, R., & Camasso, M. J. (2011). The crucial role played by social outrage in efforts to reform child protective services. *Children and Youth Services Review*, 33(6), 894-900.
- Jagannathan, R., & Camasso, M. J. (2013). *Protecting children in the age of outrage: A new perspective on child protective services reform*. Oxford University Press.
- Jagannathan, R., & Camasso, M. J. (2017). Social outrage and organizational behavior: A national study of child protective service decisions. *Children and youth services review*, 77, 153-163.
- Janko. S. (1994). Vulnerable children, vulnerable families : the social construction of child abuse. Teachers College Press. [Thèse de doctorat. Université Colombia].

- Jodelet, D. (2006). Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. Dans V. Hass (dir.), *Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations* (p. 235-255). Les Presses universitaires de Rennes.
- Jodelet, D. (2008). Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales. *Connexions*, 89(1), 25-46.
- Jodelet, D. (2011). Dynamiques sociales et formes de la peur. *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 12(2). <https://doi.org/10.3917/nrp.012.0239>
- Jodelet, D. (2020). Uses and Misuses of Threats in the Public Sphere. In D. Jodelet, J. Vala & E. Drozda-Senkowska (eds.), *Societies Under Threat* (pp.13-25). Springer International Publishing.
- Joffe, H. (1999). *Risk and 'The Other'*. Cambridge University Press.
<http://ebookcentral.proquest.com/lib/ottawa/detail.action?docID=201616>
- Joffe, H. (2011). Othering of people and phenomena. *The encyclopedia of peace psychology*.
- Joffe, H. et Staerklé, C. (2007). The centrality of the self-control ethos in western aspersions regarding outgroups: A social representational approach to stereotype content. *Culture & Psychology*, 13(4), 395-418.
- Jovchelovitch, S. (2008). Reflections on the diversity of knowledge: power and dialogue in representational fields. Dans S. Japan (dir.), *Meaning in Action* (p. 23-36). Springer Japan.
- Jovchelovitch, S. et Priego-Hernandez, J. (2015). Cognitive polyphasia, knowledge encounters and public spheres. Dans G. Sammut, E. Andreouli, G. Gaskell et J. Valsiner (dir.), *The Cambridge Handbook of Social Representations* (p. 163-178). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/cbo9781107323650.014>
- Joyal, R. (1994). L'enfant et les lois: À la recherche d'un statut. *Cahiers québécois de démographie*, 23(2), 243-256. <https://doi.org/10.7202/010172ar>
- Joyal, R. (2000). *Entre surveillance et compassion: L'évolution de la protection de l'enfance au Québec*. Presses de l'Université du Québec.
- Joyal, R. (2000a) L'acte concernant les écoles d'industrie (1869) ; Une mesure de prophylaxie sociale dans un Québec en voie d'urbanisation. [Chap. 2, pp. 35-48]. Dans R. Joyal. (dir.). *Entre surveillance et compassion: L'évolution de la protection de l'enfance au Québec*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Joyal, R. (2000b). Les lois de protection de la jeunesse de 1950-1951 ; Un accommodement historique sous le signe du paternalisme d'État et d'Église. [Chap. 6, pp. 163-178]. Dans R. Joyal. (dir.). *Entre surveillance et compassion: L'évolution de la protection de l'enfance au Québec*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Joyal, R. (2002). Être diligent en matière de négligence: une nécessité pour notre droit. *Revue de droit*, 33(1-2), 377-398.
https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_33/33-12-joyal.pdf
- Joyal, R. et Chatillon, C. (2000). La loi québécoise de protection de l'enfance de 1944 ; Genèse et avortement d'une réforme. [Chap. 5, pp. 131-162]. Dans R. Joyal. (dir.). *Entre*

- surveillance et compassion: L'évolution de la protection de l'enfance au Québec*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Joyal, R. et Provost, M. (2000). La Loi sur la protection de la jeunesse de 1977 ; Une maturation laborieuse, un texte porteur. Dans R. Joyal (dir.), *Entre surveillance et compassion: L'évolution de la protection de l'enfance au Québec* (p. 179-221). Presses de l'Université du Québec.
- Kempe C. H. et al., (dir.). (1980). *The Abused Child in the Family and in the Community: Selected Papers from the Second International Conference on Child Abuse and Neglect*. Pergamon. Dans Hacking, I. (1999). *The social construction of what?* Harvard University Press.
- Kempe, C. H., Silverman, F. N., Steele, B. F., Droegemueller, W., et Silver, H. K. (1962). The battered-child syndrome. *Journal of the American Medical Association*, 181(1), 17-24.
- Krugman, R. D. (1996). The media and public awareness of child abuse and neglect: It's time for a change. *Child abuse and neglect*, 20(4), 259-260.
- Labbé, J. (2019). *La maltraitance des enfants en Occident: Une histoire d'hier à aujourd'hui*. Presses de l'Université Laval.
- Lacasse, A.-A. (2010). *L'institutionnalisation de l'enfance déviante: Le cas de l'Hospice Saint-Charles (1870-1950)* [Mémoire, Université Laval].
- Lafantaisie, M. et al., (2020). Définition de la négligence à l'intérieur de l'institution de la protection de la jeunesse; l'importance de la participation des parents. Dans Boutanquoi, M., et Lacharité, C. (2020). *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Presses Universitaires de Franche Comté.
- Lakoff, G et Johnson, M. (2003). *Metaphors We Live By*. Chicago University Press.
- Lambert, A. (2013). *La gestion des risques en protection de l'enfance. Logiques d'action et quête de sens*. Presses de l'Université du Québec.
- Lambert, A. (2013). *La gestion des risques en protection de l'enfance. Logiques d'action et quête de sens*. Montréal : PUQ.
- Lancaster, K. et Ritter, A. (2014, Jan). Examining the construction and representation of drugs as a policy problem in Australia's National Drug Strategy documents 1985-2010. *Int J Drug Policy*, 25(1), 81-87. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2013.07.002>
- Lapierre, S. (2010). Are Abused Women Neglectful mothers? A Critical Reflection Based on Women's Experiences. Dans B. Featherstone, C.-A. Hooper, J. Scourfield et J. Taylor (dir.), *Gender and Child Welfare Society* (p. 121-148). John Wiley & Sons.
- Lapierre, S. et Côté, I. (2011). On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant: la conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. *Service social*, 57(1), 31-48.
- Lapierre, S. et Vincent, A. (2022). Le meilleur intérêt de l'enfant victime de violence conjugale: Enjeux et réponses sociojudiciaires. PUQ.

- Latour, K., Chalifoux, M.-F., & St-Arnaud, N. (2018). *Programme d'intervention sociojudiciaire en conflits sévères de séparation: une coparentalité à construire*. Longueuil: Centre intégré de sans et de services sociaux de la Montérégie-Est.
- Lawson, M., Piel, M. H. et Simon, M. (2020, 2020/12/01/). Child Maltreatment during the COVID-19 Pandemic: Consequences of Parental Job Loss on Psychological and Physical Abuse Towards Children. *Child Abuse & Neglect*, 110, 104709.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104709>
- Le Pain, I., Larose-Hébert, K., Namian, D. et Kirouac, L. (2021). La réforme de la santé et des services sociaux (projet de loi 10) et ses effets sur les difficultés émotionnelles des intervenants de la Protection de la jeunesse au Québec. *Intervention*, 152, 149-160.
- Lemieux, C. (2012). Peut-on ne pas être constructiviste ? *Politix*, n° 100(4).
<https://doi.org/10.3917/pox.100.0169>
- Lessard, G. et Alvarez-Lizotte, P. (2015). The exposure of children to intimate partner violence: Potential bridges between two fields in research and psychosocial intervention. *Child Abuse & Neglect*, 48, 29-38.
<https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.05.004>
- Letarte, M.-J. et Leclair-Mallete, I.-A. (2019, 4 mai). *Comment le soutien aux parents biologiques sur le plan des habiletés parentales favorise-t-il leur résilience et la fin de la prise en charge en protection?* 88^e congrès de l'ACFAS, Montréal, Québec.
- Loi sur la protection de la jeunesse / Youth Protection act. RLRQ, c. P-34.1.
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Lonne, B. et Gillespie, K. (2014). How Do Australian Print Media Representations of Child Abuse and Neglect Inform the Public and System Reform? *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 837-850. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2014.04.021>
- Lonne, B. et Parton, N. (2014). Portrayals of Child Abuse Scandals in the Media in Australia and England: Impacts on Practice, Policy, and Systems. *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 822-836. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2014.04.020>
- Lopata, H.Z. (1984). Social construction of social problems over time. *Social Problems*, 31(3), p. 249-272.
- Loranger, C. (2016). D'enfant martyr à figure mythique: les romans inspirés de l'affaire Aurore Gagnon. *Revue-analyses*, 11(2), 156-177.
- Lorenzi-Cioldi, F. (1995). *The self in collection and aggregate groups*. In I. Lubek, R. van Hezewijk, G. Pheterson, & C. W. Tolman (Eds.), *Trends and issues in theoretical psychology* (p. 46–52). Springer Publishing Co.
- Lorenzi-Cioldi, F. (2002/2009). *Les représentations des groupes dominants et dominés. Collections et agrégats*. Grenoble: Presses de l'Université de Grenoble.
- Loue, S. (2005). Redefining the Emotional and Psychological Abuse and Maltreatment of Children. *Journal of Legal Medicine*, 26(3), 311-337.
<https://doi.org/10.1080/01947640500218315>

- Maffesoli, M. et Lipovetsky, G. (2009). *L'individualisme est-il dépassé ?* Psychologies. <https://www.psychologies.com/Moi/Moi-et-les-autres/Relationnel/Articles-et-Dossiers/Moi-et-les-autres/L-individualisme-est-il-depasse>
- Malo, C. et Rivard, D. (2013). Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation; Où en sommes-nous?
- Malo, C., Hélie, S. et Lavergne, C. (2019). Psychological Maltreatment: The Response of Quebec Child Protection Services. *Child Welfare*, 97(1), 45-60.
- Malo, C., Moreau, J., Lavergne, C. et Hélie, S. (2017). Psychological Maltreatment, the Under-Recognized Violence Against Children: A new Portrait from Quebec. *Child Welfare*, 95(1), 77-99.
- Malo, C., Morin, M., Moreau, J., Hélie, S. et Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants au conflit sévère de séparation. Les défis particuliers pour la pratique en protection au Québec. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 61(2), 55. <https://doi.org/10.3917/ctf.061.0055>
- Manseau, H. (1988). La définition ou la fabrication de l'abus sexuel d'enfants au Québec. *Revue internationale d'action communautaire / International Review of Community Development*, 19(59), 41-47. <https://doi.org/10.7202/1034239ar>
- Marková, I. (2000). Amédée or how to get rid of it: Social representations from a dialogical perspective. *Culture and Psychology*, 6, 419-460. doi:10.1177/1354067X0064002
- Marková, I. (2007). *Dialogicité et représentations sociales*. Paris : PUF.
- Markova, I. (2008). The Epistemological Significance of the Theory of Social Representations. *Journal for the Theory of Social Behaviour* 38(4), 461-487.
- Marková, I. (2016) *The Dialogical Mind: Common Sense and Ethics*; Cambridge University Press.
- Marshall, G. A. (1993). *The Social Construction of Child Neglect*. [Thèse de doctorat. Université de Colombie-Britannique].
- Mayer, R. et Laforest, M. (1990). Problème social : le concept et les principales écoles théoriques. *Service social*, 39(2), 13-43. <https://doi.org/10.7202/706475ar>
- Mayor, E., Eicher, V., Bangerter, A., Gilles, I., Clémence, A. et Green, E. G. (2012). Dynamic social representations of the 2009 H1N1 pandemic: Shifting patterns of sense-making and blame. *Public understanding of science*, 22(8), 1011-1024. <https://doi.org/10.1177%2F0963662512443326>
- McDevitt, S. (1996). The impact of news media on child abuse reporting. *Child abuse and neglect*, 20(4), 261-274.
- Meier, J. S. (2009). A Historical Perspective on Parental Alienation Syndrome and Parental Alienation. *Journal of child custody*, 6(3-4), 232-257. <https://doi.org/10.1080/15379410903084681>
- Merriam Webster. (2021). *Merriam Webster dictionary*. <https://www.merriam-webster.com/dictionary/outrage>
- Miles, M. et Huberman, A. M. et Hlady-Rispal, M. (2007). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck.

- Moliner, P. (2015). Objectivation et ancrage du message iconique. Propositions théoriques et pistes de recherche. *Sociétés*, 4(4), 81-94. <https://doi.org/10.3917/soc.130.0081>
- Mongeau, P. (2009). *Réaliser son mémoire ou sa thèse*. PUQ.
- Morelen, D. et Shaffer, A. (2012). Understanding Clinical, Legal and Ethical Issues in Child Emotional Maltreatment. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma*, 21, 188-201. <https://doi.org/10.1080/10926771.2012.639054>
- Morin, M. (2019). *Les conflits sévères de séparation : Les ajustements à la pratique habituelle des intervenants en protection de la jeunesse*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Moscovici, S. (1961/1975/2004). *La psychanalyse; son public et son image*. PUF.
- Moscovici, S. (1975). Avant-propos de la seconde édition Dans S. Moscovici (dir.), *La psychanalyse, son image et son public* (p. 15-16). PUF.
- Moscovici, S. (1984). The Phenomenon of Social Representations [pp.3-69]. In R.M. Farr and S. Moscovici (Eds.). *Social Representations*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Moscovici, S. (1985). Comment on Potter and Litton. *British Journal of Social Psychology*, 24, 91-92.
- Moscovici, S. (1988). Notes toward a description of Social Representations. *European Journal of Social Psychology*, 18, 211-250.
- Moscovici, S. (1989). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet (dir.). *Les représentations sociales* [pp. 100-101]. PUF.
- Moscovici, S. (1994). Social representations and pragmatic communication. *Social Science Information*, 33(2), 163-177. <https://doi.org/10.1177/053901894033002002>
- Moscovici, S. (2001). Why a Rtheory of Rocial Representations [pp. 8-35]. In K. Deaux & G. Philogène. (Eds.). *Representations of the Social*. Malden (MA): Blackwell Publishers.
- Moscovici, S. et Vignaux, G. (1994). Le concept de thémata. In C. Guimelli (Ed.), *Structures et transformations des représentations sociales* (pp. 55-66). Neuchâtel: Delachaux et Niestlé.
- Musto, D.F. (1999). *The American Disease: Origins of Narcotic Control* (3rd ed.). Oxford University Press
- Negura, L. et Lavoie, C. (2016). La pensée sociale et professionnelle dans l'action: L'intervention au carrefour des représentations. Dans L. Negura (dir.), *L'intervention en sciences humaines; l'importance des représentations* (p. 11-40). Presses de l'Université Laval.
- Negura, L. et Plante, N. (2021). The construction of social reality as a process of representational naturalization. The case of the social representation of drugs. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 51(1), 124-144. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/jtsb.12264>
- Negura, L., Plante, N. et Lévesque, M. (2019). The role of social representations in the construction of power relations. *Journal for the Theory of Social Behaviour*. <https://doi.org/10.1111/jtsb.12213>
- Neveu. É. (2015). *Sociologie des mouvements sociaux* (6^e éd.). Éditions La Découverte.

- Nussbaum, M. (2001) *Upheavals of Thought: The Intelligence of Emotions*. Cambridge University Press.
- O'Hagan, K. P. (1995, 1995/04/01). Emotional and psychological abuse: Problems of definition. *Child Abuse & Neglect*, 19(4), 449-461. [https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1016/0145-2134\(95\)00006-T](https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1016/0145-2134(95)00006-T)
- O'Mara, E. M., Jackson, L. E., Batson, C. D. et Gaertner, L. (2011). Will moral outrage stand up?: Distinguishing among emotional reactions to a moral violation. *European Journal of Social Psychology*, 41(2), 173-179. <https://doi.org/10.1002/ejsp.754>
- Olausson, U. (2010). Towards a European identity? The news media and the case of climate change. *European Journal of Communication*, 25(2), 138-152. <https://doi.org/10.1177/0267323110363652>
- Páez, D. et Pérez, J. A. (2020). Introduction to the Special Issue of Social Representations of Covid-19: Rethinking the Pandemic's Reality and Social Representations. *Papers on Social Representations*, 29(2), 1.1-1.24.
- Pagé, G. (2018). La pratique du travail social dans le champ de la protection de la jeunesse au Québec: évolution, transformations et enjeux. In M. Bourque (Dir.), *Les services sociaux à l'ère mangériale* (pp. 93-114). PUL.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e éd.). Armand Colin.
- Panagiotou, E. et Kadianaki, I. (2019). From cognitive dissonance to cognitive Polyphasia: A sociocultural approach to understanding meat-paradox. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 49(2), 325-253. <https://doi.org/10.1111/jtsb.12201>
- Parazelli, M. (2015, 3 et 4 décembre 2015). Inclusion: Nouveau paradigme. Dans. 11^e colloque petite enfance, Genève.
- Parazelli, M. (2020). Du développement de l'enfant à son « développement optimal ». Regard critique sur les enjeux politiques des programmes de prévention précoce au Québec. Dans *Parentalité, développement, apprentissages* (p. 231-259). Érés. <https://doi.org/10.3917/eres.suess.2020.01.0231>
- Pearl, P.S. (1996). Psychological Abuse. Dans James A. Monteleone (dir.). *Recognition of Child Abuse for Themandated Reporter*. G.W. Medical Publishing.
- Pepiton, Alvis, L. J., Allen, K. et Logid, G. (2012). Is Parental Alienation Disorder a Valid Concept? Not According to Scientific Evidence. A Review of Parental Alienation, DSM-5 and ICD-11 by William Bernet. *Journal of Child Sexual Abuse*, 21(2), 244-253. <https://doi.org/10.1080/10538712.2011.628272>
- Pfohl, S. J. (1977). The "Discovery" of Child Abuse. *Social Problems*, 24(3), 310-323.
- Pianelli, C., Abric, J.-C. et Saad, F. (2010). Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 86(2), 241-274. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologiesociale-2010-2-page-241.htm>
- Pioli, D. (2006). Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, (1), 1-15. <https://sejed.revues.org/106>

- Plante, N. (2017). L'exposition à la violence conjugale: représentations sociales et sens des pratiques chez des intervenantes des services de protection de l'enfance et des maisons d'hébergement pour femmes du Québec. [Mémoire de maîtrise]. UQAM.
- Plante, N. (2018). L'intervention à la protection de la jeunesse et en maisons d'hébergement pour femmes dans les situations d'exposition à la violence conjugale; représentations et sens des pratiques. *Intervention*, 148, 41-57.
- Plante, N. et Negura, L. (2021). Social representations of children and parents in parliamentary-committee debates about the inclusion of child psychological abuse in the Quebec Youth Protection Act *Societies*, 11(3), 114-135.
<https://doi.org/https://doi.org/10.3390/soc11030114>
- Platt, Ajami, J., Kluemper, N., Geffner, R., Shaw, M. et Assalley, A. (2016). Child Protection in Child Custody Cases: Issues and Concerns. Dans Deb Sibnath (dir.). *Child Safety, Welfare and Well-being* (pp. 313–333). Springer India. https://doi.org/10.1007/978-81-322-2425-9_20
- Provencher, C. (2011). Towards A Better Understanding of Cognitive Polyphasia. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 41(4), 377-395.
- Provencher, C., Arthi et Wagner, W. (2012). Cognitive Polyphasia: Introductory article. *Papers on Social Representations*, 21, 1,1-1,15.
- Provost, M. (1991). Le mauvais traitement de l'enfant: Perspectives historiques et comparatives de la législation sur la protection de la jeunesse. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 22, 5-62.
- Québec. G.D. (2004). *La protection des enfants au Québec : une responsabilité à mieux partager*. Québec: Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse.
www.msss.gouv.qc.ca
- Québec. G.D. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-838-04.pdf>
- Québec. G.D. (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Québec: Gouvernement du Québec
- Québec, G.D. (2019). *Gloria Jeliu*. Ordre National du Québec. <https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=2430>
- Québec. G.D. (2021a). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.
https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf
- Québec.G.D. (2021b). *Les enfant, notre priorité*. Québec: Gouvernement du Québec
- Rateau, P. et Lo Monaco, G. (2013). La Théorie des Représentations Sociales: orientations conceptuelles, champs d'applications et méthodes. *Revista CES Psicología*, 6(1), 1-21.
<http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=423539419002>

- Ricard, L. (2013). Le rapport entre le juridique et le clinique dans l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*: une perspective relationnelle. *Revue général de droit*, 43(1), 49-88.
- Rouzaud, P. (2011). *Salariés, le LEAN tisse sa toile et vous entoure*. L'Harmattan.
- Sabri, O., Manceau, D. et Pras, B. (2010). Le tabou, un concept peu exploré en marketing. *Recherche et Applications en Marketing*, 25(1), 59-86.
<https://www.jstor.org/stable/41432255>
- Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., Pouliot, E. et Camiré, L. (2009). L'utilisation d'une approche centrée sur les forces dans l'intervention sociale auprès des familles en difficulté: du discours à la pratique. *La collection PHARE; Centre de recherche jefar*, 6.
- Saint-Jacques, M.-C., Villeneuve, P., Turcotte, D., Drapeau, S. et Ivers, H. (2012). The Role of Media in Reporting Child Abuse. *Journal of Social Service Research*, 38(3), 292-304.
<https://doi.org/10.1080/01488376.2011.627232>
- Salerno, J. M. et Peter-Hagene, L. C. (2013). The Interactive Effect of Anger and Disgust on Moral Outrage and Judgments. *Psychological Science*, 24(10), 2069-2078.
<https://doi.org/10.1177/0956797613486988>
- Scannapieco, M. et Connell-Carrick, K. (2005). Focus on the first years: Correlates of substantiation of child maltreatment for families with children 0 to 4. *Children and Youth Services Review*, 27, 1307–1323.
- Scourfield, J. et Coffey, A. (2002). Understanding Gendered Practice in Child Protection. *Qualitative Social Work*, 1(3), 319-340. [https://doi.org/1473-3250\[200209\]1:3;319-340;026644](https://doi.org/1473-3250[200209]1:3;319-340;026644)
- Seddon, T. (2016). Inventing Drugs: A Genealogy of a Regulatory Concept. *Journal of Law and Society*, 43(3), 393-415.
- Segalen, M. et Martial, A. (2013). *Sociologie de la famille* (8^e éd.). Arman Colin. (ouvrage original publié en 1981)
- Sinha, V., Trocmé, N., Fallon, B., & MacLaurin, B. (2013). Understanding the investigation-stage overrepresentation of First Nations children in the child welfare system: An analysis of the First Nations component of the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect 2008. *Child Abuse & Neglect*, 37(10), 821-831.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2012.11.010>
- Smith, N., O'Connor, C. et Joffe, H. (2015). Social representations of threatening phenomena: the self-other thema and identity protection. *Papers on Social representations*, 24(2), 1.1-1.23.
- Sormany, P. (2011). *Le métier de journaliste: Guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*. Montréal: Boréal.
- Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1977). *Constructing Social Problems*. Cummings Publishing Company.
- Stibbe, A. (2001). Language, power and the social construction of animals. *Society & Animals*, 9(2), 145-161.

- Strimelle, V. La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869–1912). *Rev. De L'histoire De L'enfance Irrégulière* **2003**, 5, 61–83.
- Täuber, S. et Van Zomeren, M. (2013). Outrage toward whom? Threats to moral group status impede striving to improve via out-group-directed outrage. *European Journal of Social Psychology*. <https://doi.org/10.1002/ejsp.1930>
- Taylor, S. (2013). *What is Discourse Analysis?* (1^e éd.). Bloomsbury Academic. <https://doi.org/10.5040/9781472545213>
- Tetlock, P. E., Kristel, O. V., Elson, S. B., Green, M. C. et Lerner, J. S. (2000). The psychology of the unthinkable: taboo trade-offs, forbidden base rates, and heretical counterfactuals. *Journal of personality and social psychology*, 78(5), 853.
- Thompson, J. B. (1995). *The media and modernity: A social theory of the media*. Stanford University Press.
- Thorne, B. (2012). <i>Pricing the Priceless Child</i> as a Teaching Treasure. *The Journal of the History of Childhood and Youth*, 5(3), 474-480. <https://doi.org/10.1353/hcy.2012.0033>
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Fayard.
- Trépanier, J. (2000). Protéger pour prévenir la délinquance ; L'émergence de la *Loi sur les jeunes délinquants* de 1908 et sa mise en application à Montréal. [Chap. 3, pp. 49-95]. Dans R. Joyal. (dir.). *Entre surveillance et compassion: L'évolution des la protection de l'enfance au Québec*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Trickett, P. K., Mennen, F. E., Kim, K. et Sang, J. (2009, 2009/01/01/). Emotional abuse in a sample of multiply maltreated, urban young adolescents: Issues of definition and identification. *Child Abuse & Neglect*, 33(1), 27-35. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.12.003>
- Trocmé, N., Fallon, B., Maclaurin, B., Chamberland, C., Chabot, M. et Esposito, T. (2011, Oct). Shifting definitions of emotional maltreatment: an analysis child welfare investigation laws and practices in Canada. *Child Abuse Negl*, 35(10), 831-840. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.05.015>
- Trocmé, N., Kyte, A., Sinha, V. et Fallon, B. (2014). Urgent Protection versus Chronic Need: Clarifying the Dual Mandate of Child Welfare Services across Canada. *Social Sciences*, 3(3), 483-498. <https://doi.org/10.3390/socsci3030483>
- Turmel, A. (2017). *Le Québec par ses enfants; Une sociologie historique (1850-1950)*. Les Presses de l'Université de Montréal
- Viens, J. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : rapport final*. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf
- Voorhis, M. V. (2017). Feminist Theories and Social Work Practice. In R. R. Greene (Ed.), *Human Behavior Theory and Social Work Practice* (2nd ed., pp. 351-381). Milton Park : Routledge Taylor & Francis Group.

- Wagner, W., Kronberger, N. et Seifert, F. (2002). Collective symbolic coping with new technology: Knowledge, images and public discourse. *British Journal of Social Psychology*, 41(3), 323-343.
- Wilczynski, A. et Sinclair, K. (1999). Moral tales: Representations of child abuse in the media. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 32(3), 262-383.
- Wilson, D. et Puckett, A. (2011). Effects of moral outrage on child welfare reform. *Archives of pediatrics & adolescent medicine*, 165(11), 977-978.
- Zaccour, S. (2017). *Parental Alienation in Quebec Custody Litigation* [Master of Laws Universit of Toronto]. Toronto.
- Zelizer, V.A. (1985). *Pricing the Priceless Child: The Changing Social Value of Children*. Basic Books.
- Zelizer, V. A. (2012). The Priceless Child Turns Twenty-seven. *The Journal of the History of Childhood and Youth*, 5(3), 449-456. <https://doi.org/10.1353/hcy.2012.0038>

Documents audiovisuels

- Arcand, P. (dir.) and Robert, D. (prod.). (2005). *Thieves of Innocence*. Montreal: Alliance Atlantis.
- Brigra, J.-Y. (dir.). (1952). *La petite Aurore, l'enfant martyr* [Vidéo]. Montréal: Équinoxe Films.
- Dionne, L. (dir.) and Robert, D. (prod.). (2005). *Aurore*. Montreal: Boreal.

Articles de media cités

- Allard, M. (2007, July 4). Une loi pour un meilleur suivi des jeunes de 18 ans. *La Presse*. https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dcpO5SIXHEgtp7l0-GAdeJAKYMKS-_tFo1
- Asselin, P. (2003, November 9). Un homme entièrement dévoué aux enfants. *Le Soleil*. B3.
- Breton, B. (2000, October 7). Prévenir plutôt que guérir, *Le Soleil*. A21.
- Bégin, J.-F. (2000, October 30). DPJ: La pauvreté et les signalements vont de pair. *La Presse*. https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0eFkK_7zjASh9GDppTAsHmNic6uASdppKg1
- Breton, P. (2005, May 13). Enfants ballotés: les DPJ inquiètes. *La Presse*. https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0cudp0JsVIbrRCVXbVBkLrLs-HBUAm_1V81
- Chouinard, M.-A. (2005, May 13). Enfant négligé cherche famille aimante, *La Devoir*. A4.

- Clément, E. (2005, June 4). "Quelqu'un allair prendre soin de moi". *La Presse*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0cJ0pYc7xF8iVIE4p6Jt3VGfHwdK8wp5lk1>
- Clément, E. (2005, July 2). Les enfants martyrs; Aurore est parmi nous, *La Presse*.
https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0feaSxi-ftnBWa_kc2-_uLrGvBIm0Euarw1
- Deschâtelets, L. (2008, August 11). Une réponse difficile à comprendre, *Le Journal de Montréal*. 47.
- Dugas, S.(2006, June 28). Des risque de dommages psychologiques; Centre-ville / abandon. *Le Journal de Montréal*. 3.
- Gagnon, K. (2005, October 6). Un cas parmi d'autres: Celui du bébé secoué. Les voleurs d'enfance, *Le Journal de Québec*. 4
- Gagnon, K. (2005, October 21). La baguette magique. *La Presse*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dxrsokEAT6lZTFwM6y9WJmB07tGgbYCrY1>
- Gagnon, K. (2004, January 21). Trancher le cordon, *La Presse*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dPMXZJmQR5cYxHAghzmlEkcLnLqS3KqJ41>
- Gagnon, K. (2005, July 23). Les enfants d'Aurore. *La Presse*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0cwkO2G2Z4LLq2dc-NWjBuPLklKuSVKUDg1>
- Gagnon, K. (2006, February 13). Révision de la Loi sur la protection de la jeunesse ; Et si on adoptait le point de vue de l'enfant? *La Presse*.
https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dTmHuKr3GznK13_Gy_DHFSKtZZkPLmLnI1
- Hotte, J.-P. (2005, July 13). D'autres Aurore vivent parmi nous. *Le Soleil*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0d9jy5ZrRTmmzIsTGGYkmTwv3I5u0erUw41>
- Julien, G. (2005, July 4). Une responsabilité commune. *La Presse*.
https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0f6BPzheur9NuUYZkN_uOVn0YUQh4qpju41
- La presse canadienne. (2004, May 2). Centre Jeunesse: Mieux utiliser les ressources, *Le Journal de Québec*. 44.
- La presse canadienne. (2005, May 1). Plus de bébés victimes de violence parentale, *Le Journal de Québec*. 41.
- Larouche, M. (2001, April 24). Troublante pauvreté. *Le Soleil*. A4.

- Leclerc, M.Y. (2005, October 14). Aurore, Arcand et les centres jeunesse. *Le Devoir*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0eVEXSy27yVBObn8dKecq52GOc9I6Mmj1w1>
- Lemieux, M. (2006, February 14). Vers une génération d'orphelins? *Le Devoir*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0cXpUWxMUB6onJbi1trROQrjE4D5vR698s1>
- “Manque de ressource” (2006, March 3). *La Presse*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0fLTx6sQ5qVqtNmZQXEU3k-ZWnN0rB3fdE1>
- Moreau, J. (2000, November 13). Enfance en difficulté: existe-t-il un modèle québécois? *La Presse*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0fN2adHFVIavAqNvSJ2-5KYtIAK1GwtfoI1>
- Morissette, R. (2005, December 15). Elle évite la prison; Justice ; Violence sur ses enfants, *Le Journal de Montréal*. 41.
- Normandin, P.A. (2004, November 22). La DPJ attend toujours une réforme de sa loi, *Le Soleil*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dDnIVIFneK29ruQAPgEWblYwtWIpDR9pM1>
- Papineau, J.-M. (2005, October 8). Le jour où la DPJ est entrée dans ma vie... *Le Soleil*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0e3qdWRv-bCEHQ-xpCpCSYYtGmXWjPh0M41>
- Paré, I. (2000, October 30). 28% des enfants signalés ont déjà été suivis par la DPJ. *Le Devoir*. A1.
- Samson, C. (2004, January 18). Les mots qui blessent. *Le Soleil*.
<https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0eMeEcBGpcpkfD-jb0482IRSfyiFhegwkw1>
- Samson, C. (2005, July 15). Une réalité qui frappe autant les hommes. *Le Soleil*.
https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dMw_Qk0wJ34GjBJ9oSgFFeHE9OzVMqBzk1
- Thibault, E. (2005, June 23). Emprisonnement "à domicile" pour un couple; leurs enfants maltraités, *Le Journal de Québec*. 23
- Vincent, C. (2003, December 20). Le lien familial en question. *Le Devoir*. B6.

ANNEXE A

Grille d'analyse et de codification – Ancrage et objectivation des représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans les médias

1. Catégories d'ancrage

1.1. *Par nomenclature*

- Comment la maltraitance envers les enfants est-elle nommée dans l'article?
- Comment les mauvais traitements psychologiques envers les enfants sont-ils nommés dans l'article?
- Axée sur catégories légales ou descriptives (CAT.LÉG.)
- Axée sur les comportements des parents (COMP.DES PARENTS)
- Axée sur le vécu des enfants (AX.V.ENF.)
- Axée sur un lexique médical (MED.)

1.2. *Émotionnel*

- Quelles émotions sont-elles liées à la maltraitance envers les enfants dans l'article?
- Quelles émotions sont-elles liées aux mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans l'article?
- Peur (P)
 - ⇒ Associé aux conséquences pour les enfants (P/CONS.ENF.)
 - ⇒ Associé aux conséquences de l'inefficacité du système d'aide (P/IN.SYS.)
 - ⇒ Des situations (P/FAM.)
 - ⇒ Omniprésence de la maltraitance (P/MALT.OMNI.)
- Indignation (Honte et colère)
 - ⇒ Associée à l'inefficacité du système (I/IN.SYS.)
 - ⇒ Associée au vécu des enfants (I/V.ENF.)
 - ⇒ Associée aux comportements des parents (I/COMP.PAR.)
 - ⇒ Associée à l'inaction de « tous » (I/INAC.TOUS)
- Culpabilité (CULP.)
 - ⇒ Collective (CULP. /COLL.)
 - ⇒ Individuelle, associée aux individus à des organisations en particulier, comme les Centres jeunesse (CULP. /IND.)
- Compassion (COMPA.)
 - ⇒ Pour les familles (COMPA. /FAM.)
 - ⇒ Pour les enfants (COMPA. /ENF.)
 - ⇒ Pour les services (COMPA. /SERV.)
 - ⇒ Pour les familles d'accueil / d'adoption (COMPA./SERV.ADOPT.)
- Espoir (ESP.)

- ⇒ Pour les familles biologiques (ESP./FAM.)
- ⇒ Pour les enfants (ESP./ENF.)
- Fierté (FI)
 - ⇒ En regard de la société, de son évolution (l'efficacité du système (la loi, l'augmentation de la confiance des gens) (FI/SOC.)
 - ⇒ Admiration envers certains individus (FI/IND.)

1.3. Par métaphores

- Quelles sont les métaphores utilisées et comment le sont-elles?
- Métaphores sur les mauvais traitements psychologiques
 - ⇒ Les mauvais traitements psychologiques sont comme de la violence physique (mauvais traitements psychologiques=PHY.)
- Métaphores sur la maltraitance
 - ⇒ La maltraitance comme une maladie (douleur à traiter) (MALT. =MAL.)
 - ⇒ Le processus de guérison est difficile (GUÉ. =DIF.)
 - ⇒ La maltraitance comme un crime (MALT. =CRIM.)
 - ⇒ Métaphores qui relient la maltraitance à la mort (MATL. =MO.)
 - ⇒ La maltraitance constitue un risque pour le futur (des jeunes et de la société) (MALT. =RISQ.)
 - ⇒ La maltraitance comme vécu horrible et tragique (MALT. =ENF.)
 - ⇒ La maltraitance est omniprésente (MALT. =OMNI.)
- Métaphores sur l'enfant
 - ⇒ Les besoins psychologiques de l'enfant sont naturels (BES. =NAT.) (ENF. =BON)
 - ⇒ L'enfance est synonyme d'attachement (ENF. =ATT.)
 - ⇒ Un enfant est bon (ENF. =BON)
- Métaphores liées aux interventions et au système de SSS
 - ⇒ Le retrait de la famille biologique est nécessaire et normal (RET.ENF. =NORM.)
 - ⇒ La collaboration avec les parents biologiques est nécessaire (COLL.PAR.BIO. =NÉC.)
 - ⇒ Le système de SSS n'est pas toujours efficace (SSS. =IN.SYS.)
 - ⇒ Services sociaux comme économie de marché, comparaison ou usage de langage qui ramène les services sociaux ou la loi aux logiques de l'économie (DPJ. =ÉCO. Ou SS. =ÉCO.)
- Métaphores qui viennent appuyer la culpabilité et le devoir collectif (NS. =MAUV.)
- Autres métaphores
 - ⇒ On traite la violence conjugale comme s'il y avait une loi du silence (VC=LOI.SIL.)
 - ⇒ Les familles sont trop traitées de manière privée (FAM.=PRIV.)
 - ⇒ La société est en évolution (SOCI. =ÉVOL.)
 - ⇒ L'apprentissage de la parentalité se passe dans la vie de tous les jours (DEV.PAR. =QUOT.)

1.4. Par antinomies

- Quelles sont les antinomies utilisées et comment?
- Associées aux actions à mettre en place OU qui ont été mises en place
 - ⇒ Justice VS Injustice (AC/JUST.VS.INJUST.)
 - ⇒ Droit des enfants VS droit des parents (DR.PAR.VS.DR.ENF.)
 - ⇒ Échec VS Réussite (AC/ÉCH.VS.RÉUS.)
- Espoir VS Désespoir (ESP.VS.DÉSESP.)
- Associé aux catégories de problèmes ou de mauvais traitements
 - ⇒ Problèmes urgents VS Problèmes normaux (CP/PR.URG.VS. PR.NORM.)
 - ⇒ Mauvais traitements physiques encore tolérés VS tristesse de ceux qui en ont été victimes (mauvais traitements psychologiquesHY.TOL.VS.SÉQUELLES GRAVES)
 - ⇒ Croyance qu'on peut facilement guérir des séquelles si on dénonce VS réalité plus difficile (CROY.GUÉ.FA.VS. RÉALITÉ)
 - ⇒ Problèmes (ou mauvais traitements) physiques (reçoivent de l'aide) VS Problèmes (ou mauvais traitements) psychologiques (ne reçoivent pas d'aide) (CP/P.PHY.VS.PSY.)
 - ⇒ Exposition directe à la violence conjugale VS exposition indirecte (exposition à la violence conjugaleD.VS.exposition à la violence conjugale)
 - ⇒ ENF.VIC.VS.ENF.DANG.
- Avant VS Maintenant (AV.VS.MTN.) :
- Associées aux familles
 - ⇒ Familles maltraitantes VS Familles bienveillantes (EUX.VS.NOUS)
 - ⇒ Parents normaux VS parents psychologiquement maltraitants (PAR.NORM.VS.PAR.ANORM.)
 - ⇒ Parents en grande difficulté vs parents présentant une incapacité parentale grave et persistante (PAR.EN.DIF.VS.PAR.INC.)
 - ⇒ Apparence attendue du parent maltraitant VS Apparence réelle (APP.ATT.VS.APP.RÉE.)
 - ⇒ La maltraitance arrive seulement dans certains milieux VS arrive partout (M.ISOL.VS.PARTOUT)
 - ⇒ Familles naturelles VS Familles adoptives (F.NAT.VS.F. ADOP.)
- Autres antinomies :
 - ⇒ Mères biologiques vs belles-mères (M.BIO.VS.B.M)
 - ⇒ Hommes vs Femmes (H.VS.F.)
 - ⇒ Nature (les besoins des enfants, leur bonté naturelle) VS Culture (la façon dont nous les traitons) (NAT.VS.CULT.)
 - ⇒ Le Québec VS l'Ontario, la Suède, la Norvège, Ohio, Illinois, Nouvelle-Zélande, Australie (QC.VS.AUT.)

1.5. Thématique

- Est-il possible de relier les éléments identifiés dans les catégories précédentes à des thématas? Si oui, lesquels?

- Justice, thème prescriptif employé pour indiquer au lecteur la bonne marche à suivre, les bonnes actions à mettre en place (JUST.)
- Injustice, thème prescriptif pour indiquer au lecteur ce qui constitue de l'injustice, ce qu'il faut éviter (INJUST.)
- Familles maltraitantes (EUX)
- Familles bienveillantes (NOUS)
- Responsabilité individuelle
 - ⇒ Des parents (RESP.IND.PAR.)
 - ⇒ De l'État (RESP.IND.ÉTAT)
 - ⇒ Du DPJ (RESP.IND.DPJ)
- Devoir collectif
 - ⇒ De tous les adultes (D-C/TOUS)
 - ⇒ De certains adultes
 - DPJ (D-C/DPJ)
 - MED (D-C/MÉD)
- Mort
 - ⇒ De l'enfant (MO/ENF.)
 - ⇒ Du futur adulte (MO/ADU.)
- Glorification nationaliste (GLO.NAT.)

2. Catégories d'objectivation

2.1. *Personnification*

- Y a-t-il une personne spécifique liée au problème de la maltraitance des enfants dans l'article et si oui, comment est-elle liée au problème ?
- Y a-t-il une personne spécifique liée au problème des mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans l'article et si oui, comment est-elle liée au problème ?
- Aurore
- La belle-mère d'Aurore
- Enfants nommés dans l'article (histoire d'enfants racontées avec noms fictifs) (H.ENF.)
 - ⇒ Indignation
 - Associée au vécu des enfants (I/V.ENF.)
 - Associé au comportement des parents (I/COMP.PAR.)
 - I/IN.SYS.
 - ⇒ COMPA. /ENF.

2.2. *Émotionnel*

- À quelles émotions l'image liée à l'article réfère-t-elle ?
- Y a-t-il des émotions liées au processus d'objectivation par personnification et si oui, lesquelles ?
- Compassion
 - ⇒ Pour les enfants (COMPA. /ENF.)

- ⇒ Pour les mères (COMPA./FAM.)
- ⇒ Pour les familles d'adoption (fierté) (COMPA./FAM.ADOP.)

ANNEXE B

Canevas investigatifs – Représentations sociales associées aux mauvais traitements psychologiques et audiences en commission parlementaire en vue de leur intégration à la LPJ

Canevas investigatif 1. Mauvais traitements psychologiques

1. Comment les mauvais traitements psychologiques sont-ils représentés dans le discours ?
 - 1.1. Quelles sont les formes citées ?
 - 1.2. Comment les mauvais traitements psychologiques sont-ils différenciés d'autres situations « normales » ?
 - 1.2.1. Y a-t-il des critères employés pour déterminer le besoin d'intervention ?
 - 1.3. Y a-t-il des images qui sont employées pour distinguer les situations dans lesquelles la DPJ n'intervient pas ?
 - 1.4. Les mauvais traitements psychologiques sont-ils comparés aux autres formes de mauvais traitements envers les enfants ?
 - 1.5. Est-ce qu'il y a des causes proposées pour les mauvais traitements psychologiques ?
 - 1.6. Est-ce qu'il y a des solutions proposées ? Spécifiques aux mauvais traitements psychologiques ?
2. Comment explique-t-on l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la loi ?
 - 2.1. Quelles sont les raisons données pour appuyer leur intégration explicite à la loi ou les recommandations des acteurs ?
 - 2.2. Est-il question de consensus ? Comment l'appel au consensus appuie-t-il l'intégration des mauvais traitements psychologiques ?
 - 2.3. À quels objectifs l'intégration des mauvais traitements psychologiques souhaite-t-elle officiellement répondre ?
 - 2.4. Y a-t-il des objectifs implicites auxquels semblent répondre l'intégration des mauvais traitements psychologiques ?
 - 2.5. Qu'en est-il de la pression des experts ?
3. À quels enjeux l'intégration des mauvais traitements psychologiques est-elle liée ?
 - 3.1. Qu'en est-il du caractère exceptionnel de la Loi ?
 - 3.2. Qu'en est-il du devoir de signalement / de l'identification par les citoyens non professionnels ?
4. Qui sont les acteurs ayant réagi à l'intégration des mauvais traitements psychologiques ?
 - 4.1. Quelles sont les réactions à l'intégration des mauvais traitements psychologiques à la loi ?
 - 4.2. Y a-t-il des réactions anticipées ?
 - 4.3. Y a-t-il des critiques ou recommandations ? De quel ordre ? À quel objectif souhaite répondre ces recommandations ?
5. Pouvons-nous faire des rapprochements avec les RS des familles et des enfants véhiculées dans le discours des acteurs ?

- 5.1. Qu'en est-il de la notion d'adaptation aux réalités contemporaines ?
- 5.2. Pouvons-nous identifier des éléments liés à la représentation sociale des enfants ?
- 5.3. Pouvons-nous identifier des éléments liés à la représentation sociale des familles ?

Canevas investigatif 2 : Représentations sociales des familles et des enfants

1. À quelles familles pense-t-on dans l'élaboration des modifications apportées à la LPJ ?
 - 1.1. Pouvons-nous organiser les propos en fonction du degré de responsabilité individuelle attribuée aux parents ?
 - 1.2. Pouvons-nous cibler des injonctions normatives en matière de famille ?
 - 1.3. Quels intérêts parentaux, préoccupations parentales sont présents dans les discours ?
2. À quels enfants pense-t-on dans l'élaboration des modifications apportées à la LPJ ?
 - 2.1. Pouvons-nous organiser les propos des acteurs en fonction du « degré d'émotivité » présent dans la manière de décrire les enfants ciblés par la loi ?
 - 2.2. Le degré d'émotivité (moral outrage / compassion) peut-il être lié au degré de responsabilité attribué au parent ?
 - 2.3. Le degré d'émotivité est-il lié à d'autres éléments ? (Adoption de principe)
 - 2.3.1. Qu'en est-il de l'âge ?
 - 2.3.2. Qu'en est-il du type de situation ?
3. Quelles familles sont exclues de la politique ? Quels enfants ?
 - 3.1. Comment sont décrites les familles et les enfants qui ne relèvent pas de la loi ?
 - 3.2. Y a-t-il des exemples, des images, qui sont utilisées pour expliciter dans quelles situations la loi ne s'appliquerait pas ? Des images pour décrire les situations dans lesquelles les DPJ interviennent ?
 - 3.3. Pouvons-nous organiser / relier ces images selon certaines injonctions normatives en matière de parentalité ?
 - 3.4. Pouvons-nous relier ces éléments au degré de responsabilité attribué aux parents ?
4. Comment les RS de la famille et de l'enfance autorisent-elles certains débats et en empêchent d'autres ?
 - 4.1. Quels sont les enjeux explicites ciblés / cités par les acteurs ? a) Comment chaque enjeu est-il lié au problème de la maltraitance ? b) À quels autres enjeux / débats est-il lié ? c) En regard de chaque enjeu, est-ce qu'il renvoie à une représentation de la famille, du parent ou de l'enfant ?
 - 4.1.1. La stabilité des enfants :
 - 4.1.2. Approches consensuelles
 - 4.1.3. Règles de confidentialité (Rem. Clôture Delisle : positions divergentes)
 - 4.1.4. L'encadrement intensif / l'isolement
 - 4.1.5. Suivi des jeunes après leur majorité
 - 4.1.6. Imputabilité de la DPJ / transparence / collaboration avec les autres ressources
 - 4.1.7. Actions / services sociaux.
 - 4.1.8. Assurer le caractère exceptionnel de l'intervention de l'État

- 4.1.9. La source de la maltraitance
- 4.1.10. Enjeux relatifs aux réalités contemporaines :
- 4.1.11. Implication des membres de la famille élargie (dont les grands-parents)
- 5. Quelles sont les principales influences citées quant aux solutions et modifications qui sont proposées ?
- 6. Comment le projet de loi est-il validé dans le discours des acteurs ?

Approbation éthique – Bureau d'éthique et d'intégrité à la recherche de
l'Université s'Ottawa

227

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CÉR avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Germain ZONGO

Responsable d'éthique en recherche / Protocol Officer

Pour/For **Barbara GRAVES** Président(e) du/ Chair of the **Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board**

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

ANNEXE D

Renouvellement de l'approbation éthique – Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa

Université d'Ottawa Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche		University of Ottawa Office of Research Ethics and Integrity		17/07/2020
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL				
Numéro du dossier / Ethics File Number		S-09-19-4881		
Titre du projet / Project Title		La construction sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec de 1977 à nos jours : représentations sociales et pratiques à la protection de la jeunesse		
Type de projet / Project Type		Thèse de doctorat / Doctoral thesis		
Statut du projet / Project Status		Renouvelé / Renewed		
Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)		17/07/2020		
Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)		21/06/2021		
Équipe de recherche / Research Team				
Chercheur / Researcher	Affiliation	Rôle		
Nathalie PLANTE	École de service social / School of Social Work	Chercheur Principal / Principal Investigator		
Lilian NEGURA	École de service social / School of Social Work	Superviseur / Supervisor		
Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments				
Le présent certificat est délivré étant entendu que le chercheur principal est responsable des tâches suivantes :				
a) Veiller à ce que les protocoles de recherche soient conformes aux conseils, recommandations, directives, ordonnances, lignes directrices et avis les plus récents sur la propagation de la COVID-19 émis aussi bien par le gouvernement et les responsables de la santé publique que par les institutions, organisations ou organismes de financement qui soutiennent le projet de la recherche;				
b) Établir, maintenir et mettre en œuvre un plan de continuation à jour comprenant des précautions raisonnables afin d'aider à prévenir la propagation de la COVID-19 aux participants et aux membres de l'équipe de recherche. Le chercheur principal doit également maintenir des pratiques de recherche sûres, dont la formation des membres de l'équipe de recherche, l'utilisation d'un équipement de protection individuelle, le lavage des mains, l'éloignement physique et le respect des normes de désinfection.				
550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154 Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada				
613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca www.recherche.uottawa.ca/deontologie www.recherche.uottawa.ca/ethics				

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CÉR avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Marc Alain BONENFANT

Coordonnateur de l'éthique / Ethics Coordinator

Pour/For **Barbara GRAVES** Président(e) du/ Chair of the **Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board**

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

ANNEXE E

Approbation éthique – Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de- Montréal

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal



Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 juin 2019

Objet : Évaluation du Comité d'éthique Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - APPROBATION FINALE

Titre du projet : «La construction sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec de 1977 à nos jours : représentations sociales et pratiques à la protection de la jeunesse»

Numéro de dossier : CER JD-19-03-27

Mesdames,

Le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a évalué en comité restreint les réponses apportées aux demandes du CÉR. À cette fin les documents suivants ont été examinés :

- Formulaire d'information et de consentement pour les intervenants (version corrigée non datée);
- La fiche de présentation d'un projet de recherche au Programme jeunesse du CIUSSS CCSMTL (version corrigée, signée et datée du 3 mai 2019);
- Formulaire d'engagement à la tenue d'une liste des participants (signée le 17 juin 2019);
- Formulaire d'engagement des chercheurs à la confidentialité (signée le 17 juin 2019).

Les réponses et les modifications apportées sont jugées satisfaisantes. Il me fait donc plaisir de vous informer que le projet mentionné en rubrique est approuvé. Cette approbation finale est valide pour un an, soit jusqu'au 21 juin 2020.

PLUS FORT
AVEC VOUS

1001, boul. De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4R5
Téléphone : 514 527-9565 poste 3439
Télécopieur : 514 896-3400
www.ciuuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

... 2

À la date anniversaire, vous devrez compléter le formulaire de suivi annuel requérant de résumer le déroulement de l'étude. Cette démarche est nécessaire afin d'obtenir le renouvellement de l'approbation éthique de ce projet. À défaut de renouvellement, votre certificat éthique sera suspendu et vous ne pourrez poursuivre vos activités de recherche. Cette approbation finale suppose que vous vous engagez :

- o à respecter la présente décision;
- o à remettre au CÉR un rapport annuel faisant état de l'avancement du projet, lequel rapport est nécessaire au renouvellement de l'approbation éthique;
- o à tenir une liste des sujets de recherche, pour une période maximale de douze mois suivant la fin du projet;
- o à aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout *incident* en cours de projet ainsi que tout *changement ou modification* que vous souhaitez apporter à la recherche notamment au protocole ou au formulaire de consentement;
- o à notifier au CÉR dans les meilleurs délais tout nouveau renseignement susceptible d'affecter l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche ou d'influer sur la décision d'un sujet de recherche quant à sa participation;
- o à communiquer au CÉR toute suspension ou annulation d'autorisation relative au projet qu'aura formulée un organisme subventionnaire ou de réglementation;
- o à informer le CÉR de tout problème constaté par un tiers au cours d'une activité de surveillance ou de vérification, interne ou externe, qui est susceptible de remettre en question soit l'éthicité du projet, soit la décision du CÉR;
- o à notifier au CÉR l'interruption temporaire ou définitive du projet et remettre un rapport faisant état des motifs de cette interruption ainsi que les répercussions de celle-ci sur les sujets de recherche;
- o à remettre au CÉR un rapport final et un résumé faisant état des résultats de la recherche.

Pour toute information, n'hésitez pas à vous adresser à :

Madame Rossitza Nikolova
Comité d'éthique Jeunes en difficulté
Institut universitaire Jeunes en difficulté
1001, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4R5
Téléphone : 514 527-9565 poste 3439
Courriel : rossitza.nikolova.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

En terminant, je vous demanderais de bien vouloir mentionner dans votre correspondance le numéro attribué à votre demande par notre institution. En vous souhaitant la meilleure des chances pour la réalisation de votre projet, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Anne-Marie Tassé
Vice-Présidente
Comité d'éthique Jeunes en difficulté
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

AMT/md

ANNEXE F

Renouvellement de l'approbation éthique – Comité d'éthique de la recherche
Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE FORMULAIRE DE SUIVI INSTITUTIONNEL DES PROJETS

LES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ONT L'OBLIGATION DE VEILLER À CE QU'UN PROJET DE RECHERCHE APPROUVÉ SOIT RÉALISÉ CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE AYANT REÇU UNE APPROBATION FINALE. À CET EFFET, LE CHERCHEUR DOIT SOUMETTRE UN RAPPORT ANNUEL (SUIVI INSTITUTIONNEL) PENDANT TOUTE LA DURÉE DE SA RECHERCHE.

- ☒ Renouvellement annuel de l'approbation
☐ Rapport final

1. IDENTIFICATION DU PROJET

1.1 Titre du projet

La construction sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Québec de 1977 à nos jours : représentations sociales et pratiques à la protection de la jeunesse

1.2 Numéro du projet

CER JD-19-03-27

1.3 Chercheur principal (S'il s'agit d'un projet mené pour l'obtention d'un diplôme, le chercheur principal est le directeur de recherche. Dans ce cas, veuillez ajouter le nom de l'étudiant responsable.)

Lilian Negura (directeur)

Nathalie Plante (candidate au doctorat)

1.4 Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques (si différentes de celles inscrites lors du dépôt initial du projet)

1.5 Source de financement du projet

FRQSC; BESO

1.6 Milieu clinique du CJM-IU impliqué

DPJ; JED

1.7 Date d'approbation finale par le CER du CJM-IU

21 juin 2019

À L'USAGE DU CER DU CJM-IU

L'APPROBATION DU PROJET CITÉ EN RUBRIQUE EST RECONDUITE POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE
À PARTIR DU 21 juin 2020, SOIT JUSQU'AU 21 juin 2021

COMMENTAIRES :

VU ET APPROUVÉ PAR LE CER DU CJM-IU :

REPRÉSENTANT DU CER DU CJM-IU

DATE 29 JUIN 2020

ANNEXE G

Formulaire d'information et de consentement

 u Ottawa Faculté des sciences sociales Faculty of Social Sciences École de service social School of Social Work	 Centre jeunesse de Montréal Institut universitaire Affilié à UQAM Université de Montréal FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES INTERVENANTS Titre de la recherche : <i>La construction des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public au Québec de 1977 à nos jours; représentations sociales et pratiques à la protection de la jeunesse.</i> Étudiante-chercheuse : <i>Nathalie Plante, candidate au doctorat, École de service social, Université d'Ottawa,</i> Direction : <i>Lilian Negura, Professeur, École de service social, Université d'Ottawa,</i> Cette recherche bénéficie du soutien financier du Fonds de recherche québécois sur la société et la culture ainsi que de la Bourse d'études supérieures de l'Ontario. Bonjour, Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche. Veuillez prendre le temps de considérer les renseignements contenus dans le présent formulaire d'information et de consentement avant de vous décider. Votre participation à ce projet est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y prendre part. Description du projet de recherche Vous êtes invitée, invité à prendre part à un projet visant à documenter le rôle de la représentation sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants dans le développement de la carrière publique de ce problème au Québec, allant de son émergence, à la formation d'un plan d'action officiel jusqu'à la transformation de ce plan d'action dans sa mise en place concrète à la protection de la jeunesse. Participation attendue au projet Votre participation consiste à prendre part à une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres choses, votre pratique professionnelle dans les situations de mauvais traitements psychologiques en vous appuyant sur des vignettes cliniques ainsi que sur des situations tirées de votre pratique. Cette entrevue est enregistrée numériquement de manière audio avec votre permission et prendra environ d'une heure trente à deux heures de votre temps. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec vous. La transcription sur support informatique qui en suivra ne permettra pas de vous identifier.
---	---



Pièce 12002 / Room 12002
12^e étage / 12th floor
120, rue Université / University Pkwy.
Ottawa ON K1N 6N5

Avantages de la participation au projet

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des pratiques dans les situations de mauvais traitements psychologiques et ce, du point de vue des intervenants sociaux. Aussi, la participation permet de profiter d'un espace de réflexion sur les pratiques d'intervention en situation de mauvais traitements psychologiques, espace souvent rare dans un contexte de travail où la charge est lourde et le rythme généralement effréné.

Risques et inconvénients de la participation au projet

Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des émotions désagréables liées à une expérience de travail que vous avez peut-être mal vécue. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation (par exemple : une référence à votre programme d'aide aux employés ou des références vers des articles scientifiques sur le sujet). Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Il est de la responsabilité de la chercheuse de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue si cette personne estime que votre bien-être est menacé. D'autre part, un certain inconfort peut aussi être vécu lors de critique, s'il y a lieu, de votre institution et employeur. Une telle critique pourrait aussi avoir des répercussions sociales, par exemple être mal vues par vos collègues ou supérieurs. À cet égard, une attention toute particulière sera accordée, lors de l'analyse des données et la diffusion des résultats de la recherche, à ce qu'il ne soit pas possible d'identifier les participants, dont ceux ayant tenus des propos critiques. Par exemple, l'utilisation des verbatim évitera ou modifiera les détails d'extraits qui présentent des patois langagiers ou des anecdotes spécifiques qui permettraient de reconnaître les acteurs. Aussi, la référence aux catégories générales de critique émergeant du discours des participants sera privilégiée, toujours dans le but d'éviter leur identification individuelle.

Confidentialité des données de la recherche

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seules la personne responsable du projet et sa direction de recherche auront accès à l'enregistrement de votre entrevue et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrements numériques et transcriptions) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément, les premiers sur un ordinateur muni d'un mot de passe et les deuxièmes dans un tiroir sous clé au domicile de la personne responsable du projet, Nathalie Plante, pour la durée totale du projet. Les transcriptions ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après les dernières publications des résultats de recherche.



uOttawa

Faculté des sciences sociales
Faculty of Social Sciences

École de service social
School of Social Work

Vous pouvez vous aussi demander au chercheur de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Cependant, afin de préserver l'intégrité scientifique du projet, il est possible que vous n'ayez accès à certaines de ces informations qu'une fois votre participation à la recherche terminée.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

Vos coordonnées (par exemple: courriel) seront conservées si vous souhaitez être informé des résultats de la recherche et de futures activités de diffusion. Les entrevues seront codées selon une grille de correspondance conservée par l'étudiante-chercheuse afin de permettre le retrait des données recueillies dans le cas de votre retrait de la recherche. Toutefois, cette grille de correspondance ne sera partagée avec aucune autre personne.

Diffusion des résultats de la recherche

Les résultats de cette recherche seront publiés dans une thèse de doctorat. Ils seront aussi potentiellement publiés dans des articles scientifiques qui seront soumis à des revues savantes et à des revues d'intervention (par exemple : *Revue Intervention* (Revue professionnelle et scientifique de l'OTSTCFQ). Enfin, la participation à des colloques, congrès et autres activités de diffusion est aussi envisagée (par exemple : Colloque sur la maltraitance, ACFAS).

Notez que les résultats du projet seront diffusés en tant que données de groupe. Vous ne pourrez donc pas obtenir vos résultats individuels. Si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse où nous pourrions vous le faire parvenir :

Compensation financière pour la participation à la recherche

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à la recherche. Notez que la chercheuse s'engage à se déplacer vers un lieu qui vous convient pour la passation des entrevues.

Pièce 12002 / Room 12002
12^e étage / 12th floor
120, rue Université / University Pkwy.
Ottawa ON K1N 6N5



École de service social
School of Social Work



Liberté de participation à la recherche et droit de retrait

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure et que, par ailleurs, vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Le chercheur pourrait lui aussi décider d'interrompre votre participation ou d'arrêter la recherche.

Personnes-ressources

Vous pouvez contacter la personne responsable du projet pour des questions additionnelles sur le projet à l'adresse suivante : nplan065@uottawa.ca. Vous pouvez également discuter avec la direction de recherche des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que personne participant à la recherche au 613-562-5800 #2020. Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, K1N 6N5, (613) 562-5387 ou ethique@uottawa.ca.

Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche – Jeunes en difficulté du CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal au 514-527-9565 (poste 3439) ou encore le bureau de la Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, Mme Céline Roy, au 514-593-3600.

Consentement à la recherche

Je comprends le contenu de ce formulaire et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni le Centre jeunesse de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Nom du participant

Signature

Date

Déclaration du chercheur

Je certifie avoir expliqué au participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Je lui remettrai une copie signée du présent formulaire.

Nathalie Plante

Candidate au doctorat en service social

Date :

L'original du formulaire sera conservé au 5165 5^e avenue, Montréal, H1Y 2S6 et une copie signée sera remise au participant

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le : 21 juin 2019

- No de dossier : CER-JD-19-03-27

- Date de la version du présent formulaire : 11-11-2019

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles :

☐ oui ☐ non

Nom, en lettres moulées, et coordonnées

ANNEXE H

Guide d'entretien

La construction sociale des mauvais traitements psychologiques envers les enfants en tant que problème public au Québec de 1977 à nos jours : représentations sociales et pratiques à la protection de la jeunesse

Grille d'entretien

Introduction de l'entrevue

- Dans quel service travaillez-vous ?
- Pouvez-vous me décrire le mandat de votre service (de manière générale, soit toutes situations confondues) ?
 - *Sonder les aspects suivants* : influence du contexte organisationnel sur la construction du sens donnée aux pratiques et à l'application du plan d'action officiel
- Est-il commun pour vous d'intervenir dans des situations de MTP ?

Incident critique tiré de la pratique d'intervention :

- 1) Pouvez-vous me raconter une situation de MTP dans laquelle vous avez eu à intervenir *dans le cadre de vos fonctions actuelles* et qui vous a particulièrement marquée ?
- 2) Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans cette situation de MTP ?
 - a) S'agit-il de difficultés similaires à d'autres situations de MTP ?
 - a) Que faites-vous face à ces difficultés ?
- 3) C'est un contexte d'intervention complexe, bien sûr. Les décisions ne sont pas faciles. Vous est-il arrivé des situations d'inconfort face à vos propres décisions / aux décisions que vous avez prises ? (par exemple, recommander la fermeture d'un dossier même si vous pensiez que l'intérêt d'un enfant pouvait être compromis)
- 4) Diriez-vous que vos pratiques ont évolué avec le temps quant à l'intervention dans les situations de MTP ? Dans quel sens ? Comment expliqueriez-vous ces changements ? Parcours professionnel ? Formation continue ?
- 5) Quelle est votre opinion sur l'orientation des politiques sociales en matière de MTP ou la réaction de la DPJ face aux MTP ?

- a) Selon vous, la définition retenue dans la LPJ reflète-t-elle adéquatement les situations de mauvais traitements psychologiques vécus par les enfants ?
- b) À votre connaissance, quelles sont les formations et services mis en place à la DPJ pour soutenir les intervenants dans les situations de MTP ?
 - i. Que pensez-vous de ces formations ? Sont-elles suffisantes, accessibles, etc. ?
- 6) Dans votre équipe de travail et dans le cadre de vos pratiques avec d'autres partenaires, diriez-vous qu'il y a entente ou mésentente autour de la définition et / ou de la façon d'intervenir dans les situations de MTP ?
 - a) Pouvez-vous expliquer ? Avez-vous un exemple ?
- 7) Dans un monde idéal, que devrions-nous faire ou mettre en place pour aider les familles et les enfants où on retrouve des MTP ?
- 8) Avez-vous des éléments à rajouter ou qui n'auraient pas été abordés ?

Présentation et lecture des incidents critiques tirés de la littérature

- 9) Comment réagissez-vous à l'égard des enfants dans ces situations ?
- 10) Comment réagissez-vous à l'égard des parents dans ces situations ?
- 11) Pouvez-vous m'expliquer en quoi les situations présentées correspondent ou non aux situations que vous rencontrez dans votre pratique ?
 - Selon vous, s'agit-il de MTP aux yeux de la loi ? Pourquoi ?
- 12) À la lecture des situations, y en aurait-il une ou deux qui vous semblent plus alarmantes que les autres ? Pourquoi ?
- 13) À la lecture des situations, y en aurait-il une ou deux qui vous semblent plus complexes que les autres ? Pourquoi ?

- 14) La ligne entre un MTP et un comportement parentale répréhensible, mais tolérable est mince. Pourriez-vous me décrire une situation qui serait non problématique ?

Clôture

- Dans le cadre de la commission Laurent, quelle(s) recommandation(s) aimeriez-vous voir émerger ?
- Avez-vous quelque chose d'autre à rajouter ?

ANNEXE I

Vignettes cliniques

VIGNETTES CLINIQUES |

Rosalie a 15 ans. Hier, elle a fait le 9-1-1 parce qu'elle craignait qu'André, le conjoint de sa mère, tue cette dernière... Selon les policiers, elle était terrorisée lorsqu'ils l'ont découverte cachée avec son petit frère dans le fond du placard de sa chambre. Selon ce qu'elle leur a dit, André est un homme impulsif et très violent. Elle craint toujours pour sa mère. Rosalie ne connaît pas son père et n'a personne sur qui compter.

Laïla, 16 ans, rompt aujourd'hui le silence. Elle raconte ne plus pouvoir tolérer l'autorité abusive de son père et la surveillance de ses frères. Elle dénonce de ne plus pouvoir sortir après l'école et l'interdit qui lui est fait de fréquenter de jeunes Québécois. Elle évoque aussi la menace de son père de l'amener dans son pays d'origine pour la marier contre son gré. Elle croit que son père a acheté des billets d'avion. Elle a peur.

Nathan a 3 ans. Sa mère est toute jeune et ne semble pas en mesure d'en prendre soin. Elle présente un comportement désorganisé, imprévisible et impulsif. Elle crie constamment, lui fait des reproches comme si elle était convaincue qu'il fait exprès de la contrarier. Dernièrement, pour le punir de trop bouger, elle l'a attaché sur une chaise et l'a laissé seul dans le noir pendant plus d'une heure.

Antonin, 10 ans, vit avec sa mère. Les professionnels de l'école le dépeignent comme un enfant angoissé, agité et impulsif. Il fait souvent des crises pendant lesquelles il se désorganise complètement. Après ses crises, il regrette, pleure, et se traite de bon à rien et d'imbécile. Sa mère, visiblement dépassée par la situation, est très dénigrante à l'égard de son fils qu'elle traite de débile et de malade mental. Madame refuse toute forme d'aide.

Lili, 6 ans, vit seule avec sa mère. Bien qu'elle soit en âge de fréquenter l'école, elle n'y va pas. Sa mère refuse de l'y envoyer, convaincue qu'il vaut mieux la garder auprès d'elle. Madame ne sort pas elle non plus « parce que l'extérieur est dangereux », dit-elle. Lili est une fillette taciturne, qui parle peu et qui présente visiblement des retards de développement.

Depuis la séparation de leurs parents, il y a trois ans, Félix et Émilie vivent littéralement sur un champ de bataille... Félix, 6 ans, montre des signes de grande anxiété. Il ne parle presque plus, a cessé de grandir et se ronge les ongles et les doigts au point de se blesser. Émilie, 10 ans, essaie d'être forte et de prendre soin de son frère. Elle ne sort presque plus dehors pour jouer avec ses amies parce qu'elle est inquiète...

Ces vignettes sont tirées de Québec. (2016). *Les mauvais traitements psychologiques, un mal silencieux*. Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux 2016.

Sociology Study, Sept.-Oct. 2021, Vol. 11, No. 5, 165-188
doi: 10.17265/2159-5526/2021.05.001



Representations of Child Abuse in Quebec Print Media and the Integration of Child Psychological Ill-Treatment into the Youth Protection Act: When Distancing Abusive Families Matters More

Nathalie Plante
University of Ottawa, Ottawa, Canada

The media has played an important role in raising the public awareness and knowledge on child abuse. Yet, we do not know how child psychological maltreatment was presented in the media and how it might colour our common understanding of the problem. This article presents the results of a qualitative research on social representations of child psychological maltreatment in the Quebec media. More specifically, the study aimed to investigate how child abuse and child psychological maltreatment were presented in the Quebec media when psychological maltreatment was formally integrated into the Youth Protection Act in 2006. 85 newspaper articles were analyzed. We identified various forms of anchoring and objectivation of social representations, including the emotional anchoring and objectivation of abuse in moral outrage, compassion, and fear, as well as various metaphors, personifications, and antinomies related to the issue. Cross-sectional analysis of the data revealed the thematic anchoring of representations of child maltreatment in the *thèmes* self/other and justice/injustice. This article discusses the implications of these results regarding social exclusion and the othering process of marginalized groups. Finally, we will address the repercussions of these *thèmes* on current solutions and action plans to end child abuse and maltreatment.

Keywords: child psychological maltreatment, social representations, media, youth protection act, youth protection services, Quebec

Highlights

- Media narratives foster a strong othering process of abusive families;
- Child psychological ill-treatment is considered as equally important as child abuse;
- Social representations of child abuse support the belief that it is incurable;
- Social representations of child abuse mostly serve to protect the in-group's identity;
- Media narratives on child abuse foster a crisis mentality about the problem.

Nathalie Plante, doctoral candidate and part-time professor, School of Social Work, University of Ottawa, Ottawa, Canada.

Introduction

In 2006, child psychological maltreatment¹ was integrated into the Quebec Youth Protection Act (YPA) as a situation that may lead to the endangerment of a child's security or development. In Quebec's legislation, this constitutes the first formal recognition of child psychological maltreatment as a form of child abuse that could require the State's intervention to protect children.

Researchers and practitioners, mostly doctors, documented the serious and deleterious effects of child psychological maltreatment long before its formal legal incorporation (Hacking, 1999; Hart & Brassard, 1991; Labbé, 2019). Nevertheless, official recognition of child psychological maltreatment through various child protection legal reforms only started in the late 1990s throughout North America (Trocmé et al., 2011). In fact, integrating child psychological maltreatment into the YPA constituted quite an important shift from a legal perspective (Joyal, 2000; 2002). As explained by Joyal (2000; 2002), Quebec jurists and legislators sensed it would allow for too much intrusion of the State into the private life of families. For others, this type of flux in the definition of child abuse and its forms shows how politicized the entire issue of child abuse actually is (Cradock, 2014; Hacking, 1991). Today, the recognition of child psychological abuse as a form of child abuse is quite consensual (Brassard, Hart, & Glaser, 2020). Moreover, since its integration into the YPA, child psychological maltreatment has been the object of a constant increase in reports (while other forms have decreased) (Clément, Julien, Lévesque, & Flores, 2019).

But how was this form of maltreatment, often considered more subtle and difficult to recognize or witness, presented and explained to the public?

The study of media is relevant for exploring the integration of new ideas or novel notions into common sense. Indeed, not only is the media an arena for public debate, but it forms the primary window through which the general public learns about political or scientific matters, including child abuse (Thompson, 1995). In addition, the media has historically been a prominent social actor in raising social awareness and reactions to child abuse. In the same way, they were also influential in the development of social movements and organizations aimed at protecting children, particularly through the coverage of horrific child abuse stories. For example, in the United States (USA), media coverage of the Mary Ellen Wilson case prompted the foundation of the New York Society for the Prevention of Cruelty to Children in 1874, the first of over 300 similar private societies in North America (Horowitz, 2014; Labbé, 2019). Almost a century later, in 1962, *Time*, *Newsweek*, and other major newspapers covered the conclusions of Kempe, Silverman, and their colleagues (1962), which launched a new era in the social and political response to child abuse. Indeed, the 1960s and 1970s were marked by the adoption of several laws and legal reforms aimed at protecting children in the USA and Canada. Concurrently, the subject of child abuse became widely and massively publicized (Horowitz, 2014). For Hacking (1999), child abuse became one of the most sensible problems of our time. As he previously stated (Hacking, 1991), it is also "in our current reckoning, the worst of private evils" (p. 253). Indeed, there is an undeniable consensus on the fact that child abuse is wrong and that we need to help those who are being victimized.

Moreover, the influence of the media is not only historical. More recently, media coverage of child abuse cases was linked to a significant increase in reports to child protection agencies in Quebec (Saint-Jacques,

¹ In this article, the terms psychological maltreatment and psychological ill-treatment are used as synonyms. The terms psychological abuse or emotional abuse have been avoided in order to include both direct and indirect forms of psychological violence.

Villeneuve, Turcotte, Drapeau, & Ivers, 2012). In the past two decades, the covering of child protection services malpractices and errors has also been decisive in triggering investigations and reforms (Jagannathan & Camasso, 2013). More critical researchers show that media coverage of child abuse distorts the public understanding of the issue (Horowitz, 2014; Lonne & Gillespie, 2014). Horowitz (2014) talked about a “persistent hysteria and irrationality about this issue” (p. 79). In fact, many authors refer to the notion of “moral panic”, first developed by Stanley Cohen in 1972, to depict a situation that arises when social problems emerge as the focus of intense and widespread fear and panic (e.g. Horowitz, 2014; Wilczynski & Sinclair, 1999). Elsewhere, Lonne and Parton (2014) also showed how media significantly influences beliefs about the solutions to the problem of child abuse, with a major emphasis on social control measures and the removal of children from their parental custody. In the same vein, the authors also show how the media contributes to lowering public confidence in protective institutions (Lonne & Parton, 2014).

To clarify, the media has brought child abuse to be debated in the public sphere, thus transforming it into a public issue. In doing so, the media allowed novel ideas and notions related to child abuse to integrate commonsense knowledge (Moscovici, 1975). This is particularly true with regard to child physical and sexual abuse. However, studies do not distinguish media coverage in relation to the type of abuse perpetrated (Horowitz, 2014; Wilczynski & Sinclair, 1999). Hence, we do not know if this “moral panic” and “persistent hysteria” still stand for other forms of child abuse, namely child psychological maltreatment, and how it may affect commonsense understanding of the problem.

The aim of this article is to present the results of a study whose objective was to understand how child psychological maltreatment integrated commonsense knowledge through media². Specifically, we documented the mobilization of social representations and representational dynamics in Quebec’s mass media in the years surrounding the integration of child psychological ill-treatment into the YPA. Our approach is founded on social representations theory and, more precisely, on Höijer’s (2010; 2011) analytical model. First, we will focus on the relevance of studying representational dynamics in understanding how the media contributes to the construction of common sense and social representations. The subsequent sections will focus on our method and research results, followed by a discussion on our findings.

Social Representations Theory, Common Sense, and the Media

When he developed his Social Representations Theory, Moscovici was interested in the ways by which scientific knowledge integrated common sense in modern society. In his book entitled *Psychoanalysis, Its Image and Its Public* first published in 1961, he described how psychoanalytic knowledge and concepts had been appropriated in communications, common sense, and everyday thinking by various groups in France. Here, it is worth noting that Moscovici theoretical proposition is in opposition with the classical perception and consideration of common sense as an uninteresting “abyss of ignorance” (Moscovici, 1988, p. 216). As Moscovici explained in 1988, he “set out to investigate the place where social representations were generated, not where scientific knowledge was corrupted and distorted” (p. 216).

Following this perspective, social representations are the “stuff” (Moscovici, 2001) of common sense, which can be defined as : “[...] the stock of valid knowledge from which people draw in order to act and give meaning to the world daily” (Daudelin, 2008, p. 295, trans.). For Moscovici (1975; 1985; 1988), the priority in

² This article is part of the author’s doctoral thesis on the construction of child psychological maltreatment as a public problem and child protection services’ practices in Quebec. It is the first of four articles.

the study of social representations and communication should not be focused on their validation or disqualification. Indeed, his attention was rather drawn towards social representations' meaning-making capacity and how human society and their members, whilst creating and transforming their social representations, were giving sense to their world. In other words, when studying social representations of child psychological maltreatment and child abuse, we are not looking to validate them. We consider them as tools to better understand collective functioning and sense-making process with regard to the problem.

All social representations emerge from novelty and strangeness, and aim to "make something unfamiliar, or unfamiliarity itself, familiar" (Moscovici, 1984, p. 24). As stated by Marková (2007):

Even if we can "know" and "represent" all imaginable phenomena, the theory of social representations and social communication studies specific types of representations. It studies and theorizes those social phenomena that have become, for one reason or another, matters of general concern. These phenomena, which are thought about and talked about, create tensions and lead to action. (Trans., p. 210)

In this sense, they are particularly relevant for the study of situations that are considered as problematic, such as child psychological maltreatment and child abuse. Moscovici (1961/1975/2004) described two communicative mechanisms conducting to the construction and transformation of social representations: objectivation and anchoring. They are two sides of the same coin (Marková, 2000; Moliner, 2015; Hokaköngäs & Sakki, 2016). The first, objectivation, constitutes the process by which an abstract and new idea or concept is transformed into a concrete object, a schematized and simplified image. As for anchoring, it refers to the process by which a new social representation is integrated within a network of pre-existing representations already shared by the group, simultaneously transforming and reshaping the latter (Hoijer, 2011; Rateau & Lo Monaco, 2013). Finally, social representations also have a performative function in that they orient the field of possibilities in terms of actions or solutions.

Many actors are involved in the creation and transformation of social representations, among which stands the media. Indeed, discussion, advocacy and the evaluation of a social issue take place in the media (Blumer, 1971). Conversely, falsification, diversionary tactics, and the advancing of proposals likewise unfold within this sphere of influence (Blumer, 1971). The media therefore carries and diffuses various representations related to a given issue, whilst muting others. Moreover, mass media are not neutral. Indeed, media is influenced by the values and norms of its society of emergence. Further, as they are determined by various dynamics of power, they come to reproduce them by diffusing the voice of some social actors more than others (see Jovchelovitch, 2008) for a more detailed reflection on the subject of social representations and the public sphere. As explained by Thompson (1995), the media is also a powerful social agent with its own logics and mechanisms when it comes to representing issues. Its influence extends to the realm of politics and public provision (Thompson, 1995). Through its role in diffusing and influencing social representations in the public arena, media thus actively contributes to the construction and definition of public problems³ such as child abuse as well as child psychological maltreatment (Blumer, 1971).

Objective, Method, and Materials

The study's objective was to understand how child psychological maltreatment integrated common sense

³ Although Blumer used the term social problems in 1971, we use the term public problems in order to emphasize the processes of collective appropriation and definition of the problem, rather than on the issues that fall under an ontological consideration.

knowledge and social representations of child abuse through the media. This general objective was founded on the hypothesis that studying the social representations in the Quebec media, at the time of the last reform of the YPA, would allow us to understand how they contributed to the collective process of identifying child psychological maltreatment as a public problem. Similarly, we wondered how social representations may have oriented possible solutions to the problem.

Furthermore, we were inspired by the work of Hoijer (2010; 2011) and Olausson (2010) and used the subcategories they developed to document the mobilization of social representations and representational dynamics in the media in the years surrounding the integration of child psychological ill-treatment into the YPA. Specifically, Hoijer (2011) detailed the objectivation and anchoring processes into a set of subcategories that can be used as conceptual analytical tools in empirical analysis. It serves to study “how the media and citizens construct societal and political issues colouring our age [...]” (p. 3). Drawing on examples from a qualitative study on climate change and the media, she explains how the anchoring process can be observed in text through five different means, by: naming the object, emotional anchoring, thematic anchoring, anchoring in antinomies, and anchoring in metaphors (Hoijer, 2011). As for objectivation, it can be observed by means of emotional objectivation through the images used in the media, as well as through personification, identified when a phenomenon is linked to specific persons “such as when Freud personifies psychoanalysis or Ghandi’s political struggle through non-violence” (Hoijer, 2011, p. 13).

We collected articles from five daily newspapers published in Quebec between January 1, 2000 and December 31, 2010. According to the Center for Media Studies (2011), four of them were the most read daily newspapers during the targeted period (i.e. *Le Journal de Montréal*, *La Presse*, *Le Journal de Québec*, and *Le Soleil*). The last one, *Le Devoir*, was the most read independent newspaper⁴. The articles have been identified using Eureka database and the keywords youth protection, youth protection act, modification and psychological with various combinations. In the case of *Le Journal de Montréal*, we requested access to their archives. Finally, after having excluded the duplicates, a total of 80 articles were retained for analysis. More precisely, the sample consisted of 23 analyses⁵, 20 news articles, 14 opinion articles, 12 columns, 5 scoops, 3 news reports, 2 interviews, and one editorial.

For each article, we identified, when applicable, the five anchoring and two objectivation subtypes described by Hoijer (2011). Meanwhile, the more precise components of anchoring and objectivation types were codified following the qualitative analysis method of Miles, Huberman, and Hlady-Rispal (2007). This permitted the creation of a grid that enabled the identification of patterns relating these communication processes to discursive cornerstones, which will be discussed further in the next sections. In order to enhance the results’ reliability and validity, a subset of items (11) was analyzed early on by an independent researcher to ensure interrater agreement. Firstly, an independent analysis of 6 articles using only Hoijer’s (2010) question-answer method led to the identification of various codes within each anchoring and objectivation sub-categories (see Appendix A for the analytical grid used). The codes retained were reliably identified by both the main researcher and her autonomous evaluator. Independent analyses of five additional articles were

⁴ It should be noted that two groups owned the vast majority of Quebec’s French-language press, namely Power Corporation and Quebecor. We found it pertinent to also retain the most read independent newspapers as well in our data collection in order to maximize the diversity of content.

⁵ We used the typology developed by Sormany (2011) to distinguish the various types of articles. These types are distinguished by the analytical depth, the research work done by the journalist and the level of position taken by the journalist or the newspaper with regard to the subject.

then performed with the objective of testing the validity of the codes while simultaneously enriching and clarifying them.

It is important to note that, under a qualitative approach, the aim of this analysis is not to determine the mechanisms that appear most frequently in the material but to uncover those who are the most relevant to the integration of child psychological ill-treatment into common sense.

Finally, we wish to mention that the 2006 YPA's reform extends beyond the simple integration of child psychological ill-treatment to its jurisprudence. Hence, our analyses were also concerned with the more general notions of child abuse or maltreatment as well as other debates surrounding the reform. Nevertheless, when applicable, the analysis focussed principally on child psychological ill-treatment.

Results

The Objectivation of Child Abuse and Child Psychological Ill-Treatment

Child abuse, as well as child emotional abuse, was objectified in various articles, but not necessarily through pictures. Indeed, a majority of articles did not have associated images. When pictures were displayed, most consisted of a photo of the person cited in the text. Interestingly, images depicting children were rare, maybe because actually "showing" child abuse would be too much to bear⁶. The few opted to present a child alone, with one image clearly focussing on the child's helplessness and the inhumanity of his situation. This image, also the cover illustration of the polemic documentary *Thieves of Innocence* (Arcand & Robert, 2005), depicts a child locked in a cage trying to reach for its teddy bear. Another image is taken from the movie *Aurore* (Dionne & Robert, 2005). This last comment brings us to the process of objectivation by personification, which was observed a lot more frequently, starting with the story of Aurore Gagnon.

Personification and the case of Aurore Gagnon. Aurore Gagnon (1909-1920) was the victim of severe child abuse perpetrated by her stepmother and father. At the age of 10, Aurore died as a result of the abuse in Sainte-Philomène-de-Fortierville, a rural village in the Centre du Québec region. Even in the 1920s, her tragic story received a lot of attention, attracting hundreds of people to her stepmother's and father's trials. Her story was also re-enacted in theatrical pieces, books, and several movies. They all depict the horrors she was victim of (Bigras, 1952; Loranger, 2016). In 2015, Aurore was recognized as an historical figure by the *Patrimoine culturel du Québec*. In fact, in the French-speaking Quebec, the story of Aurore is common knowledge. In various articles, her story was used to stress the fact that child abuse was still a preoccupying issue in 2005:

In a society focused on consumerism and appearance, it is unbearable to know that other Aurore are among us and go to bed every night, vulnerable, afraid, silently waiting for a responsible and sensitive adult to come to their aid [...]. (Hotte, 2005) (Opinion article)

What is more, the last movie *Aurore* (Dionne & Robert, 2005) was released on July 8, 2005, only three months before the tabling of Bill 125 to amend the YPA and has reached one of the biggest box-office of the province's history. The persona of Aurore was thus present in various articles and explicitly discussed in relation with the announced Bill.

Aside from Aurore, the objectivation of child abuse by personification was also observed in many articles referring to child abuse stories in which the children were given names:

⁶ In situations where the articles' subject was an actual child abuse case, no identificatory information surrounding the child can be published by law.

Like that of *Sara*, who at the age of eight is physically assaulted by her mother's partner. [...] *The Marguerite*, ... and the *Stéphane*, neglected at an early age to the point of remaining in their excrement for a long time and being frequently abused [...]. (Chouinard, 2005) (Analysis)

For the first two years of her life, Juliette spent many months alone in a dark room. Her mother, who worked at night and therefore slept during the day, locked her little girl in her room all day long, with the lights closed and the TV on. (Gagnon, 2006) (Analysis)

Interestingly, child psychological maltreatment, even though not named as such, was present in some depictions of child abuse even before 2006. In an article released in 2005, for example, the stories of Philippe and Alexandra both depict situations of child exposure to domestic violence, a form of child psychological ill-treatment that will be stated in the YPA after the 2006 amendments:

"Sometimes, when they fight, I'm afraid he'll kill my mother", says *Philippe*, 12, who lives in a blended family [...]. "When mom and dad were arguing very, very loudly, I was suffocating. I was running out of air. I wanted to die and at the same time I didn't want to... I felt like I was in a war", says *Alexandra*, also 12 years old. (Samson, 2005) (Analysis)

Another article published in 2004 introduced a typology of family dynamics that can lead to child psychological maltreatment. It refers to fairy tales and legends. For instance, the Mother Superior personifies a rigid and authoritative dynamic (as in *Cinderella*), the Ugly Duckling refers to the scapegoat child, the King and its Realm, a dominant and intolerant father, etc. (Samson, 2004) (Analysis).

Not less than 28 articles referred to at least one precise depiction or story of child abuse. It is also interesting to note that, if the children were personified with names, the same did not apply for the parents who were, in fact, referred to as the father, the mother or a mother, the parents, etc.

Furthermore, objectivation by personification, as is the case of *Aurore* or other children, was related to emotions of outrage towards parents and compassion towards children. As we will see in the next section, moral outrage and compassion also played a crucial part in anchoring child abuse as well as child psychological maltreatment.

The Anchoring of Child Abuse and Child Psychological Ill-Treatment

Emotional anchoring. In this article, we focus on three predominant emotions that were identified in media's anchoring process of child abuse and child psychological maltreatment: moral outrage, compassion, and fear.

Moral outrage. Child abuse was emotionally anchored in a fierce sentiment of outrage and indignation, firstly towards the parent(s). Outrage refers to: "a feeling of anger and shock" (Cambridge Dictionary, 2021) or "the anger and resentment aroused by injury or insult" (Merriam Webster Dictionary, 2021). Furthermore, because the elicitor of outrage is not directly linked to readers' personal interests, we can more precisely identify the emotional anchoring of child abuse in the media into moral outrage. Moral outrage falls within the wider category of moral emotions, which are defined by Haidt (2003) as "[...] those emotions that are linked to the interests or welfare either of society as a whole or at least of persons other than the judge or agent" (p. 853). Indeed, moral outrage is a reaction to moral transgression and is grounded in anger (Batson et al., 2007; O'Mara, Jackson, Batson, & Gaertner, 2011; Tetlock, Kristel, Elson, Green, & Lerner, 2000) as well as disgust (Salerno & Peter-Hagene, 2013). What is more, following Haidt's (2003) typology of moral emotions, moral outrage is integrated into the "other-condemning" family; not only is it related to anger and disgust, it is also oriented towards something or someone considered to be responsible for the injustice depicted.

Concerning the moral outrage towards the parent(s) and their behaviours, it was mostly observed in the real or fictitious situations detailed in many articles, either as news coverage or in support of their message:

When the social worker goes to Mom's house to negotiate visitation rights with her child, his response is brutal: "How much do you pay me to go see him?" (Gagnon, 2004) (Column)

Specifically, the mother "sometimes used blunt objects, such as fly swatters, wooden spoons and cutting boards" to hit the children, either to punish them for their bad behavior or to teach them better discipline. [...] While they pleaded guilty to the assault charges, the parents' act of contrition did not go much further. (Thibault, 2005) (Scoop)

An unworthy mother, who had seriously brutalized her three children for 18 years, [...] The children were beaten almost every day. For example, they were not allowed to cry: the mother would sit astride their chests and block their mouths to punish them. They were constantly beaten with fists, feet, sticks and even hammers. The little ones could be locked up for hours in the pantry. (Morissette, 2005) (Scoop)

A father who leaves his daughter asleep in his car while looking for a prostitute, a stripper who abandons her toddler at night with only the TV on, a mother who relinquishes custody of her child by leaving him alone for four days at the Gatineau Hot Air Balloon Festival. (Dugas, 2006) (Column)

The severity of the situations cited activates a reaction of outrage and even disgust towards the parents.

Naming child abuse was also linked to emotional anchoring in many articles. Indeed, when child abuse was not stated in reference to legal categories, we could see that it was either associated mainly with parental behaviours or with the children's experiences. For one, the notion of children-martyrs (*enfants martyrs*) refers directly to torture and focuses on the parents' outrageous behaviour. The purposeful characterization of abused children as "tyrannized" does the same, just as efficiently as "infants that are abused and neglected by their parents". On the other end, by identifying child abuse as a child's terrible experience, it focuses on these children's victimization through describing them as deprived children, thereby triggering the emotions that play a part in its anchoring.

Compassion. This last comment brings us to the second emotion involved in child abuse's anchoring process: compassion. As with moral outrage, compassion is also a moral emotion and can be seen as its counterpart. For Haidt (2003), compassion is integrated into the "other-suffering" family of moral emotions. Aside from the detailed situations of child abuse, the emotional anchoring of compassion was observed in the journalists' choice of wording, which was oriented towards the children's helplessness. They were namely cited as "innocent victims", "helpless", "YPD's children", or "YPD's youth". The underlying compassionate tone could also be noted in some of the more detailed descriptions of a child's experience of placement:

Children's lives have been sacrificed as they have been shuffled from placement to placement, waiting in vain for their parents to be able to take them back. (Gagnon, 2005) (Column)

Whether because of their experiences within their family or resulting from their institutionalization, children are the recipients of compassion from the media.

Interestingly, some articles also anchored child abuse in the compassion towards the parent(s), seen dually as sick and "incapable of doing otherwise" (Asselin, 2003) (Interview):

Parents sometimes themselves former victims of physical abuse or negligence who reproduce, for lack of knowing what parental benevolence is, what they have known as models with their own children. (Clément, 2005) (Column)

And for those who do seemingly incomprehensible things, you need to know their own story. "The vast majority have terrible personal histories. They have been abused, neglected, [...] How can they give what they did not receive?" (Asselin, 2003) (Interview)

Compassion was also supported by the depiction of the terrible child abusive families' living conditions:

The immense poverty of these families upsets me [...] these families really live in conditions of intolerable poverty. (Bégin, 2000) (News article)

More rarely, the lack of helping resources for the families was also emphasized:

The problem of abuse cannot be addressed without taking into account the chronic lack of resources to help families and the difficulty of accessing public social services. [...] Where can a family turn when it encounters problems with its child, when it is at the end of its rope and feels it has no resources to deal with the difficulties it faces? (Manque de ressources, 2006) (News report)

Additionally, the anchoring of child abuse into moral outrage and compassion was also intertwined with another pregnant emotion: fear.

Fear. As a general category of emotional anchoring, fear was present in more than half of the articles (n = 46) and in every type of articles. Indeed, the notion of risk, whether imminent in the child's future or for society's future "well-being" seems inextricably linked to child abuse, as well as child psychological ill-treatment. As explained by Hoijer (2010): "Fear is an emotion that may be generated by the thought of bad things that may happen in the future. It may also, of course, be awoken by a present state of affairs that is experienced as dangerous or threatening" (p. 721).

The articles we studied anchored child abuse in emotions of fear firstly by emphasizing the deleterious repercussions for the child for his future as an adult. In particular, child abuse was conceived as increasing the risk of children becoming themselves ill-treating parents:

But the saddest part of these stories is that these little Aurore of our time run the risk of becoming, as adults, Marie-Anne Houde [Aurore's murderous stepmother] with their own children. (Gagnon, 2005) (Column)

In cases of chronic neglect, it would be better, according to them [non specified specialists], to give these children up for adoption so that they can get by and not reproduce in their adult lives the situations from which they have suffered so much. (Canadian Press, 2004) (News article)

Other specific risks were pointed out concerning the abused children's future, such as homelessness, instability, substance abuse, and delinquency:

Being on the street is a real risk for teens in the Youth Protection Services. (Allard, 2007) (News report)

Have we forgotten that the dropout, the neglected child, the young offender, the teenager with substance abuse or serious mental health problems, the future criminal and welfare recipient is very often the same child? (Moreau, 2000) (Opinion comment)

Oftentimes, the risk or threat encountered by the child remained unspecified while simultaneously being depicted as catastrophic.

[...] *painful and catastrophic consequences* for thousands of children. (Moreau, 2000) (Opinion comment)

For a child in full development of his personality, *the ravages can be major*. (Samson, 2004) (Analysis)

We don't want the child to *pay a high price* because we didn't act quickly enough and in an extremely firm manner.

We want a guarantee that there will be no children who will be *permanently harmed*. (Breton, 2005) (News article)

When [more severe cases of violence are] combined with psychological abuse such as bullying or emotional rejection, *their aftermath is particularly damaging* to the child. (Clément, 2005) (Column)

The fear around child abuse was also supported by metaphors linking its repercussions to the impending threats that they may pose, namely by comparing youths who had been victimized to "time bombs" (Larouche,

2001) (News article), "Pandora's box" (Asselin, 2003) (Interview), as being "practically finished" (Papineau, 2005) (Opinion comment), or ready to become "little monsters" (Clément, 2005) (Analysis).

More dramatically still, the emotional anchoring of child abuse was also related to the fear of the child's death, whether as a direct result of the abuse or from the greater risk of suicide that follows:

[S]exually abused children (for example) are at risk...ten times more likely to commit suicide [...] these suicidal adolescents [...]. (Moreau, 2000) (Opinion comment)

Nearly 40 percent of babies who die accidentally each year in Quebec die as a result of violence inflicted by their parents, including shaken baby syndrome. (Canadian Press, 2005) (News article)

When not centered on the repercussions on the child, fear was fuelled by the risk associated with the social services' failure. Here again, the consequences for the youth were outlined, for instance, with the negatively impacted attachment development capacity of frequently displaced children subjected to changes of custody. The risk for the children to become ill-treating parents was also pointed out as a potential result of the social services' inadequacy.

While equally as important as the severe consequences of child abuse, we found that the emotional anchoring of fear relies on the emphasis placed on the ubiquity of the problem, so doing highlighting society's lack of control over the problem:

Aurore is among us. (Clément, 2005) (Column)

There are many other little Aurore Gagnon in Quebec these days. (Gagnon, 2005) (Column)

Domestic violence has soared in Quebec, as it has throughout North America [...] We are facing an outbreak of violence. (Canadian Press, 2005) (News article)

One case among others: That of the shaken baby. (Gagnon, 2005) (Analysis)

These findings echo an observation by Nussbaum (2001) when he referred to Aristotle, "[...] in order to be afraid 'I must believe that bad events are impending, that they are not trivially, but seriously bad; and that I am not entirely in control of warding them off'" (p. 28). Here, the choice of wording as well as the references to Aurore, who died as a dire consequence of severe abuse, contribute to the sentiment of lack of control over the problem of child abuse. Contrary to the emotions of outrage and compassion described before, fear is not in itself a moral emotion and, with regards to the emotional anchoring of child abuse, it contributes to further anchoring the latter into a crisis mentality which will be discussed later in the article.

To sum up our results from the emotional anchoring analysis, we can see that the narrative of the media on child abuse and child psychological ill-treatment centers on moral emotions, furthering child abuse's relation to our sense of justice (Haidt, 2003). Fear, the sole non-morale motion identified, serves to lend credence to the statement that child abuse is a serious public problem. When we concern ourselves specifically with child psychological ill-treatment, we find that it does not trigger different emotions than more "traditional" forms of abuse. This is supported in text by the fact that the emotional anchoring of child abuse interacted with other anchoring subcategories proposed by Hoijer (2011), starting with the anchoring by metaphors.

Anchoring by metaphors. Everyday language is permeated with metaphors that allow individuals to imagine abstract things or phenomena as something else, for example "time is money" or "life is a journey" (Hoijer, 2011). Some authors, like Lakoff and Johnson (2003), even claim that all thought and communication is basically metaphoric. In fact, metaphors play a major role in what we could name the cultural assimilation of social representations (Hoijer, 2011).

We observed many metaphors in the articles that we analyzed. We will preface our inquiry by focussing on the metaphors used to describe or talk about child psychological ill-treatment. We shall then continue with the three major categories of metaphors identified in articles, namely metaphors concerning child abuse, concerning childhood and, at last, metaphors concerning social services or child protection services' intervention.

Metaphors about child psychological ill-treatment. As we mentioned earlier, child psychological ill-treatment was not always explicitly discussed among the mass media articles. Often, psychological ill-treatment to a child was comprised within a list specifying the situations involving the development or safety of a child. The process of enumeration reflects that, in many cases, child psychological maltreatment is considered or at least presented as a form of child abuse, equal to child physical abuse, sexual abuse, neglect, etc. When child psychological ill-treatment was more specifically discussed, the focus was often put on its "invisibility" in comparison to child physical abuse. In that respect, child physical abuse becomes a metaphor that portrays child psychological maltreatment as having equivalent, if not worst consequences:

[...] children are fairly well protected from visible, "palpable" dangers, especially from physical abuse, he points out. But the greater the psychological danger, the more aberrant the decisions become [...] These *invisible violence* [...]. (Vincent, 2003) (Editorial)

Words that hurt. (Samson, 2004) (Analysis)

Without this mention, the DPJ can hardly help young victims of this *invisible violence*. [...] However, Mr. Trocme's research indicates that it is the other cases that develop the most serious problems because they do not receive support. (Normandin, 2004) (Analysis)

Metaphors about child abuse. Regarding child abuse, the most salient metaphors described it as an illness. This likeness is found in the way child abuse was repeatedly identified as being "transmissible" from one generation to another. For example, articles would refer to the "theory that neglect and abuse are passed on from one generation to the next" (Paré, 2000) (News article), to the "intergenerational transmission of maladjustment factors" (Moreau, 2000) (Opinion comment) or portrayed parents as "transgenerational victims" (Leclerc, 2005) (Opinion comment).

Here, these semantic choices are significant as they not only portray child abuse as a medical problem, but also implicitly depict it as incurable, in similar fashion to congenital disorders. This places the metaphoric medical anchoring of child abuse in relation to the social representations of abusive parents described earlier as being incapable of acting otherwise. In other words, parents are metaphorically depicted as having an incurable disease with their children on the verge of developing the same type of illness.

Likewise, children were similarly described as being "handicapped":

These two tragic years made Juliette a handicapped of the soul. (Gagnon, 2006) (Analysis)

We also noted the use of a medical vocabulary when speaking of, for instance, the "diagnosis" of ill-treating acts [Vincent, 2003 (Editorial); Gagnon, 2005 (Analysis)].

The lapse of curability of such "diagnosis" thereby comes into play, with child abuse not only metaphorically compared to an illness but also seen as having a very limited time lapse for "treatment":

Attachment [...] functions as a window of time. It opens around six months and closes [...]. It is at the base of our mental spine. [...] We do not cure these disorders, we can only prevent them from happening. And we have very little time. [...] The window of time has closed; the human brain, in this period of attachment, does not wait. (Leclerc, 2005) (Opinion comment)

Opportunities open and close in the brain of young children. [...] If it closes without being filled, it is irreversible. (Clément, 2005) (Analysis)

While the notion of the intergenerational transmission of violence is not new in the field of research about child abuse, it cannot be considered old either. For Hacking (1999), the theory emerged shortly after the 1962⁷ publication of Kempe et al. where his collaborative article rapidly gained in popularity. Being a paediatrician, it is not surprising that Kempe drew on a medical vocabulary to describe the phenomena of child abuse. As stated by Hacking (1999):

"[...] cruelty to children was not a medical problem, while child abuse was medicalized from the beginning. The idea was brought forward by paediatricians. Child abusers were described as ill. [...]". (p. 135)

Looking further into the development of intergenerational approaches, we can observe the major influence of medical doctors or psychiatrists, for example Murray Bowen (Bowen family system theory), Salvador Minuchin (structural family therapy), and Iván Boszormenyi-Nagy (contextual therapy). As for attachment, its first theoretical development was also the work of a doctor, John Bowlby. Noteworthy here is the adoption of these theoretical notions within mass media without any reference to their original field or definition.

More convincingly still, other metaphors also related child abuse to death, for example by comparing abused children to "ghosts" or stating that an abused child is "practically finished" (Gagnon, 2006) (Analysis).

Metaphors about children and childhood. In opposition with metaphors about child abuse, the metaphors about children and childhood described it as fundamentally good: "a gift to the human race" (Julien, 2005) (Column). Interestingly, childhood was very often explicitly related to the children's attachment needs: "The theft of childhood is the theft of attachment" (Leclerc, 2005) (Opinion comment). And, as we saw before, attachment itself was portrayed as being not only fragile, but very time sensitive. This idea is supported by the fact that the psychological needs of children were compared to food: "The psycho-emotional needs are a fundamental food for the harmonious development of the child" (Julien, 2005) (Column).

In summary, we have seen how metaphors are widely used in the mass media articles we analyzed, starting with those who compared child psychological maltreatment to child physical abuse in light of its severity and consequences. Child abuse was metaphorically compared to a transmissible disease, with abusive parents being seen as sick and their abused children as either risking the development of the same disease or as already emotionally irrecoverable. Conversely, children and childhood were both seen as being fundamentally good. We however noted the use of metaphors to denounce the inadequacies of child protection services. Ultimately, metaphors made abstract phenomenon, such as child abuse and childhood, more comprehensible. They were further intertwined with the forms of emotional anchoring analyzed before. To illustrate, metaphors comparing child abuse to a disease both fuelled an emotional anchoring of the concept to fear and compassion, whereas metaphors about children and childhood served to increase compassion towards children as well as moral outrage towards the parents. Looking at those various interconnections between anchoring and objectivation subcategories of child abuse and child psychological ill-treatment allowed us to identify the components of thematic anchoring in press, a deeper form of anchoring described by Hoijer (2011).

⁷ For several authors, the very emergence of the concept of intra-family child abuse is attributable to the work of Kempe and his team of Denver paediatricians with the 1962 publication of their article entitled "The battered child syndrome" (Labbé, 2019; Hacking, 1999; Pfohl, 1977; Gelles, 1975).

Thematic anchoring. Moscovici and Vignaux (1994) defined the concept of *thêmata* as “deeply rooted primary conceptions, informing science as well as our *apperception* of it. These ‘primitive notions’ take part in as many original layers of cognition as they inform the world’s archetypal images, its structure and its genesis” (p. 45, trans.). *Thêmata* are underlying ideas and notions that structure new social representations (Moscovici, 2004). Thus, *thêmata* have a classifying function with regard to new social representations’ formation and integration into bigger, deeply culturally rooted categories.

Those primitive notions mainly take the form of two oppositional ideas, thus forming a categorical dyad: life/death, justice/injustice, etc. Generally, one dyadic pole is considered positive and the other, negative.

In this article, we focus on two prominent thematic oppositions which support the representation of child abuse and child psychological ill-treatment: Justice/Injustice and Self/Other⁸.

Justice/Injustice. As we saw earlier, child abuse is emotionally anchored into moral emotions, namely moral outrage and compassion. These emotions pertain, on the one hand, to the “other-condemning” family and, on the other hand, to the “other-suffering” one, which both relate to the *thêmata* of justice and injustice (Haidt, 2003). Firstly, these moral emotions are both a reaction to something considered to be unjust, in this instance the ill-treatment of children. Second, these emotions both involve an ambition to redress injustice. Indeed, we observed a great number of examples reflecting the thematic anchoring of child abuse’ social representations into justice/injustice through specific rhetorical strategies. More precisely, many articles used antinomies to explain what should be done to help children, and therefore redress injustice, as opposed to what should be avoided. Here, a particular topic being discussed and debated was the definitive removal of a child from its parental custody after a certain period of time of placement. It was, in many articles, presented as the best solution.

But the crux of this bill is the time limits that will now be imposed on parents, who will have one to two years to get their act together or lose custody of their child permanently. Some people think these changes are cruel. But this heartbreaking issue must be viewed from the child’s perspective. (Gagnon, 2005) (Column)

Currently, a child in youth protection wanders for years between his or her natural parents and a foster family before the court decides. (Breton, 2005) (News article)

The Marguerite [...] and the Stéphane [...] might have wished for adoption rather than the maintenance of a negligible family link, the DPJ explained yesterday. (Chouinard, 2005) (Analysis)

In contrast, justice was associated with a better distribution of resources to families and a preventive approach to avoid family dislocation.

Preventing rather than curing. (Breton, 2000) (Column)

Aurore will be with us as long as issues such as poverty, crime, addiction, depression, isolation and lack of support are present in the lives of parents and their children. (Clément, 2005) (Column)

More rarely, articles opted to focus on the fact that, without adequate support measures, adoption could also constitute an injustice:

Can we systematize human behavior to this extent without creating a situation of injustice for all those young people who will have been removed from their families without their families having been truly helped (Lemieux, 2006) (Opinion comment)?

⁸ By “self”, this paper refers to one’s in-group as well as individual self. By “other”, this paper refers to those one related to as out-groups. This is in line with the social representations theory position on the social nature of identity (see Smith, O’Connor, & Joffe, 2015).

The justice and injustice *thêmata* were also observed in articles opposing children's rights to parental rights:

In these two conflicting rights, that of the parents to retain custody of their children and that of the children to have a normal childhood, it is the latter that must prevail. (Gagnon, 2005) (Column)

[There are] two camps: the first fears that early legal intervention would limit the rights of the natural parents, while the second believes that such early action would benefit the children in the long term. The dilemma between the predominance of the family bond and the absolute interest of the child is therefore still palpable. (Chouinard, 2005) (Analysis)

Self/Other. Our analysis further uncovered the discursive distinction in the media between abusive families, which are considered as one's out-group and the "Other", and "caring" families, which are considered as one's in-group and the "Self". The Self/Other *thêmata*'s emergence resulted from a careful observation of the influence and interaction of the anchoring mechanisms employed by the press. As was the case for the justice/injustice *thêmata*, the root of the *thêmata* could be traced back to the media's emotional anchoring of child abuse. Again, moral outrage played a significant role. Indeed, it is not difficult to see how this emotion directly supports the argument that ill-treating behaviours should be condoned and that people who perpetuate them are to be labelled as outcasts. Below are some examples:

Don't tell me that you also take the side of the biological parents, even when they show themselves unworthy of their role? (Deschâtelets, 2008) (Opinion comment)

Some estimate that 10-15% of the families tracked by authorities have a combination of psychological and social characteristics that make them highly unresponsive to interventions. These parents are often afflicted with mental health issues, substance abuse. When all of these factors are present, the coast is almost impossible to climb. (Gagnon, 2004) (Column)

We must destroy the myth that the parental instinct exists in all fathers and mothers. "Some people repeat situations of abandonment or abuse that they experienced in their childhood", [...] "It is difficult to give what you have not received". (Dugas, 2006) (Scoop)

Specific depictions of child abuse stories had the same results.

The baby, removed in time from the delirium of a mother who scratched him on the inside of his cheeks so that the social services would not notice, was entrusted to a foster family, where he became attached. If, at the age of three or four, the mother, cured, wants to be entrusted with him again and we say yes to her, it is this child who is murdered. (Leclerc, 2005) (Opinion comment)

Hence, not only does moral outrage foster an us-versus-them environment by shedding light on behaviours that are not tolerated within a group, the feeling of outrage that it inspires can also provoke a sense of moral superiority or, as Apter (2018) put it, a "narcissistic shiver". In other words, feeling outraged actually proves how distant one can be from the condemned phenomenon and cleans that person from any association with it (Apter, 2018). By feeling moral outrage, individuals prove that they are part of a morally superior group, which condemn the ill-behaving inferior individuals who thus form a different group.

Interestingly, the emotional anchoring into compassion also contributes to the division between "abusive families" (Other) and "caring families" (Self). For example, the emotional anchoring of compassion towards ill-treating families also implies that those families form a distinguishable and definite group, whose members share a number of traits, ranging from having been victimized during their childhood to teenage pregnancy, intellectual deficiency, drug addiction, alcoholism, depression, cancer predominance, cigarette smoking, mental health disorders and more.

This is where the parents come in. We have not yet collectively understood that some cannot be. And, most often, it is because they themselves are carriers of attachment disorders and transgenerational victims. This is the Italian notion, taken up by Dr. Maurice Berger, of parental untreatability. (Leclerc, 2005) (Opinion comment)

Heartbreaking cases: [...] The mom didn't know how to bathe or stimulate her. She was anxious when she gave the bottle. The little girl had lost a lot of weight. The parents underwent a psychological analysis. [...] The diagnosis of disability [in the parents] was confirmed. (Clément, 2005) (Analysis)

This teenage mother—she had her daughter when she was 18—spent her childhood moving from foster home to foster home. This morning, she obviously feels like she's taking an exam. With good reason. The doctors' report will be submitted to the judge who will decide on her daughter's fate. (Gagnon, 2006) (Analysis)

For the vast majority of the articles retained for this study, child abuse was indeed associated with various other social and public health issues. Thus, the problem is seen as comprising a whole range of other problems that already distinguish the “normal” population from the “abnormal” one. The metaphoric anchoring's reliance on concepts from the medical field also contributes to this foundational thematic anchoring of Self/Other. Indeed, ill-treating families are seen as being a specific group that share a transmissible disease. Here again, even compassion for the incompetent parents reinforces their representational integration into the “Other” category.

To summarize, the analysis of the 80 newspaper articles allowed us to ponder the influence of the anchoring and objectivation mechanisms in various types of narratives. This enabled us to fulfill the research aim of understanding how psychological abuse becomes part of common sense through the media. Indeed, we could identify examples for each category of anchoring, as well as objectivation, in the media. Furthermore, the interconnection of these different categories allowed us to identify two specific forms of thematic anchoring of child abuse and child psychological maltreatment. The next section will discuss the implications of these results.

Discussion

Our discussion focuses on three main topics, starting with a brief reflection on our results which show that the social representation of child psychological ill-treatment is indistinguishable from that of child abuse. Secondly, we will argue the process of othering that emerged from the many forms of anchoring and objectivation that we observed. Thirdly, we will discuss the potential implications of the “crisis mentality” surrounding media narratives on child abuse and child psychological maltreatment.

The Social Representation of Child Psychological Ill-Treatment and the Social Representation of Child Abuse

Results from our analysis show that media represents child psychological maltreatment as a form of child abuse. In fact, it is rarely explicitly mentioned and when it is, journalists describe child psychological ill-treatment as child abuse. We also saw how physical violence was used on a discursive level to anchor psychological maltreatment. Under the social representations theory, this indicates an interlocking relationship (Pianelli, Abric, & Saad, 2010) between child psychological ill-treatment and child abuse, meaning that the former can only be understood through the lens of an already existing social representation of child abuse.

We argue that this was the case even before 2006. For example, in a study conducted in 2000, Gagné and Bouchard (2001) showed that the impacts of child psychological maltreatment were considered at least as severe as those of physical abuse by parents and practitioners from Quebec. Thus, we know that the notion of child psychological ill-treatment was not per se a new idea for people in Quebec. The widespread

acknowledgement in the population that psychological ill-treatment is a problem could explain the fact that journalists had no problem considering it a form of child abuse requiring the intervention of youth protection, in contrast to what could be observed in the scientific literature on the subject of the time (Glaser & Prior, 1997; Loue, 2005; O'Hagan, 1995). Differences of opinion, however, were directed towards sanctioning child abuse and reiterating its inadmissibility. Anchoring and objectivation played an important role in keeping the problem and the people affected by it at a safe distance, mostly by othering the perpetrators.

Othering Abusive Families

"Othering" is a collective response that has been documented in association with many public problems. The othering process allows the members of a given group to protect their worldviews by associating problems and their causes with other groups, which are generally already marginalized (Caillaud, Bonnot, Ratiu, & Krauth-Gruber, 2015; Mayor et al., 2012). Moreover, the process of othering allows the group that benefit from it to reduce the perception of threat, discomfort, and anxiety (Páez & Pérez, 2020).

Studies on othering process have often identified a culturally specific group or national "out-group" associated with a given problem or threat. For example, Gilles et al. (2013) cited the way in which diseases have been named in the past. In the 15th century, syphilis was simultaneously referred to as "French pox" by the English, *morbus Germanicus* by the French, and "Chinese disease" by the Japanese. In fact, the othering process and the out-group blame representational dynamic are quite striking when it comes to various emerging infectious diseases (for a literature review on the subject, see Smith, O'Connor, & Joffe, 2015). More recently, we observed the same phenomenon with the various names given to the COVID-19 variants (India, Brazil, South Africa, and UK variants).

In our study, though, othering did not appear to be contextual but was rather salient. This may indicate that the othering process as it pertains to child abuse is not part of a collective coping strategy, which would be an "emergency response to what a collectivity perceives and construes as a challenge to their established way of life" (Wagner, Kronberger, & Seifert, 2002, p. 326). Instead, it may be part of a normalization process and discourse on child abuse, as well as child psychological maltreatment, which allows the topic to be talked about in the mass media without posing a threat to the group's identity. Here, social representations become a means of protection against unwelcome emotions (Joffe, 1999; 2011). Therefore, the othering process observed in Quebec's media falls closer to collective narcissism (Cichocka, 2016). Indeed, collective narcissism describes "an in-group identification tied to an emotional investment in an unrealistic belief about the unparalleled greatness of an in-group" (de Zavala, Cichocka, Eidelson, & Jayawickreme, 2009, p. 1074). In the same vein, the othering process also echoes the identity-protective function of common sense (Smith et al., 2015). Thus, the othering process allows and even encourages avoidance measures to be taken (Hadarics, Szabó, & Kende, 2020).

Additionally, our results show that if abusive families represent a distinguishable group within society, it is not clear what characteristics unite them. As we saw earlier, the characteristics listed in the articles cover a broad range, from teenage pregnancy to tobacco addiction to higher incidence of cancer, to name a few. This observation reminds us of Lorenzi-Cioldi's (1995; 2002/2009) model of the self in collection and aggregate groups. In his model, the author draws our attention to the many contradictions embedded in the representations of marginalized and dominated groups. More precisely, the author shows how dominated groups are homogenized within a representation generated by dominant people and where various distinct aspects of social

reality are aggregated together. Notwithstanding the fact that a great deal of social issues and difficulties can enhance the risk of child abuse, the media simultaneously elevates the identity of people affiliated with the in-group and the self by linking child abuse to various devalued groups (drug addicts, single mothers, poor people, drinkers). In doing so, it reinforces its own group identity and sense of superiority over previously marginalized groups (Lorenzi-Cioldi, 2002/2009). It should also be mentioned that child abuse and especially psychological ill-treatment does not occur only in these groups (Clément et al., 2019). In fact, it seems that the association of parental abusive behaviors with specific group is historically rooted and has played an important role in the public understanding and interpretation of the problem of child abuse. Indeed, even before 1962 and the emergence of child abuse as a public problem, violence against children was already associated with specific groups. For example, Turmel (2017) and Cliche (2007) both showed how, in the Quebec of the 1920s, situations of abandonment, neglect or violence received different interpretations and responses by the clergy depending on whether they occurred in families regarded as being “good poor” or “bad poor”.

In the same line of thought, many historians and sociologists have explored the reasons that could explain Aurore’s impregnation into the collective memory. For Cliche (2011), the fact that she came from “a good Christian family” made her story stand out from other similar tragic cases of child abuse and infanticide. Here, the idea that child abuse could happen in “good” caring families gave rise to these tensions. With regard to our results, these tensions endure with the persistent idea that child abuse, including child psychological maltreatment, only happens in “those” families. In their study, Joffe and Staerkle (2007) also showed that out-group blame is often anchored in the pre-existing representations that accompany them.

The emergence of the self/other thémata and its link to the othering process also shows how taboo child abuse actually is, something that already stood out in Hacking’s (1999) work:

[...] for all that we would like an objective concept about which expert knowledge is possible, the idea of harming innocent children is powerfully moral. In our present system of values, genocide is the worst thing that one group of people can do to another. Abusing a child is the worst thing that one person can do to another. (p. 132)

This, in turn, brings us to the solutions that can be put in place and that are considered morally and normatively acceptable. As already noticed by other researchers, those deemed responsible for abusing children are not perceived as deserving of the public’s help (Lonne & Gillespie, 2014).

Another important element emerged from our analysis and that can be influential in the construction of common sense knowledge on child psychological maltreatment as well as the considered solutions. Not only are the perpetrators maintained at a safe distance, but the discursive treatment of child psychological maltreatment and child abuse in general was also integrated into a “crisis mentality” surrounding the problem. We will focus on this element in the final section.

Crisis Mentality

We mentioned earlier how many authors make an association between othering and the perceived level of threat or risk (Gilles et al., 2013; Jodelet, 2020; Olausson, 2010). In our case, though, child abuse is not new and the definition of child psychological ill-treatment as a form of child abuse did not trigger any disagreement. Thus, the threat that it poses is not related to its novelty of its discovery. Moreover, the articles were not, as a whole or with regard to specific years, written in reaction to a particular crisis or outstanding new information about child abuse. Even though they were written in reaction to “something”, whether the release of a national study on child abuse [e.g. the public release of the first Canadian Study of Reported Child Abuse and Neglect

(CIS-1998)], the publication of YPD' annual reports, the announcement of the tabling of the Bill 125, neighbourhood scandal, the death of a child or culturally critical movies (*Thieves of Innocence, Aurore*), child abuse was never depicted as a "new threat". Also important is how the objectivation as well as the anchoring mechanisms that we observed did not particularly change or evolve in our sample. Both of these observations led us away from a media's reaction to a particular crisis, but to the identification of a "crisis mentality" surrounding the social representation of child abuse in the Quebec's mass media.

In fact, moral outrage and the crisis mentality, which relate to the notion of risk and the emotion of fear, seem to play a major role in the acquisition of what Blumer (1971) called the "social credibility" of a public problem, a necessity if it is to be considered legitimate and serious. Hence, it is not surprising to see that crisis mentality is a typical approach to many public problems, as they rely heavily on social acceptability, charitable contributions, and other uneven sources of revenue (Hamby, 2014). It does indeed provoke a sense of emergency and urges the public to an immediate (and serious) reaction. For example, throughout a series of publications, Jagannathan and Camasso (2011; 2013; 2017) showed that tragic events exerted an enormous pressure on child protection services, provoking an important reassessment of the way they operate. They also showed that tragedies have effects on laws and policy making.

However, combined with an othering representational dynamic and collective narcissism, it can have important deleterious effects and fuel a range of inadequate defensive responses, such as overt aggression and lack of empathy (Cichocka, 2016; Górska et al., 2020). Elsewhere, moral outrage related to child molestation has also been associated with dehumanization of offenders, which were perceived as less suitable for rehabilitation (Bastian, Denson, & Haslam, 2013). More importantly, these offenders are not seen as good candidates for intervention, as is also shown in our results with regard to the justice/injustice *thêmata*. One cannot really help abusive families; one can only try to prevent the worst from happening.

As stated by Hamby (2014), the crisis mentality approach comes with the added cost of suppressing good news. Indeed, it is rare to hear or read a story about parents who went through a rough patch, developed a drug addiction and lost custody of their child, came back, regained their parental rights and took good care of their child for years to come. In actuality, we know that many interventions do have a margin of success (Lonne & Parton, 2014). Additionally, the tragic depictions of child abuse as well as the stated risk for the victims' future do not provide any hope. This bears a deleterious effect not only for the victims themselves but also for practitioners. For Wilson and Puckett (2011), reform initiatives driven by public moral outrage may also have unintended consequences that worsen the situation, such as emphasizing an exaggerated focus on the "idiosyncratic fact pattern of a single case" or pushing for the excessive search of a single culprit within child protection services.

Alternatively, as suggested by Hoijer (2011), the anchoring in metaphors may serve ideological and legitimating functions. As stated by Gilliom (1996):

"[...] social crisis help elite generate consent among the mass public. In doing so, potential conflict is avoided as people applaud rather than protest policies that they might oppose in the absence of a crisis". (p. 12)

Notwithstanding the dramatic consequences of child abuse and child psychological maltreatment, this "all or nothing" approach embedded in an emergency response perspective omits questioning other social measures which could target the structural causes of child abuse. As for many public problems, the career and fate of

child abuse do not depend on its victims or on the families directly concerned by the problem. And as for other public problems, there is a real possibility that the official definition of the problem reinforces social inequalities that are already existent instead of mitigating them. It is an undesirable outcome that should be kept in mind, especially considering the Self vs. Other environment in which the social representation of child abuse is anchored.

Conclusions

In this article, we documented the mobilization of social representations and representational dynamics in the media during the years surrounding the integration of child psychological ill-treatment into the Quebec's YPA. The results of the objectivation and anchoring mechanisms analyses show that child psychological abuse is directly dependent on the social representations already constituted of child abuse. Furthermore, our findings show that both subtypes of objectivation, emotional anchoring and anchoring by metaphors all play a role in the thematic anchoring of child abuse into the thémata opposing justice and injustice as well as the self and other. By doing so, we can see that the media's narrative around child abuse and child psychological ill-treatment refers to the defensive function of the social representations which is manifested mainly through a process of othering. Further research is necessary in order to study the social representations' role and the influence of the othering process at a more practical level and in the decision-making process.

Funding

This work was supported by the Fonds de Recherche, Société et Culture [209689, 2016-2020] and the Ontario Graduate Scholarship Program [2017-2018-2019-2020].

References

- Abric, J.-C. (1976). *Jeux, conflits et représentations sociales* (Thèse d'Etat, Aix-en-Provence, Université de Provence).
- Allard, M. (2007, July 4). Une loi pour un meilleur suivi des jeunes de 18 ans. *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0dcpO5SIXHEgtp7l0-GAdeJAKYMKStFo1>
- Apter, T. (2018). *Passing judgment: Praise and blame in everyday life*. New York, NY: W.W. Norton.
- Arcand, P. (dir.), & Robert, D. (prod.). (2005). *Thieves of innocence*. Montreal: Alliance Atlantis.
- Asselin, P. (2003, November 9). Un home entièrement dévoué aux enfants. *Le Soleil*, B3.
- Bastian, B., Denson, T. F., & Haslam, N. (2013). The roles of dehumanization and moral outrage in retributive justice. *PLoS ONE*, 8(4), e61842.
- Batson, C. D., Kennedy, C. L., Nord, L.-A., Stocks, E. L., Fleming, D. A., Marzette, C. M., ... Zerger, T. (2007). Anger at unfairness: Is it moral outrage? *European Journal of Social Psychology*, 37(6), 1272-1285.
- Bégin, J.-F. (2000, October 30). DPJ: La pauvreté et les signalements vont de pair. *La Presse*. Retrieved from https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0eFkK_7zjASh9GDppTAsHmNic6uASdppKg1
- Bigras, J.-Y. (dir.). (1952). *La petite Aurore, l'enfant martyre* [Vidéotape]. Montreal: Equinoxe Film.
- Blumer, H. (1971). Social problems as collective behavior. *Social Problems*, 18(3), 298-306.
- Brassard, M. R., Hart, S. N., & Glaser, D. (2020). Psychological maltreatment: An international challenge to children's safety and well being. *Child Abuse & Neglect*, 110, 104611.
- Breton, B. (2000, October 7). Prévenir plutôt que guérir. *Le Soleil*, A21.
- Breton, P. (2005, May 13). Enfants ballottés: Les DPJ inquiètes. *La Presse*. Retrieved from https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpdi0cudp0JsVlbrRCVxbVBkLrLs-HBUAm_1V81
- Caillaud, S., Bonnot, V., Ratiu, E., & Krauth-Gruber, S. (2015). How groups cope with collective responsibility for ecological problems: Symbolic coping and collective emotions. *British Journal of Social Psychology*, 55(2), 297-317.
- Canadian Press. (2004, May 2). Centre Jeunesse: Mieux utiliser les ressources. *Le Journal de Québec*, 44.
- Canadian Press. (2005, May 1). Plus de bébés victimes de violence parentale. *Le Journal de Québec*, 41.

- Center for Media Studies. (2011). *La presse quotidienne*. Canadian Media Research Consortium. Retrieved from <https://www.ledevoir.com/documents/pdf/pressequotidienne.pdf>
- Chouinard, M.-A. (2005, May 13). Enfant négligé cherche famille aimante. *La Devoir*, A4.
- Cichocka, A. (2016). Understanding defensive and secure in-group positivity: The role of collective narcissism. *European Review of Social Psychology*, 27(1), 283-317.
- Clément, E. (2005, June 4). "Quelqu'un allait prendre soin de moi". *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0cJ0pYc7x8iVIE4p6Jt3VGfHwdK8wp5lk1>
- Clément, M.-E. (2005, July 2). Aurore est parmi nous. *La Presse*. Retrieved from https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0feaSxi-ftmBWa_kc2- uLrGvBIm0Euarw1
- Clément, M.-È., Julien, D., Lévesque, S., & Flores, J. (2019). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4e édition de l'enquête*. Québec: Institut de la statistique du Québec. Retrieved from <https://statistique.quebec.ca/en/fichier/la-violence-familiale-dans-la-vie-des-enfants-du-quebec-2018-les-attitudes-parentales-et-les-pratiques-familiales.pdf>
- Cliche, M.-A. (2007). *Maltraiter ou punir?: La violence envers les enfants dans les familles québécoises, 1850-1969*. Montréal: Boréal.
- Cliche, M.-A. (2011). *Fous, ivres ou méchants?: Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*. Montréal: Boréal.
- Cradock, G. (2014). Who owns child abuse? *Social Sciences*, 3(4), 854-870.
- Daudelin, G. (2008). Penser la connaissance de sens commun dans la modernité avancée. *Canadian Review of Sociology/Revue Canadienne De Sociologie*, 38(3), 293-308.
- de Zavala, A. G., Cichocka, A., Eidelson, R., & Jayawickreme, N. (2009). Collective narcissism and its social consequences. *Journal of Personality and Social Psychology*, 97(6), 1074-1096.
- Deschâtelets, L. (2008, August 11). Une réponse difficile à comprendre. *Le Journal de Montréal*, 47.
- Dionne, L. (dir.), & Robert, D. (prod.). (2005). *Aurore*. Montréal: Boreal.
- Dorvil, H., & Boucher-Guèvremont, S. (2013). Problèmes sociaux, populations marginalisées et travail social. In E. Harper and H. Dorvil (Eds.), *Le travail social: Théorie, méthodologies et pratiques* (pp. 19-45). Montréal: PUQ.
- Dugas, S. (2006, June 28). Des risque de dommages psychologiques; Centre-ville / abandon. *Le Journal de Montréal*, 3.
- Fairclough, I., & Fairclough, N. (2012). *Political discourse analysis: A method for advanced students*. London and New York: Routledge.
- Gagné, M.-H., & Bouchard, C. (2000). Validation sociale du construit "violence psychologique" dans le cas des enfants maltraités. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 17(2), 225-244.
- Gagné, M.-H., & Bouchard, C. (2001). Social representations of psychological maltreatment of children in families (Les Représentations sociales de la violence psychologique faite aux enfants en milieu familial). *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 49, 61-77.
- Gagnon, K. (2004, January 21). Trancher le cordon. *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0dPMXZJmQR5cYxHAghzmlEkclnLqS3KqJ41>
- Gagnon, K. (2005, July 23). Les enfants d'Aurore. *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0cwkO2G2Z4LLq2dc-NWjBuPLkIKuSVKUDg1>
- Gagnon, K. (2005, October 21). La baguette magique. *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0dxrsokEAT6IZTFwM6y9WJmB07tGgbYCrY1>
- Gagnon, K. (2005, October 6). Un casparmi d'autres: Celui du bébé secoué. Les voleurs d'enfance. *Le Journal de Québec*, 4.
- Gagnon, K. (2006, February 13). Révision de la Loi sur la protection de la jeunesse; Et si on adoptait le point de vue de l'enfant? *La Presse*. Retrieved from https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0dTmHuKr3GzmK13_Gy_DHFSKtZZkPLmLnI1
- Gelles, R. J. (1975). The social construction of child abuse. *American Journal of Orthopsychiatry*, 45(3), 363-371.
- Gilles, I., Bangerter, A., Clemence, A., Green, E. G., Krings, F., Mouton, A., ... Wagner-Egger, P. (2013). Collective symbolic coping with disease threat and othering: A case study of avian influenza. *British Journal of Social Psychology*, 52(1), 83-102.
- Gilliom, J. (1996). *Surveillance, privacy, and the law: Employee drug testing and the politics of social control*. Ann Harbor: University of Michigan Press.
- Glaser, D., & Prior, V. (1997). Is the term child protection applicable to emotional abuse? *Child Abuse Review*, 6(5), 315-329.

- Górska, P., Stefaniak, A., Malinowska, K., Lipowska, K., Marchlewska, M., Budziszewska, M., & Maciantowicz, O. (2020). Too great to act in solidarity: The negative relationship between collective narcissism and solidarity-based collective action. *European Journal of Social Psychology*, 50(3), 561-578.
- Guimelli, C., & Rouquette, M.-L. (2004). Etude structurale de la relation d'antonymie entre deux objets de représentation sociale: La sécurité vs l'insécurité. *Psychologie et Société*, 7, 71-87.
- Hacking, I. (1991). The making and molding of child abuse. *Critical Inquiry*, 17(2), 253-288.
- Hacking, I. (1999). *The social construction of what?* Cambridge, Massachusetts and Londres, Angleterre: Harvard University Press.
- Hadarics, M., Szabó, Z. P., & Kende, A. (2020). The relationship between collective narcissism and group-based moral exclusion: The mediating role of intergroup threat and social distance. *Journal of Social and Political Psychology*, 8(2), 788-804.
- Haidt, J. (2003). The moral emotions. In R. J. Davidson, K. R. Scherer, and H. H. Goldsmith (Eds.), *Handbook of affective sciences* (pp. 852-870). Oxford: Oxford University Press.
- Hamby, S. L. (2014). *Battered women's protective strategies: Stronger than you know*. New York: Oxford University Press.
- Hart, S. N., & Brassard, M. R. (1991). Psychological maltreatment: Progress achieved. *Development and Psychopathology*, 3(1), 61-70.
- Höijer, B. (2010). Emotional anchoring and objectification in the media reporting on climate change. *Public Understanding of Science*, 19(6), 717-731.
- Höijer, B. (2011). Social representations theory. A new theory for media research. *Nordicom Review*, 32(2), 3-16.
- Hokaköngäs, E., & Sakki, I. (2016). The naturalized nation: Anchoring, objectification and naturalized social representations of history. *Journal of Social and Political Psychology*, 4(2), 646-669.
- Horowitz, E. (2014). "I was a child abuser!": What we read when we read about child abuse. *Psychology of Popular Media Culture*, 3(2), 79-96.
- Hotte, J.-P. (2005, July 13). D'autres Aurore vivent parmi nous. *Le Soleil*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8gmXC62F8dJqNeHpd0d9jy5ZrTmmzIsTGGYkmTwv3I5u0erUw41>
- Jagannathan, R., & Camasso, M. J. (2011). The crucial role played by social outrage in efforts to reform child protective services. *Children and Youth Services Review*, 33(6), 894-900.
- Jagannathan, R., & Camasso, M. J. (2013). *Protecting children in the age of outrage: A new perspective on child protective services reform*. New York; London: Oxford University Press.
- Jagannathan, R., & Camasso, M. J. (2017). Social outrage and organizational behavior: A national study of child protective service decisions. *Children and Youth Services Review*, 77, 153-163.
- Jodelet, D. (2020). Uses and misuses of threats in the public sphere. In D. Jodelet, J. Vala, and E. Drozda-Senkowska (Eds.), *Societies under threat* (pp. 13-25). New York: Springer International Publishing.
- Joffe, H. (1999). *Risk and 'the other'*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Joffe, H. (2011). Othering of people and phenomena. In D. J. Christie (Ed.), *The encyclopedia of peace psychology*. Maiden, MA and Oxford: Wiley-Blackwell.
- Joffe, H., & Staerklé, C. (2007). The centrality of the self-control ethos in western aspersions regarding outgroups: A social representational approach to stereotype content. *Culture & Psychology*, 13(4), 395-418.
- Jovchelovitch, S. (2008). Reflections on the diversity of knowledge: Power and dialogue in representational fields. In T. Sugiman, K. J. Gergen, W. Wagner, and Y. Yamada (Eds.), *Meaning in action: Constructions, narratives, and representations* (pp. 23-36). Tokyo: Springer Japan.
- Joyal, R. (2000). *Entre surveillance et compassion: L'évolution des la protection de l'enfance au Québec*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Joyal, R. (2002). Être diligent en matière de négligence: une nécessité pour notre droit. *Revue de droit*, 33(1-2), 377-398.
- Julien, G. (2005, July 4). Une responsabilité commune. *La Presse*. Retrieved from https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8gmXC62F8dJqNeHpd0f6BPzheur9NuUYZkN_uOVn0YUQh4qpu41
- Kempe, C. H., Silverman, F. N., Steele, B. F., Droegemueller, W., & Silver, H. K. (1962). The battered-child syndrome. *Journal of the American Medical Association*, 181(1), 17-24.
- Labbé, J. (2019). *La maltraitance des enfants en occident: Une histoire d'hier à aujourd'hui*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Lakoff, G., & Johnson, M. (2003). *Metaphors we live by*. Chicago: Chicago University Press.
- Larouche, M. (2001, April 24). Troublante pauvreté. *Le Soleil*, A4.

- Leclerc, M. Y. (2005, October 14). Aurore, Arcand et les centres jeunesse. *Le Devoir*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0eVEXSy27yVBObn8dKecq52G0c9I6Mmj1w1>
- Lemieux, M. (2006, February 14). Vers une generation d'orphelins? *Le Devoir*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0cXpUWxMUB6onJbi1trOQrjE4D5vR698s1>
- Lonne, B., & Gillespie, K. (2014). How do Australian print media representations of child abuse and neglect inform the public and system reform? *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 837-850.
- Lonne, B., & Parton, N. (2014). Portrayals of child abuse scandals in the media in Australia and England: Impacts on practice, policy, and systems: Most media coverage distorts the public understandings of the nature of child maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 822-836.
- Loranger, C. (2016). D'enfant martyr à figure mythique: Les romans inspirés de l'affaire Aurore Gagnon. *Revue-analyses*, 11(2), 156-177.
- Lorenzi-Cioldi, F. (1995). *The self in collection and aggregate groups*. In I. Lubek, R. van Hezewijk, G. Pheterson, and C. W. Tolman (Eds.), *Trends and issues in theoretical psychology* (pp. 46-52). New York: Springer Publishing Co.
- Lorenzi-Cioldi, F. (2002/2009). *Les représentations des groupes dominants et dominés. Collections et agrégats*. Grenoble: Presses de l'Université de Grenoble.
- Loue, S. (2005). Redefining the emotional and psychological abuse and maltreatment of children. *Journal of Legal Medicine*, 26(3), 311-337.
- Manque de ressources. (2006, March 3). *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0fLTx6sQ5qVqtNmZQXEU3k-ZWnN0rB3fdE1>
- Marková, I. (2000). Amédée or how to get rid of it: Social representations from a dialogical perspective. *Culture and Psychology*, 6(4), 419-460.
- Marková, I. (2007). *Dialogicité et représentations sociales*. Paris: PUF.
- Mayer, R., & Laforest, M. (1990). Problème social: Le concept et les principales écoles théoriques. *Service social*, 39(2), 13-43.
- Mayor, E., Eicher, V., Bangerter, A., Gilles, I., Clémence, A., & Green, E. G. (2012). Dynamic social representations of the 2009 H1N1 pandemic: Shifting patterns of sense-making and blame. *Public Understanding of Science*, 22(8), 1011-1024.
- Miles, M., Huberman, A. M., & Hlady-Rispal, M. (2007). *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Moliner, P. (2015). Objectivation et ancrage du message iconique. Propositions théoriques et pistes de recherche. *Sociétés*, 4(4), 81-94.
- Moreau, J. (2000, November 13). Enfance en difficulté: Existe-t-il un modèle québécois? *La Presse*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0fN2adHFVlavAqNvSJ2-5KYtI AK1GwtfoI1>
- Morissette, R. (2005, December 15). Elle évite la prison; Justice; Violence sur ses enfants. *Le Journal de Montréal*, 41.
- Moscovici, S. (1961/1975/2004). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris: PUF.
- Moscovici, S. (1984). The phenomenon of social representations. In R. M. Farr and S. Moscovici (Eds.), *Social representations* (pp. 3-69). Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Moscovici, S. (1985). Comment on Potter and Litton. *British Journal of Social Psychology*, 24(2), 91-92.
- Moscovici, S. (1988). Notes toward a description of social representations. *European Journal of Social Psychology*, 18(3), 211-250.
- Moscovici, S. (2001). Why a theory of social representations? In K. Deaux and G. Philogène (Eds.), *Representations of the social: Bridging theoretical traditions* (pp. 8-35). Malden, MA: Blackwell Publishers.
- Moscovici, S., & Vignaux, G. (1994). Le concept de thémata. In C. Guimelli (Ed.), *Structures et transformations des représentations sociales* (pp. 25-72). Neuchâtel: Delachaux et Niestlé.
- Normandin, P. A. (2004, November 22). La DPJ attend toujours une réforme de sa loi. *Le Soleil*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0dDnIVIFneK29ruQAPgEWbIY wtWIpDR9pM1>
- Nussbaum, M. (2001). *Upheavals of thought: The intelligence of emotions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- O'Hagan, K. P. (1995). Emotional and psychological abuse: Problems of definition. *Child Abuse & Neglect*, 19(4), 449-461.
- O'Mara, E. M., Jackson, L. E., Batson, C. D., & Gaertner, L. (2011). Will moral outrage stand up?: Distinguishing among emotional reactions to a moral violation. *European Journal of Social Psychology*, 41(2), 173-179.
- Olausson, U. (2010). Towards a European identity? The news media and the case of climate change. *European Journal of Communication*, 25(2), 138-152.

- Outrage. (2021). In *Cambridge Dictionary*. Cambridge University Press. Retrieved from <https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/outrage>
- Outrage. (2021). In *Merriam Webster Dictionary*. Retrieved from <https://www.merriam-webster.com/dictionary/outrage>
- Páez, D., & Pérez, J. A. (2020). Introduction to the special issue of social representations of Covid-19: Rethinking the pandemic's reality and social representations. *Papers on Social Representations*, 29(2), 1.1-1.24.
- Papineau, J.-M. (2005, October 8). Le jour où la DPJ est entrée dans ma vie... *Le Soleil*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0e3qdWRv-bCEHQ-xpCpCSYYtGmXWjPh0M41>
- Paré, I. (2000, October 30). 28% des enfants signalés ont déjà été suivis par la DPJ. *Le Devoir*, A1.
- Pfohl, S. J. (1977). The "discovery" of child abuse. *Social Problems*, 24(3), 310-323.
- Pianelli, C., Abric, J.-C., & Saad, F. (2010). Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 86(2), 241-274.
- Rateau, P., & Lo Monaco, G. (2013). La Théorie des Représentations Sociales: Orientations conceptuelles, champs d'applications et méthodes. *Revista CES Psicología*, 6(1), 1-21.
- Saint-Jacques, M.-C., Villeneuve, P., Turcotte, D., Drapeau, S., & Ivers, H. (2012). The role of media in reporting child abuse. *Journal of Social Service Research*, 38(3), 292-304.
- Salerno, J. M., & Peter-Hagene, L. C. (2013). The interactive effect of anger and disgust on moral outrage and judgments. *Psychological Science*, 24(10), 2069-2078.
- Samson, C. (2004, January 18). Les mots qui blessent. *Le Soleil*. Retrieved from <https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0eMeEcBgcpcfkD-jb0482IRSfyfFhegwkw1>
- Samson, C. (2005, July 15). Une réalité qui frappe autant les hommes. *Le Soleil*. Retrieved from https://nouveau.eureka.cc/PdfLink/A6HMzCmBHt46bAkqAq-RZJ8lgmXC62F8dJqNeHpd0dMw_Qk0wJ34GjBJ9oSgFFeHE9OzVMqBzk1
- Smith, N., O'Connor, C., & Joffe, H. (2015). Social representations of threatening phenomena: The self-other theme and identity protection. *Papers on Social Representations*, 24(2), 1.1-1.23.
- Sormany, P. (2011). *Le métier de journaliste: Guide des outils et des pratiques du journalisme au Québec*. Montréal: Boréal.
- Stibbe, A. (2001). Language, power and the social construction of animals. *Society & Animals*, 9(2), 145-161.
- Tetlock, P. E., Kristel, O. V., Elson, S. B., Green, M. C., & Lerner, J. S. (2000). The psychology of the unthinkable: Taboo trade-offs, forbidden base rates, and heretical counterfactuals. *Journal of Personality and Social Psychology*, 78(5), 853-870.
- Thibault, E. (2005, June 23). Emprisonnement "à domicile" pour un couple; leurs enfants maltraités. *Le Journal de Québec*, 23.
- Thompson, J. B. (1995). *The media and modernity: A social theory of the media*. Stanford: Stanford University Press.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Chamberland, C., Chabot, M., & Esposito, T. (2011). Shifting definitions of emotional maltreatment: An analysis child welfare investigation laws and practices in Canada. *Child Abuse & Neglect*, 35(10), 831-840.
- Turmel, A. (2017). *Le Québec par ses enfants. Une sociologie historique (1850-1950)*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Vincent, C. (2003, December 20). Le lien familial en question. *Le Devoir*, B6.
- Wagner, W., Kronberger, N., & Seifert, F. (2002). Collective symbolic coping with new technology: Knowledge, images and public discourse. *British Journal of Social Psychology*, 41(3), 323-343.
- Wilczynski, A., & Sinclair, K. (1999). Moral tales: Representations of child abuse in the quality and tabloid media. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 32(3), 262-283.
- Wilson, D., & Puckett, A. (2011). Effects of moral outrage on child welfare reform. *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 165(11), 977-978.



Article

Social Representations of Children and Parents in Parliamentary-Committee Debates about the Inclusion of Child Psychological Maltreatment in the Quebec Youth Protection Act

Nathalie Plante *¹ and Lilian Negura ²

School of Social Work, University of Ottawa, Ottawa, ON K1N 6N5, Canada

Abstract: Child psychological maltreatment (CPM) was incorporated into the Quebec Youth Protection Act (YPA) in 2006. At that time, various civil-society actors were invited to present to Parliament their views on these legislative changes. The objective of this article is to document the social representations mobilized by the stakeholders in the parliamentary committee in relation to the inclusion of CPM in the Quebec YPA. After explaining our research objectives, questions, and methodology, we will discuss our results, in particular about the distinctive nature of children as a representational object. This specificity will be analyzed in order to better understand the type of communication it generates and the corresponding hegemonic representation of parents. Specifically, implications related to the representational dynamics identified are discussed in relation to our collective capacity (or incapacity) to debate sensitive issues such as child abuse.

Keywords: child psychological maltreatment; social representations; sacralized social representations; parliamentary commission; youth protection; Youth Protection Act



Citation: Plante, N.; Negura, L. Social Representations of Children and Parents in Parliamentary-Committee Debates about the Inclusion of Child Psychological Maltreatment in the Quebec Youth Protection Act. *Societies* **2021**, *11*, 114. <https://doi.org/10.3390/soc11030114>

Academic Editor: Ian Kelvin Hyslop

Received: 18 August 2021

Accepted: 14 September 2021

Published: 18 September 2021

Publisher's Note: MDPI stays neutral with regard to jurisdictional claims in published maps and institutional affiliations.



Copyright: © 2021 by the authors. Licensee MDPI, Basel, Switzerland. This article is an open access article distributed under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution (CC BY) license (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

1. Introduction

First adopted in 1977, the Quebec Youth Protection Act (YPA) addresses situations where the security or the development of a child is considered to be in danger and that potentially require the State's intervention. It is important to know that Quebec's YPA constitutes what is called an exceptional law; by its very nature and purpose, it is not meant to act upon every child and family, but only upon those in which the State's intervention is considered a necessity to protect the children. Furthermore, it gives important powers to Youth Protection Directors (YPD) in order to protect children; for instance, the power to remove a child from their home, control contact with the family of origin, enter a home for investigation without a warrant, and more. These powers are the result of a long debate in Quebec society, contrasting the freedom of families, in particular parents, with the protection of children, a tension that has marked the evolution of youth protection in Quebec since its beginning [1,2].

In essence, the principles on which the YPD intervention is based have not changed since 1977, but the grounds for compromise have been redefined, with the aim of making them more precise in order to better respect the exceptional nature of the law [3]. These grounds constitute the formal definition of child abuse in Quebec, and, in 2006, psychological maltreatment¹ of a child was integrated into the law. The definition is as follows:

“psychological ill-treatment” refers to a situation in which a child is seriously or repeatedly subjected to behaviour on the part of the child's parents or another person that could cause harm to the child, and the child's parents fail to take the necessary steps to put an end to the situation. Such behaviour includes in particular indifference, denigration, emotional rejection, excessive control, isolation, threats, exploitation, particularly if the child is forced to do work disproportionate to the child's capacity, and exposure to conjugal or domestic violence². [4]

The adoption of such a definition is the result of a collective process during which Quebec society, through its official entities and the Parliament, has come to modify its views on both children's rights and child abuse as well as the State's role in these situations.

Today, we note that practices in situations of child psychological maltreatment are considered particularly complex by social and socio-judicial professionals [5–8]. This complexity concerns the legal identification of the problem [9], its co-occurrence with several other social and family problems [9,10], the dynamic and chronic nature of this form of maltreatment [11], and the adequacy of the programs and types of intervention used for other forms of maltreatment [11,12]. Child protection services' intervention is also subject to a number of criticisms, particularly with respect to situations of exposure of children to domestic violence and post-separation violence [13,14].

Several authors link the difficulties encountered in situations of psychological maltreatment to the exceptional mandate of child welfare, more suited to situations where the consequences are physically observable and are the result of a more specific event, such as physical abuse [15–17]. For others, the importance of maintaining the curative rather than preventive focus of child protection explains why its intervention is limited in situations that present chronic, but not urgent, needs, as is the case in many situations of psychological maltreatment [10]. Very few have examined the formal definition of the problem and the representations on which its adoption has been based in order to better understand these difficulties. Changes in legislation or social policy are generally considered to be legitimate adaptations of the law to changing mores, to the discovery of new problems, or to new methods of intervention or investigation. For Habermas [18], this widely dominant type of reading is part of the proceduralist paradigm of law and is associated with the idea of "normatively expected democratic genesis of law" (461).

Various authors have underlined the important limits of such a reading, including Blumer [19], for whom the formal definition of social problems, such as child psychological ill-treatment, does not necessarily reflect a collective or a majority's opinion on the situation, nor is it the effect of a linear evolution. It is the result of power relations, contingencies, and complex dynamics that come to determine the given definition of the problem. For this author, when a formal definition is adopted, these often contradictory tensions come to be overlooked, giving us a (false) idea of consensus around a given problem and its nature.

In particular, other studies have shown that social representations play a major role in the choice of policy instruments implemented to address social problems (e.g., see [20] and the "problem of drugs") [21,22]. For Fairclough and Fairclough [23], since they provide reasons for action, representations (i.e., "descriptions, narratives, explanations" (p. 4)) have an eminently functional role that is often overlooked in research, in law, and policy making.

In the same vein, representations, which also correspond to the pre-existing understanding of contemporary society on various issues, are transmitted to policy makers and legislators through discursive exercises and deliberative sessions. These processes, in fact, should uphold democratic principles that "guarantee equal opportunities for the public use of communicative liberties" [18] (p. 296).

In the case in question, different social actors had, indeed, specific positions on the issue of including child psychological maltreatment into the law. In order to take into account the different points of view within society, various stakeholders were also invited to inform the government of their opinions and recommendations on the subject before the inclusion of child emotional maltreatment in the law. Indeed, 24 bodies, groups, or persons took a stance on the question and came to formally express their points of view before the modifications to the YPA were adopted. These hearings were held as part of a parliamentary committee³ organized for the introduction of the YPA amendment bill.

For us, the study of social representations mobilized during the parliamentary hearings at the time when psychological maltreatment was integrated into the YPA can allow us to better understand the difficulties encountered in the intervention practices of youth protection today. Drawing on a constructionist perspective on the development of social problems, we believe that this is a rich avenue for shedding new light on the complexity of

today's practices and that such an exercise can be very useful for future decision-making in child welfare.

In this article, our objective is to document the social representations used by the stakeholders in the parliamentary committee to support their positions regarding the inclusion of child psychological maltreatment in the Quebec YPA. Furthermore, our objective is to document how these representations were instrumentalized in the defense of certain proposals for intervention with the families concerned by the problem. Moreover, we argue that these social representations, identified in the debates and controversies around child psychological maltreatment, also reflect the evolution of societal mentalities regarding the broader question of child abuse and the profound collective unease associated with it.

In order to meet our objective, we conducted a qualitative analysis of the hearings held in the parliamentary committee for the adoption of Bill 125 amending the Youth Protection Act. Before presenting our methodology and research results, it is important to clarify, in the next section, the most important concepts that guided our analysis.

2. Conceptual Framework: Social Representations, Child Psychological Maltreatment, and Child Abuse

The best way to understand how the problem of child psychological maltreatment is understood by the public and policy makers at a certain point in a society's evolution is to observe the knowledge, beliefs, opinions, and feelings that drive debates in society about this issue. The theory of social representations as developed by Moscovici [24] provides an understanding of this dynamic by offering a framework for explaining how people interpret, articulate, and appropriate the objects of their social and material world of which they are part. This theory assigns an essential role to common sense as an important element of what Giddens calls "practical consciousness" [25]. For Moscovici [26], social representation is thus a component of lay knowledge, a theory of common sense about a significant object for a social group.

Social representations are mobilized by actors in two ways [27,28]. First, they serve to give meaning to the realities they face. Moreover, they allow them to prescribe and organize their behavior in relation to these realities. This double nature, prescriptive and anticipatory, makes social representations dynamic because they allow the transformation of this social reality with which the actors are confronted. This dual use, which takes place in changing contexts, makes social representations not only dynamic and adapted to constantly changing circumstances, but also active in the construction of social reality and, more specifically, in defining what should be considered social problems [29].

As a result of the knowledge disseminated by the media, political actors, researchers, or ordinary people, social representations are formed through communication in different settings such as coffee shops, social networks, workplaces, family, but also public instances, such as parliamentary hearings. Through this communication process, what is initially unfamiliar becomes familiar and what is abstract becomes concrete and integrated into everyday life, for example, through laws, intervention practices, etc.

As explained by Moscovici [30], the social representation of any phenomenon, such as child abuse or child psychological maltreatment, is based on the pre-existing categories of our culture. Two communicational processes are at the core of the genesis and transformation of social representations: objectification and anchoring.

2.1. Objectification and Anchoring of Social Representations

Objectification is the process by which an abstract or unknown notion is transformed into a concrete object, perceptible through the senses and experience. Here, we discuss the example of Aurore, who has come to personify, and thus objectify, the worst-case scenario of child abuse. In Quebec, Aurore, a ten-year-old girl who died in 1920 from injuries and abuse inflicted by her mother-in-law, still dominates the collective imagination when it comes to child abuse [31]. The awful story of the Duplessis' orphans⁴ plays a similar role in the collective memory of Quebecers when it comes to institutional abuse [31].

Anchoring is the mechanism by which a new representation becomes embedded in an already constituted network of social representations. It allows a new representation to be compared and interpreted by linking it to a network of already known elements. An example of the anchoring of child abuse is the nomenclature used by Kempe et al. [32] in 1962 in relation to the “battered child syndrome” to speak of the problem, which, in so doing, anchored that representational object in a network of pre-existing representations specific to the medical sphere and to disease [33,34].

2.2. Cognitive Polyphasia

Once created, social representations come to be “the stuff” of common sense [35]. Moscovici also introduced the notion of cognitive polyphasia when explaining the plurality of sometimes contradictory social representations shared by a group or even existing within one person [24]. Indeed, he referred to the idea of the circulation of various ways of thinking related or attached to the same subject among groups and persons. This led him to establish a hierarchy of social representations: hegemonic, emancipated, and polemical [30]. Gillespie [36] further developed the distinction proposed by Moscovici, more specifically with regard to their level of dialogicity and the implementation of various discursive strategies when it comes to dealing with difference. As he explains, hegemonic representations are the contemporary equivalent of collective representations as developed by Durkheim; they are uniform, coercive, and globally unchallenged. Most importantly, they are “completely devoid of alternative representations” [36] (p. 382), meaning they do not actually deal with difference. The conception of child abuse seen as a major threat for the victims’ future and as a risk that they become themselves adult abusers is an example of hegemonic representation in North America [33]. Indeed, politicians largely agree with the severity of the problem and the media also reported the idea of the transmission of child abuse from one generation to another as almost a certainty [33,34].

Emancipated representations circulate more freely within society. As shown in Gillespie’s work [36], they also maintain a dialogical relationship with alternative representations. In other words, emancipated representations are discursively in contact with different views and other representations of a same object and with the possibility of having exceptions. Social representations of illness and health in traditional and alternative medicine are an example of emancipated representations [37].

At last, polemical representations “are elaborated in the context of an inter-group ideological conflict” [36] (p. 383). As a result, they generally present themselves in opposition to one major alternative representation. Discursively speaking, they tend to rhetorically react to this representation. In the literature on child protection services, the feminist positioning with regard to child abuse in the context of domestic violence is an example of polemical representation. This perspective tends to criticize the over-accountability of women, particularly with respect to the label of neglectful or unprotective mothers, when they are already victims of control and abuse [38,39]. Furthermore, it was elaborated in the context of a larger opposition to the patriarchal dominance of women as well as the patriarchal perspective on parental violence [40–42].

The hypothesis of cognitive polyphasia proposed by Moscovici in reference to the co-existence of various types of knowledge or thinking within the same person or the same group is particularly relevant in the context of public debates and more precisely in the context of a dialogue between members of the political sphere and others from civil society. Indeed, committee hearings have a special function in Quebec’s parliamentary democracy since they allow people from civil society to take a stand and express their views on specific issues. In that sense, various types of stakeholders take the floor and, thus, we can expect different representations of a specific object to be put forward, such as representations of child psychological ill-treatment, child abuse, children, or parents. In the same vein, since a variety of actors are invited and allowed to defend their point of view on the same topic, different types of knowledge are also put forward simultaneously in these kinds

of public settings (expert knowledge, community-based knowledge, field and practice knowledge, etc.).

3. Materials and Methods

3.1. Research Questions

This study seeks to answer three questions. In this context of public debates in hearings held in the parliamentary committee for the adoption of Bill 125 amending the Youth Protection Act: (1) What were the different stances of the stakeholders on the incorporation of psychological maltreatment into the YPA? (2) What social representations of children and parents can we identify in their discourse? (3) How did these representations feed into the different positions?

3.2. Materials

The hearings before the Social Affairs Committee constituted a singular way to identify the different stances that were taken on the incorporation of child psychological maltreatment into the YPA, as well as reactions and recommendations. First, we collected the transcripts of all the hearings in the Quebec National Assembly archives (see <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats/index-jd/41-1.html>, accessed on 15 January 2020). Each of the 9 days of hearing corresponds to a pdf document of between 130 and 166 pages. Between 7 and 9 stakeholders spoke per day of the hearing. Then, we selected testimonials from stakeholders taking a position on the incorporation of child psychological maltreatment or amendment of Section 38 of the Act. Over the 9 days of hearings, 24 bodies, groups, or persons raised these subjects. They also pertained to various types of organizations, such as community-based organizations, advocacy groups, research institutes, independent government agencies, etc. The names⁵ of each group, organization, or person, as well as their organizational type, are exposed in Table 1. They will be referred to by their attributed number in the rest of the text. Questions and statements made during the hearings by Minister Delisle, who sponsored Bill 125, henceforth referred to as M.D., were also analyzed.

Table 1. Stakeholders and their type.

#	Full Name	Type
1	Assembly of First Nations Quebec-Labrador	Advocacy group
2	Association of Parents of Children Monitored By The Youth Protection Directors	Advocacy group
3	Attachment Clinic of the Sainte-Justine University Hospital Center	University Hospital Center
4	Awareness Raising for a Better Childhood Movement	Community-based organization
5	Confederation of National Trade Unions	Central union
6	Council for Children and Families	Independent government agency
7	Hochelaga Maisonneuve Youth Working Table	Community-based organization
8	Human Rights Commission and the Youth Protection Commission of Quebec	Independent government agency
9	Information Centre on New Religions	Community-based organization
10	Laval Women's Centre	Community-based organization
11	Legal Services Board	Advocacy group
12	Mr. McCauley	Individual
13	Professional Order of Social Workers of Quebec	Professional Order
14	Provincial Coalition of Shelters and Transition Houses for Women Victims of Domestic Violence	Association of community organizations
15	Quebec Association of Health and Social Services Establishments	Consortium of public bodies
16	Quebec Bar	Professional Order
17	Quebec Central of Trade Unions	Central union
18	Quebec Federation of Shelter Resources for Women Victims of Domestic Violence and Women in Difficulty	Association of community organizations
19	Quebec Order of Psychologists	Professional Order
20	Quebec's Youth Center Association	Consortium of public bodies
21	Research Institute for Youth Social Development	Research institute
22	Ste-Justine University Hospital Center	University Hospital Center
23	University Institutes	Research institute
24	Youth Protection Directors	Consortium of public bodies

3.3. Analysis

We used the analytical questioning method as proposed by Paillé and Mucchielli [43] in order to identify and organize the different representations that were relevant to the stakeholders' positioning and that were instrumentalized in their discourse. It is particularly well suited to research that is based on relatively specific research questions and clear theoretical hypothesis, as opposed to research that is more exploratory in nature [41]. When this is the case, this method of analysis of qualitative data has the significant advantage of avoiding arduous and long coding work that is not always useful.

This method consists in creating a dialogue between the analyst and the data they are investigating, in the Latin etymological sense of the word "inquester", which means "to ask". Researchers who use this method build an investigative canvas that will gain precision and relevance throughout the analytical process. As Paillé and Mucchielli explain, "[...] a large part of the analytical strategy in analytical questioning analysis consists of constantly asking new questions [...] until the investigative canvas is sufficiently discriminating and the various elements of the answer can be gathered, detailed and finalized" [43] (p. 214, *Transl.*).

To give an example, some of the initial investigative questions read as follows: Which families are being considered in the development of the YPA amendments? How are they represented in the stakeholders' statements? In later versions of the investigative canvas, this question was branched into several sub-questions: Which families, and more specifically which members, are included and directly affected by the amendments? Which ones are excluded? What images are used to describe them? Are these images linked to other social issues? Which ones? Etc. Finally, in the final outline, we could read questions such as: Can we organize the discussion according to the degree of individual responsibility attributed to parents? What parental interests or concerns can we identify in the stakeholders' discourse?

In this extent, the analytical questioning process entails the examination of research data at least three times in order to produce responses. A first exploratory examination allows us to get acquainted with the data and to enrich the initial investigative framework; a second examination allows the consolidation of the framework by reexamining various elements with new questions; a third review enables the validation of the proposed analysis [43]. The analysis of the data thus proceeds from several successive back-and-forth movements between the investigative framework, the research objectives, and the theoretical framework of social representations.

Ultimately, the final canvas consisted of the following sections: (1) stakeholders' positioning with regard to the incorporation of child psychological maltreatment into the law; (2) the social representation of the children concerned; and (3) the hegemonic, emancipated, and polemical social representations of the parents concerned.

4. Results

In this section, we will present the results of our analysis, starting with the different positions taken and the issues raised during the parliamentary commission's hearings with regard to the incorporation of child psychological maltreatment.

4.1. Issues Related to the Incorporation of Child Psychological Maltreatment into the Law

With regard to the incorporation of child psychological maltreatment into the law, 19 of the 24 stakeholders who expressed an opinion admitted to being in favor of the modification. Out of the five remaining, two were unfavorable. The last three did not specifically talk about psychological maltreatment but expressed their concerns about the modification of article 38 in general, as well as the inclusion of clinical features into the law.

For those in favor, the incorporation of child psychological maltreatment was going to help clarify the intervention, for example by allowing to clearly state the problem within families' intervention plans (3; 21; 24).

I'm the one who will evaluate the situation, taking into account the facts that are reported to me, but we open our eyes; we look. And that's why we already see psychological abuse, but we don't have the leverage to really put protective measures in place specifically for that aspect. (21)⁶

In addition, the main reason for supporting the inclusion of psychological maltreatment in the law was its impacts on children (such as impacts on self-esteem, problems in the development of identity, mental health issues, insecure attachment disorder, or behavioral disorders, etc.) (15; 7; 24; 21). Many stakeholders also compared child psychological maltreatment to child physical abuse with regard to their consequences (21; 15; 18; 20). Nevertheless, we noted some ambivalence with regard to the various forms of child psychological maltreatment. Certain situations were described as unmistakable and were put forth as support for the consensual depiction of child psychological maltreatment.

[...] we know the psychological needs of the child. We all know that our needs are frustrated in our development, we expect that, but the basic needs... For example, if the child was constantly subjected to attacks on his personal image, even... well, there are things like that, it's big, it's obvious that he won't be able to develop the minimum self-esteem necessary to be mentally healthy. (19)

This idea of social consensus around the consequences of child psychological maltreatment also sheds light on the fact that certain forms were also more consensually identified and recognized as abusive than others, notably emotional rejection and denigration. At the same time, comments have also shown that some questionable verbal behaviors should still be tolerated and distinguished from maltreatment: "There are behaviors that are not beautiful, but it is not those behaviors for which one necessarily needs state protection" (21). "Yes, this situation is psychological abuse, and this one, well, it's more of the order of bad behavior, as I call it" (21).

Even when they were in favor of the incorporation of child psychological maltreatment into the YPA, many stakeholders (12/19) still had some concerns. We classified those concerns into two categories: (a) child psychological maltreatment identification criteria and (b) specific issues related to child exposure to domestic violence.

(a) *Concerns related to the identification of child psychological maltreatment*

With respect to the first category, we noted that, even if they were globally in favor of the modifications, certain groups pointed out the lack of clarity of the definition as written in the bill and called for caution (23; 18; 19):

[...] we welcome the fact that this concept has been included in the law. However, we call for great caution. Evaluating what psychological abuse is requires skills, so that the person who evaluates it takes the right measure: Is it such abuse that the attachment relationship should be broken? (19)

The definition of "psychological maltreatment" also contains a good deal of vagueness about the criteria, including what level of indifference must be reached to trigger YPD intervention. (23)

For others, the list proposed in the amendments was too limited to meet the children's need for protection. The Legal Services Board (11) even went as far as to stand against the amendment on the basis of the rigidity of its formulation:

It appears to us that the proposed amendments are intended in some cases to restrict the application of the Act, as in paragraphs b and f, and in other cases to make it much more rigid, as in paragraph c. (11)

On the opposite side, other groups were concerned that child psychological maltreatment could, in practice, become a "catch-all" clause and focused on the caution that its incorporation required.

But I think we have to limit ourselves to the judgment that we could have of an immediate [and] circumscribed impact. Otherwise, we don't make it, I mean... (23)

We think that this wording could correct a number of the problems I mentioned earlier and also prevent paragraph c of Section 38 from becoming a kind of catch-all category where everything can fit indiscriminately. (21)

(b) *Concerns related to child exposure to domestic violence*

The second category of limitation that was pointed out concerned more specifically the problem of children's exposure to domestic violence. On the one hand, some stakeholders noted that children who are exposed to domestic violence were not victims only of psychological maltreatment, but were in some cases victims of physical abuse, sexual abuse, or neglect. Even though the explicit mention of exposure to domestic violence was appreciated, its identification as a form of child psychological maltreatment was criticized and seen as insufficient.

The explicit inclusion in the Bill of the grounds of compromise such as indifference, denigration, emotional rejection, etc., resulting from conjugal and family violence, which are all indications of psychological abuse, is certainly to be welcomed. However, we would have liked to see these provisions also include children who are victims of multiple violence, such as sexual, physical, psychological, verbal, and economic violence. These are severity criteria that should have been clearly specified [...]. (18)

Sometimes the mother will be accused of engaging in parental alienation because she is trying to protect her child and doesn't necessarily want the child to see the father at all or to see the father under supervision. (18)

In the same vein, the general lack of consideration and knowledge concerning specificities and difficulties of domestic violence within child protection services, as well as within the proposed amendments, was the subject of criticism. More specifically, the lack of recognition and knowledge concerning impacts of domestic violence on mothers by youth protection workers was mentioned in this context (18; 14; 2).

For the Laval Women's Center (10), the risk of re-victimization⁷ for mothers was so significant that they stood against the inclusion of children's exposure to domestic violence in the YPA.

We therefore recommend that exposure to domestic violence not be named as a reason for intervention, but that the Domestic Violence Intervention Policy be applied in all YPD interventions, as well as mandatory screening as recommended in the policy.... that the YPD also recognize and enshrine in law that, in cases of children exposed to domestic violence, there are two victims: there is the mother and there is the child. (10)

4.2. *Social Representations of the Children Concerned When It Comes to Youth Protection*

The social representations of children that we observed in the discourses were very similar from one group to another and pointed to the same traits—mainly vulnerability and innocence. References to children highlighted their great vulnerability. Not only were children seen as vulnerable in general, but the children targeted by youth protection services were also depicted as constituting a particularly vulnerable and defenseless minority. Of note, the association of childhood with vulnerability was consensual across the stakeholders, as well as parties' elected members. Apart from that, some stakeholders paid particular attention to issues that concerned them more specifically when it came to representations of children affected by the YPA. For example, Sainte-Justine University Hospital (22) pointed out the numerous health problems that these children were often facing. The attachment clinic of the same hospital (3) specifically talked about children with attachment disorders.

The children were also objectified in the discourses, with one image taking a heightened place: the tossed children. Many actors referred to the frequent moving of children between various care settings as a priority issue to address. True stories in which children

were given fictional names and personified were narrated in order to describe the problem of unstable living arrangements of children and its severity.

Another notion came into play and supported the opposition between children's and parents' needs, namely, the importance of distinguishing between time for children and time for parents.

You know, maybe 12 months, 18 months, 24 months: it's not a lot of time for a parent to get their act together; it's a short time, but for a child it's a long time. (6)

An adult can take two years to recover from an unhappy childhood, from a major emotional problem that prevents them from taking good care of their child. But, in the meantime, what do we do with that child? We can't put the recording on "pause" and say: Well, wait until your parents are better to develop and attach to you, wait until they come back. We can't do that. (3)

However, there is another reality beside that: there is the child's time and there is the adult's time. (3)

Moreover, the majority of the stakeholders paid a great deal of attention to early childhood in their speeches, stating, for example, the importance of the quality of care received in the early years throughout an individual's life (3; 19; 21).

We observed a distinction between young infants and teenagers in the discourses. Indeed, infants' descriptions triggered the idea of purity, like a clean slate, whereas teenagers were described as troubled, stressing that, from a representational perspective, they did not evoke the same level of empathy (11; 7; 15; 19). With regard more specifically to child psychological maltreatment, we also noted some ambivalence concerning teenagers. Indeed, the figure of the "troubled teenager" was used sometimes, mostly by Minister Delisle herself, in order to distinguish child psychological maltreatment from unfortunate, but understandable, bickering between a parent and their teenage child.

Lastly, some groups discussed the more universal perspective of children's rights (13; 19), sometimes explicitly stating that they should be prioritized over their parents' rights (6; 4).

We mentioned earlier that the opposition between children's rights and parents' rights tainted the development of Quebec's youth protection services early on. Officially speaking, the children are the only targeted population of the YPA, and their potential need for protection was not up for debate. Indeed, their vulnerability was also closely related to various statements evoking a collective duty to protect them. Of note here is that this unique representation of children as defenseless victims was used to support various positions, including contradictory ones. For example, a group claiming that victims of child abuse should be placed in foster care faster relied on representations of children as innocent and vulnerable beings just as much as another group claiming that the exact opposite, namely that more efforts should be undertaken to keep the children in their primary families. What varied a lot more within the groups were the social representations of the parents associated with their statements and arguments.

4.3. Social Representations of the Parents Concerned When It Comes to Youth Protection

Our analyses allowed us to identify different social representations of the concerned parents in the stakeholders' discourse and rank them hierarchically using Moscovici's typology, i.e., hegemonic, emancipated, and polemical social representations [30,36].

First, we will detail these different types of representations in order to show how they were used in the discourses. Particular attention has been paid to their correspondence with the different cases of Moscovici's typology.

4.3.1. The Dangerous Parent

We call the first parental figure that emerges from the discourses the dangerous parent. This figure consists of two facets that can be viewed as two sides of the same coin: (a) on the one hand, the harmful parent and (b) on the other hand, the "neglected" parent (parents

who were neglected during their own childhoods). Both were considered as great danger to their children and were attributed a high degree of individual responsibility with regard to child abuse.

(a) *The harmful parent*

Starting with harmful parents, they were sometimes referred to as heartless and were described in terms of their behaviors and actions. They were also described as grossly irresponsible and as showing a grave lack of empathy for their children. In some discourses, the danger for children was also emphasized by using references to well-known and gruesome cases of severe child abuse (4).

Otherwise, parents were referred to as potentially dangerous for their kids in different ways, which involved parental behaviors and attitudes. Here, many examples were given in order to illustrate what is considered as seriously wrong decisions taken by parents, in particular mothers:

The mother asks her child to see his father despite the ban on contact. She puts him in the presence of the latter and, because of her actions, she loses her place in the shelter. The child is moved again. (20)

A baby born in January 1994 is reported to the director of youth protection as soon as he is born. The reason: his mother was hospitalized a few weeks before his birth; she had consumed cocaine throughout her pregnancy. This mother has three other children who are all housed in the facilities of the youth center. (20)

Parental refusal to be helped was also presented as a potentially serious danger for children. For example, the Quebec Order of Psychologists (19), as well as the attachment clinic of the Sainte-Justine University Hospital Center's representatives (3), referred to problematic parents as those who would not ask for help or accept it even if they needed it:

Someone said to me earlier: Yes, but these parents are not going to call the CLSC to see a psychologist because they are having trouble with their child, if they have been on drugs... Yes, I believe that, that they won't call to say: I'm having trouble with my child. (19)

... but there is a certain proportion of the population that does not respond to these approaches, that bypasses them. And I can tell you that, in the 12 years of the Attachment Clinic, we have seen many more people who have refused services than people who have not been offered services. (3)

Noteworthy are the numerous references to drug addiction when exemplifying harmful and dangerous parents. From a representational perspective, these examples allow both the objectification and anchoring of the social representations of parents under the supervision of youth protection services. Indeed, these examples give a clear picture of the problem and allow the anchoring of social representations of abusive parents into a network of already existing social representations related to drugs and addiction (also see [29,44,45] on the social construction of drugs as a public problem). These examples, as well as their numerous occurrences in some stakeholders and in Minister Delisle's statements, point to the role of pre-existing representations in the process of framing the problem by selecting information related to the object of representations [29].

(b) *The "neglected" parent*

As for the harmful parent, the figure of the neglected parent emphasizes individual responsibility as well as dangerousness, but also integrates elements of compassion for the parent. The distinction also rests on the fact that stakeholders suggested some explanatory factors concerning parental limitations, such as their own experiences of abuse when they were children:

And often, if we look at the history of parents from whom children are taken [...], it is often young people who were accompanied 20 or 25 years ago by the YPD.

[...] When a child is taken away, they are removed from their family's home, for x reasons, and then the parent is told, given an order: You must achieve such and such objective. But who is in charge of showing them the means to achieve the objective? Because, if they are not able to reach the objective, it is because they often do not know how to get there. (7)

Here we are talking about extreme situations: someone who has been so deprived themselves that they are not able to put themselves in the position of the child and to respond to their needs. (19)

In the previous category, the comments referred to situations in which parents were represented as not wanting to be helped, whereas in this category, parents are represented as not being able to be helped:

After a few months of intensive intervention, we instead often encouraged and accompanied parents to report themselves [to the YPD] because the depth of their suffering prevented them from adequately performing the parental role, and their wounds sometimes take so long to heal [...]. (4)

A parent who has mental health problems, who has substance abuse problems, who has suicidal thoughts, they need their child to be taken care of. (4)

The image of the drug-addicted parent was also used many times in reference to the neglected parent. Indeed, we also noted many references to this image in Minister Delisle's statements. In fact, the image of the single drug-addicted young mother was used many times throughout the hearings in order to distinguish the willing parent, ready to receive help, from the parent who does not want to be helped. The aforementioned observations in relation to the use of the drug-addicted parent in order to objectify as well as anchor the representation of dangerous parents stands in this case, with the addition that examples with regard to the neglected parent specifically refer to young and single women. Thus, we noted that the representation of dangerous parents, both harmful and neglected, is not anchored only in the discourse within an already existing network of social representations related to drugs, but also to another discourse related to the image of the teenager "daughter-mother". Here, it is important to mention that the daughter-mother has historically been seen as morally incapable, debauched, and globally suspect in Quebec, mostly because of the clergy's discourse on the sin of lust and on the mothers of children born out of wedlock [36,46–49].

Minister Delisle also often provided examples related to parental limitations or difficulties, in general those of mothers, in order to illustrate the need for services, but mostly in order to distinguish which situations should receive help and which should not: "[...] the mother who is suffering from mental health, depression, either postpartum or some other type of depression, burnout, or a mother who finds herself... who is forced to finally report... go to a shelter ... " (M.D.).

The last quotation shows that explanatory factors such as depression, burn-out, or domestic violence are considered to be legitimate.

Lastly, various elements show that the figure of the dangerous parent, whether it is the harmful parent or the neglected parent, constituted a hegemonic representation in the hearings. First, these images were particularly present in the discourses of Minister Delisle, as well as other governing party members and oriented their stances in every step of the passing of the Bill. More importantly, the hegemonic representation of the dangerous parent, as we will see in the next sections, does not allow for sufficient dialogue with other representations of problematic families. As explained by Gillespie [36]: "we can characterise hegemonic representations as completely devoid of alternative representations. In this sense, hegemonic representations are completely egocentric, and they orient to and dialogue with no alternative perspectives" (p. 382).

4.3.2. The Destitute Parent

Another representation of the parents arose from the stakeholders' discourse, which we called the destitute parent. This figure referred to parents living in poverty, exhausted parents, or unlucky parents who are the victims of bad circumstances. It referred, broadly speaking, to the various, numerous, and complex difficulties parents could be facing when raising a child. Here, actors adopted a more critical stance with regards to the families' many difficulties and drew attention to various elements other than individual responsibility. It is important to note that stakeholders here did not minimize the gravity of child abuse, nor did they justify it, but their comments came as an effort to nuance the individualistic interpretation of child abuse. Thus, the figure of the destitute parent does not deny the existence of dangerous parents, but rather questions their predominance within the discussion concerning child protection. This representation can be categorized as emancipated. To quote Gillespie again, "[...] emancipated representations circulate with a degree of autonomy in the society. Emancipated representations are forged in the context of a field of diverse alternatives" [36] (p. 382). Thus, we noted that stakeholders' representations referring to the emancipated representation of the destitute parent put forth various elements related to parents seen as vulnerable, starting with poverty and bad living conditions (1;7):

On the other hand, we are well aware that extreme poverty weighs excessively on a parenting environment, and that is why, in addition to the child protection Act, there should be, on the part of our governments and our rulers, very special attention paid to the conditions in which poor people live, whether it is housing, whether it is lack of recreation, whether it is an education that is not completed, whether it is the availability of parks, so that children do not live in corridors or in inappropriate places. (3)

Too often the economic distress experienced by parents undermines the functioning and stability of the family unit. (13)

Bureaucracy, such as the complex welfare system, long waiting lists, or administrative burdens, was also cited as contributing to parental destitution (17):

So those services are needed. You have parents who are addicted and who, with the right support, can keep their children. On the other hand, you have parents who are addicted who have to wait three months, four months before they get services. (13)

[...] because we will have to ensure that the CSSSs will be available to serve families who, if they do not receive help quickly or intensively, see their situations worsen to the point of requiring much more expensive services or reaching a point of no return. (24)

Other stakeholders did not relate the problems to any specific element but pointed out to the complexity of the situations, their variability, and the difficulty, even impossibility, of clearly and procedurally stating what should or must be done:

To make parallels with healthcare, sometimes... We know now that if you go to the hospital for an appendectomy, it's a one-day surgery; you go home. There are time frames that are very fixed. In the case of re-establishing parenting, ...getting the complication out of the way, it doesn't always get cut with a knife. (13)

[...] it is now recognized that children's difficulties are rarely associated with [only] a family problem. The reality is usually more complex than it appears to be at first glance. Similarly, the seriousness of the situations and therefore the urgency of stopping certain behaviors and putting the protection of the child ahead of all other considerations varies significantly from one case to another. (8)

Of note, here again, the image of the drug-addicted parent was used but referred to an open representation of parentality where the drug consumption is not automatically associated

with untreatable bad parenting but is rather seen as an indication of a need for guidance and accompaniment. The complexity and variability of the situation were also emphasized, pointing to the more flexible and dialogical character of this emancipated representation.

4.3.3. The Powerless Parent

Lastly, another social representation of parents was observed and used in the discourses. It referred to parents' lack of power, which we named the figure of the powerless parent, and constitutes a polemical social representation.

Here, stakeholders referred to the power differential between the families, the State, and the YPD:

Legal aid lawyers are able to see in their court practice the degree of vulnerability of children and parents who are confronted by state agents in the application of the YPA. (11)

[...] 72% of children's situations where safety or development is compromised involve problematic adults; we must [therefore] address the real abuse of power of fragmented services and unstable workers to [...] recognize, value, and support workers. (5)

As in the previous category, structural elements were criticized and put forward in order to shed light on parental limitations and vulnerability. The polemical aspect resides in the lack of possible dialogue with other representations and the rigid opposition with one predominant and hegemonic representation of the dangerous parent. Indeed, polemical representations are elaborated in the context of inter-group ideological conflict [36]. In other words, the emancipated representation communicates the message that dangerous parents have to be considered, but may not be the focus of our efforts, whereas the polemical representation says that dangerous parents are not the real problem, but that power asymmetry is. Moreover, even if it was not explicitly developed in the stakeholders' discourse, the polemical representation of the powerless parent rests on an implicit narrative according to which power asymmetries are at the root of families' difficulties.

In our opinion, this ideological opposition is even clearer with regards to criticisms brought forth by some stakeholders concerning child protection services' treatment of women:

She's not a bad mother; she's a mother who is disconnected from her responsibilities because of her survival instinct, always watching that the children don't make too much noise in the house because it could irritate the man and if the man gets irritated, well, there's going to be an escalation in violence. (18)

We notice that, when the YPD interveners feel that the child's needs have not been met, they immediately turn to the mother. [...] We want a system that will protect children, but we are worried that the mission of this system will be diverted to exercise a form of social control that will lead to a narrow perception of what education is, or what a good mother is, or what the values that we want to transmit socially are. (10)

A clear effort of persuasion is made by these stakeholders to show that women's behaviors are wrongly interpreted in the context of domestic violence and that the YPD has greater expectations from mothers compared to fathers. In both situations, power asymmetries are seen as the real problem that should be focused on.

Finally, the following table summarizes the various social representations of the parents concerned by the YPA, identified in the stakeholders' discourse as well as in Minister Delisle's statements (see Table 2).

Table 2. Types of social representations of the parents, images used, and related claims.

SR Type	Parental Figure	Images	Claim
Hegemonic	The dangerous parent/The neglected parent	Killing parent/drug-addicted parent (mostly mother)/Daughter-Mother/The “good” and the “bad” poor	A dangerous parent does not deserve to be helped or only deserves to be helped in specific circumstances.
Emancipated	The destitute parent	Variable/Unclear	Understanding parental situations requires nuance and a margin of discretion in practices.
Polemical	The powerless parent	The victim (of the system, of patriarchy, of . . .)	A powerless parent deserves to be helped within a bigger project of social and structural changes.

5. Discussion

As explained above, representations have different functions in communications, among them supporting certain courses of actions and claims [23]. Our results also support the observations and theoretical hypotheses of Moscovici [30] and his successors (e.g., [32,49,50]), in particular that social representations, due to their plurality, make communication and reflection on certain topics possible and others impossible [49]. In other words, our collective capacity to think about certain issues and consider different solutions is highly dependent on our ability to see them from different angles, to explore different facets and perspectives. For Fairclough and Fairclough [23], it is also in good part on this capacity to consider the representations of a present or projected situation contained in the counter-arguments that the ethics of a political discourse rests. Habermas [18] also emphasizes these dialogical aspects in the exercise of deliberation. Otherwise, communications would be monological and technically void of transformation possibilities.

Thus, the uniqueness of the social representation of the child as a defenseless victim is the first element we wish to focus on. It reflects a major change in the conception not only of the family [21] but also of the child as a potential target for public action. Indeed, from a historical perspective, many authors agree that during the last decades of the nineteenth century, the collective perception of children and the social practices surrounding them have changed drastically [1,51–53]. For example, around the end of the nineteenth century, the exploitation of children at work came under severe criticism in Western countries [52]. Vagrant children were also a problematic population, especially in cities in the United States and England [52]. In other words, children have changed from a population that was perceived as having to be controlled and, to a certain extent, “bought” and used, to a population that needed to be helped and protected [1,51–53]. Even if we look more precisely at the children who were already targeted by some forms of public action in North America, Lacasse explains that: “[...] the conception of young guilty vagrants disappears over the centuries and is replaced by a representation of the child victim as innocent and malleable” [48] (p. 72, *Transl.*).

In 1985, Zelizer [53] developed the notion of sacralization when referring to this new view of the child, which has developed between the 1870s and the 1920s in North America [54]. The child seen as priceless, a gem, in contemporary Western cultures, is opposed to the utilitarian perspective on children, seen not long ago as a potential workforce [55,56]. Segalen and Martial also refer to parents’ new social roles with regard to the education of the “contemporary sacred child” [55] (p. 155, *Transl.*): it is not a question of feeding and disciplining the child, but of nurturing and loving them in order to let them become autonomous and unique individuals.

Hence, contemporary society has come to “invest” symbolically into children, who then became symbols of success and the proof of an accomplished adult life [51,55].

Furthermore, this sacralization process of the child also has importance for our conception of child abuse [33]. If a child is now sacred, then to be violent towards them (physically,

sexually, or emotionally) is not only a mistake, but also, as Hacking puts it, an “ultimate evil” [33] (p. 135). In other words, child abuse has been tabooed not only at the behavioral level, but also at the conversational level [57].

Indeed, the sacralization of children also implies that no debates are possible with regard to child abuse. From a representational perspective, it reminds us that in order to enable communication, social representations actually need to be plural [58]. As summarized by Gillespie “[...] although there needs to be a shared context for communication, there also needs to be some difference between the speakers otherwise there would be nothing to communicate about” [36] (p. 378). In our analysis, the fact that the social representation of children was so consensual and undisputed can be seen as a reflection of the taboo that child abuse constitutes in our society [33].

This reminds us of Turmel’s suggestion when he talked about the little Aurore and the Duplessis’ orphans as stereotypes representing the “children of the margin” in Quebec’s culture: “These categories nurture the miserabilist image that saturates our imagination, to the point of preventing us from hearing another voice” [31] (p. 306, *Transl.*). As we explained earlier, these images also played an important part in the anchoring and objectification process of child abuse in Quebec. Thus, our results show an interesting paradox, which is that even though the children in danger are formally the only targeted population of the YPA [21], the social representations shared by the actors taking a stance concerning the modification of the law do not actually allow any debate or discussion about the children per se, or about the definition of child abuse. This reminds us of not only the behavioral interdiction around any taboo, but also of the conversational ban surrounding it [57].

The practical implications for the development of child welfare law and social policy are, in our view, of great importance since the inability to discuss and debate sensitive issues, even in spheres that are reserved for this exercise, risks maintaining potentially harmful and unjust assumptions, attitudes, norms, and implicit normative injunctions very active in our collective response to the problem.

This brings us to the fact that the elements that were debatable and led to various positions during the hearings were related to the figure of the parents, and furthermore, to whether or not they should receive help. In practical argumentation’s terms, representations of the parents were the reasons for action and the basis for divergent claims.

Here, we would like to focus on the hegemonic representation of the dangerous parent and explore some reasons that could explain its hegemonic status, starting with historical elements. Indeed, parental responsibility in relation to child abuse, both the duty to protect the child and the responsibility of the parent as the primary perpetrator of abuse, is even more recent than the sacralization of the child. For Hacking [59], the identification of the abusive parent is directly related to the emergence of the medical model of abuse, a model that took off in the 1960s following the publication of Kempe, Silverman et al.’s ground-breaking article “The Battered Child Syndrome” [32]. These authors were the first to put forward the hypothesis of what would later be called the intergenerational transmission of abuse; the idea that a child abused by their parents would in turn become an abusive parent. Shocking as the idea may be (before the 1960s, the idea that parents were the primary perpetrators of abuse was not prevalent), its explanatory power quickly gained currency and became a generalization about the phenomenon of child maltreatment [59]. The idea of intergenerational transmission of abuse, widely disseminated in the media, allowed anyone interested in the problem to associate a culprit with it as well as an etiological explanation linked to individual responsibility, one of the flagship principles of American liberal society [60]. To reiterate our idea that child abuse is a taboo in postmodern Quebec society, identifying the parent responsible for child abuse also protects against the contagiousness of the taboo [57]. Hence, one important reason that could explain the hegemonic status of the social representation of the dangerous parent is its capacity to distinguish the group who adopts this representation from the individuals who are “othered” as dangerous parents. In other words, the primary force of this representation could be to protect the social identity of the group who shares it [61]. In addition, this may

also provide a better understanding of why the protection system continues to deliver such uneven services across the population [62].

As mentioned before, one image rose more often than others concerning abusive and dangerous parents: the single drug-addicted mother, which served many times to distinguish the deserving parent (she wants to be helped, is ready to enroll in therapy and responds to recommendations, etc.) from the non-deserving one (she has bad habits, she is negligent). Here, we can see traces of the old image of the teenager daughter-mother [45], as well as the distinction between the good poor and the bad poor [61,63] in the religious society of Quebec in the past. As explained by Moscovici, anchoring and objectification of social representations occur in a given cultural setting [24,30]. Indeed, the categorization of families reminds us of the distinction already noted by Turmel [31], Lacasse [48], and Bouffard [47] with regard to the placement of children at the beginning of the twentieth century in Quebec. For Lacasse [48], this categorization is the reflection of the stigmatization of working-class families, seen as immoral and irresponsible [64]. As Lacasse explains with regard to the categorization carried out by nuns:

The Church and the State thus allowed themselves, through these descriptions, to stigmatize families. Indeed, it appears that [...] some mothers are “suspicious”, and some parents don’t effectively supervise their children. However, other families have “overburdened” mothers; one of the two parents is experiencing “temporary difficulties” [...]. In short, the intervention of the State and the Church in the name of the interests of the child [...] implies a right of supervision and thus carries with it a stigmatization of working-class families. [48] (p. 171, *Transl.*)

The similarities between these various historical elements and the hegemonic representation of the dangerous parent we identify in the results tell us that the social need to categorize abusive parents as well as to protect the group from any association with them is still very salient. Interestingly, the explicit purpose may have changed (from implementing God’s teachings to protecting children’s rights), but the targeted population and, more importantly, the people who are seen as culpable and even malicious are virtually the same.

Finally, these observations can also be linked to the polemical representation identified, that is, the feminist representation describing the consequences of the social control that weighs on women and that, by the same token, reproduces a form of symbolic violence against them [65]. These elements are in line with various criticisms that have been made of child protection systems, particularly with regard to their intervention in situations of domestic violence and their treatment of women [39,66]. Some authors went as far as to state that child protection systems are much more effective in controlling families deemed deviant than is social assistance (see [59]). In all cases, it is the structural reproduction of asymmetrical power dynamics that works to the detriment of marginalized populations, particularly women who, following a gender-oriented and legalist reading of parental responsibilities, remain over-responsible and unjustly identified as the primary ones in charge of their children’s education, care, and protection [60,67,68]. In this respect, it is interesting to note that, even when they recognize the importance of helping women in need, the comments of many stakeholders, as well as Minister Delisle herself, show that the hegemonic representations of the dangerous parent contribute to maintaining the effects of this symbolic violence; women are still considered to be individually responsible for the conception of a child, their birth, and finally the (mal)treatment they receive.

In light of these results, it seems important to emphasize that, despite the official intention to develop a protection system based on the objective and neutral identification of compromised situations, the hegemonic representation of the dangerous parent enables the implementation of actions that target marginalized groups, allows for their surveillance, and then makes possible coercive interventions aimed at them, in particular the removal of a child from their family environment and/or the tight control of parenting practices.

Thus, the complexity of practices in psychological maltreatment situations are not necessarily only related to the application of the mandate in these situations or to their mere unobservability. They are potentially linked to a mismatch between practices and the

representations of both parents and children on which the law is based. This hypothesis could be the subject of future research.

With regard to the development of social policies and laws, we believe that an awareness of the existence of such representational dynamics contribute to developing a certain openness to multiple and plural family realities and their difficulties. If child welfare systems are to cease reproducing social inequalities, we need to understand how this reproduction takes place, especially through the social representations we have of families as well as through strict, conservative injunctions and norms (see also Burlone and Couture [22] for a similar reflection about family policies). In particular, our research allows us to understand how these representations may obscure other possibilities, other actions, to respond to the problem. In view of the hegemonic representation of the dangerous parent, it appears practically immoral to consider providing additional assistance to families as a solution. In this extent, if policy makers and legislators do not challenge the representations of parents that underlie their choice of policy and legal instruments, they are in a sense doomed to reproduce structural injustices.

Limitations

This study has some limitations; first, in relation to the type of stakeholders who expressed their views. Indeed, the majority of the participants were specialists, experts, or jurists, while very few parents or children were heard. This over-representation of experts' points of view has necessarily tainted our results, which cannot therefore be transposed to the general population or the people who are directly affected by the law. Similarly, the material analyzed does not give us access to the public's reaction to the recommendations issued and the social representations that support them. Finally, although we can suspect the influence of the representations identified on the youth protection sector, our analyses do not allow us to know the effects on intervention practices.

6. Conclusions

The objective of this article was to explore the role of social representations in the discourse of different stakeholders during the public hearings that preceded the incorporation of child psychological maltreatment into the YPA. More specifically, we identified the positions of different stakeholders with respect to the incorporation of child psychological maltreatment into the law, as well as the social representation of the population targeted by the law, first the children, then the parents. The results are discussed in relation to various sociological and historical elements that may deepen our understanding of the implications of these social representations in the debates around child protection.

We found that the same social representation of children as vulnerable and innocent was shared by all the stakeholders involved in the parliamentary hearings studied. This social representation has been mobilized even by stakeholders who defend positions that oppose each other. Our results have thus allowed us to observe the existence of a specific type of social representation, a sub-category of hegemonic representation, the representation that we here call "sacralized" because it has come to be regarded as too important to challenge. The sacralized social representation is characterized by the broad consent with what is regarded as its indisputable veracity. This type of hegemonic social representation can be described as rigid, basic, and symbolically and emotionally charged; above all, it does not allow for alternative representations in society, whether emancipated or polemical. As our results show, the social representation of the vulnerable child, instrumentalized in the stakeholders' discourse to support their positions, did not allow for a free dialogue, thus transforming the sacralized representational object into a taboo object.

We have shown that the social representation of the child achieved the status of a sacralized representation as a result of a specific evolution in a given socio-historical context. Once this status has been achieved, this type of representation has had a limiting impact on a society's ability to discuss sensitive issues such as child abuse. Dialogue has been possible on another register, however. In order to discuss different solutions to the public

problem of psychological maltreatment of children, the stakeholders who took part in the parliamentary hearings used several social representations of parents in their discourse: dangerous parents, destitute parents, and powerless parents.

On the one hand, these different social representations of parents have allowed for dialogue about child abuse to exist. On the other hand, the hegemonic social representation of dangerous parents has been mobilized in the process of othering individuals and social groups. In our case, we have seen that the image of the poor, young single mother who is addicted to drugs and refuses to get help recurs in the discourse of the stakeholders to illustrate the problem of the psychological maltreatment of children. This representation also serves to protect the identity of the dominant group. The hegemonic social representation of the dangerous parent makes it possible to identify in the already disadvantaged and marginalized groups of society the “culprits” from whom one can differentiate and distinguish oneself as a good parent. The stronger the discourse is in relation to marginalized groups, the less threatened the dominant group feels in relation to the “sacralized” representational object.

Our findings suggest that the concepts of hegemonic representation, and more specifically sacralized representation, may allow us to better understand the process of control of marginalized social groups, particularly young mothers or drug users, that may take place through the child protection system. Further research is needed to better understand the impact that this particular type of sacralized hegemonic representations may have on other representational systems and objects, on the reproduction of power relations [69], and on the ability of our democratic society to freely communicate or not communicate about relevant societal issues.

Author Contributions: Conceptualization, N.P. and L.N.; methodology, N.P.; validation, N.P. and L.N.; formal analysis, N.P.; investigation, N.P.; resources, N.P.; data curation, N.P.; writing—original draft preparation, N.P.; writing—review and editing, N.P. and L.N.; visualization, N.P.; supervision, L.N.; project administration, N.P.; funding acquisition, N.P. Both authors have read and agreed to the published version of the manuscript.

Funding: This research was funded by Fonds De Recherche, Société Et Culture, grant number 209689, and the Ontario Graduate Scholarship Program.

Institutional Review Board Statement: Not applicable.

Informed Consent Statement: Participants consent were waived due to the fact that all the documents analyzed are of a public nature.

Data Availability Statement: All data used in this study can be found in the Quebec National Assembly archives online (see <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats/index-jd/41-1.html>, accessed on 15 January 2020).

Acknowledgments: We would like to acknowledge the support of Gefen Bar-On Santor for her editorial feedback.

Conflicts of Interest: The authors declare no conflict of interest. The funders had no role in the design of the study; in the collection, analyses, or interpretation of data; in the writing of the manuscript, or in the decision to publish the results.

Notes

¹ In this article, the terms psychological ill-treatment and psychological maltreatment are used as synonyms. The term psychological abuse has been avoided in order to include both direct and indirect forms of violence.

² Excessive control was added to the definition in 2016.

³ In Quebec’s democratic institutions, the public hearings that the government may hold on a bill of law shall be designated as parliamentary-committee meetings at which citizens and groups are invited to be heard publicly. The purpose of these hearing is to inform the government and allow citizens, as well as organizations, to express their views on a bill. They also allow political actors and elected members of the Parliament to question and discuss the subject under consideration with them. Most importantly, these hearings allow the Minister introducing a bill to discuss the various issues raised by their bill directly with the

stakeholders who may be affected by it. In the case of this study, Margaret F. Delisle, the delegated minister for Youth Protection and Rehabilitation from 2005 to 2007 under the Liberal government, sponsored the bill.

- 4 The case of the Duplessis' orphans refers to the sad fate of thousands of orphans falsely declared to be mentally ill by the Quebec government in the 1940s and 1950s in order to obtain federal grants. These children were abused, even murdered, in hospices and orphanages run by the Catholic Church, which was aware of the fraudulent scheme. The name given to them refers to the Quebec premier of the time, Maurice Duplessis.
- 5 The names of stakeholders are provided in English even when formal English translations were not available (we did the translation ourselves).
- 6 All quotes by stakeholders have been translated from French into English by the authors.
- 7 The notion of re-victimization of women generally refers to the fact that a woman who has already been violated can be victimized again by the State's various legal systems and their procedures, such as through cross-examination in court or youth protection inquiries. The phenomenon has been the subject of many studies. See [24] for an excellent review of the situation in Quebec.

References

1. Joyal, R. *Entre Surveillance et Compassion: L'évolution des la Protection de L'enfance au Québec*; Presses de l'Université du Québec: Québec, QC, Canada, 2000.
2. Provost, M. Le mauvais traitement de l'enfant: Perspectives historiques et comparatives de la législation sur la protection de la jeunesse. *Rev. De Droit De L'université De Sherbrooke* **1991**, *22*, 5–62. [\[CrossRef\]](#)
3. Drapeau, S.; Hélie, S.; Turcotte, D.; Châteauneuf, D.; Poirier, M.-A.; Saint-Jacques, M.-C.; Turcotte, G. *L'évaluation des Impacts de la Loi sur la Protection de la Jeunesse: Qu'en Est-il Huit ans Plus Tard?* Final Report Submitted to the Direction des Jeunes et des Familles du MSSS, Québec, Centre de Recherche sur l'adaptation des Jeunes et des Familles à Risque; 2015; 76p. Available online: http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/jefar/fichiers/rapport_complet_elpj_2015.pdf (accessed on 12 March 2017).
4. Youth Protection Act. RLRQ, c. P-34.1. Available online: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/showversion/cs/P-34.1?code=se:38&pointInTime=20210625#20210625> (accessed on 12 August 2021).
5. Baker, A.J.L.; Brassard, M.R.; Rosenzweig, J. Psychological maltreatment: Definition and reporting barriers among American professionals in the field of child abuse. *Child Abus. Negl.* **2021**, *114*, 104941. [\[CrossRef\]](#)
6. Brassard, M.R.; Hart, S.N.; Glaser, D. Psychological maltreatment: An international challenge to children's safety and well being. *Child Abus. Negl.* **2020**, *110*, 104611. [\[CrossRef\]](#)
7. Godbout, É.; Saini, M.; Turbide, C. Les Conflits Sévères De Séparation: Le Point De Vue Et Les Besoins Des Intervenants En Protection De La Jeunesse. *Rev. Québécoise De Psychol.* **2019**, *39*, 99–124. [\[CrossRef\]](#)
8. Malo, C.; Hélie, S.; Lavergne, C. Psychological Maltreatment: The Response of Quebec Child Protection Services. *Child Welf.* **2019**, *97*, 45–60.
9. Chamberland, C.; Fallon, B.; Black, T.; Trocme, N. Emotional maltreatment in Canada: Prevalence, reporting and child welfare responses (CIS2). *Child Abus. Negl.* **2011**, *35*, 841–854. [\[CrossRef\]](#) [\[PubMed\]](#)
10. Trocme, N.; Kyte, A.; Sinha, V.; Fallon, B. Urgent Protection versus Chronic Need: Clarifying the Dual Mandate of Child Welfare Services across Canada. *Soc. Sci.* **2014**, *3*, 483–498. [\[CrossRef\]](#)
11. Glaser, D. Emotional abuse and neglect (psychological maltreatment): A conceptual framework. *Child Abus. Negl.* **2002**, *26*, 697–714. [\[CrossRef\]](#)
12. English, D.; Thompson, R.; White, C.R.; Wilson, D. Why should child welfare pay more attention to emotional maltreatment? *Child. Youth Serv. Rev.* **2015**, *50*, 53–63. [\[CrossRef\]](#)
13. Fleury-Steiner, R.E.; Miller, S.L.; Maloney, S.; Bonistall Postel, E. "No Contact, Except": Visitation Decisions in Protection Orders for Intimate Partner Abuse. *Fem. Criminol.* **2016**, *11*, 3–22. [\[CrossRef\]](#)
14. Lapierre, S.; Côté, I. On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant: La conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. *Serv. Soc.* **2011**, *57*, 31–48. [\[CrossRef\]](#)
15. Glaser, D.; Prior, V. Is the Term Child Protection Applicable to Emotional Abuse? *Child Abus. Rev.* **1997**, *6*, 315–329. [\[CrossRef\]](#)
16. Malo, C.; Moreau, J.; Lavergne, C.; Hélie, S. Psychological Maltreatment, the Under-Recognized Violence Against Children: A new Portrait from Quebec. *Child Welf.* **2016**, *95*, 77–99.
17. Morelen, D.; Shaffer, A. Understanding Clinical, Legal and Ethical Issues in Child Emotional Maltreatment. *J. Aggression Maltreatment Trauma* **2012**, *21*, 188–201. [\[CrossRef\]](#)
18. Habermas, J. *Between Facts and Norms; Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*; MIT Press: Cambridge, MA, USA, 1998.
19. Blumer, H. Social Problems as Collective Behavior. *Soc. Probl.* **1971**, *18*, 298–306. Available online: <http://www.jstor.org/stable/799797> (accessed on 12 September 2016). [\[CrossRef\]](#)
20. Lancaster, K.; Ritter, A. Examining the construction and representation of drugs as a policy problem in Australia's National Drug Strategy documents 1985–2010. *Int. J. Drug Policy* **2014**, *25*, 81–87. [\[CrossRef\]](#) [\[PubMed\]](#)
21. Burlone, N. Le sens de la famille: Réflexion autour du choix des instruments de politique familiale. *Économie Et Solidar.* **2007**, *38*, 105–121.

22. Burlone, N.; Couture, J.-P. Gouvernance et choix des instruments de politique familiale: De la logique des systèmes au monde vécu. In *L'État et la Société Civile Sous le Joug de la Gouvernance*; Rouillard, C., Burlone, N., Eds.; Presses de l'Université Laval: Québec City, QC, Canada, 2011; pp. 91–110.
23. Fairclough, I.; Fairclough, N. *Political Discourse Analysis, A Method for Advanced Students*; Taylor and Francis Group: New York, NY, USA; Routledge: London, UK, 2012.
24. Moscovici, S. *La Psychanalyse: Son Image et son Public: Étude sur la Représentation Sociale de la Psychanalyse*; Presses Universitaires de France: Paris, France, 1961.
25. Giddens, A. *The Constitution of Society*; Polity Press: Cambridge, UK, 1984.
26. Moscovici, S. The phenomenon of social representations. In *Social Representations*; Farr, R.M., Moscovici, S., Eds.; Cambridge and Editions de la Maison des Sciences de l'Homme: Paris, France; Cambridge University Press: Cambridge, UK, 1984; pp. 3–69.
27. Abric, J.-C. *Pratiques Sociales et Représentations*; Presses Universitaires de France: Paris, France, 1994.
28. Negura, L.; Lavoie, C. La pensée sociale et professionnelle dans l'action: l'intervention au carrefour des représentations. In *L'Intervention En Sciences Humaines: L'importance Des Représentations*; Negura, L., Ed.; Presses de l'Université Laval: Québec, QC, Canada, 2016; pp. 11–40.
29. Negura, L.; Plante, N. The Construction of Social Reality as a Process of Representational Naturalization. The Case of the Social Representation of Drugs. *JTSB* **2021**, *51*, 124–144.
30. Moscovici, S. Notes toward a description of Social Representations. *Eur. J. Soc. Psychol.* **1988**, *18*, 211–250. [\[CrossRef\]](#)
31. Turmel, A. *Le Québec par ses Enfants; Une Sociologie Historique (1850–1950)*; Les Presses de l'Université de Montréal: Montréal, QC, Canada, 2017.
32. Kempe, C.H.; Silverman, F.N.; Steele, B.F.; Droegemueller, W.; Silver, H.K. The Battered-Child Syndrome. *JAMA* **1962**, *181*, 17–24. [\[CrossRef\]](#)
33. Hacking, I. *The Social Construction of What?* Harvard University Press: Cambridge, MA, USA, 1999.
34. Gelles, R.J. The Social Construction of Child Abuse. *Am. J. Orthopsychiatry* **1975**, *45*, 363–371. [\[CrossRef\]](#) [\[PubMed\]](#)
35. Moscovici, S. Why a Theory of Social Representations? In *Representations of the Social*; Deaux, K., Philogène, G., Eds.; Blackwell Publishers: Malden, MA, USA, 2001; pp. 8–35.
36. Gillespie, A. Social representations, alternative representations and semantic barriers. *JTSB* **2008**, *38*, 375–391. [\[CrossRef\]](#)
37. Höijer, B. Social Representations Theory; A New Theory for Media Research. *Nord. Rev.* **2011**, *2*, 3–16. [\[CrossRef\]](#)
38. de la Sablonnière, É.; Fortin, A. Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant: Effet médiateur ou modérateur de la santé des mères? *Can. J. Behav. Sci.* **2010**, *42*, 212–221. [\[CrossRef\]](#)
39. Lapierre, S. Are Abused Women Neglectful mothers? A Critical Reflection Based on Women's Experiences. In *Gender and Child Welfare Society*; Featherstone, B., Hooper, C.-A., Scourfield, J., Taylor, J., Eds.; John Wiley & Sons: Hoboken, NJ, USA, 2010; pp. 121–148.
40. Chamberland, C. *Violence Parentale et Violence Conjugale; Des Réalités Plurielles, Multidimensionnelles et Interreliées*; Presses de l'Université du Québec: Québec, QC, Canada, 2003.
41. Chamberland, C.; Léveillé, S.; Trocme, N. *Enfants à Protéger, Parents à Aider; Des Univers à Rapprocher*; Presses de l'Université du Québec: Québec, QC, Canada, 2007.
42. Lessard, G.; Alvarez-Lizotte, P. The exposure of children to intimate partner violence: Potential bridges between two fields in research and psychosocial intervention. *Child Abus. Negl.* **2015**, *48*, 29–38. [\[CrossRef\]](#) [\[PubMed\]](#)
43. Paillé, P.; Mucchielli, A. *L'analyse Qualitative en Sciences Humaines et Sociales*, 2nd ed.; Armand Colin: Paris, France, 2008.
44. Musto, D.F. *The American Disease: Origins of Narcotic Control*, 3rd ed.; Oxford University Press: New York, NY, USA, 1999.
45. Seddon, T. Inventing Drugs: A Genealogy of a Regulatory Concept. *J. Law Soc.* **2016**, *43*, 393–415. [\[CrossRef\]](#)
46. Cliche, M.-A. Morale chrétienne et double standard: Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde à Québec 1874–1972. *Hist. Soc.* **1991**, *24*, 85–125.
47. Bouffard, M. *L'institutionnalisation de L'enfance de la Marge; Le cas de L'école D'industrie de L'hospice St-Joseph-de-la-Délivrance*. Master's Thesis, Laval University, Québec, QC, Canada, 2011.
48. Lacasse, A.-A. *L'institutionnalisation de L'enfance Déviante: Le cas de l'Hospice Saint-Charles (1870–1950)*. Master's Thesis, Laval University, Québec, QC, Canada, 2010.
49. Markova, I. *Dialogicité et Représentations Sociales*; Presses Universitaires de France: Paris, France, 2007.
50. Marková, I. *The Dialogical Mind: Common Sense and Ethics*; Cambridge University Press: Cambridge, UK, 2016. [\[CrossRef\]](#)
51. Cook, D.T. "Pricing The Priceless Child": A Wonderful Problematic. *J. Hist. Child. Youth* **2012**, *5*, 468–473. [\[CrossRef\]](#)
52. Labbé, J. *La Maltraitance des Enfants en Occident: Une Histoire D'hier à Aujourd'hui*; Presses de l'Université Laval: Québec, QC, Canada, 2019.
53. Zelizer, V.A. *Pricing the Priceless Child: The Changing Social Value of Children*; Basic Books: New York, NY, USA, 1985.
54. Thorne, B. "Pricing the Priceless Child" as a Teaching Treasure. *J. Hist. Child. Youth* **2012**, *5*, 474–480. [\[CrossRef\]](#)
55. Segalen, M.; Martial, A. *Sociologie de la Famille*, 8th ed.; Armand Colin: Paris, France, 2013.
56. Zelizer, V.A. The Priceless Child Turns Twenty-seven. *J. Hist. Child. Youth* **2012**, *5*, 449–456. [\[CrossRef\]](#)
57. Sabri, O.; Manceau, D.; Pras, B. Le tabou, un concept peu exploré en marketing. *Rech. Et Appl. En Mark.* **2010**, *25*, 59–86. [\[CrossRef\]](#)
58. Moscovici, S. Social representations and pragmatic communication. *Soc. Sci. Inf.* **1994**, *33*, 163–177. [\[CrossRef\]](#)
59. Hacking, I. The Making and Molding of Child Abuse. *Crit. Inq.* **1991**, *17*, 253–288. [\[CrossRef\]](#)

60. Healy, K. *Social Work Theory in Context; Creating Frameworks for Practice*, 2nd ed.; Palgrave Macmillan: London, UK, 2014.
61. Joffe, H. *Risk and 'the Other'*; Cambridge University Press: Cambridge, MA, USA, 1999.
62. Québec, G. *Instaurer une Société Bienveillante Pour nos Enfants et nos Jeunes; Rapport de la Commission Spéciale sur les Droits des Enfants et la Protection de la Jeunesse*; Gouvernement du Québec: Québec, QC, Canada, 2021. Available online: https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf (accessed on 4 May 2021).
63. Davie, N. Corps et délinquance juvénile en Angleterre dans les années 1830–1865: Le milieu remis en question. *Rev. D'histoire De L'enfance Irrégulière* **2006**, *8*, 49–62. [[CrossRef](#)]
64. Strimelle, V. La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869–1912). *Rev. De L'histoire De L'enfance Irrégulière* **2003**, *5*, 61–83. [[CrossRef](#)]
65. Bourdieu, P. Sur le pouvoir symbolique. *Annales* **1977**, *32*, 405–411. [[CrossRef](#)]
66. Humphreys, C.; Absler, D. History repeating: Child protection responses to domestic violence. *Child Fam. Soc. Work.* **2011**, *16*, 464–473. [[CrossRef](#)]
67. Bernheim, E.; Lebeke, C. De la mère «normale»: Normes, expertises et justice en protection de la jeunesse. *Enfances Fam. Générations* **2014**, *20*, 109–127. Available online: <http://efg.revues.org/532> (accessed on 15 May 2021). [[CrossRef](#)]
68. Scourfield, J.; Coffey, A. Understanding Gendered Practice in Child Protection. *Qual. Soc. Work* **2002**, *1*, 319–340. [[CrossRef](#)]
69. Negura, L.; Plante, N.; Lévesque, M. The role of social representations in the construction of power relations. *JTSB* **2020**, *50*, 25–41. [[CrossRef](#)]

ANNEXE L

Troisième article – Preuve de soumission

Participants-es

Nouvelles pratiques sociales (NPS) (secretariat_nps)

Nathalie Plante

Messages	
Note	De
Bonjour,	secretariat_nps 2022-03-01 11:17
Vous nous avez fait parvenir un article en vue d'une publication dans le dossier thématique de la revue <i>Nouvelles pratiques sociales</i> : « Les systèmes de protection et les droits de la jeunesse dans tous leurs états: regards critiques et transformations en acte ». L'équipe de coordination de ce dossier a pris connaissance de votre article et souhaite vous informer que celui-ci a été sélectionné par le comité responsable du dossier. Cela signifie que votre texte sera soumis au processus d'évaluation à double insu et que s'il se trouve accepté à l'issue de ce processus, il sera publié au sein du numéro (33,2).	

Voici comment fonctionne l'évaluation des articles soumis à NPS :

- Les articles retenus sont confiés aux responsables des comités de lecture qui recommandent pour chacun d'eux un comité de pairs composé minimalement de deux personnes, choisies selon leurs compétences et expertises. Ces évaluations individuelles et anonymes s'appuient sur les critères suivants : 1) pertinence et originalité, 2) qualité et portée du cadre théorique, 3) cohérence et rigueur de la méthodologie 4) qualité de l'analyse et/ou de la discussion, et 5) clarté et structure du texte, qualité de la langue. Les responsables des comités de lecture procèdent ensuite à l'arbitrage de ces évaluations et rendent une décision définitive à la lumière des commentaires des évaluateurs : accepté, accepté avec modifications mineures, accepté avec modifications majeures, ou refusé.
- La décision est communiquée à chaque auteur.e, accompagnée des évaluations anonymes. Dans le cas de demandes de modifications mineures ou majeures, l'auteur.e dispose d'un délai variable de deux à quatre semaines pour remanier son article. L'article modifié est ensuite remis aux responsables des comités de lecture qui vérifient si les modifications demandées ont bien été apportées. Si tel est le cas, l'article est mis en forme pour publication.

Le processus d'évaluation et d'arbitrage des articles peut prendre plusieurs mois. Nous estimons être en mesure de vous revenir avec une réponse concernant l'évaluation de votre article **d'ici le 1er juin 2022**.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à la revue et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Gabrielle Prince-Guérard
Secrétaire de rédaction